



3 1761 05070729 8

7.

MADAME DE PRIE

(1698-1727)

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

La Vie privée des financiers au XVIII^e siècle. Un volume in-8°.

Prix 7 fr. 50

Le Palais de la Légion d'honneur, in-8°. L. BERNARD, Versailles.

Les Adam et Clodion, in-4° illustré. QUANTIN, Paris.

Les Contes du vent. A. LEMERRE, éditeur, Paris.

En préparation :

Madame de Prie et ses amis.



Hélingr. Chauvet

Imp. Eudes

LA MARQUISE DE PRIÉ
d'après un portrait appartenant à l'auteur

H. THIRION

MADAME DE PRIE

(1698-1727)

Avec deux héliogravures



PARIS

LIBRAIRIE PLON

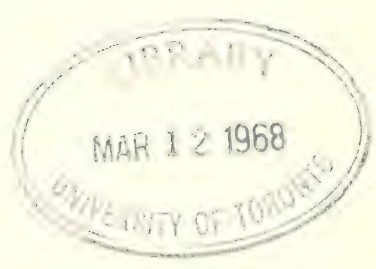
PLON-NOURRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6^e

1905

Tous droits réservés

DC
131
745



Published 10 January 1906.
Privilege of copyright in the United States
reserved under the Act approved March 3^d 1905
by Plon-Nourrit et C^{ie}.

PRÉFACE

Mme de Prie! — Voici un nom qui n'éveille que fort peu de souvenirs dans la plupart des esprits. Le lecteur sait en effet à quoi s'en tenir quand on lui parle des favorites du grand roi, des belles amies du Régent, de celles de Louis XV.

On lui a redit presque jour par jour la vie de Mlle de La Vallière, de Mmes de Montespan, de Maintenon, d'Avernes, de Parabère, de la Florence, de la marquise de Pompadour, de la Morphy, de la Dubarry.

Mais Mme de Prie! Qu'est-ce? Qui est-elle? Ne s'est-on pas tu obstinément sur son compte, ou, lorsqu'on a fait allusion à sa personne, ne l'a-t-on pas toujours fait à la dérobée, presque en se signant, comme honteux de s'attarder à un sujet si ingrat et en semblant inviter le public à s'en désintéresser lui-même?

Et cependant aucune façon de procéder ne saurait être plus injuste. Cette femme a été, en dépit des cabales, la première puissance du royaume durant près de trois années. Elle a joué un rôle aussi impor-

tant à l'époque où elle vivait que celui rempli par Mme de Pompadour en son temps.

Elle a, avant elle, fait et défait des alliances, créé une reine, lutté pour la prédominance d'un parti, suscité des admirations sincères, aussi bien, malheureusement, que des haines, plus nombreuses et plus ardentes, en un mot occupé presque uniquement la cour et la ville de sa personne.

Elle a été tout cela, et malgré tout cela, le jour où elle a eu quitté ce monde, un singulier silence s'est étendu sur sa mémoire, sur tout ce qui la concernait.

D'où procédait ce sentiment de haine déclarée contre elle tandis qu'elle vivait?

D'où vint cette insouciance méprisante pour son souvenir, sa brève carrière terminée?

Jamais en réalité elle ne fut ni méchante ni vicieuse comme ses ennemis ont tant aimé à la représenter. Elle fut sans fiel et si, en différentes circonstances, elle montra de l'âpreté, ce fut en se défendant, non point en attaquant.

Quant au reproche d'inconduite dont on a voulu l'accabler, il tirait peu à conséquence en pleine Régence, surtout quand il se limitait à sa liaison avec M. le Duc. Céder à un prince du sang, chef de la maison de Condé, neveu du feu roi, oncle du petit roi du lendemain, représentait tout au plus, aux yeux des contemporains, une faute, et une faute si atténuée par la grandeur des titres d'un pareil personnage, qu'elle en devenait contestable.

Comment expliquer dès lors l'ostracisme dont on frappa cette femme sur l'heure même, que la postérité a confirmée, qui se retrouve dans n'importe lequel de nos livres d'histoire ?

Par deux raisons principales, selon nous !

D'abord parce qu'ayant été jugée avec cette extrême sévérité à la veille de sa fin si prompte, quand elle était déjà disgraciée et à demi oubliée, elle n'eut à aucun instant le moyen de se défendre, que personne de considérable également ne prit son parti à l'époque. L'arrêt demeura, par suite, sans appel, car rarement la foule revient de ses préventions, ou, si elle s'y décide, c'est à son corps défendant, là seulement où il s'agit de quelque bruyante réputation qui s'impose.

Aussi ne releva-t-elle pas Mme de Prie des accusations formulées contre elle. Elle vécut sur les anciens oui-dire. Elle n'y voulut rien changer.

Et de ce fait, ils furent la tradition généralement acceptée.

Puis Mlle Berthelot de Pléneuf appartenait à la finance. En devenant la marquise de Prie, elle entra dans un monde nouveau. Elle y apportait la tare de sa naissance. Elle y eût été péniblement supportée sans ambition. Elle y fut haïe lorsqu'on la vit s'élever d'une seule envolée jusqu'aux plus hautes sphères de la politique.

On considérait cette bourgeoise comme une intruse. N'était-ce pas, en effet, la première fille de cette tribu détestée des partisans qui brisa la barrière derrière

laquelle se retranchaient les gens de qualité ? On le lui fit sentir de la même façon qu'on le fit sentir à Law, ce Dieu de l'argent dont on embrassait les genoux au moment où les actions de la Banque royale décuplaient de valeur, qu'on avait mille peines à sauver des assauts des petits ou des grands le jour où elles n'étaient plus que des chiffons de papier.

On mit la nouvelle venue à l'index. On se vengea sur elle des airs importants que se donnaient ses pairs, de leurs prétentions de se comporter en gens du bon ton, de ses propres triomphes. Qu'elle fût plus instruite que le commun, admirablement douée, avec des qualités incontestables de cœur, rien ne valut. On voulut tout méconnaître. En un mot, elle fut la victime expiatoire sacrifiée aux haines de parti et de caste. Ce terme, qui peut sembler aussi démodé qu'exagéré, est pourtant bien l'expression de la vérité.

La marquise de Prie était incontestablement la plus faible dans cette lutte disproportionnée. Elle devait y succomber. Elle y succomba. Elle y perdit d'abord cette gaieté naturelle que tout le monde admirait, et qui ne se soutint plus que par de rares efforts d'énergie; puis sa santé, ses forces s'épuisèrent peu à peu, semaine par semaine, pour la trahir enfin, lorsqu'elle fut abandonnée et proscrite.

Telle fut sa vie politique: elle fut en même temps, ainsi que nous le disons, sa vie douloureuse. Il fallait la faire connaître en premier lieu au lecteur pour mieux éclairer le personnage si attachant en résumé

de cette femme. Mais elle vécut aussi pendant un temps des jours heureux. Elle fut à la mode, élégante, recherchée, adorée et puissante. Elle eut une cour. Elle triompha. C'est cet autre côté de son existence dont nous parlerons prochainement, en continuant cette étude.

INTRODUCTION

Personne n'ignore que le duc d'Orléans, Régent, mourut frappé d'apoplexie le 2 décembre 1723.

On connaît généralement aussi les détails de cette fin si prompte. La veille, qui était un mercredi, le prince n'avait pas quitté Versailles pour aller à Paris, tant à cause du mauvais temps que pour être présent le lendemain au Conseil où l'on devait, disait-on, résoudre plusieurs questions importantes.

Ce jour-là, il avait travaillé à son ordinaire avec le roi jusqu'à quatre heures et demie de l'après-midi. Étant de retour à ses appartements, il s'était senti assez fatigué et la tête pesante. Il était entré dans sa garde-robe, où il était demeuré longtemps et où il s'était endormi.

Son valet de chambre inquiet avait été le trouver. Il l'avait réveillé. Le duc-régent lui avait dit alors qu'il se sentait un peu mieux, et effectivement il avait travaillé après cela avec Couturier, l'un de ses premiers commis.

Il avait donné ensuite audience à quelques personnes, puis fait entrer la duchesse de Phalaris, qui était dans son antichambre avec le chevalier d'Orléans et la marquise de Prie, pour causer avec elle jusqu'au souper du Roi; mais à peine y eut-elle été qu'elle fit un cri pour appeler du secours. Il était alors environ sept heures et demie.

On accourut. On trouva le prince sans mouvement. On lui tira du sang, qui vint assez bien, ce qui donna quelque espérance, mais apparemment il était déjà suffoqué, puisqu'il mourut sur les huit heures sans avoir proféré une seule parole.

Cette grande nouvelle n'avait causé que peu d'émotion à Paris.

On s'y était accoutumé à entendre parler de la disparition du duc d'Orléans. Il avait déjà éprouvé à différentes époques des malaises fort graves — tenant encore plus du coup de sang que de l'indigestion — dont son entourage s'était inquiété à juste titre.

Au mois d'octobre de cette même année 1723, il avait eu une première attaque parfaitement reconnue et définie par ses médecins. Ceux-ci, parmi lesquels figuraient en première ligne Maréchal et Chirac, l'avaient prévenu que s'il persistait dans sa vie de dissipation, accompagnée d'un travail fort soutenu, il mettrait ses jours en danger. Il n'en avait tenu aucun compte, comme de bien d'autres avis.

Une fois donc la première surprise passée, l'attention publique s'était portée sur ce qui allait se produire. Quelles seraient les conséquences de cette mort? Et premièrement qui hériterait du gouvernement?

Une très intéressante dépêche de l'ambassadeur de la Sérénissime République de Venise, expédiée à cette cour le 3 décembre au matin, retraçait fort bien l'état d'âme des hommes politiques du moment.

« Tandis qu'en ce qui regarde les décisions de nos plénipotentiaires au Congrès de Cambrai, écrivait Morosini, tout semblait parfaitement calme, la fin tragique, je puis dire foudroyante, de Mgr le duc d'Orléans est venue ouvrir un vaste champ à nos méditations

« Le premier avis en est arrivé à Paris ce matin au petit jour. Il était adressé au baron de Pentherrieder, envoyé de l'Empereur. Il y eut ensuite beaucoup de mouvement chez tous les ministres étrangers, mais plus particulièrement chez ceux d'Allemagne et d'Angleterre, qui expédièrent aussitôt des courriers à leurs souverains.

« Les Anglais eurent une longue conférence après dîner avec M. de Saint-Contest, et le soir, les deux plénipotentiaires du tsar furent en conversation suivie avec le même personnage, d'où chacun a tiré ses conclusions.

« Les ministres d'Espagne me parurent très affectés par cette funeste nouvelle, mais aucuns ne me semblèrent aussi pénétrés que les Anglais. Mylord Whitworth me disait, en effet, que le Roi son maître en éprouverait un violent chagrin, parce qu'accoutumé à des relations excellentes avec le défunt, il n'était pas fixé aujourd'hui sur le génie et le caractère d'un nouveau ministre et qu'il lui faudrait agir avec infiniment de prudence avant de consentir à lui dévoiler son cœur.

« Les Impériaux se sont montrés tout différents, et l'on pouvait même saisir à leur physionomie qu'ils n'étaient pas mécontents de cet événement, probablement parce qu'ils espèrent que ce changement amènera au pouvoir un sujet mieux disposé envers leurs cours, partant plus facile à gagner, ce qui leur permettrait de diriger à leur guise la politique générale.

« Se verront-ils appuyés par le duc de Bourbon, car nous apprenons à l'instant que le jeune Roi a fait choix de ce ministre? Les opinions varient fort sur son compte: chacun convient cependant que la paix ne sera pas troublée. »

M. le Duc venait en effet d'être nommé premier ministre, ainsi que l'annonçait l'ambassadeur de Venise.

De tous les princes il était le seul qui fût à Versailles le soir précédent, à l'heure où le Régent expirait.

Il se trouvait, à cet instant même, dans l'appartement de la marquise de La Vrillière, femme du sous-secrétaire d'État aux affaires de l'intérieur, avec Mme de Prie, qui était accourue les prévenir en hâte. Ces deux femmes l'avaient conduit aussitôt jusqu'à la porte du cabinet du Roi, en dépit de son trouble et de sa résistance. Il hésitait à entrer; elles l'y avaient poussé.

Une fois en présence de Louis XV (alors âgé de treize ans), il lui avait annoncé le décès du duc d'Orléans, tout en lui demandant le poste vacant. A quoi le Roi, sans s'émouvoir autrement de la mort de son oncle, avait donné son assentiment, après avoir simplement consulté du regard son précepteur, l'évêque de Fréjus, depuis cardinal de Fleury, qui était seul dans la chambre et avait tacitement acquiescé.

M. le duc de Bourbon s'était alors empressé d'en faire expédier le brevet par La Vrillière, puis de prêter serment suivant la formule récitée quatre mois auparavant par le duc d'Orléans défunt et que le même La Vrillière portait constamment dans sa poche, prête à toute éventualité.

Pendant ce temps, l'unique personnage qui eût pu disputer à M. le Duc ce poste si considérable, le duc de Chartres, fils du Régent, s'attardait à Paris, à l'Opéra, auprès de la demoiselle Quinault, si l'on en veut croire les mauvaises langues. Il avait été prévenu sur le tard, avait fait seller des chevaux en toute hâte et était arrivé à Versailles bride abattue. En descendant de carrosse il n'y avait vu nulle foule, mais les seuls ducs de Noailles et de Guiche, qui lui avaient offert très ouvertement leurs services et tout ce qui pouvait dépendre d'eux. Il les avait

reçus comme des importuns, s'était pressé de s'en défaire, puis de monter chez la duchesse d'Orléans douairière, où il avait dit qu'il avait rencontré deux hommes qui avaient voulu lui tendre un bon panneau, mais qu'il n'avait pas donné dedans et qu'il avait bien su s'en défaire. De là il était monté chez le Roi, mais M. le duc de Bourbon en sortait, son affaire conclue, et il ne put qu'y demeurer deux ou trois minutes silencieux et comme stupide, sans avoir proféré ni un regret ni une protestation.

Enfin, le surlendemain de cette grande opération, M. le Duc recevait les ministres étrangers, après avoir pris possession de tous les registres et papiers d'État de son prédécesseur.

C'est à cette audience que l'ambassadeur déjà cité faisait allusion quand il dépêchait à Venise un autre courrier porteur des explications suivantes.

« Le duc de Bourbon ne perd pas de temps à s'assurer du pouvoir. Il s'est emparé des papiers du Régent et a reçu les compliments des ministres, ce dont je sortis on ne peut plus satisfait de son accueil et de ses paroles obligantes.

« J'estime que si ce prince n'a pas le talent et la fertilité d'intrigue du duc d'Orléans, il a plus de sincérité et qu'on doit plus se fier à sa parole. Peut-être aussi possède-t-il plus de suite dans sa façon de se conduire. Monseigneur le nonce Maffei et beaucoup d'autres ministres que je vis à Versailles sont du même sentiment. Le Duc en a fourni des preuves lorsqu'il s'est si souvent opposé au Régent afin de protéger les personnes qui lui étaient attachées.

« S'il est quelque chose à redouter chez ce prince, c'est son amitié trop condescendante pour la marquise de Prié, dame de condition, mais intrigante et cupide, qui depuis

trois ou quatre jours ne le quitte pas d'un instant et le conseille en toutes matières. »

Et tandis que Morosini représentait de la sorte M. le Duc et sa maîtresse, l'avocat Barbier disait de son côté : « Voilà M. le Duc premier ministre. Il est d'un esprit très borné, ne sachant rien, n'aimant que son plaisir et la chasse. Très amoureux de la marquise de Prie, fille de Berthelot de Pléneuf, c'est elle qui gouvernera et tirera de l'argent tant qu'elle pourra, aussi bien que M. le Duc et le comte de Charolais, son frère. »

Sur quoi un autre avocat, Marais, s'écriait : « Mme de Prie, maîtresse de M. le Duc, est bien glorieuse. Elle prétend par son esprit le gouverner et avec lui tout le royaume. »

Ces portraits n'étaient-ils pas poussés au noir et les trois chroniqueurs que nous venons de nommer ne jugeaient-ils pas M. le Duc ou son amie, ou les deux ensemble, avec trop de sévérité ?

Étaient-ils surtout l'un et l'autre aussi avides du pouvoir qu'on voulait bien le dire ?

En fait, M. le Duc ne pouvait se refuser raisonnablement à accepter une charge dont il reconnaissait peut-être le premier le poids écrasant, mais qui à son défaut serait allée à ses ennemis.

Car l'animosité de la faction d'Orléans pour la maison de Condé, qu'il représentait comme chef de la famille, n'était à cette date un mystère pour personne.

On savait que cette faction, qui ne comprenait point le Régent, qu'elle attaquait elle aussi et qui avait à sa tête son fils, le duc de Chartres, sa femme, la duchesse d'Orléans, conduits par les légitimés, ne poursuivait qu'un but, à savoir de frayer le chemin du trône aux bâtards.

On savait pertinemment que la duchesse d'Orléans avait épousé avec un véritable emportement les intérêts de ses frères le duc du Maine et le comte de Toulouse : qu'elle avait approuvé, sinon appuyé, tous les projets ténébreux du premier d'entre eux, de ce prince « le plus fameux ouvrier sous terre qui fût à l'époque » ; qu'elle avait vu sans indignation, à la mort des Dauphins, ses intrigues auprès du vieux Roi pour se rendre accessible à la couronne, ses noircures vis-à-vis du Régent, qu'il voulait écarter du pouvoir en l'accusant d'avoir empoisonné les petits-fils de Louis XIV ; que le jour où il s'était vu descendre de ce faite où ses intrigues l'avaient porté, elle avait trouvé naturel qu'il se vengeât du duc d'Orléans, son mari, par le complot de Cellamare, par les troubles de Bretagne, par les menées du Parlement, qu'il avait complètement gagné, grâce à son hypocrisie, grâce à ses façons de se montrer toujours sous les traits du fils chéri du Grand Roi que mort on craignait et respectait encore.

On savait qu'elle avait inspiré les mêmes sentiments au duc de Chartres et qu'il s'était formé autour de ces personnages un noyau de partisans recrutés parmi les serviteurs et obligés de la maison d'Orléans, la troupe nombreuse des mécontents et des ambitieux, auxquels étaient venus se joindre les défenseurs de l'ancien ordre de choses, les Rohan, Villeroy, Tallard, le duc de Mortemart, Berwick et, en qualité d'acteurs secondaires, mais fort actifs, le secrétaire d'État à la guerre Le Blanc, le futur maréchal de Belle-Isle, le Chevalier son frère, et des amis qui tous jouèrent un rôle si important durant le ministère du duc de Bourbon.

On avait appris que le plan de ce parti eût été de spéculer sur la mauvaise santé du Régent et ses infir-

mités, particulièrement sur la menace de perdre la vue, à laquelle tout le monde avait ajouté foi au courant de 1718 pour le déposséder, nommer la Duchesse régente et rétablir les princes légitimés dans leurs dignités et privilèges.

Ces choses se disaient couramment, et que le duc d'Orléans, secondé par le cardinal Dubois, avait biaisé avec un art infini, de façon à déjouer leur entente en confondant si bien les intérêts de chacun, en créant des susceptibilités ou des inimitiés si opportunes entre les frondeurs, qu'il les avait mis dans l'impossibilité de nuire à n'importe quel moment donné.

Mais ce qui était aussi au vu et au su du public, c'était que par suite de l'ancienne aversion existant entre les deux sœurs, Mme la duchesse d'Orléans et Mme la duchesse de Bourbon, aversion que toutes deux elles avaient communiquée à leurs fils, une lutte plus acharnée encore que par le passé allait éclater entre ces deux familles si puissantes, que pareillement M. le Duc, qui, quoique jeune alors, s'était ardemment mêlé à l'affaire de la succession de M. le Prince son père, où il avait été outrageusement lésé par les légitimés et qui depuis s'était déclaré en chaque circonstance leur ennemi irréductible, principalement au lit de justice de 1717, où il avait obtenu leur abaissement, serait à tout jamais odieux à cette faction sur laquelle il remportait, en lui dérobant le ministère, un triomphe si important.

On en voulait donc terriblement au duc de Bourbon, premier ministre, tant au Palais-Royal qu'à Sceaux et en maints endroits de Versailles. On en voulait peut-être encore davantage à la marquise de Prie, sa maîtresse. Et voici pourquoi.

M. le Duc (Louis-Henri de Bourbon-Condé, troisième du nom, né le 18 août 1692), atteignait à cette époque sa trente-deuxième année.

Il s'était marié en 1712 à sa cousine germaine, Mlle de Conti, avec qui non seulement il ne s'était jamais entendu, mais avec qui il se vantait presque de n'avoir jamais eu aucun commerce.

Elle était morte trois ans avant l'élévation de son mari, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. M. le Duc l'avait peu pleurée, comme on pouvait s'y attendre. D'ailleurs, à l'instant de cette mort, sa liaison avec Mme de Prie, datant de quelques mois à peine, était encore dans toute la force d'une passion nouvellement satisfaite.

A l'extérieur, M. le Duc n'avait rien qui pût plaire. Il était grand, sec, le visage osseux. On lui avait reconnu toutefois une assez belle figure vers sa première jeunesse, mais un accident l'avait défiguré. Se trouvant à la chasse avec le duc de Berry, celui-ci l'avait blessé d'un plomb à l'œil gauche, qui en était resté crevé.

Il avait toujours été très adonné aux exercices du corps, où il excellait, à la bonne chère et à la galanterie.

Ses aventures avec Mmes de Zurlauben, de Nesle, de Polignac étaient demeurées légendaires à la cour. On y riait encore de la manière dont Mme de Nesle savait tromper le borgne de Bourbon, ainsi qu'elle le nommait, comme de son désespoir lors de sa séparation d'avec cette belle.

On appréciait très diversement son caractère. Alors que les uns le jugeaient avec la même défaveur que Barbier,

Marais ou Duclos, d'autres, tels que Saint-Simon et Morosini, lui reconnaissaient un certain mérite.

Madame douairière d'Orléans, dont les jugements présentent au moins l'avantage d'être constamment sincères, écrivait de lui en 1719 :

« M. le Duc a beaucoup de qualités et beaucoup d'amis. Il est poli et sait bien vivre, mais son génie n'a pas beaucoup d'étendue. Il n'est pas non plus fort instruit, mais il a de la hauteur et de la noblesse dans le caractère et il sait garder son rang. »

M. le Duc possédait en effet de la volonté, malgré ce qu'on disait, et plus encore que de la volonté, de l'opiniâtreté.

Il était capable de déterminations promptes, souvent heureuses, parce qu'il les accompagnait de beaucoup de courage. Sur ce point, il s'était fait une réputation très méritée à l'armée de Flandres, où sa bravoure avait passé pour téméraire.

Sa carrière politique avait été ce qu'elle devait être chez le second prince du sang exposé à éveiller la jalousie du premier, du duc d'Orléans Régent, en l'espèce, et par cela même contraint de borner son action à des résultats toujours incomplets.

Ses amis assuraient qu'il avait rempli cette tâche difficile au mieux des intérêts de sa maison, grâce peut-être justement à ces sorties véhémentes qui avaient la vertu d'intimider ses adversaires.

Il avait, on le répète, fort bien mené la vigoureuse campagne entreprise en 1717 contre les princes légitimés dans le but de les ramener au rang de simples pairs du royaume. Il avait su se faire accorder postérieurement à cela la surintendance de l'éducation du Roi enfant, puis la direction de sa maison militaire.

Il avait servi pareillement la cause du financier Law avec tant d'ardeur qu'on put l'accuser à l'époque d'être l'un des auteurs de ce Système si décrié. En tout cas il avait eu l'honnêteté de défendre jusqu'à la dernière heure le dieu déchu. Le jour où Law avait dû gagner la frontière des Flandres, sa vie étant en danger à Paris, c'était un carrosse du duc de Bourbon qui l'y avait transporté.

Il était immensément riche dès avant le Système, puisque Henri-Jules de Bourbon-Condé, son père, lui avait laissé, entre autres biens, dix-huit cent mille louis d'or en monnaie, outre des sommes énormes d'argent blanc.

Il avait sensiblement accru cette fortune par l'agio. Les gens bien informés supputaient qu'il possédait en 1720 soixante millions au bas mot.

Cependant aucune de ces qualités personnelles ni aucun de ces puissants moyens de dominer les hommes : le rang, les biens, la qualité de chef d'un parti important, n'avaient été mis en œuvre pour un but suivi. L'effort donné, le prince retournait à sa vie de plaisirs ou d'exercices violents, sans plus vouloir se préoccuper des affaires de l'État.

Il avait appartenu à Mme de Prie de réagir contre cette apathie, de modifier ce caractère, de régulariser enfin, pour ainsi dire, le mouvement de cette force inconsciente d'elle-même en l'appliquant à une fin certaine.

Et elle y avait effectivement si heureusement employé son influence dès la première heure, qu'au bout de dix-huit mois le charme avait opéré.

Dès l'été de 1721 (les relations de la marquise et de M. le Duc dataient de l'année précédente), l'entourage de celui-ci ne reconnaissait plus en lui le même homme.

Raymond, introducteur des ambassadeurs, pouvait écrire alors au cardinal Dubois, qui le chargeait parfois de

pénétrer certains arcanes de la cour : « On a été chercher M. le Duc. Je n'ai jamais su pourquoi ! On l'a rendu si formidable qu'il mérite des attentions. Un prince, qui ne pensait point et tout livré aux plaisirs, s'est consacré aux affaires. Il a renoncé à tout pour ne pas quitter le Roi. Il est poussé par une maîtresse insolente et ambitieuse à l'exès qui lui fait jouer un rôle dans le temps que cela paraissait un miracle, et qui serait portée à risquer sa tête et celle de son amant pour lui faire avoir l'autorité entière. »

Ainsi Mme de Prie avait opéré cette transformation que ses contemporains considéraient comme quasi miraculeuse.

Comment ceux dont la politique s'était basée depuis cinq ou six années sur l'insuffisance, l'indifférence, l'absence d'ambition de M. le Duc, n'en auraient-ils pas profondément voulu à cette femme qui leur créait maintenant tant d'ombrage en réveillant un rival endormi ?

Ils lui avaient déjà imputé de précédents déboires. Mais leur fureur n'avait plus connu de bornes le jour où M. le Duc se fut assuré le ministère par l'adroite manœuvre que l'on vient de dire et dont chacun avait fait de suite honneur à la promptitude d'esprit de la marquise.

De là le débordement d'injures dont on l'abreuva jusqu'à sa mort.

Car si les contemporains de M. le Duc avaient jugé ce prince avec une sévérité évidente, ils se montrèrent pour le coup impitoyables à l'égard de son amie.

Non pas qu'ils lui aient refusé des charmes physiques comme des qualités d'intelligence par trop manifestes. Non ! Ils chantèrent sur tous les tons des attraits et des capacités qu'ils ne pouvaient lui contester de bonne foi.

On connaît le portrait que le président Hénault a

esquissé de la jeune femme : « Il n'y avait rien de si joli qu'elle quand elle partit rejoindre son mari, ambassadeur du Roi à Turin. Une taille déliée et au-dessus de la moyenne, une figure, un air de nymphe, le visage délicat, de jolies joues, le nez bien fait, des cheveux cendrés, les yeux un peu chinois, mais vifs et gais. et en tout une physionomie fine et distinguée, une voix légère comme sa figure. »

Celui qu'a laissé Saint-Simon ne lui cède en rien quant aux formules admiratives : « Mme de Prie était belle, bien faite, plus charmante par ces je ne sais quoi qui enlèvent, et de beaucoup d'esprit extrêmement cultivé, avec de la mémoire et le jugement de n'en rien montrer. »

D'Argenson, de son côté, la proclamait la fleur des pois. Aux yeux de Duclos, « elle possédait plus que de la beauté. Tout en elle séduisait. » Toussaint, l'auteur des *Mœurs*, la proclamait le pendant en grâces captivantes de la délicieuse Mme de Nesle.

Enfin, Richelieu et Maurepas ne faisaient plus tard qu'apporter à ses pieds un nouveau tribut d'éloges.

Par contre, aucun d'eux n'avait d'expressions assez méprisantes pour flétrir son caractère. Aucun d'eux ne lui marchandait les reproches les plus sanglants, après avoir si vivement célébré sa beauté. A leur dire, elle aurait été affligée de tous les vices : d'une immoralité révoltante, d'une ambition effrénée, avide jusqu'à la manie, en même temps que sordidement avare, fausse, sans foi, sans honneur, perfide et cruelle.

Ses ennemis le disaient. On les croyait d'autant plus qu'ils étaient fort nombreux.

Elle avait ceux de M. le Duc. Elle avait les siens propres. Elle en avait à la cour et à la ville, qui l'avaient déjà odieusement noircie avant que cette situation si en vue

de favorite d'un prince du sang puissant et à la source des grâces n'eût exaspéré les jalousies.

De quoi ne l'avait-on pas accusée, et fut-il jamais une femme au monde plus perfidement déchirée par la calomnie!

On lui avait reproché une naissance plébéienne. Elle était, prétendait-on, de la plus basse extraction. En cela, on errait volontairement et manifestement.

De fait, les financiers Berthelot, d'où elle sortait, s'étaient fait en moins d'un siècle une large place au soleil. Riches plus que considérés, intelligents, actifs, audacieux, ils marchaient à la hauteur des gens de la première qualité, qui n'avaient point hésité à leur donner leurs fils ou leurs filles en mariage, qui n'hésitèrent point à ouvrir leurs rangs à Agnès Berthelot de Pléneuf, par l'intermédiaire du marquis de Prie, d'une des meilleures et des plus anciennes maisons du royaume.

En dehors des belles alliances de son mari, Mme de Prie ne tenait-elle pas déjà aux Matignon, aux Potier de Novion et de Gèvres, aux Argenson, aux Caumartin, aux marquis de l'Hôpital, aux Larcher, aux Portail, à la maison de Lorraine par les Marsan?

On lui avait reproché une corruption précoce, des vices natifs. Elle aurait été débauchée dès avant son mariage. Mais cette inculpation avait en soi-même quelque chose de si odieux qu'elle ne fut jamais prononcée à haute voix.

Mlle Berthelot de Pléneuf avait été mariée dès ses quinze ans à peine révolus. Il aurait donc fallu admettre ce dérèglement de mœurs chez une enfant dont les premières années s'étaient écoulées au couvent. Il y avait là, on le dit encore, une insinuation qui fit horreur.

On avait eu beau jeu, par contre, à ternir sa réputation

de femme mariée. A peine épousée, elle avait rejoint son mari à Turin, où il faisait les fonctions d'envoyé du Roi Très-Christien. Elle possédait toutes les séductions. Elle était ornée de tous les attraits. Elle plut. Elle enchantait cette cour de Piémont, froide pourtant et rigoriste, où le monarque seul, Victor-Amédée II, se réservait les écarts de conduite qu'il ne pouvait tolérer chez les autres.

On lui prêta des amants. En eut-elle réellement? La correspondance de M. de Prie la peint comme attachée à son devoir, vaillante, dévouée, supportant avec résignation une sorte de misère, la plus pénible de toutes, celle des gens en place, qui était venue au ménage par suite de la déroute financière du père de la marquise, Berthelot de Pléneuf.

Elle avait donné à son mari une fille qu'elle avait élevée avec la plus extrême tendresse. Et lorsqu'il était malade, au cours d'un déplacement des princes savoyards à Chambéry, elle avait su le soigner avec une admirable sollicitude, jusqu'à contracter le même mal à son chevet.

Mais la mission de M. de Prie le fatiguait. Elle avait été semée de mille déboires. Il sollicitait son retour en France, ou à défaut de ceci le paiement de ce qui lui était dû.

Il avait dépêché sa femme à Paris pour préparer les voies. Elle y était arrivée en octobre 1718.

Elle y retrouvait ses calomnieurs plus animés que jamais contre elle. Elle faillit. La chose n'est pas contestable. Une intrigue de cour la jeta dans les bras du duc de Bourbon.

On avait voulu auprès de ce prince, espoir de tous les partisans de la maison de Condé, une femme intelligente et capable de le guider au milieu du plus étonnant chaos de convoitises et d'intrigues qui fût au monde.

On avait pensé à Mme de Prie. On avait imaginé, afin de faire naître cette liaison, certaines rencontres à l'Opéra, qui lui furent postérieurement si fort imputées à crime, quoiqu'elle n'en eût pas d'abord pénétré le motif. Sa beauté, son esprit lui avaient conquis le cœur de M. le Duc sans qu'elle eût trempé dans cette machination.

On se refusa à l'admettre. On feignit d'ignorer que M. de Prie en avait éprouvé un déplaisir mortel, qu'il l'avait maltraitée, qu'il l'avait battue, ce qui cadrerait fort peu avec la donnée d'un époux habitué à des infidélités notoires.

On soutint qu'elle avait agi avec une rare dissimulation, que son plan était tracé de longue date, qu'elle avait ensorcelé son amant grâce à des pratiques galantes importées par elle d'Italie et jusque-là inconnues en France.

On avait également stigmatisé ses prétendues duretés à l'égard de sa mère. « à qui elle aurait fait sentir, d'après Saint-Simon, toute la différence qu'il pouvait y avoir entre une femme de condition qu'elle était devenue et une bourgeoise que sa mère était restée ».

On avait oublié très intentionnellement de démontrer ce qu'avait été cette mère, une belle charmante entre les charmantes, d'une excessive liberté de morale, singulièrement prodigue de ses faveurs, non seulement au temps de sa jeunesse, mais encore lorsque l'âge aurait dû tempérer ses ardeurs, sans mesure et sans conscience.

On passait sous silence son affreuse jalousie à l'endroit de sa fille, aussi bien que ce dont celle-ci avait eu à en souffrir.

On cachait que Mme de Pléneuf, enrageant de voir qu'Agnès parvenue à treize ans gagnait chaque jour ce qu'elle-même perdait en attraits, que, conséquemment, les hommages de ses amis allaient à cette enfant, n'avait plus eu la force de supporter sa présence.

On taisait qu'elle eût exigé de son mari l'éloignement de sa fille, puis son internement dans un couvent, en dernier lieu son mariage à M. de Prie, alors qu'on associait les quinze printemps de cette délicieuse créature aux quarante et un automnes du marquis.

On feignait d'ignorer que cette marâtre, par une étrange aberration de sentiments, eût dès cette époque lié partie avec certains de ses adorateurs pour exercer plus efficacement sa haine contre cette fille détestée, entraver sa vie, la déconsidérer et la perdre, elle et tous ceux qui pouvaient s'intéresser à son sort.

On feignait d'ignorer que cette coterie, toujours animée et excitée par une femme implacable, avait abreuvé Mme de Prie de dégoûts en préparant sa ruine future par les voies les plus basses.

On blâmait l'ambition excessive de la jeune marquise, mais on ne disait pas que cette ambition lui avait été commandée par la nécessité où elle s'était trouvée de bonne heure de se défendre de tant d'entreprises contre son repos; que naturellement gaie et portée aux distractions, elle se serait sans cela tenue à l'écart des affaires d'État.

En tout ceci on dupait le public, — car de tout ceci une seule chose restait vraie — cette étude réussira peut-être à l'établir, — c'est qu'il y avait bien, entourant Mme de Prie, une association d'ennemis acharnés dont l'animosité déjà extrême s'était surexcitée à l'arrivée de M. le Duc au pouvoir, que cette haine était connue d'elle et de son prince, qu'ils en avaient mesuré le danger, que cette crainte, après les avoir comme contraints à s'emparer du pouvoir pour être mieux armés, influa sur la plus grande partie de leur conduite, leur inspirant souvent les résolutions les plus inconsidérées, que la ruine

des uns et des autres et le désordre de plusieurs années dans l'État en résultèrent.

Mais quels étaient ses ennemis? Comment Mme de Pléneuf, mère de la marquise de Prie, en avait-elle fait les instruments de son ressentiment? Et quelle avait été la vie de Mme de Pléneuf?

C'est ce qu'il convient de dire dès à présent, en revenant sur chacune des insinuations calomnieuses que nous résumons à l'instant et en retraçant l'origine et le premier développement de cette étonnante querelle féminine.

MADAME DE PRIE

I

MÈRE ET FILLE

MADAME DE PLÉNEUF ET MADAME DE PRIE

Agnès Rioult d'Ouilly, depuis Mme de Pléneuf, mère de Mme de Prie, était née en 1681, de Pierre Rioult, receveur général des finances de Poitou, et de Marie Mes-tayer.

Elle appartenait par l'un et l'autre à ces familles de finance que les malheurs des temps, les besoins de la guerre et plus encore l'évolution constante des sociétés élevèrent si prodigieusement à l'entrée du dix-huitième siècle.

Les Rioult pouvaient eux-mêmes servir d'exemple de la fortune rapide de ces gros traitants, qui, tout en restant liés de tant de côtés à la roture, parvenaient en moins d'un demi-siècle à se glisser parmi les gens du plus beau monde.

Ils s'étaient, en effet, anoblis de leur propre mouvement ou à peu près, en ajoutant à leur nom roturier des appellations de terres, Rioult d'Ouilly, Rioult de Cursay, Rioult d'Estouy.

Ils possédaient des châteaux en maints lieux de province, et de somptueux hôtels à Paris. Ils acquéraient des emplois, des dignités, des privilèges. Ils contractaient des unions avec les gens de qualité. Pierre Rioult, tout le premier, épousait, une fois devenu veuf, la veuve du marquis de l'Hôpital.

A côté de cela, néanmoins, ils demeuraient les vrais manieurs d'argent, bafoués à la cour, soupçonnés à la ville, honnis du populaire, qui leur attribuait l'ensemble de ses maux, et toujours en susceptibilité avec la justice, comme deux autres Rioult, dont l'un fut taxé à cent mille livres, l'autre à quarante mille livres de restitution par la célèbre chambre criminelle de 1716.

Quoi qu'il en fût, Agnès Rioult d'Ouilly n'en constituait pas moins, à l'heure où elle parvenait à ses quinze ans, un parti fort sortable. Elle était divinement jolie, avec une dot de conséquence. Elle eut cent soupirants, parmi lesquels son père eût pu choisir un nom, de la jeunesse, un air du monde.

Il négligea tous ces avantages pour ne s'attacher qu'au solide.

Il la maria à Étienne Berthelot de Pléneuf, directeur des poudres et salpêtres de France.

L'époux avait trente-cinq ans, peu d'extérieur, une noblesse de création aussi récente que celle des Rioult d'Ouilly; par-dessus le marché, il était veuf avec un fils déjà grandelet. Mais il était fort riche, très protégé. Il appartenait aux Berthelot qui, du fait d'une tante, parente proche de Colbert, dérivait de ce puissant ministre. Il avait un père sur la tête duquel les fonctions les plus honorables, les plus lucratives s'étaient curieusement accumulées.

Celui-ci, le vieux François Berthelot, encore vivant à

cette fin de siècle, avait en effet plus occupé de postes qu'aucun autre premier commis de l'État.

Colbert avait d'abord fait de lui un directeur général de l'artillerie, soit à cette époque une sorte de réorganisateur d'un nouveau et considérable service. Il l'avait ensuite employé à ses vues si étendues de colonisation.

Berthelot avait été l'un des importateurs de l'influence française au Canada. Il y possédait dès 1676 des terrains de la valeur d'une province, que le Grand Roi avait transformés pour lui en comté de Saint-Laurent. Il avait entièrement civilisé ce bien d'outre-mer, construit des villes et villages, édifié des églises, fondé des écoles, labouré les superficies les plus étendues, ensemencé et récolté.

Cette œuvre achevée, on l'avait vu aux Fermes générales, où il jouissait d'une telle considération que, lors du renouvellement du bail de 1686, Louis XIV avait exigé qu'on confiât à François Berthelot le soin d'en rédiger la teneur.

Mais ce n'était pas tout. Louvois, secrétaire d'État à la guerre, s'était servi de lui comme Colbert l'avait fait. Il avait jeté les yeux sur le beau-père d'Agnes Rioult d'Ouilly à l'heure même où on bouleversait de fond en comble les anciens règlements de l'armée. Il lui fallait un bon général des vivres, soit un bon intendant général. Il avait pris Berthelot et s'en était toujours loué.

Fort riche par tant de sources de fortune, le premier commis, fermier général et vivrier, avait acheté, acheté sans regarder, des biens au soleil et des charges : ici la seigneurie de Rebourseau aux Seignelay, celle de Jouy aux Sourdis, celles de Plèneuf et de Guémadeuc aux Richelieu ; là, le secrétariat privé de Mme la Dauphine-Bavière, la direction générale des poudres et salpêtres, et ainsi de suite.

En même temps il mariait ses filles comme les plus illustres seigneurs auraient désiré le faire. Il casait l'une chez Ravot d'Ombreval, du parlement de Paris; il donnait la seconde au comte de Goyon-Matignon, depuis maréchal de France; il unissait enfin la dernière à Potier de Novion, petit-fils de M. le Premier, et lui aussi président du parlement de Paris, en succession de son grand-père.

Berthelot détenait plus de biens que ce qui lui était raisonnablement nécessaire pour vivre luxueusement.

Il l'avait compris; il avait partagé sa fortune avec ses enfants. A l'aîné, il avait cédé sa terre de Jouy et sa charge de secrétaire des commandements de Madame la Dauphine; à un autre, il avait fait présent de son titre de comte de Saint-Laurent et de sa place de fermier général; celui-ci avait profité de Rebourseau, celui-là, de Saint-Alban.

Pléneuf avait reçu pour sa part la propriété de ce nom, plus l'emploi de directeur général des poudres et salpêtres de France. Il n'était assurément pas le moins bien loti des enfants de François Berthelot, surtout si l'on admet que ce dernier avait fait en outre les avances du traité signé par son fils Pléneuf en 1700, deux ans par conséquent après la naissance de Mme de Prie, car il ne s'agissait là dedans de rien moins que de sept millions à verser au trésor royal par le fermier dudit article, pour un exercice de dix années.

Le jeune couple entraît ainsi en ménage sous les auspices les plus favorables. Le mariage avait été brillant. Il avait eu lieu à l' Arsenal. C'était là, que le commissaire général logeait près de ses bureaux et de ses ateliers.

L'espace ne manquait pas dans cette vaste construction. Le duc du Maine, grand maître de l'artillerie, après M. de

la Meilleraye, le duc du Lude et le maréchal d'Humières, en habitait la façade regardant la rivière. Pléneuf était installé dans les bâtiments donnant sur le rempart et la porte Saint-Antoine.

Il y avait vécu près de neuf années, en y préparant patiemment et constamment les voies à sa fortune future, se produisant partout où il pouvait se produire, s'insinuant partout où il pouvait s'insinuer.

Sa charge ne lui interdisait pas une sorte de maraude dans les affaires voisines. Il s'était intéressé, comme on le disait à l'époque, à celles du Roi. Il y avait réalisé de superbes bénéfices, quand il lui était venu à l'idée de reprendre les traditions paternelles.

François Berthelot s'était distingué comme munitionnaire des vivres. Pléneuf voulut l'imiter, et y réussit autant que lui.

Barbezieux, qui le soutenait comme le marquis de Louvois, son père, l'avait soutenu, le recommanda à Tallard, au prince de Vaudemont, à Vendôme, à d'autres généraux, qui le mirent à l'épreuve et semblèrent s'en contenter pour un temps.

Chamillard, en remplaçant Barbezieux, fit plus encore pour l'époux d'Agnès Rioult d'Ouilly et le père de la marquise de Prie.

Il était l'obligé du comte de Matignon, dont Pléneuf était beau-frère. Le comte l'avait fort servi lorsqu'il était lui-même petit intendant en Basse-Normandie. Devenu contrôleur général, puis secrétaire d'État à la guerre, il se ressouvint des bons offices rendus.

Il protégea Pléneuf, le recommanda chaudement, l'imposa presque aux nouveaux commandants des armées du roi en Italie durant les campagnes de 1701, 1702 et 1703. Mais en cela il n'eut pas la main aussi heureuse que

Barbezieux. Sous le couvert de si hautes références, Pléneuf avait volé outrageusement, tant et si bien qu'on s'en était ému à la cour.

Le Roi avait ordonné une enquête, de laquelle il avait paru clair comme le jour que les troupes avaient été maintes fois affamées, les blessés abandonnés à leur triste sort, les hôpitaux rançonnés, et cent friponneries de la même valeur.

Tout autre que Pléneuf aurait succombé devant de semblables accusations. Mais l'ex-commissaire des poudres et salpêtres de France avait les reins solides. Il se sentait assez appuyé pour se rire de l'orage. Il était rentré à Paris dans le courant de 1706, le front haut, après s'être substitué en Italie un de ses frères, Berthelot de Duchy, à qui il avait abandonné le soin de régler diverses affaires véreuses, en endossant du même coup sa mauvaise réputation.

Il avait antérieurement à cela quitté l'Arsenal pour aller habiter un magnifique hôtel à moitié reconnaissable de nos jours au coin des rues de Cléry et Poissonnière.

Il l'avait prodigieusement orné, ainsi que le château de Ville-Evrard, près Nogent-sur-Marne, dont il s'était rendu acquéreur peu auparavant. Il avait fait de ces résidences de ville et de campagne les plus charmants séjours du monde.

Mme de Pléneuf l'y attendait. Elle y triomphait en reine. Elle passait à cette date pour l'une des plus belles femmes de la capitale, et son esprit comme ses charmes physiques attiraient chez elle tout le Paris d'alors.

Sa considération, au contraire, laissait fort à désirer. On avait beaucoup parlé d'elle pendant les absences prolongées de Berthelot de Pléneuf. On en parlait encore davantage à l'heure du retour de celui-ci, de telle façon

que le proverbe « Heureux au jeu, malheureux en ménage » était particulièrement applicable à ce mari. Car s'il avait gagné en jouant avec des dés pipés au grand jeu de la fourniture des armées, il avait par contre perdu la partie en sa vie domestique.

La renommée de Mme de Pléneuf était donc détestable à ce point que son entourage n'avait pas hésité à la qualifier de Messaline de son temps. Les amis l'avaient dit, le peuple l'avait répété et l'appellation lui en était restée.

La venue de nombreux enfants, dont la future Mme de Prie, en août 1698, était la première, n'avait pu désarmer la médisance. Et comment en eût-il été autrement quand on connaissait à cette femme trop d'attachements successifs et voisins les uns des autres, pour admettre une certitude quelconque dans la paternité de l'époux ?

On ne prête, dit-on, qu'aux riches. On avait beaucoup prêté à Mme de Pléneuf. On lui avait attribué nombre d'amants dont la plus grande partie semblait sûre.

C'était un Canon-Destouches, d'où procéda plus tard Néricault-Destouches, le diplomate auteur comique; le chevalier de Velleron, neveu du cardinal de Janson; M. d'Aginois, cadet de Richelieu; le duc de la Meilleraye; M. de la Baume, fils du maréchal de Tallard; un prince lorrain, le prince Charles d'Armagnac; le cardinal de Rohan, le duc de la Vrillière, le marquis de Cany, fils de Chamillard.

Et la liste s'allongeant toujours, c'était encore MM. de Duras, de Courcillon, de Dangeau, de Giacè, de Verton.

La liaison avec le prince Charles, la plus sérieuse de toutes, en en exceptant celle du jeune La Baume, mort en héros à la bataille d'Hochstedt, avait conduit Mme de Pléneuf jusqu'aux environs de 1710.

Alors la gloire mondaine du ménage Berthelot de Plé-

neuf avait battu son plein. Ses salons de la rue de Cléry comptaient parmi les plus courus de Paris. La foule des petits maîtres y abondait. Où se serait-elle réunie d'ailleurs, quand à Versailles, à Marly, à Sceaux, à Saint-Cloud le rigorisme pieux dominait, quand le vieux monarque et Mme de Maintenon, s'entourant d'austérité, la faisaient également observer des gens de la cour?

Où aurait-on pu se distraire à cette triste époque, si ce n'eût été chez des financiers tels que Pléneuf? L'infortune du moment comme les deuils de la guerre les avaient infiniment peu touchés; chez eux on trouvait de la gaieté, du bruit, de l'éclat, des fêtes, des femmes faciles.

Aussi l'hôtel des Pléneuf faisait-il prime, et l'emportait-il presque sur celui des opulents Crozat, de l'illustre Samuel Bernard, de l'extravagant Bonnier de la Mosson, du grand Thévenin ou du grand Bourvalais.

Elle offrait en plus des peintures, des dorures, des marbres, des appartements somptueux, une femme véritable divinité conquérante. « Grande, faite au tour, écrivait Saint-Simon, avec un visage extrêmement agréable, de l'esprit, de la grâce, de la politesse, du savoir-vivre, de l'entregent, de l'intrigue, et qui aurait été faite pour fendre la nue à l'Opéra et y faire admirer la déesse. »

Et à côté de cela un mari bon enfant, « magot plein d'esprit, qui voulait avoir la meilleure part de sa femme, mais qui du reste n'était pas incommode et dont les gains immenses fournissaient aisément à l'abondance, à la délicatesse de la table, à toutes les fantaisies de parure d'une belle femme et à la splendeur d'une demeure de riche financier. »

Mais encore fallait-il pour y être admis montrer patte blanche, en se conformant aux règlements imposés par Mme de Pléneuf à ses admirateurs.

« La maison fréquentée, continue Saint-Simon, attirait tout; la femme adroite y souffrait par complaisance les malotrus amis de son mari, qui de son côté recevait bien pareillement des gens d'une autre sorte qui n'y venaient pas pour lui.

« La femme était impérieuse, voulait des compagnies qui lui fissent honneur. Elle ne voulait guère de mélanges dans ce qui venait pour elle. Éprise d'elle-même au dernier point, elle voulait que les autres le fussent, mais il fallait en obtenir la permission; parmi ceux-là elle savait choisir.

« Elle avait si bien su établir son empire que le bonheur complet ne sortait jamais à l'extérieur des bornes du respect et de la bienséance et que pas un de la troupe choisie n'osait montrer ni de jalousie ni de chagrin. Chacun espérait son tour, et en attendant, le choix plus que soupçonné était révérend de tous dans un parfait silence, sans la moindre altération entre eux.

« Il est étonnant combien cette conduite lui acquit d'amis considérables, qui lui sont toujours demeurés attachés sans qu'il fût question de rien plus que d'amitié, et qu'elle a trouvé au besoin les plus ardents à la servir dans ses affaires. »

Et en s'exprimant de la sorte, Saint-Simon ne disait que la vérité. Mme de Pléneuf n'avait jamais rencontré auprès de ses amis de résistance à ses lois vraiment draconiennes.

Tous s'y étaient soumis de bonne volonté, tous étaient passés sans protester du rang de candidats à celui d'amants et de celui d'amants à celui d'amis, mais d'amis dévoués jusqu'au sacrifice.

Elle avait employé les premiers de ses fidèles si débonnaires à l'amuser, à la distraire, à l'aimer, à le lui dire, sur-

tout à le dire aux autres, à honorer son salon de leur présence, à répandre son nom, à flatter sa vanité. En un mot elle avait exigé d'eux tout ce qu'une jolie femme prétend tirer d'ordinaire de ses serviteurs.

L'âge venu, et elle vieillie malgré ce qu'elle avait pu tenter pour se rajeunir, ses idées s'étaient modifiées. D'autres goûts, d'autres besoins avaient remplacé ceux de la jeunesse. L'ambition, la haine s'étaient emparées de cette âme hautaine.

Dès lors, elle avait utilisé ses anciens comme ses nouveaux amis à satisfaire ses mauvaises passions, et parmi les derniers, ceux qui devinrent les ennemis particuliers de Mme de Prie et qui doivent maintenant retenir notre attention.

*
* *

En 1712, la mère d'Agnès Berthelot de Pléneuf dépassait la trentaine. Elle était toujours fort belle. Les années avaient exercé peu d'action sur son visage et sa taille.

Néanmoins, ainsi qu'on vient de le dire, elle diminuait fatalement en attraits. Elle avait dû par suite abaisser ses prétentions en matière de galanterie.

Des hommes d'une condition moins relevée avaient succédé dans son boudoir aux maréchaux de France, aux cardinaux et aux petits maîtres.

Il s'était formé chez elle, à cette date, une nouvelle société ou plutôt une coterie composée de trois personnages principaux : un intendant de province, Le Blanc ; un jeune colonel de dragons, le comte de Belle-Isle, petit-fils du surintendant Fouquet, et le capitaine des gardes du duc d'Orléans, La Fare, dont le père, ami des Vendôme, de Chaulieu, de Palaprat et de bien d'autres joyeux épi-

curiens d'Anet ou du Temple, avait déjà illustré le nom.

Deux hommes de moindre conséquence s'étaient joints à eux par la suite : le chevalier de Belle-Isle, qui suivit toute sa vie la fortune de son frère, puis Moreau de Séchelles, un parent des Berthelot, dont on pensait alors faire un maître des requêtes. Celui-ci intelligent, actif, avec beaucoup d'esprit d'intrigue, qu'il sut mettre en œuvre plus tard pour se pousser jusqu'au poste de Contrôleur Général.

Le marquis de Sennecterre, personnage ondoyant, bon à jouer tous les rôles, tantôt lieutenant général et tantôt ambassadeur, appartenait encore à cette société, mais en y gardant toujours sa liberté d'action et sans s'associer entièrement à leurs menées, qui étaient au demeurant celles de la seule Mme de Pléneuf.

Chacun des membres de la coterie de la rue de Cléry ne voyait, n'entendait et ne jugeait en effet que par cette femme, qui de son côté obéissait à ces deux passions intransigeantes, d'une part le désir de s'identifier aux gens de qualité en secouant sa boue de finance, de l'autre l'espoir troublant et dévorant d'humilier cette ennemie née de son sang, sa fille. Pour mieux faire comprendre ce dernier sentiment si anormal chez une mère, il convient une fois de plus de citer Saint-Simon.

« Entre plusieurs enfants, dit-il, Mme de Pléneuf avait une fille qui avait fait la passion et l'occupation de sa mère à la bien élever. Mais devenue grande et à mesure qu'elle plut par cent attraits vainqueurs, elle déplut à sa mère. Mme de Pléneuf ne put souffrir de voir chez elle des hommages qui pouvaient s'adresser à d'autres. Les avantages de la jeunesse l'irritèrent. Sa fille, à qui elle ne put s'empêcher de le faire sentir, souffrit sa dépendance, essuya ses murmures, supporta les contraintes, mais le

dépit s'y mit. Il lui échappa des plaisanteries sur la jalousie de sa mère qui lui revinrent. Celle-ci en sentit le ridicule. Elle s'emporta. La fille se rebecqua, et Pléneuf, plus sage qu'elle, craignant un éclat qui nuisît à l'établissement de sa fille, leur en imposa, en sorte qu'il en étouffa les suites, qui n'en devinrent que plus aigres dans l'intérieur domestique et qui pressèrent Berthelot de l'établir. »

Encore plus forte que l'ambition, cette haine sauvage n'avait pas molli devant le mariage, la séparation, l'absence. Elle guidait, en s'unissant au premier de ces mobiles, toutes les actions de Mme de Pléneuf et conséquemment de ses amis dévoués.

Elle inspirait et déterminait particulièrement la conduite de celui d'entre eux qui touchait le plus à son cœur, qui fut aussi le plus entreprenant, le plus intelligent, le plus animé, pour la mère contre la fille, pour cette femme contre Mme de Prie, de l'intendant puis du sous-secrétaire d'État à la guerre Le Blanc.

Le quatrième personnage principal de ce drame intime et politique dont nous donnons le portrait à nos lecteurs, Claude Le Blanc, était fils d'un conseiller au parlement, depuis maître des requêtes et intendant de Normandie. Par sa mère, une Bazin de Bezons, il se trouvait beau-frère du maréchal de ce nom. Par ses frères, tous les deux évêques, l'un de Sarlat, l'autre de Coutances, il avait un pied dans l'Église.

Il s'était distingué lui-même fort hâtivement par des mérites supérieurs, une remarquable facilité de travail, de réelles qualités d'administrateur. Après avoir traversé comme son père les emplois de conseiller d'État et de

maître des requêtes, il avait obtenu une intendance, celle d'Auvergne.

Il y avait parfaitement réussi, ce dont on l'avait récompensé en le proposant pour l'intendance de Bordeaux, puis, après celle-ci, pour la plus appréciée de toutes, celle des Flandres. C'était un poste de confiance, surtout à l'instant où on l'y appelait.

Le Blanc y avait accompli des prodiges, se conduisant autant en soldat qu'en intendant, tentant pendant la campagne de 1712 des surprises sur de petites places fortes, comme Menin, arrêtant des partisans, prévenant les coups de main de l'ennemi.

Mais cela n'était rien auprès de ce qu'il avait accompli à Dunkerque, où il s'était tout bonnement surpassé.

On sait que par une des clauses du traité d'Utrecht (1713), Louis XIV s'était engagé à démolir les fortifications de cette ville en en comblant le port. Le cœur du monarque avait saigné. L'humiliation était grande !

Aussi avait-on voulu par tous les moyens possibles lui en adoucir l'amertume. Mardyck était proche, avec une citadelle et un havre qui pouvaient remplacer la citadelle et le havre perdus, avec une situation maritime à peu près équivalente.

Le Blanc avait eu la perception rapide de ce qu'on en pouvait faire : refonder un nouveau Dunkerque à quelques milles de l'ancien. Son projet, simple et lumineux, avait été agréé. Seulement il restait à l'exécuter. On avait besoin pour cela d'un homme capable en même temps d'activer cet immense travail et de ménager les susceptibilités britanniques, ou pour mieux dire de tromper la surveillance inquiète de l'Angleterre.

Le Blanc avait encore été cet homme. Il avait tout accordé au mieux des intérêts de son maître. On devait le

louer. On le loua. Voysin, pour lors secrétaire d'État à la guerre, en succession de Chamillard, le prôna chaudement au vieux roi, qui voulut le voir et le remercia de vive voix.

A tout ce bruit mené autour de lui, on dirait actuellement à toute cette réclame, les Berthelot de Pléneuf n'avaient pas été étrangers.

En effet, pendant que l'intendant remplissait si heureusement ses fonctions en Auvergne et en Flandre, le père de Mme de Prie avait intrépidement poursuivi sa carrière.

Le discrédit dont ses rapines l'avaient frappé ne l'inquiétait pas outre mesure, comme on l'a vu précédemment. Le ministre Chamillard était resté de ses amis et presque de ses obligés. Il l'en avait fait souvenir quand le poste de premier commis à la guerre avait été vacant par suite de la retraite de son titulaire, un M. de Fumeron, ancien serviteur dont Pléneuf passait pour avoir hâté le départ.

Voysin, en succédant à Chamillard, n'avait eu garde de le déplacer. Il n'entendait rien au service des armées. Pléneuf était rompu à cette besogne. Il s'était donc confié à lui plus encore que son prédécesseur.

Or Pléneuf connaissait Le Blanc de longue date. Il l'avait maintes fois rencontré à la frontière quand il y escortait son ministre. Il l'avait revu à Versailles ou aux bureaux de la guerre. Une étroite amitié s'était donc formée entre ces deux hommes. Un sentiment plus tendre avait définitivement attaché l'intendant à la maison du financier.

Devenu l'un des multiples soupirants dont parle Saint-Simon, il ne s'était plus éloigné que très passagèrement de l'hôtel de la rue de Cléry. Il y avait plu à tout le monde, sauf à la fille aînée du logis, à Agnès de Pléneuf (car dans

un premier moment d'enthousiasme pour cette enfant. Mme de Pléneuf avait désiré qu'elle portât le même nom qu'elle).

Comment cette fillette dotée avant l'heure de tant d'attraits, vive, animée d'un enjouement naturel auquel amis et ennemis ont rendu hommage, et d'un autre côté cet intendant âgé pour lors d'une trentaine d'années à peine, « joyeux vivant, aimant la compagnie, la bonne chère, plein d'esprit lui aussi, de liant et d'expédient » — c'est Dangeau qui parle — comment avaient-ils pu si peu se convenir?

Comment, si ce n'est parce que la mère jalouse avait au début excité son amant, ou celui qui allait l'être, contre cette fille détestée, et que celle-ci s'en était aperçue, qu'elle avait imputé dès lors à juste titre à Le Blanc comme à ses amis une partie des mauvais traitements dont elle était l'objet chez elle, que l'antipathie une fois née entre eux s'était singulièrement fortifiée de tout ce qui allait suivre.

Peut-être aussi Le Blanc et les Belle-Isle et Sècheselles avaient-ils contribué à la solution brutale de la curieuse aventure qui se contait ainsi. M. d'Angennes était des adorateurs heureux de Mme de Pléneuf. Ses vœux avaient été exaucés; plus encore, Mme de Pléneuf avait conçu pour lui une passion violente, lorsque la beauté ravissante d'Agnès avait détourné les regards du comte de la mère sur la fille. Ce changement de sentiment n'avait pas échappé à la perspicacité de la première. Elle avait averti ses amis, et c'était cette découverte qui avait décidé de l'éloignement et du mariage de la jeune fille, tandis que M. d'Angennes allait mourir deux mois plus tard en pleine rue à Paris, de trois coups d'épée, au milieu de circonstances fort étranges.

Quoi qu'il en fût, les manifestations publiques de la haine des amis de Mme de Pléneuf, principalement de Le Blanc, contre sa fille Agnès, dès lors marquise de Prie, du ressentiment de celle-ci contre eux, ne devaient pas tarder à se produire. Mais ici il convient de faire remarquer que les premiers coups furent portés par les membres de cette coterie, qu'à peine mariée Mme de Prie en avait souffert.

On a vu de quelle façon Berthelot de Pléneuf l'avait donnée au marquis de Prie, baron de Plasnes, gouverneur de Bourbon-Lancy, colonel d'un régiment de cavalerie de son nom, brigadier des armées du Roi, ambassadeur auprès du roi de Sardaigne et marqué pour être un jour l'un des seigneurs attachés à l'éducation de Louis XV.

Louis de Prie, deuxième du nom, chevalier-baron, puis marquis de Plasnes, dit le marquis de Prie, était parfaitement gentilhomme d'ancienne maison, allié aux plus illustres familles du royaume. Il était parrain du roi. Sa bonne fortune avait voulu qu'il fût avec sa tante Mme de Ventadour dans le cabinet de Louis XIV quand on y apportait le petit duc de Bretagne (Louis XV). Il l'avait tenu sur les fonts. Il avait donc fait à Mlle de Pléneuf beaucoup d'honneur en l'épousant.

Mais M. de Prie était, de par son père le vieux comte de Plasnes, aussi pauvre en numéraire que riche en grands domaines peu productifs : c'est ce qui explique comment autour de lui on avait fermé les yeux sur cette mésalliance, dont le public s'était fort étonné à l'époque.

Pléneuf avait triomphé du fait de cette union, mais il ne devait pas porter ses succès plus loin. Au jour même où sa fille présentée au Grand Roi surprenait Versailles par sa beauté et ses airs du monde si précoces, tandis que M. de Prie gagnait de son côté Turin et que le ministre Torey lui écrivait à propos de sa femme restée à Paris les

plus jolies choses du monde, l'orage longtemps amassé sur la tête du premier commis de Voysin éclatait subitement.

Le bruit s'était répandu du jour au lendemain que l'on allait procéder à une nouvelle revision de ses fameux comptes aux armées d'Italie.

La maladie du Roi puis sa mort avaient temporairement interrompu les poursuites commencées à cette date. Elles avaient repris par contre aussi furieusement que possible quelques mois plus tard, quand Philippe d'Orléans, bien assuré de la régence, eut décidé de faire rendre gorge aux traitants.

Pléneuf avait été cité avant tous autres devant la cour de justice instituée à cet effet.

Le Blanc faisait partie à cette date du conseil d'État. Il avait sollicité d'être de la commission particulièrement chargée d'étudier les livres de Pléneuf. Il était déjà fort bien en cour au Palais-Royal, ayant toujours su ménager avec une rare adresse les intérêts des différents partis de la maison d'Orléans. Le Régent ne pouvait rien lui refuser. On l'avait nommé en conséquence de compagnie avec trois autres de ses collègues : Saint-Contest, Landivisiau, Le Gendre, plus Le Pelletier de la Housaye, qui fut depuis contrôleur général, en qualité de président.

On eût pu croire à ce moment que Le Blanc se montrerait bienveillant pour son ami Pléneuf : au lieu de cela, il avait été sans pitié à son égard. Mme de Pléneuf, blessée de ce que son mari eût épousé le parti de sa fille, lui imposait cette conduite.

Le père de Mme de Prie, qu'on avait prévenu en temps utile de son arrestation imminente, avait bien mis la frontière entre les sergents et lui. Il s'était réfugié d'abord en

Suisse, à Soleure. De Soleure il avait gagné Turin, où l'ambassadrice de France, sa fille, lui tendait les bras.

Mais en sauvant sa personne il n'avait pu en faire autant de ses biens, de l'hôtel de Paris et des terres de Baye en Champagne, dont il venait de se rendre acquéreur, de Ville-Évrard et de Guémadeuc. Il devait cinq cent mille livres au Roi. C'est à cette restitution qu'il avait été condamné par contumace. On avait saisi ses propriétés, sur la demande expresse de Le Blanc.

L'inventaire dressé dans le temps même, et qui forme aujourd'hui l'un des poudreux dossiers de nos Archives nationales, témoigne surabondamment de l'action exercée par l'ex-intendant des Flandres auprès des autres membres de la commission pour les décider à adopter les mesures les plus sévères.

L'ami de Mme de Pléneuf avait fait plus. Il s'était approprié l'hôtel de la rue de Cléry pour y installer ses bureaux. Il en avait dépossédé le financier, en s'attribuant ainsi une demeure où Mme de Prie avait passé son enfance, si pleine d'après cela, pour elle, de souvenirs du passé comme de regrets dans le présent.

La jeune femme s'était juré de ne jamais pardonner cette malveillance à Le Blanc, de lui rendre un jour, si les occasions s'en présentaient, œil pour œil et dent pour dent.

Mais en quoi cette menace pouvait-elle effrayer à l'heure même un parvenu de la trempe de celui-là, voguant alors en pleine fortune?

Car le Conseil d'État n'avait été pour lui qu'un premier succès suivi de bien d'autres. Le Régent l'avait définitivement pris en affection. Il lui avait réservé une des meilleures places de son administration. On venait d'instituer des conseils pour chacun des services qui relevaient au-

paravant d'autant de ministres. Il y avait de cette façon un conseil de la guerre où siégeaient des personnages comme Villars, Berwick et Bezons, ce dernier favori du duc d'Orléans et si initié, ainsi que nous le montre Saint-Simon, à la politique la plus secrète du Palais-Royal. On y avait appelé Le Blanc, que ce coup de chance rapprochait du haut gouvernement.

Que lui étaient dès lors les protestations indignées d'un banqueroutier fugitif comme Pléneuf et d'une faible femme reléguée en une petite cour de Savoie comme la marquise de Prie, sans appui et sans argent?

Car l'ambassadeur et sa femme avaient largement dépensé durant ce séjour de deux ou trois années à l'étranger. M. de Prie avait tenu à dignement représenter le plus grand roi du monde, dont il était l'envoyé, puis le petit roi son successeur. Son très mince avoir s'était fondu à cette pratique. La dot plus considérable de Mlle de Pléneuf avait subi le même sort. Bref, en 1717, le ménage se trouvait réduit aux plus dures extrémités, avec un reliquat d'à peine sept mille livres de rente, des dettes chez une infinité de banquiers italiens, leur argenterie en gage et nul espoir d'en sortir autrement que par l'intervention de l'État. Or, le trésor royal était vide. On ne pouvait payer M. de Prie.

C'est là qu'en désespoir de cause il avait décidé d'expédier sa femme à Paris, et pour qui a lu cette longue correspondance avec Torey sur les affaires de Sardaigne, où à chaque page il est fait allusion à sa position précaire, on éprouve plutôt de l'étonnement et de l'admiration en présence de la force d'âme dont l'ambassadeur avait eu besoin pour tant tarder à user de ce moyen en se séparant de sa compagne.

Celle-ci avait donc traversé les Alpes, comme on l'a

dit plus haut, en plein hiver, pour arriver en France dans les derniers jours de 1718.

Elle y retrouvait les gens de cette coterie de qui elle avait eu déjà tant à pâtir, plus en posture de lui nuire qu'à aucun autre moment du passé.

Le Blanc n'était plus conseiller d'État. Il n'était plus membre du conseil de la guerre. Il était ministre du même département. Il avait bénéficié d'un retour à l'institution des secrétariats d'État. On avait besoin d'un homme entendu à cet immense service des armées. Le maréchal de Villars s'était récusé. Le maréchal de Bezons en avait fait autant, mais non point sans indiquer son beau-frère Le Blanc au choix du Régent, en le citant constamment comme l'homme indispensable.

Il avait été nommé sans contestation (20 septembre 1718). Avec un caractère tel que le sien, il ne devait pas se laisser oublier dans ce nouveau poste.

Il avait de suite mis toute son adresse à plaire à l'abbé Dubois, à le seconder, à le doubler à l'occasion, ce qui constituait au demeurant la meilleure manière de réussir auprès du Régent, dont l'abbé était si souvent l'esprit et la main.

Il avait ainsi paru avec avantage dans les circonstances difficiles.

Lors du complot de Cellamare, notamment, il avait été aussi promptement informé que Dubois et aussi promptement appelé que lui à s'assurer de la personne de l'ambassadeur d'Espagne, à s'emparer de ses papiers, à faire observer ses complices.

Seulement, à la place des emportements de Dubois et de ses menaces, il avait usé en cette procédure d'une modération, d'un calme de bonne compagnie qui faisaient dire à Cellamare, « Je m'expliquerai volontiers devant

M. Le Blanc, qui est un fort honnête homme, alors que l'abbé Dubois est un brutal, un maq... »

Cette habile conduite lui avait procuré, du reste, d'autres avantages assez inattendus. Elle l'avait posé en allié discret de ceux-mêmes qu'il avait cependant déjà inquiétés au temps de leurs procès sur les préséances des princes légitimés, si fort impliqués dans ladite conspiration de Cellamare.

Le Blanc avait eu la main assez souple d'une part, assez ferme de l'autre, pour contribuer puissamment à rétablir le crédit du duc d'Orléans régent, sans compromettre par trop celui du duc du Maine, de son frère le comte de Toulouse et de leurs partisans. Mme de Staal-Delaunay, Buvat, Marais et les chroniqueurs de l'époque ont parfaitement défini la politique si bien entendue du secrétaire d'État à la guerre, mise en regard des maladroitesses incarnées de Dubois.

Ils n'ont pas cependant assez dit jusqu'à quel point ces procédés courtois et habiles avaient été profitables à celui qui les avait employés, comment il était passé bientôt aux yeux des chefs de ce parti si considérable pour le libérateur auquel on devait une éternelle reconnaissance, comment aux heures de ses propres tribulations ils contribuèrent à sa défense, comment enfin, par le fait d'être patronné par eux et par la faction d'Orléans qui marchait avec eux, l'ennemi personnel de la marquise de Prie devait fatalement devenir l'adversaire politique, obligé et acharné de M. le Duc.

Le héros de l'hôtel de Pléneuf avait donc réussi au delà de toute attente. Et comme bien on le pense, un succès aussi éclatant l'avait rendu de plus en plus le conseiller écouté des Belle-Isle, de la Fare, des autres séides de Mme de Pléneuf.

Ceux-ci avaient semblablement fort bien conduit leurs barques. La Fare n'avait guère pu approcher plus près du cœur de Philippe d'Orléans que par le passé. Mais il avait eu l'art de se maintenir au rang de ses plus intimes amis. On consentait à le classer parmi ces roués raisonnables du régent, tels que Simiane et Canillac, qui, tout en ne fuyant pas entièrement les joies bruyantes de leur patron, savaient en éviter pourtant les manifestations trop brutales : peut-être à cause de cela avait-il gardé un crédit plus durable auprès du maître.

Belle-Isle, ambitieux à l'excès, cupide, avare, peu aimé, peu considéré en dépit de ses hautes qualités d'intelligence, avait quant à lui tout désiré et tout brigué, que ce fût d'énormes indemnités pour son fief de Belle-Isle en mer, dont le roi avait envie, ou le brevet de colonel-général des dragons ou quelque autre distinction.

Il avait cherché des yeux autour de lui qui, en dehors de ses alliés, pourrait l'aider. L'abbé Dubois et Le Blanc lui avaient semblé les plus propres à cet office. Il s'était fait leur caudataire, et bien des gens pensaient qu'il s'était effectivement assez emparé de la confiance du premier pour mener bon nombre d'affaires importantes. En réalité, Dubois l'employait chaque jour davantage en l'initiant ainsi aux questions d'État de peu de conséquence.

Enfin, il n'était pas jusqu'à Mme de Pléneuf qui n'eût prétendu, en ces trois années (1715-18), tailler dans le grand. Elle s'était avisée de marier une des filles du duc d'Orléans régent au fils de Victor-Amédée, le prince de Piémont.

Pléneuf, fixé à Turin auprès de sa fille, y avait accompli des prodiges d'intrigue. Avec son aplomb superbe de financier sans scrupules, sa jactance, son verbiage, il avait

étonné d'abord puis ensoreclé les hommes d'État de la Sardaigne. Il était homme à avoir au moins une idée par jour. Il avait eu celle de restaurer les finances du roi savoyard. Celui-ci l'avait écouté et avait si bien ajouté foi à ses promesses, qu'il avait voulu en faire son contrôleur général. La combinaison avait avorté, mais l'influence de Pléneuf n'en avait pas souffert de diminution.

Mme de Pléneuf ne l'ignorait pas. Elle avait tablé sur des circonstances aussi favorables pour hasarder une proposition d'union entre les deux maisons princières d'Orléans et de Savoie, qui fut écoutée sans trop de surprise des deux côtés.

Ce premier succès l'avait enhardie. Elle avait mis alors son mari en campagne par correspondance. L'un et l'autre des époux avaient depuis si adroitement habitué les esprits à cette pensée, soit à Turin, soit à Versailles, que le mariage avait été à la veille de se conclure. Il devait échouer néanmoins après maintes péripéties qu'il serait trop long de rapporter ici. Mais il en était resté à Mme de Pléneuf de garder ses entrées au Palais-Royal et jusqu'à un certain point l'oreille de la duchesse d'Orléans.

Mme de Prie avait donc affaire à forte partie en rentrant à Paris aux derniers jours de 1718. Pauvre et délaissée, sans appui présent, sans même un toit sous lequel s'abriter, ceux qui la connaissaient et qui savaient les embûches auxquelles elle allait être exposée pouvaient considérer qu'elle succomberait au cours d'une lutte où sa mère et ses intimes ennemis étaient si dangereusement armés et elle si isolée en apparence, et si peu protégée contre leur mauvais vouloir.



Mais ceux qui avaient ainsi envisagé l'avenir de la jeune femme se trompaient. En réalité les armes dont elle disposait, ses armes à elle, n'étaient ni moins sûres ni moins redoutables que celles de ses antagonistes.

Mme de Prie avait vécu cinq années en Italie. Pendant ces cinq années elle avait prodigieusement appris.

Premièrement le manège des cours, qu'elle n'aurait pu trouver nulle part ailleurs plus compliqué, plus difficile à pénétrer et à employer qu'à la cour de Turin. Victor-Amédée y avait érigé la dissimulation et la fausseté en qualités primordiales de tout bon politicien. Chacun les y pratiquait par suite sans vergogne. L'ambassadrice de France y avait donc été formée sur ce point à une excellente école.

Elle avait appris les subtilités diplomatiques. M. de Prie était doué d'un esprit fort peu étendu. Il s'embrouillait facilement.

Il était pompeux et verbeux, ainsi que Torcy se permettait de le lui rappeler à chaque courrier. Il avait auprès de lui une femme à l'entendement ouvert, lucide, un beau-père dont le cerveau rompu aux affaires enfantait sans cesse mille combinaisons nouvelles.

Il ne pouvait qu'être absorbé par eux. Il le fut. L'ambassade était passée, la correspondance en fait foi, aux mains de la marquise de Prie et de Pléneuf, et ceci à l'heure où l'on s'efforçait de régler les questions nationales les plus ardues. La première s'était autant instruite à la pratique de ce métier qu'elle avait gagné au précédent de science des intrigues.

Elle avait appris à connaître le pouvoir de sa beauté. Car si, comme on peut le croire, elle n'avait pas cédé à l'amour, elle l'avait du moins inspiré aux uns et aux autres, à M. de Carignan, dont les attentions pour elle ne se démentirent pas lorsque ce prince vint résider à Paris; au premier ministre de Victor-Amédée, le baron Perron, et peut-être à Victor-Amédée lui-même qui ne pouvait se lasser de la voir; au chevalier de Lozilières, leur secrétaire d'ambassade; au marquis d'Alincourt, fils du maréchal de Villeroy, revenant de combattre, en vrai paladin, les Turcs de Belgrade aux côtés du prince de Conti et de M. de Charolais.

Mais surtout elle avait appris à peiner, à souffrir, à se défendre des maux de la vie, à s'agiter et à combattre, afin de satisfaire aux exigences d'une existence incertaine du lendemain, de telle sorte que sous la frêle enveloppe de ce corps d'adorable adolescente palpait un cœur quasi viril, résidait une âme mûrie avant le temps, aguerrie et pour toujours supérieure à de lâches faiblesses.

Telle elle était en s'éloignant de Turin. Comment s'étonner dès lors qu'elle ait suffi au rôle considérable que le sort lui réservait sur la scène plus vaste où elle allait paraître ?

A vrai dire son esprit ne prévoyait rien de semblable pour le moment. Elle rentrait en France préoccupée seulement de bien remplir la mission que son mari lui avait confiée.

« Elle était très pénétrée », disaient le président Hénault et Caylus, « des conseils de M. de Prie, avec la ferme résolution de s'y conformer. »

« Mais le marquis avait-il prévu ce qu'il adviendrait d'elle par le fait d'être jetée sur le pavé de Paris ? »

Les mêmes auteurs ajoutent : « Envoyer à la cour une

femme de dix-huit ans, belle comme le jour, on entend bien ce que cela signifiait. »

Cela signifiait à leur sens que l'honneur du mari, après l'honnêteté de l'épouse, courait de grands risques. On était alors en pleine Régence, en un temps conséquemment où ni l'un ni l'autre n'inspiraient de respect.

Il était impossible que M. de Prie et sa femme l'ignorassent. Était-ce toutefois le plan de l'ambassadeur, en confiant à celle-ci ses intérêts à débattre, de la lancer vers quelque aventure galante? Il semble que non, d'après ce que nous avons décrit de ses mauvaises humeurs à l'annonce de son malheur domestique.

Quant à elle, sa conduite au début n'indiquait en aucune façon qu'elle eût la moindre pensée de spéculer sur ses attraits.

Elle venait à Paris avec sa fille. Les deux pauvres créatures étaient sans ressources. Mme de Prie ne pouvait songer à être reçue chez sa méchante mère. L'hôtel de Cléry lui était fermé. Elle se trouvait dans la capitale sans logis à elle, sans amis. Elle s'était alors installée plus que modestement en un fort triste appartement aux environs du couvent de la Conception. Une tante, sœur de Mme de Pléneuf, Mme de Séchelles, qui n'avait pas épousé la haine de ses proches pour la jeune femme, le lui avait loué et l'habitait de compagnie avec elle, moyennant une redevance annuelle de 500 livres.

De bien faibles moyens, on le reconnaîtra, pour se risquer à courir la carrière d'une coquette à la mode.

Néanmoins sa beauté avait vite fait sensation, non seulement dans le voisinage, mais partout où elle devait se présenter.

Or, d'après les instructions de son mari, elle avait à faire sa cour au Régent, à l'abbé Dubois, à Torey, aux

Rohan, en un mot à chacune des puissances de qui on était en droit d'espérer un secours.

Elle avait obéi. Il n'en avait pas fallu plus pour aviver les mauvais propos de ses ennemis.

Mme de Pléneuf et Le Blanc s'étaient faits les colporteurs de nouvelles du genre des suivantes. « Mme de Prie avait effectué son voyage, paraissait-il, aux côtes de La Feuillade, revenant lui aussi de son ambassade de Rome. Le plus tendre commerce s'était établi entre l'ambassadrice et l'ex-adversaire malheureux du prince Eugène, et cette liaison aurait peut-être duré toujours sans M. d'Alincourt, tombé du ciel pour l'interrompre en faisant valoir ses droits sur le cœur de la belle. »

« A Paris elle aurait prodigué ses faveurs au tiers et au quart, notamment à Torcy. »

Ils se gardaient bien à la vérité de discuter l'in vraisemblance de ces allégations, La Feuillade étant impotent, d'Alincourt tout à son prochain mariage avec Mlle de Boufflers, et Torcy tournant à la soixantaine.

Ayant mal réussi de ce côté, ils s'étaient retournés d'un autre. « Il faut avouer, s'étaient-ils écrié, que la marquise de Prie n'a pas des projets médiocres. Sa coquetterie l'a jetée vers M. le duc d'Orléans. Ce n'est pas que ce soit une conquête difficile à faire, mais enfin c'est le premier homme de l'État, et quelque décrié qu'il soit en matière de galanterie, elle s'est flattée de lui plaire et de s'emparer de son esprit. »

Et de cette façon ils mettaient le public en présence d'un fait acquis. Mme de Prie avait médité, et longuement médité, d'aller droit au cœur du Régent, mais elle avait été repoussée, ajoutaient-ils, parce qu'elle ne lui avait pas plu ou qu'il l'avait regardée comme une maîtresse trop dangereuse.

Au fond ils auraient été très embarrassés d'appuyer leurs assertions sur une preuve quelconque. Mme de Prie était fidèle aux audiences du duc d'Orléans. Elle s'était produite par convenance à quelques-unes des fêtes du Palais-Royal.

Et voilà tout. Aucun contemporain sérieux ne pensa, d'ailleurs, à mêler son nom à celui des tendres amies du Régent, belles dames, comédiennes ou filles du commun.

Aussi acceptera-t-on plus volontiers la version très terre à terre d'après laquelle la jeune femme aurait fait sa cour au Palais-Royal, comme on le disait tout à l'heure, et aurait été accueillie par Philippe d'Orléans avec son sans-façon habituel; d'après laquelle pareillement la foule qui constatait la présence de cette beauté nouvellement tombée d'Italie, chez le prince le plus débauché de son époque, en aurait conclu ce qu'elle concluait régulièrement en de semblables occurrences, soit à une amourette, mais sans autre raison pour cela que le besoin de parler d'un scandale dont on avait grossi la chronique du jour.

Toutefois cette fréquentation même passagère chez le Régent n'avait pas été sans inquiéter la coterie de Mme de Pléneuf. Ses amis s'étaient demandé s'ils ne s'étaient pas un peu imprudemment avancés dans leur hostilité contre sa fille. Ils avaient essayé à ce moment d'une manière d'accommodement avec elle.

C'est du moins ce que semblait dire un collègue de M. de Prie, Blondel, envoyé du Roi en Espagne, lorsqu'il consignait sur ses tablettes les détails suivants :

« Lorsque dans les premiers mois de l'année 1719 je sollicitais de l'abbé Dubois mon établissement, M. de Sennecterre m'avait mis de ses sociétés, à savoir Mmes de Prie, de Parabère, de Sessac, de Châtillon, de Belle-Isle,

de Séchelles, de Nassigny, de Pléneuf, d'Avernes, MM. Le Blanc, de Belle-Isle, Le Pelletier Desfort, Canon Destouches, le prince Charles.

« Il y avait, observait-il, des liaisons intimes entre toutes ces personnes, mais je n'avais jamais fait semblant de m'en apercevoir. »

Le diplomate Blondel aurait été, en effet, bien peu avisé s'il n'avait reconnu qu'il existait dans ces réunions une étrange promiscuité des maîtresses présentes et passées du duc d'Orléans, telles que Mmes de Parabère et d'Avernes et des amants de tous les temps de Mme de Pléneuf. Canon Destouches, le prince Charles, Le Blanc et Belle-Isle.

La compagnie était fort gaie. On y jouait gros jeu. on s'y traitait très largement, on y faisait plus.

« J'étais de toutes les parties de M. Le Blanc, qui passait tous les mercredis devant ma porte et m'emmenait souper aux petites maisons que ces messieurs avaient soit à la Roquette, soit au faubourg Saint-Antoine et sur les boulevards. »

Toutefois si Mme de Prie y avait été tolérée et peut-être mieux : presque recherchée pendant quelques jours, cette entente n'était pas pour durer.

Un événement qui devait décider de son existence à venir allait, en surexcitant les jalousies, rallumer une guerre dès lors interminable.

La marquise avait obtenu du Régent ce qu'elle était chargée de lui demander, soit le retour de son mari d'une part et, d'autre part, le règlement de leurs dettes à Turin. N'étant plus sollicitieuse, elle n'avait plus à paraître au Palais-Royal comme précédemment.

Elle s'était portée alors par manière de passe-temps du côté de l'hôtel de Condé.

Sa tante, Mme de Séchelles, était reçue chez Mme la Duchesse (c'était Mme de Conty, la première femme de M. le Duc). Elle y avait mené sa nièce, qui y avait été infiniment admirée et goûtée.

Cette dernière s'y était croisée avec M. le Duc, qui l'avait remarquée, avait cherché à la rencontrer, l'avait vue pour souhaiter de la revoir plus souvent et finalement s'était amouraché d'elle.

Ce pouvait être un simple caprice. Des gens intéressés à ce qu'une femme intelligente, comme nous le disions plus haut, s'emparât absolument de l'esprit de M. le Duc, le prince de Carignan, Mmes de Verrue et de Sessac, ces gens avaient travaillé à en faire une habitude. On sait déjà qu'ils y avaient pleinement réussi.

Voilà l'explication la plus plausible des origines de cette passion qui, par ses suites, tient à l'histoire. Mais justement parce qu'elle pouvait sembler trop simple, on s'ingénia sur l'heure même à la romantiser.

On imagina les rencontres à l'Opéra dont on parlait plus haut.

« Le sort avait voulu, assurait-on, que M. le Duc y distinguât un jour deux dames masquées dont l'une, qui l'agaga très vivement, eût à travers son masque le talent de lui plaire, de l'amuser, enfin de lui inspirer le désir de la connaître. Le lendemain du bal, ces femmes s'étant aperçues qu'elles l'avaient intéressé, n'avaient point manqué de se rendre dans le même lieu avec le même costume, en prenant de nouveau ce prince comme objet de leurs provocations. »

« M. le Duc avait reconnu en l'une de ces deux femmes Mme d'Anxy, mais il n'avait pu savoir qui était sa compagne, qui avait refusé de se démasquer, tout en promet-

tant de le faire au premier bal s'il persistait à l'y suivre encore. »

Toujours d'après la même version. « le duc de Bourbon aurait été fidèle au rendez-vous. On se serait efforcé de nouveau de piquer sa curiosité. Puis, après bien des refus et bien des protestations. Mme de Prie se serait montrée à visage découvert, ce qui aurait parfait sa conquête. »

Tant de détails ont donné un air de vérité à ce récit, d'ailleurs adopté, depuis deux siècles, par la généralité des historiens.

Comment n'éprouverait-on pas pourtant quelque embarras à faire cadrer une pareille scène de banale séduction avec les démonstrations d'horreur instinctive qu'elle ne put réprimer aux premières entreprises de M. le Duc?

« Quelque ambitieuse que fût Mme de Prie, quand elle se vit au moment de conclure en se livrant à un homme dont la figure était extrêmement dégoûtante, quoiqu'il fût assez bien fait, elle y sentit une répugnance affreuse et fut prête cent fois à renoncer à son projet. » Sennecerre, qui était son ami, comme il l'était encore de sa mère, lui représenta l'état malheureux de ses affaires et l'avantage qu'elle pourrait tirer de cette liaison. Tout cela ne rendait pas M. le Duc agréable à ses yeux. Il fallait pourtant se rendre. « Mais ce fut avec un désespoir qu'elle témoigna par un torrent de larmes, et toutes les fois qu'elle allait le trouver. »

Et qui s'exprimait ainsi? Un écrivain (Caylus) qui n'hésitait pas, en d'autres circonstances, à condamner la jeune femme avant même de l'entendre.

N'est-ce pas là une preuve qu'au moins elle ne fut d'aucun complot, qu'elle alla à sa destinée comme nous

y allons tous à peu d'exception près, forts ou faibles, inconsciemment et sans préparation?

Ce qui est moins contestable, au résumé, c'est l'immensité de son triomphe. M. le Duc avait été asservi dès la première heure, il l'était pour toujours. Il avait de suite éloigné de son souvenir Mme de Sabran aussi bien que Mmes de Nesle et de Polignac. Il s'était consacré à elle corps et âme.

Elle n'avait d'abord usé de son empire que pour le plaisir. Il y avait un si grand changement entre la gêne de la veille et l'abondance présente, les rebuts auxquels la pénurie de ses ressources l'exposait, et les recherches, les flatteries dont elle était l'objet, qu'elle avait avant tout voulu jouir de la vie large qui l'entourait.

Ce lui était chose facile. M. le Duc la comblait. Elle avait dépensé sur-le-champ son besoin d'activité en réjouissances, en fêtes, en inventions féminines. Elle s'était fait peindre par Van Loo. Elle avait protégé la Rosalba, avec qui elle avait été auparavant en rapport lors de l'ambassade de M. de Prie à Turin. Depuis cet aimable artiste avait crayonné d'elle un pastel en pendant d'un autre portrait de Mme de Parabère.

Elle professait un culte tout spécial pour les œuvres du Corrège. Elle l'avait communiqué à M. le Duc. D'après leurs ordres, Stiemart, fort habile copiste de l'époque, avait reproduit plusieurs des principaux tableaux du maître : l'Io, la Danaé, la Lédà.

Elle s'était employée avec une véritable fièvre à propager le goût de la musique italienne.

Elle possédait elle-même la plus belle voix du monde ainsi qu'un singulier talent d'interprétation. Elle avait exposé à Crozat, le richissime banquier de la rue des Petits-Champs, son intention de fonder des concerts entre

un nombre assez restreint d'amateurs, concerts qui se donneraient ici et là, où l'on trouverait un asile, mais principalement chez le financier lui-même.

C'était lui forcer la main. L'idée ne devait porter de fruits que deux ou trois années plus tard, en 1724. Elle avait provoqué pourtant dès l'heure même bien du remue-ménage chez les dilettanti. Elle avait été le prétexte à des réunions artistiques préparatoires très propres à former le goût de la nation.

Elle avait conseillé M. le Duc lorsqu'il s'était agi des embellissements de Chantilly.

Il y avait enseveli une partie de ses prodigieux bénéfices de l'agio, non point vainement toutefois, car le goût sûr de sa maîtresse uni à son entente de la représentation l'aidant, il y avait opéré des prodiges et jeté le plan de constructions magnifiques auxquelles le palais des Condés dut d'être dans la suite la plus surprenante demeure princière du royaume.

Un pareil cadre invitait aux réceptions. Elles étaient, l'une après l'autre, dignes de toutes les admirations, comme de rivaliser avec celles de Versailles, de Saint-Cloud, de l'Isle-Adam. La Marquise en inspirait souvent l'ordonnance, qu'on avait déclarée impeccable.

Ces fêtes avaient été répétées avec un égal succès dans les autres résidences du duc de Bourbon, à Paris à l'hôtel de Condé, à Saint-Maur, à Vanves, où un soir, suivant le nouvelliste, la favorite apparaissait étincelante de diamants.

Elle n'avait pas dédaigné de descendre aux futilités de la mode. Elle avait profondément troublé les salons en lançant une coiffure nouvelle.

« Les femmes s'étant imaginé de contrefaire les hommes et de se composer une espèce de perruque de leurs cor-

nettes, s'étaient laissé couper les cheveux à deux doigts de la tête. Après quoi elles avaient placé sur le sommet ces cornettes qu'elles attachaient à leurs cheveux avec deux épingles seulement et l'autre moitié de leur tête, que l'on voyait frisée en grosses boucles. Alors », ajoute Maurepas, elles avaient eu besoin d'un perruquier comme les hommes. Un sieur Frison, qui était jeune, bien fait et assez gentil, avait eu la vogue. Il avait été mis en réputation d'abord par Mme de Cursay, cousine de Mme de Prie. Cette belle l'avait adopté ensuite. La cour, après cela, ne pouvait faire autrement que de l'accepter, et elle l'accepta. »

Enfin, à côté des plaisirs il y avait les soins de la mère pour cette enfant, Victoire de Prie, constamment à ses côtés. pour un fils, Louis de Prie, qu'elle venait de donner à son mari, rentré depuis quelques mois de son ambassade et dont le petit Roi avait voulu être le parrain au château des Tuileries, avec, comme marraine, Mme de Ventadour, celle qu'il appelait sa bonne maman.

* * *

Mais après que, pendant près d'une année, la marquise de Prie se fut laissée vivre et tandis que le vulgaire la croyait toujours appliquée à ces mille riens ou renfermée en sa vie d'intérieur, elle avait songé aux affaires sérieuses.

Elle avait tenu d'abord son attention fixée sur la nouveauté de son état, la fragilité de sa fortune si rapide et les dangers qu'elle courait d'en être aussi subitement dépossédée.

Elle avait compris tout ce qu'il y avait d'étrange et de sans précédent à la voir, elle la petite bourgeoise fille d'un

manieur d'argent décrié et d'une femme universellement méprisée, placée par un coup du sort auprès d'un prince si proche lui-même du trône que les événements pouvaient au besoin l'y élever. Elle avait considéré la foule de ses adversaires puissants et résolus. Sans cesse il lui revenait des témoignages de leur colère de la voir en si bonne posture : chansons, satires venimeuses, médisances, calomnies.

On lui avait répété ce qui se disait journellement chez sa mère, entre celle-ci et ses amis : que le triomphe de sa fille ne serait pas de longue durée, qu'on saurait bien dégoûter M. le Duc de sa personne, qu'une fois revenue à sa médiocrité et oubliée de ce prince, on la ferait se repentir de sa courte victoire.

Elle avait appris, d'autre part, de M. le Duc ou su par les indiscretions de l'entourage ce que les ennemis de son amant tramaient contre lui, soit l'emploi des moyens les plus violents pour le réduire à l'impuissance. En rapprochant les noms des uns et des autres, elle avait reconnu que les amis de sa mère étaient aussi les amis de cette faction, que ses ennemis à elle étaient les ennemis de son prince, que dès lors leurs intérêts étaient liés et qu'en mettant M. le Duc dans une situation capable de leur en imposer, elle se mettrait elle-même à l'abri de leurs coups.

Du jour où elle avait fait ces réflexions, sa ligne de conduite était tracée pour l'avenir. Élever le chef de la maison de Condé assez haut pour que les assauts de ses rivaux ne pussent l'atteindre, ni elle à ses côtés, et préalablement y préparer les voies en encourageant leurs partisans dévoués, en réchauffant ceux des indifférents qui pouvaient être réchauffés, en déjouant les embûches de leurs antagonistes, en les combattant, en les perdant à leur tour si l'occasion s'en présentait.

Conformément à ce dessein, Mme de Prie avait pensé d'abord à apaiser l'irritation fort légitime de son mari. En effet, celui-ci venait de rentrer d'Italie grâce au crédit de sa femme.

Malheureusement son arrivée coïncidait avec le début des succès du duc de Bourbon. Il avait fort mal pris l'aventure, et, à en croire les bailleurs de nouvelles, régala la marquise de coups de bâton.

Mais M. de Prie était un homme sans caractère. Ses colères ne pouvaient durer. Ce seigneur, que l'on eut bientôt ridiculisé à la cour et qu'on avait surnommé « Ravi de ça » à cause de sa continuelle habitude de prononcer ces trois mots, ce seigneur avait besoin d'argent. La bourse de M. le Duc s'était largement ouverte à son intention.

Il était vain. Les sollicitations de M. le Duc auprès du petit Roi lui avaient valu la place de gentilhomme attaché à l'éducation de Sa Majesté. Il voulait être logé. Il eut encore par M. le Duc un appartement au Louvre, où il déclarait sottement que ce prince venait coucher comme chez lui.

Plus tard on l'expédiait en Languedoc au titre de lieutenant-général de cette province. Bref. on l'amusait, puis on l'éloignait, après lui avoir préalablement fermé la bouche.

Mme de Prie avait également casé son père. Elle l'aimait. Elle voulait se l'attacher, au milieu de la désertion de tant des siens.

Il avait quitté Turin après y avoir piteusement échoué dans ses multiples tentatives d'établissement de princesses, mais en s'étant refait une sorte de considération en France. On avait consenti à y jeter un voile sur les méfaits de l'ancien vivrier des armées qui, en demeurant,

était parvenu à désintéresser presque intégralement le Trésor. Seulement on ne lui restituait pas ses biens. Il se trouvait sur le pavé. Sa fille y avait pourvu. Elle lui avait obtenu par l'entremise de Dubois une mission de confiance.

On avait envoyé à la fin de 1719 M. de Senneckerre à Londres. pour y débattre avec le ministère anglais la question de la reddition de Gibraltar à l'Espagne. Georges I^{er} avait pris. relativement à cette restitution, un engagement solennel vis-à-vis du Régent et l'on peut voir d'après la correspondance de l'envoyé du Roi de France avec quelle ardeur vraiment patriotique Philippe d'Orléans, doublé de Dubois. avait poursuivi ce résultat.

Ils doutaient et, à vrai dire. non sans quelque raison. des talents de Senneckerre. Ils avaient été heureux de lui adjoindre un fin matois tel que Pléneuf.

Ce n'avait pas été leur faute ni celle de la marquise de Prie si Berthelot, fidèle à son caractère, avait employé la majeure partie de son temps à Londres à supplanter son chef.

M. le Duc n'était plus à gagner. Elle en était sûre. Elle l'avait acquis par ses grâces. Elle le retenait déjà par l'habitude. Elle l'amusait, le distrayait. montrait un respect profond pour ses décisions, ce qui le flattait en le confirmant dans l'idée qu'il agissait en tout par lui-même. Elle ne donnait jamais son avis qu'après s'être fait prier et en le subordonnant en apparence aux lumières supérieures de son amant. quoique ce fût fréquemment son conseil qui prévalût.

Elle s'était insinuée de la sorte dans l'esprit de ce Prince jusqu'à y régner sans partage et d'autant plus que la mort de Mme la duchesse sa femme (mars 1720) lui avait laissé le champ tout à fait libre.

Elle avait éprouvé bien de la difficulté par contre à se faire agréer de l'autre Mme la duchesse, mère de son protecteur.

Fine, spirituelle, mordante, autoritaire, Mme la douairière de Bourbon, fille du Roi et de Mme de Montespan, sœur par là des princes légitimés, aurait pu déconcerter une personne moins entendue que la marquise de Prie. Elle aimait médiocrement son fils. Son cœur trop froid ne lui avait permis d'affection vive que pour le seul marquis de Lassay, mais elle prétendait exercer sur M. le Duc le même empire que par le passé, au temps où, enfant, il vivait sous sa dépendance absolue.

Elle devait donc envisager d'un très mauvais œil l'ingérence de la favorite dans ses affaires, et pour la lui faire supporter il avait été besoin de beaucoup de souplesse de main. Mme de Prie avait su se la découvrir, et grâce à cela rendre leurs rapports moins pénibles. « La duchesse, écrivait Walpole, ne cesse jamais de nourrir une extrême aversion pour l'amie de M. le Duc, mais elles conservent aux yeux du public tous les dehors de l'amitié. »

La marquise de Prie avait été plus heureuse avec la sœur préférée de son amant. Un réel sentiment de sympathie l'unissait à Mlle de Clermont. Quant à Mlle de Charolais, son caractère fantasque avait prévenu toute intimité ou toute hostilité durables. Enfin, les frères du duc de Bourbon, le comte de Charolais et le comte de Clermont, auraient, le cas échéant, penché plus aisément de son côté que de celui de ses ennemis.

Elle avait hébergé à Turin l'un de ces princes lors d'un voyage en Italie. Il avait gardé un agréable souvenir et du logis de l'ambassade et de l'ambassadrice. Elle avait d'autre part prêté la main à certaines amourettes du comte de Clermont, pour une sienne cousine, Mme de

Graves. De ce côté-là encore on lui était demeuré reconnaissant.

Restaient le Régent, le cardinal Dubois et les autres puissances de l'État.

Avec le Régent, si elle n'avait pas plu définitivement, elle n'avait pas déplu. Elle était toujours très familièrement accueillie par lui. Elle figurait parmi les intimes habituées de Philippe d'Orléans.

Dubois, qui se faisait chaque jour plus puissant, n'aimait pas à la vérité M. le Duc, mais il n'aimait guère plus les adversaires des Condé. Mme de Prie en avait profité. Elle avait travaillé à se rendre utile au cardinal, et elle y était parvenue, notamment lors d'une importante négociation avec Messieurs des Fermes Générales, auxquelles elle se rattachait par plus d'un lien. Elle y avait si merveilleusement réussi que l'Éminence l'en avait récompensée incontinent en lui accordant une forte pension sur la ferme du tabac.

Mais ceci n'était qu'une façon de se mettre bien en cour. Elle connaissait une autre voie plus certaine pour gagner la confiance du premier ministre. Dubois était soupçonneux, ombrageux, jaloux. Il redoutait les coups de main sur sa place. La marquise, comme on le verra dans la suite, devait lui ouvrir constamment et utilement les yeux sur ce qui se complotait contre lui de la part de leurs ennemis communs. De là leur union politique.

A la suite de ces deux hauts personnages, rôles principaux en matière de gouvernement, il était des gens de cour influents avec lesquels il importait de s'entendre. Elle ne les avait pas négligés. Elle avait tout employé afin de dissiper les préventions que les Rohan entretenaient contre M. le Duc et elle.

Le cardinal de ce nom, la Belle Éminence, d'après la

désignation populaire, n'était pas sans avoir soupiré autrefois pour Mme de Pléneuf. Les annales amoureuses de 1704 à 1708 assuraient qu'il n'avait pas soupiré en vain.

Il aurait donc marché sous ses étendards si la marquise n'était parvenue à l'en détacher momentanément par l'appât d'un siège au conseil privé. M. le Duc, qui en faisait partie, avait offert de l'y introduire. La combinaison n'avait pas donné ce que le cardinal de Rohan en espérait, mais Mme de Prie y avait gagné, de sa part, un peu de bonne volonté occasionnelle.

Elle n'avait pas eu à presser les Matignon, très ambitieux et glorieux de leur nature. En amusant son oncle le maréchal et les siens de hochets de vanité, en les berçant de l'espoir d'être du Saint-Esprit ou du nombre des dignitaires au sacre prochain de Louis XV, elle les avait complètement acquis à sa cause.

Elle avait pu se reposer également sur le dévouement de quelques amis de la première heure : le maréchal de la Feuillade, Tessé, le marquis d'Alincourt, Livry, premier maître d'hôtel du Roi; le comte de Médavy et du Bourg, depuis maréchaux de France; Richelieu, à qui elle fit obtenir l'ambassade de Vienne dès que M. le Duc fut premier ministre. Elle avait glorieusement disputé Villars à la faction d'Orléans pour le rattacher en dernier lieu à celle des Bourbon-Condé.

Elle avait de solides économies. Law, qu'elle avait énergiquement soutenu, l'en avait récompensée à sa façon en l'enrichissant. Elle possédait en conséquence le nerf de la guerre par elle-même et en dehors de M. le Duc, de qui, ont dit ses biographes, « elle s'était fait un devoir de n'accepter aucun argent ».

Mais surtout elle était jeune, vaillante, résolue. Elle s'était armée de courage, en vue des combats de l'avenir.

Elle les avait attendus de sang-froid. Elle avait observé dans le calme et le silence les mouvements de leurs adversaires à M. le Duc comme à elle. Elle avait noté les points où ils étaient faibles, les fautes qu'ils étaient exposés à commettre. Elle savait qu'ils ne pouvaient manquer d'y tomber fatalement, qu'il lui fallait seulement user de patience.

Les événements allaient donner raison à l'exactitude de ces prévisions.

*
* *

Le Blanc, les Belle-Isle et leurs affidés tenaient à la maison d'Orléans, ainsi qu'on le faisait remarquer précédemment, de toute la puissance de leurs moyens.

Une sympathie naturelle les y avait peut-être inclinés du temps du Grand Roi. Depuis la mort de ce monarque, depuis l'élévation des hôtes du Palais-Royal, le soin bien entendu de leurs intérêts les y avait étroitement attachés. Ils y avaient été d'ailleurs non moins ardemment souhaités et dévotement choyés, par la raison qu'on y avait fort besoin d'eux. La faction de la duchesse d'Orléans comptait, en effet, beaucoup de soldats, mais pas de chef. Il s'y faisait les plus beaux projets du monde comme dans une petite Fronde (renversement du Régent, substitution de sa femme comme Régente, rappel des légitimés à leurs titres et honneurs, constitution d'un nouveau ministère, éloignement de M. le duc et des Condés, rapprochement avec l'Espagne). Seulement il ne se trouvait personne pour les exécuter.

Parmi des gens de cour uniquement occupés à cabaler sans agir, qui ne savaient pas aller au delà de complots puérils aussi mal conduits que celui de Cellamare, des

hommes d'action tels que Le Blanc et le comte de Belle-Isle étaient destinés à primer. On devait subir leur ascendant. On l'avait subi effectivement sans protester, avec un complet asservissement.

Ils avaient été secrètement les protagonistes de ce parti, tout en restant publiquement les serviteurs en apparence dévoués de Philippe d'Orléans.

A ce titre ils avaient débuté par un coup de maître, dès 1718, en imputant au duc de Bourbon les machinations de leur propre cabale, qui avaient menacé d'être découvertes. Ils l'avaient accusé de chercher la ruine du Régent, et cela d'une manière si perfide que ce prince avait eu toutes les peines imaginables à prouver son innocence.

Il s'en était ouvertement expliqué avec le duc d'Orléans lui-même, à qui il avait affirmé qu'il n'avait rien tenté et ne tenterait jamais rien contre son autorité. Toutefois, d'une semblable calomnie il était resté quelque chose, soit de signaler au public le chef de la maison de Condé comme un concurrent éventuel et peu loyal de Son Altesse Royale.

Ils n'en avaient pas moins continué à préparer par-dessous main de nouveaux conflits, lorsque vers la fin de 1719, au temps même où Mme de Prie devenait la maîtresse de M. le Duc, un événement considérable les avait sortis de leurs basses intrigues pour les mêler à la politique plus haute de l'abbé Dubois.

On veut parler ici de la guerre d'Espagne, où Le Blanc et Belle-Isle, le premier d'entre eux surtout, avaient paru en bonne place.

Cette guerre avait été déclarée à Philippe V. à la suite du renvoi de Cellamare, et ne fut, on le sait, qu'un semblant de campagne, car les plus grosses batailles revinrent à peine à de vives escarmouches.

Les contemporains ont prétendu que le secrétaire d'État Le Blanc l'avait en quelque sorte imposée au Régent sur le conseil de Mme de Pléneuf, celle-ci estimant que de belles actions militaires mettraient son ami d'autant plus en relief.

Selon Maurepas, « elle avait fait valoir à Le Blanc qu'un ministre de son département n'avait de considération qu'à ces heures-là. Il aurait agi en conséquence, en insinuant au duc d'Orléans qu'il ne pouvait jamais espérer d'être bien avec le roi d'Espagne qu'il ne lui eût déclaré la guerre, parce qu'il lui ferait connaître par là le peu d'autorité qu'il avait dans le royaume de France et que la nation ne lui était pas aussi affectionnée qu'il le croyait. »

Le projet pouvait être bien imaginé. Seulement Le Blanc n'avait pas en lui l'étoffe d'un Louvois. La guerre d'Espagne avait accusé certaines négligences graves de son administration.

Elle fut ruineuse sans raison, car la prise de Fontarabie et de Saint-Sébastien n'auraient su motiver en aucun temps un pareil déploiement de forces, ni une dépense aussi considérable. Elle n'avait rapporté aucun honneur aux armées françaises. Par-dessus le marché, elle avait été souverainement impopulaire à Paris comme à Madrid, les deux peuples n'en soupçonnant pas les vraies raisons et pourquoi on les jetait l'un contre l'autre après tant de démonstrations d'entente cordiale.

Le ministre en était sorti diminué. Belle-Isle seul en avait profité. Il s'y était extrêmement remué, avait payé de sa personne. Puis on l'avait mis adroitement en lumière. En un mot, il en avait eu les honneurs. Chargé de porter à Versailles la nouvelle de quelques maigres succès, il y avait été présenté au Roi, au Régent, au Cardinal. Le Blanc lui avait servi de parrain en cette occurrence.

Selon son dire, son ami se serait comporté en général consommé. La cour avait eu la bonté d'y croire. De cette manière l'expédition n'avait pas été perdue pour tout le monde.

La guerre d'Espagne avait pris fin au mois de janvier 1720. Huit mois plus tard, l'étonnante aventure de la Banque royale en chassait le souvenir de la plupart des esprits, en fournissant à Le Blanc les moyens de se réhabiliter.

On sait combien, à peine née, elle avait pris d'essor jusqu'à interrompre peu à peu toute autre manifestation de la vie nationale en France. Elle avait non moins nettement séparé le royaume en deux camps, celui des adeptes de Law et celui de ses adversaires. Le Régent, et surtout M. le Duc, la Duchesse, sa mère, Mme de Prié s'étaient résolument rangés parmi ses protecteurs; les princes légitimés, le prince de Conti et leurs courtisans parmi les opposants au Système. Dubois, ainsi que Le Blanc, alors entièrement dans la cause du premier ministre, inclinaient secrètement de ce dernier côté, tout en affichant la plus absolue impartialité.

A cette conduite, il y avait une raison valable en ce qui touchait l'abbé. Law s'était montré l'ennemi résolu de l'alliance avec l'Angleterre. Dubois en était le promoteur et n'ignorait pas que Law y fût hostile. On en était bien persuadé de même à Londres, où on avait fait comprendre à M. de Senneckerre combien le gouvernement anglais serait reconnaissant à leurs collègues, en France, de tout oser pour démonétiser le banquier écossais et sa banque. Conformément à cet avis, Dubois comme Le Blanc, son caudataire, avaient mainte fois prévenu le régent des dangers auxquels les essais financiers de Law exposaient l'État.

Ils n'avaient pu nonobstant se faire écouter de lui avant le jour où, en lui rendant un service signalé, Le Blanc eût été en situation de lui parler plus fermement.

La Banque royale avait décidé, le 10 juillet 1720, de distribuer durant une journée, à tous ceux qui rapporteraient un billet de 10 livres de ce fameux papier émis si inconsidérément, la même somme en argent.

« A cette nouvelle, la presse avait été si grande aux guichets qu'on avait dû retirer de la foule des gens étouffés au nombre de seize exactement. La plèbe s'était exaspérée à cette vue, quelques femmes dont les maris étaient parmi les victimes l'ayant encore plus animée, elle suivit en vociférant trois de ces corps que l'on fit entrer au Palais-Royal. Puis elle s'y rassembla de façon à en encombrer les abords, principalement la rue Saint-Honoré.

« Le Blanc, qui en avait été averti, fut prendre M. de Reynolds, colonel des gardes suisses, et vint descendre de son carrosse avec lui à la hauteur d'une barricade qu'on nommait la Barrière des Sergents, au milieu du peuple qu'ils s'essayèrent l'un et l'autre à adoucir. Ils avaient essuyé beaucoup de mauvais discours. M. de Reynolds avait été saisi à la cravate par une de ces femmes, qui lui dit qu'elle allait le poignarder. A quoi M. Le Blanc n'avait répondu autre chose, sinon qu'il voulait l'embrasser. Il l'avait baisée effectivement des deux côtés et de cette manière la dispute avait cessé.

« Le Blanc et Reynolds, ayant fait enlever les trois corps, avaient pénétré ensuite au Palais-Royal, dont les portes étaient restées fermées. Ils étaient montés chez le duc d'Orléans, qui avait aussitôt ordonné de tout ouvrir

et de laisser pénétrer la populace. Il n'en avait pas fallu davantage pour que celle-ci se dispersât. »

Le Régent avait été fort impressionné par cette échauffourée, à tel point que longtemps après (c'est Marais qui le raconte), il tressaillait encore en entendant un bruit insolite dans la rue et s'écriait : « Ah ! voilà qu'on tire ! » Aussi avait-il été d'autant plus reconnaissant à Le Blanc de l'avoir sorti de ce mauvais pas, grâce à son sang-froid et à son ingéniosité.

Le secrétaire d'État à la guerre n'avait pas moins conquis les bonnes grâces du Parlement. Il avait su lui apporter une aide précieuse, quand, engagé dans le dangereux débat de l'approbation de la constitution, ou encore de l'enregistrement de la bulle *Unigenitus*, cet illustre corps avait contre lui en même temps le Régent, l'archevêque de Cambrai Dubois et la plupart des gens en place, quand le Régent voulait le remplacer, pour les décisions à prendre à l'avenir, par le Grand Conseil, et que le duc de Bourbon proposait tout uniment de le dissoudre.

Le Blanc, voulant à son habitude se rendre agréable aux deux partis, et percevant que Dubois craignait de s'engager trop à fond dans cette épineuse affaire, lui avait fait entendre à l'heure opportune combien il importait à la cour de Rome que le Parlement fût le garant de l'entente qui pourrait se conclure sur une matière aussi importante à ses yeux, et qu'il agirait sagement en amenant le Régent à cette idée. Les choses s'étaient passées de cette façon. On avait laissé là le Grand Conseil pour en revenir au Parlement, qui, éclairé sur le détail de ces négociations, en avait voué au secrétaire d'État une gratitude qu'il sut bien, d'après les paroles de Duclou, lui montrer dans la suite.

Et comme d'autre part Belle-Isle conquérait à la même

époque les bonnes grâces définitives de l'abbé Dubois, la coterie de Mme de Pléneuf s'était trouvée forte de nouveau de l'appui des deux personnages les plus importants du royaume.

Les témoignages de cette faveur ne s'étaient pas fait attendre. Le secrétaire d'État à la guerre avait été nommé grand prévôt de l'ordre de Saint-Louis. Il bénéficiait de la sorte, et avant tous autres, d'une charge dont il avait réclamé en personne la création.

Le Régent avait pareillement comblé les siens, gratifié ses frères de deux évêchés, l'un à Sarlat, l'autre à Avranches, et commis un véritable passe-droit en appelant son beau-frère Boucher, ex-président de la cour des aides, à l'intendance de Bordeaux.

Tout cela accompagné de nouveaux emplois pour lui-même, tels que la direction des routes, vacante par la démission de M. de Puységur, et de solides pensions, tout cela lui permettant de s'ingérer en tout, de traiter à sa table l'ambassadeur Turc, de faire arrêter Cartouche et ses complices, finalement de ne se laisser oublier ni en aucun lieu ni en aucun moment.

L'heureuse fortune de Belle-Isle avait suivi une marche parallèle à celle de Le Blanc.

« Il y a un jeune homme, écrivait Barbier en août 1722, qui est aussi dans l'intime secret du Régent et du cardinal, à qui l'on ne songeait guère: c'est le comte de Belle-Isle, petit-fils du grand Fouquet. Il n'a que trente-cinq ans, apparemment de l'esprit et travaille comme un diable. Il est mestre de camp général des dragons. »

Six mois après, Marais disait à son tour: « Il y a grande brigue pour le cordon bleu. On prétend que M. de Belle-Isle en aura un. Il n'est ni ancien officier, ni seigneur de la cour, ni revêtu d'aucune charge qui puisse lui faire

espérer l'ordre du Saint-Esprit, mais il est favori du ministre, et c'est assez. »

Et dès cet instant Belle-Isle avait joué à l'homme d'importance. Il avait jeté l'argent par les fenêtres, quoiqu'il fût fort ménager de son bien à l'ordinaire. Il avait presque occupé la France et Paris pendant les semaines où on creusait les fondations de son hôtel, en face des Tuileries, sur le bord de la rivière. Il les avait intéressés plus longuement encore à l'échange qu'il consentait à faire de sa triste terre de Belle-Isle contre de gras domaines du Roi en Brie.

Néanmoins il eût été facile de surprendre à cette époque de 1723 une certaine gêne, une inquiétude particulière, une nervosité inaccoutumée chez l'un et l'autre des deux intimes.

Ils se sentaient fort bien percés à jour, et leurs secrètes menées contre M. le Duc et la favorite éventées. Or ces menées n'avaient tendu à rien moins en ces derniers temps qu'à faire arrêter le chef de la maison de Condé comme coupable de complots contre la sûreté du royaume et la personne de M. le duc d'Orléans régent, à le faire jeter à la Bastille avec son amie, comme l'ainé des Belle-Isle l'avait exposé au cardinal de Rohan revenant de l'élection du pape Innocent XIII, quand il avait été au-devant de lui à Fontainebleau pour lui proposer d'entrer dans leurs machinations.

A côté de cela ils n'étaient pas sans avoir apprécié les progrès que M. le Duc et plus spécialement Mme de Prie avaient réalisés de leur bord, contre eux et la cabale d'Orléans. imperceptiblement, sans heurts, mais perpétuellement et sûrement.

Ils avaient vu comment M. le Duc avait poussé son plus jeune frère le comte de Clermont auprès de Louis XV.

Même âge à quelques années près, même conformité de goûts, ces deux adolescents s'étaient sentis attirés l'un vers l'autre par un égal besoin de se confier à quelqu'un.

Ils avaient vu comment, dans l'intention de leur nuire, la marquise avait éveillé la jalousie du cardinal Dubois contre ceux qui semblaient vouloir grandir à ses côtés.

Ils n'ignoraient pas que « le projet du premier ministre était de séparer du Régent ceux de son voisinage qui, par leur familiarité avec ce prince, pouvaient lui donner le moindre ombrage, et qu'il avait déjà commencé à les éloigner.

« Qu'il était venu à bout de chasser le duc de Noailles, Canillac et Nocé, ses trois premiers et principaux amis, qui l'avaient remis en selle, puis Broglie l'aîné, qu'il avait échoué au duc de Villeroy, qui bientôt après s'était venu perdre lui-même; enfin qu'il avait tâché de raccommoder le duc de Berwick avec l'Espagne pour l'y envoyer en ambassade. Mais que Le Blanc surtout lui était incommode, que sa charge et plus encore les détails de la confiance des affaires secrètes lui donnaient constamment des rapports et publics et intimes avec M. le duc d'Orléans; que sa soumission, sa souplesse vis-à-vis de ce dernier ne le rassuraient pas, que la trouvant trop agréable et s'étant rendu trop nécessaire, il voulait s'en débarrasser. »

Le Blanc et Belle-Isle avaient les yeux ouverts sur ce péril présent. Ils avaient également reconnu à plusieurs indices combien leurs récents succès leur avaient fait d'ennemis; qu'on leur reprochait, à lui Le Blanc ses intrigues, et à lui Belle-Isle sa présomption ainsi que ses manières cassantes.

Sous l'action de ces graves préoccupations, ils se troublaient et agissaient parfois avec maladresse.

Le Blanc ne venait-il pas, par exemple, d'adopter une résolution subite et inconsidérée?

N'avait-il pas arrêté en janvier 1721 une réforme générale des troupes en en diminuant l'effectif dans des proportions fort sensibles, et cela sous le prétexte d'économies. « parce qu'il avait fait voir au Roi, disait-il, qu'il n'était pas en état de payer tant de gens de guerre et d'avoir tant de soldats sur pied? » Cette mesure n'avait-elle pas provoqué des criaileries sans fin dont le ministre s'était assez ému pour revenir partiellement sur sa décision?

Que signifiaient d'autre part ses égards exagérés à l'endroit des moindres officiers, cette façon de prévenir leurs plus petits désirs, de s'abaisser à de plates excuses quand il lui arrivait de ne pouvoir les contenter sur l'heure?

Le public s'étonnait de ces manières d'agir chez un ministre, et ne se gênait pas pour le répéter tout haut.

Ce même public avait eu vent, d'ailleurs, par certaines indiscretions, de ce qui se concertait entre les amis des princes légitimés. Chacun à la cour était dûment renseigné sur les fréquentes réunions qui avaient lieu chez La Fare, où Le Blanc, Belle-Isle et leur compagnie assistaient régulièrement et où les entretiens ne tournaient pas d'habitude à l'avantage des gouvernants. Le duc de Chartres s'était associé à leur politique, dont le premier article était de contraindre Dubois à résigner ses fonctions. Le cardinal en avait été prévenu. On le savait et on vivait, par suite, de toutes parts dans l'attente de quelque surprise considérable.

Un crime qui n'empruntait d'importance qu'à la personne de la victime et qui aurait certainement passé inaperçu entre tant d'autres crimes, sans les relations qu'il y

avait entre lui et les agissements des subordonnés de Le Blanc, fit naître vers ce temps, en nombre d'esprits, des soupçons que les événements qui suivirent allaient très étrangement confirmer.



Le 18 avril 1722, on retirait de la Seine, proche de Marly, le corps du sieur Sandrier, secrétaire-caissier de M. de La Jonchère, Trésorier à l'extraordinaire des guerres. Il était encore vêtu de sa veste, mais sans culotte et sans bas, et percé de plusieurs coups de poignard.

Il n'y avait eu que peu d'hésitation à fixer l'identité du cadavre, parce qu'on recherchait ce personnage depuis plusieurs jours, que le 14 on avait déjà vu dans les gazettes cet entrefilet : « Les malheurs du temps tournent la tête à tout le monde. Sandrier de Mitry, receveur général des finances de Flandre, a disparu tout d'un coup dès le 25 de mars dernier, et on ne sait pas ce qu'il est devenu » ; puis parce qu'il avait été officiellement reconnu, comme le disait ce nouvel avis : « Il y a trois semaines que Sandrier s'était trouvé perdu sans qu'on eût de ses nouvelles. On disait qu'on avait porté à sa femme un billet anonyme, à ce qu'elle eût à faire mettre les scellés. Hier, après l'avoir repêché dans la rivière avec deux coups de poignard, on l'a apporté à la Morgue, au Châtelet, où il a été reconnu par M. de la Jonchère, qui y est venu. On dit, ajoutait le nouvelliste, que c'est pour avoir mal parlé du gouvernement, et l'on dit qu'on a pris sept ou huit de ces médisants qui s'avisent de gloser sur ceux qui administrent. »

La nouvelle de cette funèbre découverte avait, en tout cas, produit une énorme impression dans la capitale, et

les détails abondèrent de suite. D'après les uns, c'était à Croissy; d'après les autres, au bas de la machine de Marly; d'après les derniers, enfin, à Épinay que l'infortuné aurait été découvert par un pêcheur. On variait sur le nombre et la nature des blessures, et la façon dont il était vêtu.

Ici, il avait un justaucorps noir, point de culottes, avec deux coups d'épée dans le ventre. Là, il était comme nu et percé de plusieurs coups d'épée, après avoir été assommé.

Mais les présomptions surtout allaient leur train. « Toute la famille, à l'exception de sa sœur, » déclarait celui-ci, « l'a reconnu. On n'entend rien à cet assassinat. Le Régent dit qu'on l'a enlevé et qu'il a été gardé et tué. On soupçonne qu'ayant une commission principale chez La Jonchère, d'où on a dit depuis peu qu'il a été détourné des fonds considérables par le ministre de la guerre, Sandrier, qui avait le secret, a été tué afin qu'il ne le dise pas. »

C'était la version amplifiée des gazettes de Hollande, qui exposaient le fait en ces termes :

« Le sentiment général est que quelqu'un qui a prétendu pénétrer la conduite de M. de la Jonchère, dont Sandrier était principal caissier, s'est saisi de sa personne pour en découvrir ce qu'il souhaitait savoir et qu'il s'en est ensuite défait. »

Des gens se déclarant bien informés avaient appris que Le Blanc était venu lui aussi pour reconnaître le cadavre de Sandrier, qu'il avait interrogé le pêcheur sur les circonstances dans lesquelles il avait trouvé le corps, qu'il lui avait demandé s'il savait qui c'était, et que devant son affirmation que non, il l'avait congédié séance tenante. Mais — fait bien singulier — cet homme avait

depuis lors disparu sans qu'on pût suivre sa trace.

Au résumé, chacun s'accordait pour avouer qu'il y avait en cet événement tragique un souterrain, une affaire des plus étrangement mystérieuses, et pour mettre directement en cause le personnage du sous-secrétaire d'État à la guerre. Le Blanc, comme celui de son commis et intime, le trésorier La Jonchère.

L'association d'idées était au demeurant inévitable, car, du moment où Sandrier avait appartenu à La Jonchère et La Jonchère à Le Blanc, il était tout indiqué que l'on remontât de l'un à l'autre.

Mais pourquoi ce qui n'aurait dû être au commencement que de vagues soupçons, prenait-il sur-le-champ la forme d'une accusation nettement formulée? Pourquoi, en termes plus précis, n'hésitait-on pas à imputer nettement la disparition de Sandrier à Le Blanc lui-même?

Que s'était-il passé entre ces hommes d'assez irréparable pour déterminer un crime?

C'est ce que Mme de Prie avait pu arracher à l'ombre dont ils avaient entouré leurs agissements. C'est ce qui lui donnait sa force et causait l'effroi de ses ennemis.



Le système de Law, qu'il dût être plus tard bien ou malfaisant pour le royaume, ne l'en avait pas moins ruiné.

Le billet de banque de cent livres était tombé à onze livres cinq deniers à l'entrée de 1721, c'est-à-dire que le papier avait été réduit au dixième environ de sa valeur d'émission, et comme il en avait été répandu pour plus de deux milliards quatre cents millions, chaque bourse et sur-

tout celles des petites gens avaient été impitoyablement drainées.

La masse des espèces monnayées était entrée aux mains des courtisans, des financiers ou passée à l'étranger. En un mot, les espèces or et argent s'étaient terrées.

On avait bien songé, au milieu de ce désordre, à mille expédients peu praticables, mais on avait songé surtout à s'assurer le concours d'hommes vraiment rompus aux affaires qui pussent en inventer de nouveaux.

Le Pelletier de la Houssaye, à qui on avait confié le Contrôle général après le départ de Law, ne possédait pas un esprit assez étendu, ni les conseillers d'État qu'on lui avait adjoints, Fagon, Dodun, de Gaumont, assez de connaissances pour remplir le but désiré.

Il fallait toutefois se sortir de cette crise, et l'on avait alors jeté les yeux sur les banquiers les plus réputés par leur crédit en même temps que les moins compromis dans la débâcle du Système, à savoir le vieil et illustre Samuel Bernard, Crozat l'aîné ou Crozat le riche, et les quatre frères Paris.

On avait fait appel à leurs sentiments les plus généreux, et ils avaient consenti les uns et les autres à tenter le relèvement de la fortune publique.

Mais après quelques semaines de travail en commun, les frères Paris avaient discrètement évincé leurs collègues. Samuel Bernard et l'aîné des Crozat démissionnaient en leur faveur. Ils restaient, de la sorte, avec toute l'affaire sur les bras. Conséquemment aussi, l'ensemble des projets financiers du moment devait sortir de leurs cerveaux.

Ces quatre frères Aymon se glorifiaient d'un passé qui tenait passablement de la légende.

Leur père, simple cabaretier de sa profession, vendait à boire et à manger sur la grand'route de Lyon à la frontière italienne, à la hauteur de la petite cité de Moirans.

Des circonstances réellement surprenantes, qu'il serait trop long de retracer ici, les avaient mis en relation pendant leur jeunesse avec des vivriers de l'armée d'Italie au nombre desquels il est permis d'inscrire Berthelot de Pléneuf, père de la marquise de Prie. Leur étonnante intelligence des affaires, leur audace, leur prodigieuse activité les avaient fait rechercher plus tard des maltôtiers les plus exigeants.

A gagner pour les autres ils avaient appris à gagner pour eux-mêmes. Ils étaient venus dans ce but à Paris. Ils y avaient souscrit des marchés considérables par lesquels ils avaient assez amassé pour mériter d'être bientôt cités parmi les Plutus de l'époque.

Ceci se passait vers la mort du Grand Roi. Au commencement de la Régence ils s'étaient offerts à réorganiser les Fermes générales, lorsque le génie supérieur de Law les avait rejetés dans l'obscurité. Leur dépit en avait été très marqué contre l'Écossais. Ils en avaient voulu semblablement au duc de Bourbon, son protecteur, mais, Law chassé du territoire, cette mauvaise humeur avait cédé, tandis qu'ils avaient continué à professer une aversion toute spéciale pour le secrétaire d'État à la guerre. Le Blanc.

Celui-ci les avait, en effet, très imprudemment contrecarrés et molestés en toute occasion. Anciennement comme intendant des Flandres, quand il faisait arrêter Paris La Montagne, le second des quatre frères, sous l'inculpation de faux en matière de comptabilité publique, plus récemment en accusant le troisième d'entre eux, Paris du Verney, d'avoir essayé de faire passer en Hollande

dix millions d'espèces, « fruit, prétendait-il, de ses rapines antérieures ».

Le fait avait été controuvé. Les Paris s'en étaient disculpés. Mais cela n'avait point empêché qu'ils ne fussent provisoirement exilés du royaume, ce dont ils avaient juré de se venger dès qu'ils le pourraient faire. Or, l'occasion était née avec les circonstances dont on parlait à l'instant. Ils avaient résolu de l'utiliser au plus vite. Voici comment ils s'y prirent.

L'opération capitale de la reconstitution des finances, préconisée par les frères Paris, comportait un contrôle ou visa de chaque marché conclu pendant la durée du Système, soit entre la Banque royale et les particuliers, soit entre les seuls particuliers, au moyen du papier de ladite Banque.

Tout individu ayant consenti un de ces marchés était tenu de déclarer la provenance des biens meubles ou immeubles acquis ou cédés par lui, des paiements qu'il avait effectués ou des sommes qu'il avait encaissées et de la nature de ces versements.

Une revision aussi compliquée avait nécessité un travail immense que les Paris avaient conduit avec une indéniable habileté. Elle les avait mis, d'un autre côté, à même de contrôler la gestion financière de chacun des grands services publics, notamment de celui de la guerre.

Ils ne s'en étaient pas plus tôt occupés, qu'ils y avaient remarqué des irrégularités criantes, de nature à forcer l'attention des moins prévenus; ils y avaient de plus aussitôt senti en tout la main de Le Blanc. Il leur était aisé de le prouver.

Ils avaient voulu le faire sans plus attendre (1722). Mais ils avaient agi avec trop de précipitation. Leur pre-

mier rapport ne précisait rien. Il ne contenait que des accusations encore vagues.

Or, Le Blanc était à cette heure même plus que jamais dans les bonnes grâces du Régent, et Dubois, de son côté, hésitait à le frapper à cause de cette intimité même. Chacun d'eux fit la sourde oreille en éconduisant assez vivement les Paris.

Le Régent avait, plus particulièrement, insisté sur les services rendus par le secrétaire d'État à la guerre, son aménité, ses excellents rapports avec les officiers, dont il était généralement adoré. Il avait fait observer que le temps était très mal choisi pour de pareilles explications, à propos de quelques deniers dont on ne pouvait faire le compte.

Avait-on le loisir de s'y arrêter? Après les fêtes célébrées à l'occasion de l'entrée à Paris de la petite Infante d'Espagne, promise à Louis XV, il avait fallu préparer celles du sacre tout prochain. En dehors de cela, on avait de sérieuses décisions à prendre, telles que le renvoi du maréchal de Villeroy. La peste régnait en Provence. Elle y faisait des ravages affreux. N'était-il pas préférable qu'on y veillât, que d'aller épiloguer sur les actes passés d'un ministre dévoué et entendu?

Le coup avait été rude pour les Paris. Néanmoins, comme ils étaient trop animés contre Le Blanc et qu'ils avaient trop à redouter de représailles de sa part pour le laisser debout, en abandonnant une partie où ils pouvaient le perdre, ils avaient regardé autour d'eux qui, parmi les puissants du jour, était en situation de leur prêter assistance.

Les relations passées de M. le Duc et de son entourage avec Law les faisaient hésiter à s'adresser à lui. Son appui leur aurait été cependant le plus précieux de tous.

Ils en étaient ainsi à se consulter et à tergiverser quand une lettre de Mme de Prie, les éclairant sur les véritables dispositions de ce prince et sur les siennes propres, vint les tirer d'embarras.

Fidèle à son programme, la marquise n'avait point paru vouloir aller plus loin, en ces derniers temps, que de satisfaire aux besoins de ses plus proches parents.

Elle avait de la sorte fort soigné son mari, obtenu que M. de Prie fût inscrit pour le sacre entre les privilégiés revêtus d'une fonction et qu'il fût de plus désigné parmi les candidats à la croix du Saint-Esprit.

Elle avait revu et définitivement signé le contrat qui unissait sa fille à peine sortie de l'enfance au duc de Roannez, fils d'adoption du duc de la Feuillade.

Mais elle s'était non moins heureusement employée à caser les partisans de M. le Duc, qui étaient, à vrai dire, encore plus les siens : Dodun, la veille conseiller d'État, au contrôle général; Morville, fils d'Armenonville, un ami de Pléneuf, à la marine; d'Alègre et du Bourg comme maréchaux de France.

Elle avait incité M. le Duc à faire sa cour au jeune Roi. Les fêtes inoubliables de Chantilly, où l'on avait rassemblé des troupes de cerfs, des bandes de sangliers, où l'on avait éclairé les bois de vingt mille flambeaux, où la dépense de trois journées s'était élevée à cinq cent mille écus, procédaient de cette idée.

Dubois avait été confirmé par elle dans sa défiance de Le Blanc. Elle n'ignorait pas que c'était de lui que dépendait la réussite finale des projets de M. le Duc, que par son intermédiaire on était assuré de la personne du Régent.

Elle avait donc réchauffé son ressentiment contre son collègue de la guerre en lui dévoilant les agissements de la coterie, et comme quoi sa place de premier ministre

était beaucoup plus qu'auparavant leur point de mire, qu'on en avait disposé de son vivant en faveur de Le Blanc, que le duc de Chartres était entièrement de leur côté, que leurs rangs grossissaient chaque jour et que chaque jour ils devenaient plus audacieux.

Maintenant la fortune lui amenait les Paris, et elle ne pouvait que se louer de la façon dont le sort disposait les choses pour l'avenir, car elle avait apprécié aussitôt l'importance qu'il y avait pour M. le Duc et elle à se concilier des financiers de cette valeur, riches, entreprenants, capables, au fait de chaque tour de bâton de leur métier, et par-dessus le marché, si parfaitement ennemis de leurs propres adversaires politiques.

Aussi s'était-elle empressée d'endoctriner son amant d'une part, et de l'autre de montrer à leurs nouveaux alliés quel secours ils rencontreraient chez le chef de la maison de Condé, qui serait désormais pour eux un protecteur dévoué, tenace, puissant, tout décidé à porter leurs doléances devant n'importe quel tribunal, fût-il le plus haut du monde.

Une fois l'accord signé, il avait été question de la marche à suivre relativement aux révélations que l'on allait faire et aux poursuites à exiger contre le Secrétaire d'État à la guerre.

La première requête présentée par les Paris avait été trop mal reçue pour justifier une nouvelle tentative dans ce sens.

Sur l'avis de Mme de Prie on réclama des commissaires. Il n'était pas possible d'en refuser à des gens qui avaient examiné les comptes par ordre du premier ministre et qui prétendaient faire voir clairement que le Roi était trompé d'environ douze millions dans l'administration des deniers de la guerre (car leur accusation n'allait pas à

moins), tant en dilapidations au moment de la campagne d'Espagne qu'en dilapidations postérieurement à cette date.

« Le ministre, » affirmait-il (et c'est cette affirmation que la marquise avait tenu à rendre précise), « le ministre avait fait notamment retirer en ces quatre années des quittances entières des officiers, en les engageant à signer des billets déclarant que le reste était dû. Ces billets avaient perdu sur la place et causé la gêne d'infiniment d'honnêtes citoyens.

« De plus il avait fait payer les troupes avec des billets du Système, au lieu de l'argent restant au trésor de la guerre et qu'il avait dissipé. Le total de ces prélèvements criminels s'élevait, répétaient-ils, à plus de douze millions. »

Et ce qu'il y avait de plus grave, à leur dire, dans le cas de Le Blanc, c'est que La Jonchère avait été particulièrement associé par son chef à ces malversations et que le meurtre de Sandrier, caissier de La Jonchère, concordait avec le temps où des dépositions de sa part auraient pu apporter tant de lumière sur les agissements de ces deux personnages.

Les griefs invoqués contre Le Blanc étaient donc nettement définis, le besoin d'une commission pour le juger, très rationnel. Personne ne faisant plus d'opposition à ce qu'on la nommât, on l'avait constituée sur l'heure.

A la date du 5 mars 1722, le roi appelait aux fonctions de commissaires chargés de juger la requête des frères Paris, tant en militaires qu'en magistrats civils, le maréchal de Villars, le marquis d'Asfeldt, MM. de Ravignan et d'Aubigny pour les premiers; les conseillers d'État Le Pelletier des Forts et de Machault, les maîtres des requêtes de Vattan, Rouillé, d'Aure et d'Ombreval pour les seconds.

En choisissant d'Ombreval, Dubois, qui menait toute cette élection, avait voulu évidemment ouvrir à Mme de Prie une fenêtre sur la commission. Il était son parent. D'Ombreval lui appartenait. Elle pouvait tabler sur son entière dévotion à son service.

Chacun était autorisé dès ce moment à croire à la mise en accusation immédiate de La Jonchère, comme à celle du sous-secrétaire d'État Le Blanc.

Mais les uns et les autres. Mme de Prie, les Paris, leurs amis avaient compté sans le duc d'Orléans, Régent.

A la stupéfaction générale, Philippe se dressait encore entre les inculpés et la justice. Et avec lui la faction hostile aux Condé s'agitait furieusement. Le duc de Chartres, le prince de Conty, les princes légitimés s'étaient hautement prononcés en faveur de Le Blanc. Par un adroit détour de politique, ils avaient cherché noise aux Paris en leur imputant des abus de confiance de quelques principaux commis de la liquidation du visa, entre les mains de qui trois mille actions avaient disparu. Ce qui équivalait à reporter la guerre en terre ennemie et, en tout cas, en mettant des bâtons dans les roues, à retarder d'autant les opérations de la commission.

On avait soudoyé les gazettes, qui chantaient à l'unisson les vertus de Le Blanc et le témoignage d'intégrité que les hommes les plus respectables, au nombre desquels le Régent tout le premier, s'étaient plu à lui rendre. Bref l'action intentée par les Paris n'avait pas eu de suite. La partie était encore manquée, et les quatre frères, découragés, eussent peut-être renoncé à renouveler l'attaque, sans la jeune femme qui releva leur courage.

Elle était sûre de Dubois, disait-elle, par suite sûre de la victoire finale. Elle voulait triompher, et elle triompherait.

Elle avait une police comme toutes les puissances de la cour à cette époque, comme le Régent, Dubois et Le Blanc lui-même, à qui la sienne fut tant reprochée plus tard. Elle l'avait mise en campagne.

Deux particularités dans les derniers incidents de cette ténébreuse affaire l'avaient frappée : l'extrême opiniâtreté de Philippe d'Orléans à couvrir le ministre de la guerre et ce qui transpirait petit à petit des relations privées de La Jonchère avec Le Blanc.

Elle avait dirigé premièrement ses investigations de ce dernier côté. Quels renseignements en avait-elle retirés? Les plus profitables à sa cause, en même temps que les plus funestes pour Le Blanc et ses protecteurs.

Elle avait appris, en ce qui touchait celui-ci et la Jonchère, qu'en outre de leurs relations administratives, ces deux hommes étaient liés par une intimité d'un genre particulier, que La Jonchère avait une femme jolie et coquette dont Le Blanc était l'amant, que le mari ne pouvait ignorer ce commerce, et par conséquent y était consentant; que du reste la très grosse dépense du ménage avait presque en tout temps uniquement reposé sur le ministre. Puis, comme corollaire surprenant à ce premier document, que La Jonchère avait à son tour pour maîtresse la femme de Sandrier.

Elle avait su pareillement qu'à la nouvelle de la mort de Sandrier, Le Blanc avait éprouvé un saisissement dont les assistants avaient été très frappés, que deux jours après ce drame il tombait subitement malade et assez gravement pour que son état inspirât de l'inquiétude.

On lui avait rapporté que Belle-Isle était en compte avec La Jonchère, qu'il lui avait emprunté de grosses sommes pour suffire aux frais de la construction de son hôtel, qu'il existait entre eux maints tripotages d'argent.

Mais, chose beaucoup plus grave encore, on lui avait montré comment, sur le second article, le duc d'Orléans était juge et partie en cette affaire de détournements, parce que Le Blanc, en malversant, avait agi d'après des ordres formels venus du Palais-Royal, que la moitié du déficit constaté au trésor de la guerre avait servi à réunir la dot de sa fille, Mlle de Beaujolais, promise à l'infant d'Espagne don Carlos, que le fait était établi avant la mort de Sandrier sur cent preuves indiscutables, et qu'il eût été encore fort malaisé au Régent de s'en disculper.

En possession de ces rapports si décisifs, la marquise de Prie les avait communiqués sur-le-champ au cardinal Dubois, qui, de son côté, ne demandait qu'à agir et dont la production de ces documents facilitait singulièrement la tâche.

Quelle résistance, en effet, le Régent pouvait-il opposer au cardinal, dont il exécutait à l'habitude les volontés?

Ces constatations ne le plaçaient-elles pas dans l'impossibilité de soutenir plus longtemps Le Blanc sans se compromettre irrémédiablement lui-même?

Philippe d'Orléans l'avait reconnu tacitement. Aussi céda-t-il peu après aux sollicitations du premier ministre, en permettant que la procédure de cette affaire suivît dorénavant son cours.



Le 24 mai 1723, soit onze mois à peu près exactement après le meurtre de Sandrier, le commissaire de l'extraordinaire des guerres La Jonchère, revenant de Versailles et portant sur la poitrine le grand cordon de l'ordre de Saint-Louis, dont il était trésorier, se voyait arrêté à

dix heures du soir suivant les uns, à trois heures du matin suivant les autres, puis ramené chez lui.

Au petit jour, il était conduit à la Bastille et les scellés apposés à son hôtel de la rue Saint-Honoré, où l'on saisissait de suite des papiers fort compromettants, sur lesquels M. d'Argenson, fils du réputé lieutenant de police, lieutenant de police lui-même à cette époque et futur ministre, avait basé un premier interrogatoire, enregistré dans ladite matinée.

La Jonchère s'y était troublé, s'était coupé plusieurs fois et avait fini par avouer en partie, en laissant soupçonner qu'il n'était pas seul coupable et quels étaient les principaux de ses complices, mais en ajoutant, assurait-on, que si on voulait les lui faire nommer, il ne signerait pas l'interrogatoire.

L'affaire avait donc pris dès son début le caractère le plus nettement défini. En présence des aveux du trésorier de l'extraordinaire des guerres, elle passait au criminel. Par suite, La Jonchère avait été décrété de prise de corps.

Toutefois, à peine établie, la commission s'était désorganisée. L'élément militaire qui, comme on l'a noté précédemment, en formait la moitié, craignait de se mêler à une affaire de cette espèce. Il avait excipé de son incompétence toutes fois qu'il s'agissait du criminel.

De ce fait le maréchal de Villars, MM. d'Asfeldt, de Ravignan et d'Aubigny s'étaient retirés pour céder la place à d'autres conseillers d'État, Châteauneuf, de Harlay, d'Herbigny, gens avec lesquels la cause de M. le Duc devait perdre infiniment, car ils étaient déjà acquis ou prêts à se joindre aux défenseurs de Le Blanc.

Néanmoins le tribunal ainsi remanié avait assez vivement activé la procédure et stimulé l'ardeur de d'Argenson, le magistrat instructeur.

« On travaille fortement, écrivait Barbier, aux affaires de la Bastille. M. le lieutenant de police y passe des journées entières à pénétrer M. de la Jonchère, il l'interroge matin et soir. »

Or, au cours d'un de ces interrogatoires, le prisonnier, très particulièrement pressé et harcelé et menacé du traitement le plus rigoureux, s'il n'avouait toute la vérité, avait consenti à dévoiler, suivant l'expression du temps, « d'autres mystères d'iniquité ». Après quoi, il avait ouvertement fourni les noms de ceux qui avaient participé à ces prévarications.

Le premier desdits mystères était l'assassinat de Sandrier, que la foule n'avait cessé depuis un an de rapprocher de cette affaire.

« On reparle, annonçait Marais, de La Jonchère, qui tremble devant les commissaires, et de la mort de Sandrier, son caissier, que l'on a trouvé percé de coups, dans la rivière, le 18 avril de l'année passée. »

Quant aux noms, chacun les connaissait et les répétait tout bas : le ministre Le Blanc et le comte de Belle-Isle.

Et les nouvellistes avaient de suite confirmé cette seconde impression populaire, en publiant « que depuis l'heure où on avait arrêté M. de la Jonchère, la situation du ministre de la guerre et de ses amis semblait fort périlleuse.

Le Blanc ne s'illusionnait pas, à la vérité, sur les dangers de sa position. Il avait pu remarquer la froideur chaque jour grandissante de Dubois, comme la réserve embarrassée de Philippe d'Orléans à son égard.

Si l'attention générale avait pu, en se trompant de route, se porter sur le chevalier de Rohan, le maréchal de Berwick ou le prince de Tingry, dont les relations avec La Jonchère avaient donné lieu à quelque soupçon, elle était

soudainement revenue à lui avec plus d'insistance que par le passé.

Ses amis lui avaient représenté, de leur côté, combien l'animosité de M. le Duc et de Mme de Prie s'était accrue contre lui de ce qu'ils avaient connu de ses menées, qu'ils n'ignoraient pas la proposition, renouvelée par lui auprès du Régent, d'arrêter M. le Duc sous l'inculpation de haute trahison. Il avait donc à redouter de leur part les assauts les plus violents, et s'il avait pu péniblement y résister au temps de sa prospérité, par quel moyen les détournerait-ils alors que la fortune lui devenait adverse?

Belle-Isle montrait beaucoup plus de confiance. Il espérait un retour de faveur du cardinal, qui, après l'avoir congédié assez brutalement du château de Meudon où il logeait à côté de lui, paraissait changer de sentiment sur son compte et regretter cette décision. Et puis de quoi avait-il été question en somme entre La Jonchère et lui? De quelques prêts d'argent sur lesquels la commission n'aurait point à s'appesantir.

Mme de Pléneuf, ses amis et La Fare principalement n'envisageaient pas le sort du comte avec le même optimisme.

Saint-Simon a raconté la visite que ce dernier lui avait faite à la Ferté, accompagné de Belle-Isle. Il lui avait expliqué, dit-il en substance, que le cardinal voulait l'éloignement de Le Blanc comme il avait voulu ceux des autres favoris du Régent, de Canillac, de Nocé, de Noailles, de Broglie, qu'il y était constamment incité par son entourage et principalement par Mme de Prie. Mais que surtout la haine de M. le Duc et de Mme de Prie pour le ministre constituait pour ceux qui l'approchaient ou qui appartenaient à la société de Mme de Pléneuf un danger des plus pressants. Il avait conseillé à Belle-Isle, que ses

paroles n'avaient point effrayé, de prendre cependant son avis au sérieux, de tenter d'apaiser la colère du Duc et de Mme de Prie, en se séparant ostensiblement de Mme de Pléneuf et, au cas où leur mauvais vouloir subsisterait, de fuir hors du royaume.

Saint-Simon se trompait quand il préconisait l'abandon de Mme de Pléneuf comme un remède héroïque contre l'animadversion de M. le Duc et de sa maîtresse.

Il était, à côté de cela, absolument dans le vrai lorsqu'il prédisait la chute imminente du secrétaire d'État à la guerre, et de son fidèle Belle-Isle.

En effet, le 23 mai, après cinq interminables journées d'interrogatoires successifs subis au milieu des larmes, La Jonchère avait été mené à sa maison pour être présent, comme l'annonçaient les gazettes, à la levée du scellé.

Cette opération avait duré depuis onze heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, où il avait été reconduit à la Bastille sous l'escorte de quarante archers. Après quoi on avait voituré deux charrettes de tous les registres et autres papiers recueillis dans ses tiroirs, plus 90,000 livres d'or qui avaient été versées à la caisse de son remplaçant, Le Bas du Plessis.

Ces registres et papiers, soigneusement examinés par d'Argenson, ne laissaient plus planer aucun doute sur l'entière culpabilité de Le Blanc.

Deux mois avaient pourtant encore été nécessaires pour coordonner l'ensemble des pièces et les mettre au net.

Le 28 juillet, les commissaires des deux chambres, haute et basse, de l'Arsenal, s'étaient transportés à Meudon, où ils avaient dîné chez le cardinal Dubois, qui, d'après Buvat, « y était logé dans un bâtiment nouvellement construit à côté de l'ancien château ».

Ils en avaient eu une audience assez courte, Son Eminence se trouvant fort souffrante ce jour-là. Mais Elle les avait obligés nonobstant de lui prêter serment de ne rien révéler de ce qui se passerait dans l'affaire de La Jonchère et des autres prisonniers de la Bastille qui pouvaient y être impliqués.

On avait pris ce jour-là, à n'en pas douter, des décisions définitives.

*

Le 1^{er} août, Le Blanc recevait l'ordre formel du roi de quitter Paris sur l'heure et de se retirer au château de Doué, proche Coulommiers, terre du marquis de Traisnel, son gendre. Sa place était donnée à M. de Breteuil, intendant de Limoges.

La nouvelle d'un pareil événement avait révolutionné Paris, bien plus encore que le meurtre de Sandrier ou l'arrestation de La Jonchère. Aussi les commentaires revivaient-ils de plus belle.

Les uns prétendaient que la masse des officiers était fort affligée de cette disgrâce, mais qu'il y avait beau temps que chacun la pressentait, que son successeur Breteuil, désigné bien à l'avance, l'avait été pour des services essentiels rendus au cardinal Dubois.

Les autres donnaient raison à M. le Duc. Ils auraient voulu voir le ministre embastillé aux côtés de La Jonchère.

Tel nouvelliste annonçait que Le Blanc était assis à table chez l'archevêque de Vienne, quand La Vrillière, porteur de la lettre de cachet, l'avait prié de sortir et la lui avait communiquée.

Suivant certains bailleurs de nouvelles, il était aux

Invalides à l'heure où les ordres du Roi lui avaient été lus.

Enfin les gens toujours les mieux informés de Paris savaient par le menu ce qu'il était advenu de lui dans la suite.

« Il était parti pour Meaux à la nuit. En route il avait rencontré le comte d'Évreux qui venait de Mousseaux à Paris et qui ne savait point la nouvelle. Le comte d'Évreux, fort peu de ses amis, lui avait cependant fait par politesse toutes sortes d'honnêtetés en lui proposant de s'arrêter à Mousseaux. Il y trouverait fort bonne compagnie. En tout cela Le Blanc avait cru qu'on se moquait de lui, tandis que M. d'Évreux agissait en pleine bonne foi. »

Ils pouvaient également citer les paroles textuelles de M. le duc d'Orléans. « J'ai beaucoup de peine, avait dit ce prince, « à consentir à l'éloignement de M. Le Blanc, qui m'a rendu des services signalés durant les mouvements de Paris, en 1720. » Sur quoi le cardinal Dubois avait répondu : « Monseigneur ! il ne s'agit pas ici de services rendus à Votre Altesse Royale. Il faut préférer le bien public. »

A Louis XV le Régent avait dit : « Sire ! M. Le Blanc n'est plus en place. — Pourquoi donc ? avait demandé le roi. — Sire ! c'est pour des raisons qui regardent votre État, mais je puis dire à Votre Majesté qu'il est regretté de tous les officiers. »

Par contre, Dubois avait expliqué le même soir au maréchal de Villars sa conduite vis-à-vis de Le Blanc depuis plusieurs années, en se plaignant de n'avoir pas trouvé en lui la reconnaissance et l'ouverture du cœur à laquelle il était obligé dans ces derniers temps. Il avait ajouté qu'il l'avait averti maintes fois des désordres de l'extraordinaire des guerres.

Au résumé chacun jugeait le départ du ministre suivant sa passion du moment. Les partisans des d'Orléans, comme bon nombre d'officiers, le regrettaient. Les amis des Condés, au contraire, se réjouissaient de sa disgrâce et demandaient à ce que l'on persistât sans faiblesse dans la poursuite de ce qu'ils appelaient une œuvre de justice.

Or l'œuvre de justice devait s'exercer également contre chacun de ceux qu'on savait avoir aidé à ses crimes, les Belle-Isle, La Fare, Séchelles, et généralement tous les membres de la coterie de la rue de Clichy. Les plus exposés d'entre eux étaient les Belle-Isle. Aussi avaient-ils été les premiers atteints.

Le Blanc n'était pas rendu depuis quatre jours au lieu de son exil que l'aîné des frères, le comte, était arrêté, à la satisfaction évidente du public. Car à la différence de Le Blanc, le futur et illustre maréchal était universellement détesté. Sa chute n'affectait personne. On y applaudissait en semblant trouver qu'on l'avait trop longtemps épargné.

« Le fameux M. de Belle-Isle », s'écriait-on, « qui gouvernait tout, tombe aussi dans la disgrâce. Il était de part avec Le Blanc et La Jonchère. On dit qu'il y avait un écrit entre eux portant que La Jonchère aurait une indemnité au cas où les événements seraient malheureux. Adieu la belle maison que le comte élevait comme rivale du Louvre sur le quai de Saint-Gratien et qui a coûté tant d'argent ! Adieu tous ces échanges et ces domaines et apanages de Brie qu'on lui a donnés pour Belle-Isle. On dit que le Roi a dit qu'il fallait le loger à la Bastille en attendant que sa maison soit achevée. Il a joui de grands revenus des domaines. Il a tiré plus de deux millions de la caisse de l'extraordinaire des guerres. Le voilà payé, et il faut qu'il rende tous les domaines qui lui ont été aliénés,

et Belle-Isle restera au Roi. Il y a soixante-dix ans que Fouquet, son grand-père, pensa périr pour le même Belle-Isle. »

On faisait savoir d'autre part que non seulement il avait été arrêté, mais décrété d'ajournement, c'est-à-dire cité à comparaître devant la commission « pour s'expliquer, répétait-on, sur l'emploi de deux millions que La Jonchère lui avait comptés en échange de billets de banque qui ne valaient rien et dont M. de Belle-Isle s'était défait au détriment de la caisse de l'Extraordinaire.

Et l'auteur de l'article concluait en ces termes : « Il est bien aisé à ce métier-là d'être riche ! Ne devrait-on pas, en vérité, envoyer à la potence des fripons de ce genre, qui s'engraissent tandis que de pauvres officiers languissent dans des auberges avec des billets de banque sans valeur ? »

Belle-Isle, incarcéré momentanément à la Bastille, y avait été suivi par son frère, le chevalier, celui-ci par Séchelles, puis par des subalternes de Le Blanc, MM. de Conches et de Maizières, lieutenants généraux ; un affidé de Belle-Isle, Duplessis, capitaine de dragons ; Le Vasseur, commis principal, ainsi que d'autres commis de La Jonchère. Le public attendait d'y voir semblablement entrer La Fare, mais on avait reculé, devant sa qualité de capitaine des gardes du duc d'Orléans. On l'avait épargné provisoirement. C'était là tout ce que la protection du Régent avait pu faire pour son ami.

La Bastille s'était ainsi remplie des ennemis de M. le Duc. La marquise de Prie semblait bien réellement les avoir réduits à l'impuissance, les avoir désarmés. On les jugeait à la discrétion du premier ministre et elle pouvait écrire, en vérité, à Le Blanc ce billet qu'on a prétendu qu'elle lui avait fait passer : « Vous m'avez chassée de mon

hôtel! Je vous chasse de votre palais et de la Cour. Je n'oublie pas que je vous dois un logement. Je vous le donnerai. » Que pouvait-elle désirer de plus? Ses rancunes n'étaient-elles pas satisfaites?

Ainsi raisonnait le public. Ceux qui savaient une partie de ses secrets pensaient tout au contraire qu'elle ne considérait pas son but comme atteint, qu'à son sentiment les événements l'avaient imparfaitement servie.

D'abord Le Blanc lui échappait à moitié. Son exil ne valait pas l'emprisonnement sur lequel elle avait compté. La proposition de le décréter avait échoué, à une voix seulement à la vérité, mais enfin elle avait échoué devant la commission. En outre on avait plaint le ministre. On l'avait regretté. On le lui avait témoigné en haut lieu en lui continuant ses distinctions, ainsi qu'une pension de dix mille livres.

Quinze jours s'étaient à peine écoulés depuis la remise de la lettre de cachet et déjà on lui laissait plus de liberté. On l'avait autorisé à choisir un autre lieu d'exil, Avanches, où était son frère l'évêque, ou Nogent-sur-Seine, une de ses terres.

Le duc de Chartres, fils du Régent et premier prince du sang, s'était prononcé pour lui de la façon la plus inconvenante. Habitué à travailler avec le ministre de la guerre comme lieutenant-général du royaume, situation que Philippe d'Orléans lui avait obtenue un an auparavant, il s'était refusé à se rencontrer pour cela avec Breteuil, le successeur de Le Blanc.

Cette incartade avait fait beaucoup de bruit. On en avait parlé diversement à la cour. En tout cas, elle avait contribué à jeter un mauvais jour sur les actes de vigueur des semaines précédentes.

Belle-Isle, de son côté, s'était défendu avec énergie.

Selon les gazettes, il l'avait pris de fort haut avec les commissaires, alléguant pour sa défense que, s'il avait remis des billets de la banque de Law entre les mains de La Jonchère, c'était au moment d'aller en Espagne, et simplement pour ne pas s'en embarrasser. Or, ses juges de l'Arsenal n'avaient pas semblé trop éloignés d'ajouter foi à sa parole.

Mais, symptôme bien autrement inquiétant, le cardinal lui-même ne paraissait plus le juger avec la même sévérité que par le passé. On avait certifié à Mme de Prie que, s'en ouvrant avec un de ses confidants, il avait déclaré « déplorer le traitement inhumain auquel on avait soumis le comte dès son entrée à la Bastille. »

N'était-ce point de la part du ministre l'aveu le plus préjudiciable à la cause de M. le Duc et de la favorite? Et qu'advierait-il d'eux s'il s'avisait de ne plus les soutenir, — en revenant à ses sympathies pour le ministre disgracié, — car lui seul avait été et était encore en mesure d'imposer sa volonté au Régent? S'il se reprenait seulement, le fruit de tant d'efforts était irrémédiablement perdu.

Heureusement pour Mme de Prie, ses appréhensions, de ce côté au moins, étaient sans fondement. Le regain de faveur dont Belle-Isle aurait bénéficié, d'après la rumeur publique, ne reposait sur rien de sérieux. Les vues du premier ministre à son égard, comme à l'égard de Le Blanc, ne s'étaient nullement modifiées.

Tout au plus le cardinal, se sentant terrassé par la maladie qui devait l'emporter, aurait-il désiré le repos, redouté la lutte, et regretté par moment d'avoir entamé une affaire dont les débuts provoquaient tant d'émotion et de troubles.

L'ambassadeur de Venise, Morosini, bien au courant

des intrigues de la cour, peignait comme il suit à l'illustre Sénat l'ensemble de ces mouvements si divers.

Après avoir dit que le châtiment de Le Blanc se bornerait à l'exil, que cependant on avait pensé à le décréter, mais que l'éloquence de M. de Châteauneuf, prévôt des marchands, ancien ambassadeur à la Haye, homme habile, et l'un des commissaires, l'avait sauvé en parlant pour lui, il ajoutait :

« M. de Châteauneuf a causé du même coup un tel déplaisir au cardinal, que, d'après ce que l'on dit, son mal s'en est augmenté sensiblement. » Le cardinal, en effet, a toujours voulu la perte de Le Blanc, non point tant pour les grosses sommes dont il a grevé les caisses de la guerre, que pour les trames secrètes qu'on prétend qu'il a ourdies avec M. de Belle-Isle et d'autres de son parti.

« Les clients du cardinal assurent que Le Blanc, jugeant combien la maladie de leur maître le conduirait rapidement au tombeau, aurait projeté de conférer le titre de premier ministre, avec la direction des affaires étrangères, à Fleury, évêque de Fréjus, la place de secrétaire d'État à Belle-Isle et d'autres charges importantes à divers de ses amis. Les conspirateurs ne seraient pas seulement des gens ayant quelque attachement à Le Blanc ou à Belle-Isle, comme le prince de Rohan, mais les princes mêmes du sang, la duchesse d'Orléans, le duc de Chartres et Mlle de Charolais. De toute façon cette dernière aurait parlé hautement en faveur de Le Blanc au Roi, avec qui elle était à la chasse, ce qui a fait un tel bruit à la cour et une telle impression que le Régent l'aurait réprimandée, à quoi elle n'aurait trouvé d'autre excuse que d'exprimer son aversion pour le duc de Bourbon son frère, ennemi déclaré du ministre et promoteur de sa disgrâce. »

« Bref, chacun vit aujourd'hui dans une sorte de fièvre, concluait Morosini, et tant d'inquiétudes, de sentiments opposés, de préoccupations fatiguent le cardinal Dubois : certains l'accusent de trop de lenteur dans une affaire de si sérieuse conséquence, mais il n'est pas facile d'inventer un remède qui convienne complètement à tant de besoins et qui puisse entraîner le châtement des coupables sans brouiller les membres de la famille royale. »

Ce tableau tracé d'une main impartiale expliquait comment, sans avoir varié à aucun moment d'opinion sur le fond de cette affaire, le cardinal premier ministre avait pu tergiverser.

La cabale était si forte, son action si puissante, ses moyens de corruption si efficaces, ainsi que le prouvait la volte-face subite de Châteauneuf, et avec lui de deux autres juges, que des hésitations de sa part étaient bien compréhensibles et comme inévitables.

Elle n'avait toutefois que peu retardé l'exécution de son plan, qui était, suivant ce que disait Morosini, l'écrasement de Le Blanc et de sa faction. Maintenant qu'il lui restait apparemment peu d'heures à vivre, il redoublait d'efforts.

Il avait ordonné tout d'abord qu'on continuât l'interrogatoire de La Jonchère, mais, sur l'avis de M. le Duc, avis inspiré par Mme de Prie, il avait recommandé une certaine douceur à l'égard de celui-ci.

« Pouviez-vous espérer qu'il parlât, lui avait fait observer la marquise, quand il avait encore tout à espérer et à redouter de Le Blanc toujours au pouvoir? Actuellement son complice est éloigné. Il n'a plus à subir son influence. Il ne vous cachera plus rien de ce qu'il sait, surtout si vous le traitez avec moins de sévérité, d'autant plus qu'il n'est pas le vrai coupable »

L'événement avait donné raison à la favorite. Le Blanc ayant quitté Paris, la langue du prisonnier s'était immédiatement déliée. Il avait produit sans plus attendre les ordres qu'il avait reçus en même temps que sa correspondance secrète avec le ministre et Belle-Isle. En un mot il les avait tellement chargés qu'on avait présagé de nouveau la prochaine arrestation de Le Blanc.

Le bruit courait même dans la capitale, le 30 juillet, que deux maîtres des requêtes de la commission de l' Arsenal avaient été envoyés à Doué pour tirer quelques éclaircissements de l'ancien sous-secrétaire d'État à la guerre sur certaines circonstances de l'affaire La Jonchère, et au besoin le ramener avec eux.

Qu'étaient ces circonstances? S'agissait-il de ce que Mme de Prie comme le duc de Bourbon souhaitaient si ardemment, de ce qui, bien plus que les inculpations d'abus de confiance, aurait servi leur ressentiment en transformant Le Blanc en un criminel de droit commun : le rappel de l'affaire Sandrier? Chacun secrètement y croyait. La chose se murmurait. Elle était, comme on dit, dans l'air, associée à d'autres accusations de meurtres identiques.

Et peut-être ce grand coup aurait-il été frappé dix mois avant l'époque où il le fut en fait, sans l'aggravation subite de la maladie, sans la prompte mort du cardinal Dubois.

Aux derniers jours du mois de juillet (1723), l'état de santé du premier ministre inquiétait déjà les gens de sa maison. Il rendait le pus en quantité par les urines, et quoiqu'il n'eût pas discontinué son travail ni ses réceptions, il paraissait perdu de fatigue.

Le 30 il s'était trouvé mal à la fin d'une séance du conseil de conscience. Sa voix avait diminué de jour en jour. Sa personne avait maigri à vue d'œil.

Cependant il s'était fait rendre encore un compte exact, ce jour-là, des nouvelles perquisitions opérées chez La Jonchère, perquisitions au cours desquelles le public avait relevé ce singulier détail, « que le prisonnier ayant été mené chez lui, et sa femme lui ayant préparé un potage, on n'avait pas voulu souffrir qu'il y goûtât, de crainte vraisemblablement que du poison n'y eût été glissé ».

Circonstance qui, rapprochée des relations plus qu'intimes du ministre Le Blanc avec la femme de son subordonné, laissait la porte ouverte à bien des conjectures.

Le 1^{er} août, le cardinal avait en vain tenté de s'habiller. Il avait dû se remettre au lit, tandis qu'à peu près à la même heure, les commissaires de l'Arsenal procédaient à un troisième interrogatoire du comte de Belle-Isle et du chevalier son frère. La séance avait été fort dure pour eux. On avait, en effet, découvert dans la chambre de La Jonchère, à son hôtel de la rue Saint-Honoré, derrière les pelles, près de la cheminée, un billet qu'on y avait caché précipitamment pour s'en défaire. Il était ainsi libellé : « J'ai reçu de M. de La Jonchère la somme de dix-huit cent mille livres en espèces, pour laquelle somme je lui ai donné des billets de banque dont je lui ferai tenir compte par ses supérieurs. »

C'était la preuve à faire vis-à-vis de Belle-Isle, sur laquelle roulait tout l'acte d'accusation dressé contre lui, et subsidiairement contre Le Blanc, supérieur de La Jonchère.

Le billet était signé par Belle-Isle. Le comte ne pouvait dès lors nier l'évidence. Du moins le pays entier le pensait. Il s'était défendu cependant. Il avait tenté de protester encore de son innocence et ses juges l'y avaient aidé.

Le parti d'Orléans les avait travaillés entre-temps. Les amis des prisonniers, le populaire même, dont les sympathies semblaient aller à Le Blanc, avaient pesé sur leurs décisions. Ils avaient à moitié cédé devant ces influences, tant et si bien que le cardinal, prévenu de leur conduite, en avait exprimé fortement son indignation au Régent en le pressant d'agir et de réprimander les plus tièdes d'entre eux.

La réprimande avait eu lieu en effet, mais elle ne pouvait produire de résultat. Le tribunal, consulté à nouveau, le 7 août, sur la question de savoir s'il ne convenait pas de décréter, c'est-à-dire d'arrêter décidément l'ex-ministre Le Blanc, « s'était refusé à prononcer la sentence : chacun, disait Buvat, le croyant innocent ».

A cette conduite, il y avait une bonne raison, la meilleure des raisons. Personne ne redoutait plus le cardinal premier ministre, ni ses injonctions. La mort avait trop ostensiblement posé la main sur son épaule, pour qu'on pût lui octroyer plus de deux ou trois jours de vie. Il n'avait plus de rôle à jouer sur cette terre. Il n'était plus à craindre, partant on ne lui obéissait plus.

Le 8, il s'était fait transporter vers le soir de Meudon à Versailles, avec toutes les peines imaginables. Le 9, La Peyronie, le plus réputé des chirurgiens du temps, lui avait fait l'opération à quatre heures après midi, le duc d'Orléans, régent, l'ayant exigé et y ayant fait résoudre le malade malgré ses protestations les plus désespérées.

Le soir du même jour, durant un orage d'une violence peu commune, la plaie s'était envenimée. La gangrène s'y était mise.

Enfin le 10, soit vingt-quatre heures après l'opération, le puissant premier ministre cardinal Dubois avait expiré, la mort arrêtant ainsi, suivant l'expression d'un écrivain

du moment, la course de son ambition démesurée.

Cette disparition avait sauvé Le Blanc, les deux Belle-Isle, Séchelles et généralement l'ensemble des membres de la coterie de Mme de Pléneuf, ou tout au moins elle avait créé un répit de quelques mois.

Les contemporains l'avaient bien compris ainsi. « Cette mort, écrivait l'avocat Barbier, aura rendu grand service aux exilés et aux prisonniers de la Bastille. »

Et de fait, elle avait été fort profitable à l'infortuné La Jonchère, qui y végétait au milieu des larmes. On venait de l'y resserrer de nouveau sur l'ordre du cardinal, en supprimant les tempéraments apportés au régime initial : les promenades dans les cours et sur le haut des tours de la Bastille, les visites de sa famille, un ordinaire plus copieux. Le cardinal parti pour l'autre monde, on lui avait restitué toutes ces douceurs.

Mais cette mort avait encore plus étrangement développé les craintes et les espérances des partis en présence.

Le cardinal désertant la scène politique, Philippe d'Orléans avait repris sa liberté d'action. Il se retrouvait le maître comme il avait pu l'être en 1716, au début de sa Régence, et plus peut-être qu'à ce moment, où la volonté de Dubois primait déjà la sienne. Il avait vécu depuis lors en tutelle. Il y échappait de ce jour. De quel côté allait-il orienter son gouvernement?

Allait-il se tourner du côté de M. le Duc et des Condés, qui, en perdant le cardinal, perdaient leur allié le plus utile?

Irait-il, au contraire, à cette coalition des mécontents dont il était en somme beaucoup plus proche par la parenté, on pourrait dire par le cœur : son fils le duc de Chartres ; sa femme la duchesse d'Orléans ; les princes

légitimés, entre lesquels il avait distingué et affectionné le comte de Toulouse; les Rohan; Berwick, son compagnon aux campagnes d'Espagne; Bezons, qu'il avait voulu de son conseil de régence. et Le Blanc, toujours Le Blanc, auquel il était resté si manifestement attaché.

Et s'il s'entendait avec ces derniers, quelle situation serait faite à ceux qui étaient censés les avoir molestés? Que pourraient oser et espérer M. le Duc, Mme de Prie, leurs amis, contre de semblables puissances réunies?

Ces considérations adroitement développées devant M. le Duc avaient décidé ce prince à suivre les vues de sa maîtresse, qui étaient de brusquer les choses en s'emparant du pouvoir, au cas où l'action eût été possible. « Si vous souhaitez échapper aux représailles de vos ennemis, lui avait-elle dit, il faut avoir la force chez vous. »

Mais le Régent avait réduit ces projets à néant en revendiquant la place pour lui-même.

Avait-il pressenti, en fin politique qu'il était, le « plus fin politique de l'Europe, au dire des ambassadeurs étrangers », avait-il pressenti les projets ambitieux de la maison rivale des Condés? Ou bien s'était-il fait la même réflexion que le duc de Bourbon, soit que le meilleur moyen d'assurer son avenir était de ne permettre à aucun rival de prendre le pas sur lui? On ne saurait l'assurer. Toujours est-il que le jour même de la mort de Dubois il avait obtenu du petit Roi la succession du cardinal, en réunissant ainsi sur sa tête les titres d'héritier présomptif de la couronne et de premier ministre. Événement que Barbier appréciait ainsi :

« Nous avons aujourd'hui un premier ministre de conséquence. M. le duc de Bourbon voulait l'être pour devenir le maître de tout. Mais M. le duc d'Orléans n'a pas balancé sur le parti qu'il avait à prendre. Le jour même de la mort,

en apprenant la nouvelle au Roi, il ajouta qu'il lui fallait un autre homme pour remplir cette place et que s'il l'agréait il en prendrait le soin. Le roi dit oui, comme on juge, et sur le moment, M. le Régent se mit à genoux et prêta serment entre ses mains. Il vaut mieux, observait Barbier, que ce soit lui que M. le Duc, qui est mené comme un enfant par Mme la marquise de Prie.

Le tour joué, rien n'eût été plus impolitique de la part de M. le Duc que de sembler s'en dépiter et le désapprouver. Mme de Prie l'avait compris. Elle avait fait partager ses vues à son amant, qui, sur ses pressantes instances, était allé sur-le-champ au duc d'Orléans lui en présenter ses compliments, en affirmant son absolu dévouement à sa personne.

Grâce à cette intelligente conduite, l'accord avait subsisté quant aux formes entre les deux rivaux. M. le Duc avait pu même retirer quelques gages immédiats de son concours.

S'était-il agi de nommer un président au parlement en remplacement de M. de Mesmes, qui venait de mourir, le choix s'était porté sur M. de Novion. Or M. de Novion était un cousin proche de Mme de Prie, par suite acquis à ses intérêts.

S'il avait convenu de désigner des chefs à la Compagnie des Indes qu'on refondait en ce moment avec les débris de la Banque royale de Law, M. le duc d'Orléans en avait été élu le gouverneur perpétuel; M. le Duc, le sous-gouverneur.

Enfin, dans le remaniement des charges de secrétaires d'État, le contrôleur général Dodun, très humble serviteur de la marquise, Breteuil et Morville, fort dévoués à sa cause, étaient maintenus : de ces deux derniers, l'un à la guerre, l'autre aux affaires étrangères.

Il est vrai qu'en regard de cela, le Régent, premier ministre, avait attaché à sa personne comme chef de son conseil le comte d'Argenson, que le duc de Chartres avait détaché de M. le Duc en en faisant, pour toujours, un adversaire déclaré des Condés.

Il est vrai qu'on avait laissé entrevoir petit à petit la libération possible de La Jonchère, l'acquiescement également éventuel de Belle-Isle et de Séchelles, comme le retour de Le Blanc à la cour.

On avait même été plus loin. On prétendait que M. le duc d'Orléans avait implicitement déclaré son intention de le reprendre et de lui confier le secrétariat des postes, vacant par la mort de Dubois, en faisant passer par son canal la besogne des autres ministres.

Il y avait là, pour M. le Duc et sa maîtresse, matière à de bien sombres réflexions. Mais leur intérêt bien entendu n'en restait pas moins de gagner du temps, de fuir toute lutte dans l'attente de circonstances plus favorables.

La santé du Régent déclinait de jour en jour. L'immense travail auquel il était obligé de se plier, du fait d'avoir accepté la suite des affaires du cardinal Dubois, l'écrasait. D'après l'impression commune, il devait se voir bientôt contraint à y renoncer ou à tomber sous le faix.

La conviction de Mme de Prie était faite. Elle avait encore une fois sainement pressenti l'avenir. Trois mois ne s'étaient pas écoulés que le duc d'Orléans mourait et que M. le Duc s'emparait du ministère en usant d'un procédé semblable à celui employé par le défunt.

A cette date, La Jonchère demeurait toujours sous les verrous; les deux Belle-Isle, Séchelles et leurs subordonnés, quoique rendus à la liberté, étaient encore en observation; Le Blanc en exil, La Fare sans son protecteur, Mme de Plénèuf, négligée, isolée à son tour et

réduite à la gêne. M. le Duc montait au pouvoir. Il était maître du royaume et Mme de Prie maîtresse de tout ce qui était lui.

Ainsi s'achevait le premier acte de cette querelle d'une mère et d'une fille, qui, par le fait des circonstances, s'était muée et amplifiée en un combat pour le gouvernement d'un grand royaume.

Il a fait le sujet de cette première étude, après laquelle nous nous retrouvons à notre point de départ.

Le second acte et le dénouement vont nous occuper maintenant, en nous montrant les précédentes haines encore avivées, ne reculant pas devant des accusations de meurtre auxquels on répond par l'assassinat, un long procès retentissant dont la France s'émeut à juste raison, le triomphe passager de la favorite, sa chute, son trépas tragique, et la fin plus lente, mais non moins douloureuse, du ministre Le Blanc, son principal ennemi.

II

FAVORITE ET MINISTRE

MADAME DE PRIE ET LE MINISTRE LE BLANC

Pour que M. le Duc eût aussi énergiquement fait valoir ses droits à la place de premier ministre, il fallait, en sincérité, que la nécessité de la conserver pour lui fût bien pressante, car la succession du Régent n'avait rien qui pût tenter.

La France avait certainement pansé et guéri bon nombre de ses blessures. Elle s'était jusqu'à un certain point relevée par la paix de l'abaissement où elle était tombée du fait des dernières guerres de Louis XIV. Elle avait reconquis une part d'influence en Europe, mais non point sans acheter des alliés tels que l'Angleterre, au détriment des vrais intérêts de sa politique.

A côté de cela, le moral de la nation semblait fort attaqué. La licence des mœurs triomphait à Versailles, d'où le rigorisme quelque peu janséniste du Grand Roi à ses dernières années l'avait impitoyablement proscrite. Une exactitude moindre en matière commerciale, une moindre délicatesse dans les rapports d'argent avaient fait oublier l'antique probité. La cour était divisée. Le partage de l'empire de l'Alexandre moderne, quelque

amoindri qu'il fût, avait suscité les vivantes jalousies de ses héritiers. Et surtout la fortune publique n'existait plus. L'État comme le particulier, ruinés, en étaient encore à payer les folies du Système. En un mot la tâche du nouvel arrivant était des plus ingrates.

Quoi qu'il en soit, l'administration de M. le Duc n'avait pas été accueillie trop défavorablement par la nation.

Il est d'habitude que tout gouvernement récent profite durant quelques semaines ou quelques mois d'une trêve entre les partis. Il faut laisser le temps à l'attente curieuse des choses futures de s'épuiser. Le nouveau gouvernement en avait bénéficié comme ceux qui l'avaient précédé, et peut-être même plus que celui du duc d'Orléans, régent.

Ce demi-succès procédait peut-être bien des bruits répandus en dernier lieu sur certaines intentions du duc défunt, de ramener Law; action, pour lors, la plus impopulaire à laquelle un chef d'État pût songer. La supposition était gratuite et folle. Elle n'en avait pas moins troublé les esprits timorés. Puis, en dépit de son habileté consommée, le Régent s'était étonnamment déconsidéré par ce que le Grand Roi qualifiait en son neveu de « fanfaronnades de vices ». Ses débauches affichées, son mépris de la religion lui avaient aliéné infiniment de gens.

A côté de cela, le peuple n'avait pu oublier l'horrible jugement porté contre Philippe d'Orléans, lors des morts successives et si étranges des enfants de France. Il avait sans cesse tremblé durant huit années pour les jours de ce Roi, enfant, vis-à-vis de qui le Régent s'était toujours comporté pourtant avec une correction, un mélange de respect et d'affection réellement admirable et touchant.

Mais les préventions ne se détruisent pas en un jour, et

le grand-oncle disparu, on ressentait moins d'inquiétude malgré soi pour son chétif et débile petit-neveu.

On avait par cela même vu partir sans trop de regret le duc d'Orléans. On voyait arriver son successeur avec un soulagement d'esprit évident, sans plus songer à tout ce que Philippe avait accompli d'utile : le calme rétabli à l'extérieur, et la tranquillité du royaume assurée après tant d'années d'une si effroyable agitation.

Le successeur, à vrai dire, n'avait rien négligé pour se faire agréer. Il s'était non seulement dépensé, mais prodigué en obligeances.

M. le Duc savait être aimable sans cesser de paraître grand. On l'avait souvent affirmé. Il prouvait à l'heure même que cette appréciation de ses qualités naturelles n'avait rien d'exagéré. Il avait très intelligemment fait sa cour au public, qui l'avait aussi promptement récompensé de ses efforts à lui plaire.

« M. le Duc n'est qu'honnêteté et amitié pour chacun. Aussi se loue-t-on universellement de l'avoir comme maître. » Telle était la façon dont on résumait le sentiment populaire à la fin du mois de décembre 1723, et cet engouement passager était assez vif pour qu'on feignît de méconnaître sa conduite précédente quand elle eût pu raviver des souvenirs défavorables.

Il avait été, on le sait, le champion le plus déterminé de la banque de Law.

On disait cependant de lui : « M. le Duc s'étant toujours très fort opposé au Système, on a aujourd'hui la conviction d'y être décidément échappé. »

Or nulle assurance ne pouvait être aux yeux du public plus avantageuse à sa cause.

Il avait fortifié d'ailleurs cette bonne impression en procédant, aussitôt installé, à des réformes financières dont

les gazettes proclamaient le lendemain même l'excellence. « M. le Duc », écrivait un correspondant parisien à la feuille d'Amsterdam, « M. le Duc vient de commencer son ministère par trois changements, qui sont fort agréables à la nation. Le premier regarde la taxe du contrôle des actes de notaire, taxe imposée par feu le cardinal Dubois, dont on sentait fort le poids et qui est très diminuée. La seconde concerne les droits qui se perçoivent aux entrées de la ville de Paris sur les avoines, grains, fromages et beurres dont on ne paiera jusqu'au 1^{er} janvier que le quart, et le tiers après cette date. Le troisième arrangement a trait au recouvrement du don de joyeux avènement qu'on est dans l'intention d'ajourner, à la grande joie des citoyens. »

Ces décisions dictées par le désir de soulager les populations avaient produit le meilleur effet du monde.

Mais ce qui n'avait pas moins contribué à fonder la bonne renommée du nouveau ministère c'était la générosité de ses procédés à l'égard de ceux dont l'hostilité pour lui était notoire.

« Qui donc, répétait-on, s'est avisé de proclamer à la cour et à la ville la prétendue animosité de M. le Duc contre M. Le Blanc? Parcourez les gazettes. Voyez comme elles en parlent. M. le Duc répond parfaitement à la haute idée que le Roi et le public ont conçue de lui. Il paraît très disposé au rappel de M. Le Blanc. Ce sage prince, qui n'a point d'autre désir que le bien du royaume et qui connaît la capacité de M. Le Blanc, n'a point caché le besoin qu'on a de lui, et on assure même qu'il a dit qu'il n'y avait personne dans le Royaume qui fût plus au fait de la guerre que cet ancien ministre et qu'il était de l'intérêt de l'État de le rappeler à la cour. »

« Voilà donc M. le Duc, à peine parvenu au pouvoir, »

ajoutait-on, « et l'un de ses premiers ordres sera pour rendre à M. Le Blanc sa liberté et sa place ! Qu'ont donc fait ses adversaires qui vaille cela ? »

« Et que n'a-t-il tenté ces jours derniers pour se rapprocher de ceux-ci ? »

« Aussitôt en quittant le Roi, le lendemain de la mort de M. le Duc Régent, il a couru chez le duc de Chartres, et de chez celui-ci chez le duc du Maine comme chez le prince de Conty, pour leur exprimer son ardent désir de les contenter là où sa bonne volonté serait seule en jeu. Comment a-t-on répondu à tant d'empressement ? M. le prince de Conty, qui avait fait des visites à toute la cour, ne s'est pas présenté chez M. le duc de Bourbon !

« M. le duc de Chartres a affecté le même dédain pour le premier ministre. Consulté par lui sur les conditions dans lesquelles il entendait qu'on constituât sa maison, qui est celle du premier prince du sang, héritier présomptif de la couronne, il a fait savoir qu'il s'adresserait pour cela directement au Roi, ce qui est contraire à l'usage, car toute sollicitation de ce genre doit passer par le premier ministre.

« En outre de cela, M. le duc de Chartres avait déclaré précédemment que, n'acceptant plus le travail de directeur général de l'infanterie avec M. de Breteuil remplaçant de M. Le Blanc, il donnait sa démission de cette charge. »

« Au demeurant il semble que ce prince n'ait aucun souci de sa popularité.

« On raconte en effet que le lendemain de la mort du Régent, son père, il vint dans son appartement plus de deux cents officiers pour lui faire compliment : au lieu de les gracieuser, de leur demander leur amitié, il passa tout le long des chambres sans rien dire. On comprend que les officiers n'y soient pas revenus. »

« Son irritation contre M. le Duc est le seul sentiment qui le domine en ce temps-ci, mais aucun de ses mauvais procédés n'a pu rebuter le premier ministre, qui a réussi à ramener à lui M. le duc du Maine comme M. le prince de Conti, qu'il a fini par entretenir longuement et utilement à une des dernières séances du conseil royal, en lui faisant comprendre qu'il n'y avait eu de malentendu entre eux que grâce à la politique si adroite de feu M. le duc d'Orléans; que ce prince, le plus grand homme qu'on ait jamais vu en ce caractère, les avait brouillés et divisés pour les mieux gouverner, comme il avait brouillé les Ducs et le Parlement pour une question de préséance et généralement tous ceux qui l'entouraient pour ceci ou pour cela.

« Une nouvelle entente, concluait-on, existe aujourd'hui entre ces princes, à l'exception de M. le duc de Chartres, qui persiste à se tenir à l'écart. La cour devient de jour en jour plus brillante et l'on y croit plus fermement encore au retour de M. Le Blanc. »

Tel était le résultat très précaire et superficiel de l'intelligente conduite du duc de Bourbon, mais heureuse cependant et dont le mérite devait certainement revenir en grande partie à Mme de Prie. L'un comme l'autre avaient adopté cette ligne de conduite par une sage compréhension, semble-t-il, de leur situation, parce que les circonstances la leur traçaient.

Le Duc et la favorite, maintenant étroitement associée à son destin, avaient pu sans doute sentir leurs rancunes mollir à l'heure où ils avaient pris le pouvoir. La réussite même espérée et escomptée inspire souvent des sentiments de conciliation, qui étaient peut-être ceux du Duc, d'autant plus qu'il y avait eu dans sa réussite à lui de la surprise. Il devait s'attendre en effet à être combattu, et il

ne l'avait pas été. Il s'était trouvé premier ministre et maître de ses ennemis en une demi-heure. Comment ne pas admettre que lui et Mme de Prie, qui le doublait, n'aient songé à se reposer, à respirer un instant près des lauriers si prestement cueillis? Mais ils avaient encore plus sensément jugé, et la maîtresse mieux que son ami, qu'au milieu des périls qui les entouraient il fallait au moins au début chercher à assoupir les haines.

M. le Duc avait subtilisé le ministère, ainsi qu'on l'a déjà fait observer, non point par ambition à la vérité, mais pour ne pas le laisser aller à ses adversaires. Il l'occupait désormais et devait s'y maintenir envers et contre tous, mais aussi se faire excuser de l'avoir enlevé à la pointe de l'épée.

Or ce n'était pas une besogne aisée. Car de ce qu'il avait surmonté les premiers obstacles, il n'aurait pas fallu en conclure que toutes les oppositions fussent réduites.

On a vu ce qu'était la faction d'Orléans, jusqu'à quel point sa bile s'était aigrie à ses récents mécomptes.

Elle n'était pas seule à observer, comme à ménager et à craindre, puisque après une semaine de trêve et malgré mille assurances des gazetiers, le duc du Maine et le prince de Conti étaient retournés à leurs intrigues accoutumées.

Puis le Régent et Dubois disparus, trois nouvelles puissances s'étaient élevées à leur place : deux proches, le Roi et son précepteur Fleury, l'évêque de Fréjus, une lointaine, l'Espagne représentée par son roi Philippe V.

Or, avec chacune de ces puissances il n'existait pas de terrain d'entente, ainsi qu'il s'en était toujours offert avec Philippe d'Orléans ou l'archevêque de Cambrai.

Louis XV. alors âgé de quatorze ans et dont la majorité

avait été proclamée six mois auparavant, Louis XV demeurait impénétrable pour toute la cour.

Il ne songeait en apparence qu'à la chasse, ne parlait que chasse, et celle du jour terminée, ne rêvait, disait Morosini, qu'à celle du lendemain. Mais en ce faisant, il se couvrait, de l'avis général, d'un masque de frivolité et d'indifférence voulus. Au fond il se concentrait, formulait intérieurement ses jugements bien au-dessus de son âge, en observant et patientant dans l'attente de l'heure où il pourrait à son tour gouverner en roi émancipé de toute tutelle. D'un caractère timide, peu communicatif, égoïste, on ne lui connaissait qu'un respect et une affection. L'évêque de Fréjus en était l'objet, et cette sympathie constituait pour M. le Duc et sa maîtresse un danger beaucoup plus grand que celui créé par les complaisances du Régent pour Le Blanc ou de Dubois pour Belle-Isle.

Fleury, doux, faux, irréconciliable, comme l'a peint le président Hénault, Fleury ne pouvait, en sa qualité de prêtre, qu'improver les relations existantes entre M. le Duc et la marquise de Prie. Il avait fait partager ce sentiment à son royal pupille. Le Roi n'estimait pas Mme de Prie. Il marquait pour elle un éloignement très manifeste, et de même à M. le Duc quand il s'agissait d'elle. Il s'était évertué à toute époque à mettre son précepteur entre le premier ministre et lui. Et chacun dans le royaume, supposant, à tort ou à raison, une ambition démesurée à l'évêque de Fréjus, et se rappelant combien il avait résisté en toutes circonstances à s'éloigner de la cour, en refusant, par exemple jadis, l'archevêché de Reims, chacun ne doutait pas qu'un jour ou l'autre un conflit n'éclatât entre eux.

Les partisans du duc d'Orléans avaient bien su apprécier l'importance d'une alliance telle que celle-là. Ils

avaient vu avec joie le jeune Roi se détacher peu à peu du comte de Clermont, dont M. le Duc avait réussi pendant quelques mois à faire une sorte de favori, pour en revenir pleinement à son percepteur. Ils s'étaient dès lors appliqués à gagner celui-ci à leur cause, en feignant de s'en remettre à lui de toute leur politique future, au cas où l'on parviendrait à se débarrasser de M. le Duc.

Ces avances étaient, il est vrai, restées sans réponse formelle. L'évêque de Fréjus entendait garder sa liberté d'action et ne se lier en rien. Mais cette disposition d'esprit durerait-elle? On prétendait qu'il s'était excusé de ne pas accepter de suite le ministère, sur ce qu'il tenait la succession du Régent comme trop lourde et qu'il préférerait en laisser le travail à M. le Duc. Mais ne se raviserait-il pas? Ne céderait-il pas quelque jour aux sollicitations des ennemis des Condés? De quelle façon le duc de Bourbon parviendrait-il alors à se maintenir contre une coalition aussi forte?

En ce qui concernait le roi d'Espagne, son aversion pour M. le Duc et plus encore pour Mme de Prie n'était contestée par personne. Elle découlait de plusieurs motifs.

Ce petit-fils de Louis XIV, qui comme duc d'Anjou avait participé à l'éclat de Versailles, s'était imbécillisé (c'est le terme qu'emploie Barbier) aux pratiques d'une dévotion outrée. Son puritanisme réprouvait la liaison de M. le Duc et de la favorite, d'autant plus qu'en cela ses intérêts propres s'accordaient avec sa religion.

La diplomatie de Philippe d'Orléans avait en effet fort ingénieusement reconcilié sa maison avec celle du roi d'Espagne, après de longs dissentiments. Dubois et lui avaient inventé en premier lieu l'union d'une des infantes avec le petit roi de France, puis, tandis qu'on conduisait

cette princesse de quatre ans à Paris, ils avaient non moins heureusement proposé de fournir à l'Espagne une autre princesse, française celle-là, en échange de l'infante, et pas une princesse seulement, mais deux princesses, toutes deux de la maison d'Orléans.

Grâce à ce troc, Mlle de Montpensier et Mlle de Beaujolais avaient été destinées, l'une à don Luis, fils aîné de Philippe V, par suite héritier présomptif de la couronne d'Espagne; l'autre à don Carlos, destiné plus tard à régner à Parme.

Le roi Philippe avait donc tout à perdre aux événements récents, qui, en excluant ses alliés du pouvoir, y portaient un prince que d'autre part il méprisait et détestait, un prince dont la règle de conduite, à son tour, serait de combattre toute revendication postérieure du monarque espagnol sur la France.

Car, réunir les deux couronnes sur sa tête avait été le rêve longtemps caressé par Philippe V. Il avait peu de sympathie pour Madrid et ses sujets d'Espagne. Il était resté attaché à la France et à Versailles. Il y serait revenu de grand cœur.

La santé chancelante de son neveu, l'impérite fort connue du duc de Chartres, et surtout les faux rapports de ses partisans sur la popularité dont il jouissait à Paris, servaient à alimenter cet espoir. M. le Duc lui en fermait la porte. De là la haine contre le premier ministre et ses conseillers.

La modération de M. le Duc était donc dictée par la prudence la plus élémentaire. Elle était indispensable à ses commencements, n'eût-elle réussi d'ailleurs qu'à prouver l'intransigeance de ses ennemis et l'incorrection de leurs agissements à son égard.

Ici, les faits étaient publics, notamment la prétention

soutenue du duc de Chartres de traiter directement avec le roi toute affaire le concernant, en évitant de s'adresser au premier ministre.

Il avait agi en dehors de celui-ci en remettant sa démission de lieutenant général du royaume à Louis XV. Il semblait vouloir procéder de même pour le choix des officiers de sa maison, et de son appartement à Versailles.

Il avait sollicité du roi en personne la nomination aux bénéfices de son apanage de Normandie.

Mais il avait déjà à moitié commis une injure plus grave et plus sensible à la dignité du duc de Bourbon.

Le comte d'Argenson, lieutenant de police, venait de demander à se retirer. Il s'était présenté à cet effet à M. le Duc, à qui il avait fait valoir ses anciennes obligations, celles de son père, celles de toute sa famille au Régent.

Il se devait à son fils le duc de Chartres d'abandonner une place où il n'aurait peut-être pas toujours à se conduire conformément aux intérêts de ce prince.

M. le Duc avait prié d'Argenson de réfléchir avant de prendre cette décision, insisté sur l'attachement qu'il avait pour lui comme sur les services qu'il pouvait continuer à rendre dans cette charge. Il pensait l'avoir persuadé, jusqu'au moment où il apprenait qu'après un nouvel entretien avec le duc d'Orléans, la retraite du lieutenant de police avait été définitivement décidée et que le même duc avait déclaré qu'il comptait porter encore directement cette démission au Roi.

La défection du comte d'Argenson était en elle-même fort préjudiciable à la cause de M. le Duc et de Mme de Prie. Il avait été associé par eux, en tant que fonctionnaire de la police, aux poursuites entreprises contre La Jonchère. Il était entré, par suite, dans les moindres secrets

de cette affaire et de sa procédure. Il pouvait les communiquer maintenant aux partisans des prisonniers de la Bastille, de Le Blanc, de Belle-Isle, dont on savait que le duc d'Orléans était le plus dévoué et le plus assuré protecteur, et par là compromettre le fruit de tant d'efforts.

C'était un premier retour offensif des ennemis de M. le Duc, auquel la connivence du duc d'Orléans prêtait un caractère des plus graves.

M. le Duc et Mme de Prie auraient pu se refuser à tolérer plus longuement de pareilles inconvenances, surtout quand la jeune femme venait personnellement d'essuyer de nouveaux rebuts de sa mère Mme de Pléneuf, à qui elle avait une fois de plus généreusement offert l'oubli du passé. Sa police, admirablement avertie, lui avait appris, en outre, que les anciens conciliabules entre les meneurs du parti adverse se continuaient comme avant la mort de Dubois, et qu'on s'y proposait comme à cette époque d'amener le renversement du ministère par tous les moyens possibles.

Elle avait su pareillement qu'on répandait en public le bruit de la mort prochaine de son amant. « M. le Duc est d'une santé si délicate, si usée, certifiait-on au Palais-Royal, qu'on ne compte pas qu'il vive longtemps » et que des paris avaient été faits en Angleterre sur cette donnée : « M. le Duc passera-t-il ou ne passera-t-il pas l'année? »

Leurs amis La Feuillade, Richelieu, Villars, dont le ministre s'était fait un allié en lui ouvrant le conseil du Roi, recommandaient une action énergique. En dépit de tout cela, la favorite n'avait pas pensé comme eux que l'heure des ménagements fût passée. Elle avait habilement prêché M. le Duc, dont le caractère violent souffrait de cette contrainte et l'aurait porté à éclater. Elle lui avait

montré la nécessité de temporiser momentanément afin de s'assurer la victoire finale.

Que cachait, suivant elle, la mauvaise humeur du duc de Chartres et de ses amis? Certainement le dépit d'avoir été devancés au ministère par leurs rivaux.

Mais plus encore la crainte que ceux-ci, en disposant du pouvoir, n'activassent le procès de La Jonchère et de ses complices, où, en plus de la perte de leurs meilleurs auxiliaires, la cabale avait à redouter pour ses membres tant de fâcheuses révélations.

Donc, en poursuivant le procès froidement et par les voies légales, on leur répondrait bien plus effectivement que par de bruyantes représailles, puisqu'on les amènerait vraisemblablement à se dévoiler tout à fait.

A la fin du mois de décembre, Marais annonçait par deux fois la reprise de la fameuse affaire de l'extraordinaire des guerres. « On travaille au jugement de La Jonchère et on dit que les choses ne vont pas bien pour lui ni pour M. de Belle-Isle. » Et peu de temps après : « Les commissaires du procès La Jonchère ont arrêté, en reprenant son affaire, qu'il forcerait sa recette en argent au lieu du papier qu'il a converti. Cet article tout seul est de plus de 3.500,000 livres. En voilà pour toute sa vie à être en prison et ses biens vendus. »

A la même date environ on informait le public que le Roi, gravement lésé par l'échange consenti entre l'État et le comte de Belle-Isle au sujet du domaine de ce nom, avait ordonné un nouvel examen des termes de cet échange.

On voit qu'on n'avait pas oublié le dangereux ami de Le Blanc. On avait aussi pensé au précepteur du Roi, à Fleury, dont M. le Duc et son conseil suivaient avec crainte les mouvement ondoyants. En tenait-il au fond

pour le Palais Royal? Existait-il des accointances entre l'évêque de Fréjus et le parti des mécontents? On pouvait le supposer à certains indices.

Il était de bonne politique de lui créer de la tablature, et les amis de M. le Duc avaient songé pour cela à rappeler l'ancien gouverneur du Roi, le duc de Villeroy, qui, comme on le sait, avait été brutalement évincé de la cour deux ans auparavant. Le vulgaire prétendait que l'évêque de Fréjus, jaloux de son crédit, avait aidé secrètement à cette exécution, ou qu'au moins il avait manqué à des engagements pris vis-à-vis du même Villeroy.

De toute façon le retour du maréchal devait le gêner, en lui liant les mains pour quelque temps.

Ces résolutions, prises à peu de jours d'intervalle, avaient jeté le désarroi dans les rangs des frondeurs. Ils n'y étaient pas préparés. Ils avaient mené la petite guerre des semaines précédentes avec la conviction qu'elle resterait impunie.

Il se trouvait à côté de cela de grosses convoitises mises en éveil pour un délai très voisin, par des nominations de maréchaux de France à décider, des choix pour le cordon bleu, une large répartition des appartements au château, toutes choses où on risquerait infiniment si on venait à se brouiller avec M. le Duc.

Tant de considérations ayant leur poids, chacun avait essayé, pour éviter un éclat, de rattraper ses actes et ses paroles. D'où un revirement inattendu, singulier.

M. le duc de Chartres avait joué le bon apôtre. Il s'était déclaré disposé à une réconciliation immédiate en son nom comme au nom des gens de son parti.

Bien plus, il aurait voulu la sceller sur-le-champ. De quelle façon? Par la combinaison la plus imprévue et la plus déroutante. Il était d'âge à se marier. Il s'offrait à

épouser Mlle de Sens, l'une des sœurs du premier ministre.

Mais à la condition que M. le Duc, abdiquant ses préventions à l'endroit du ministre Le Blanc, lui rendrait son office de la guerre, qu'en même temps il l'admettrait, lui, duc de Chartres, à tous ses entretiens avec Louis XV, en outre de ses droits à assister au conseil privé du Roi, conseil qui se composait, au 1^{er} janvier 1724, de Sa Majesté, de M. le Duc, du maréchal de Villars et de Fleury, évêque de Fréjus.

Ces propositions, que Morosini qualifiait de nouvelles et d'extravagantes, auraient pu être prises en considération par le duc de Bourbon à toute autre époque que celle où elles étaient ainsi formulées. Une alliance avec la maison d'Orléans aurait assurément fortifié son pouvoir, en rendant un service signalé à la nation par la cessation de rivalités fâcheuses. Mais les conditions imposées étaient trop lourdes pour être acceptées. On sentait trop bien, disait encore un contemporain, qu'il y avait là seulement une ruse employée pour gagner du temps, et que Le Blanc rendu à sa place, c'était d'un autre côté introduire le loup dans la bergerie.

M. le Duc, après avoir demandé, pour la forme, quelques semaines de réflexion, avait éconduit le duc de Chartres. Toutefois, le fait de se consulter ainsi ou de consulter son conseil, avait amené forcément une manière de détente, durant laquelle on avait procédé au règlement et à la distribution des distinctions tant souhaitées.

On aurait pu penser que le premier ministre y oublierait les candidats de la faction adverse. Il n'en avait rien été.

Certainement M. le Duc comprenait, dans l'élection de sept maréchaux de France, les lieutenants généraux du

Bourg, Medavy, d'Alègre, La Feuillade, à qui Mme de Prie, comme lui, avaient de sérieuses obligations. Mais on y voyait le comte de Broglie, Roquelaure et Gramont, plus amis du Palais-Royal que du Palais-Bourbon.

De même, pour le choix des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, Villars observait que M. le Duc avait nommé presque tous ceux que M. le duc d'Orléans avait présentés. La promotion était extrêmement importante. Elle comprenait cinquante-huit noms. Mme de Prie y avait fait inscrire son mari, les Matignon jeunes et vieux, c'est-à-dire le comte de Matignon, frère, et le comte de Gacé, fils du maréchal, gouverneur des États de Bourgogne pour M. le Duc, d'Hostun de Tallard, fils du maréchal, qui par la suite, dut épouser Mlle de Prie; le marquis de Nesle, mari de sa belle amie, M. de Silly, un lieutenant-général épris de ses charmes; Tavannes, dont elle appréciait l'entier dévouement; Alincourt et Sanguin de Livry. Dans ces deux derniers choix, la médisance avait eu beau jeu. Elle les prêtait à la marquise, quoiqu'elle n'eût jamais pu juger d'après des certitudes. Elle cria au scandale. « On a été surpris, écrivait Marais, d'y voir le comte de Livry. Mais le comte a toujours été ami tendre de Mme de Prie, et on les trouve très amis dans ce temps. »

La marquise ne se formalisait pas de ces criailleries. Elle aurait pu empêcher le courant des grâces d'aller à ses ennemis. Elle l'avait laissé couler, sauf pour le prince de Tingry trop ouvertement compromis par son amitié avec Le Blanc.

En regard des noms qu'on citait à l'instant, on voyait ceux de Fervacques, un adorateur de la duchesse d'Orléans; de Simiane, homme politique de peu de mérite, remarquait-on, mais premier gentilhomme de la chambre du Régent; du jeune Berwick, fils de l'illustre maréchal,

et de bien d'autres combattants du camp adverse.

Il est vrai de dire que tout ceci n'était que hochets de vanité. La marquise de Prie s'était réservée pour le durable. Elle considérait que de résider à Versailles pouvait avoir une réelle importance en matière d'influence. Elle l'avait éprouvé quelques semaines auparavant, quand M. le Duc et elle avaient profité de leur présence auprès du Roi pour gagner ce grand coup de partie. Elle mit donc une certaine âpreté à ce que les droits de M. le Duc, ses droits à elle et ceux de leurs amis y fussent bien reconnus.

Aussi, lorsqu'on avait procédé au 1^{er} janvier de l'année 1724, à la désignation des appartements, M. le Duc s'y était-il fait attribuer celui du duc d'Orléans défunt, qui avait été primitivement celui du gros dauphin, fils de Louis XIV, puis du duc de Bourgogne, celui dont la favorite, Mme de Pompadour, hérita dans la suite; La Fare, Belle-Isle, Simiane, Clermont-d'Étampes et Chirac, amis des d'Orléans, avaient été privés des leurs, qui étaient allés à des bien pensants : les ducs de Sully, de la Feuillade, de la Rocheguyon, de la Vallière, les Matignon, Sennec-terre, etc.

La marquise avait pareillement obtenu de son amant qu'il confirmât sans retard Novion dans son poste de premier président du parlement de Paris. On avait arraché le maréchal de Tessé à sa solitude des camaldules de Grosbois, où il vivait en pénitent, désabusé des choses de ce monde. Il avait coûté peu d'efforts pour le rendre à la vie de cour en lui conférant le titre de premier écuyer de l'infante-reine (c'était ainsi qu'on nommait déjà la petite infante). On l'avait dépêché ensuite comme ambassadeur extraordinaire à Madrid, où il se préparait, paraissait-il, des événements de la dernière conséquence.

La marquise appuyait Nangis, pour qui on prétendait encore à Versailles que Mme la duchesse de Bourgogne avait eu des attentions particulières. Elle lui aurait voulu la charge de premier écuyer, vacante par la mort de Béringhen, si longtemps à ce service du temps du grand Roi. Mais là elle s'était heurtée à l'évêque de Fréjus, dont le chevalier de Béringhen, fils du précédent titulaire, était le protégé. Elle avait dû céder ou pensé qu'il était plus expédient de le faire. Elle avait toutefois indemnisé son candidat en lui obtenant comme fiche de consolation le titre de chevalier d'honneur de l'infante-reine.

Dans tous ses mouvements elle avait apporté une souplesse telle qu'on n'avait pas vu ou pas noté ces libéralités en faveur des amis de la maison, et qu'au contraire on faisait honneur à M. le Duc de son impartialité dans la dispensation de tant de faveurs. On allait même jusqu'à faire courir le bruit qu'il avait répondu à Nangis le sollicitant peu après la mort du duc d'Orléans : « J'étais hier le duc de Bourbon et parlais pour mes amis. Aujourd'hui je suis premier ministre, je dois nommer au Roi tous les prétendants. »

Rien, au reste, dans la conduite de la jeune femme n'était de nature à éveiller les soupçons sur l'étendue de ces projets. Gaie, riieuse, animée, communiquant son enjouement et son entrain à la cour, elle semblait reconnaître elle-même qu'elle n'avait plus rien à demander à la fortune, que ses vœux étaient remplis, qu'elle pouvait consacrer tout son temps au plaisir. De fait, Chantilly n'avait jamais autant reçu de visiteurs, et lorsque M. le Duc se trouvait à Paris ou à Versailles, l'hôtel du grand-maître ici et là l'hôtel de Condé regorgeaient de monde. L'hôtel du grand-maître était l'objet tout particulier des soins de la marquise. Le Duc avait pensé l'acheter de la princesse de

Conty douairière, mais le Roi avait voulu lui en faire présent. Il devait, disait-il, loger le grand-maître de sa maison et il l'avait acquis dans ce but. Une fois en la possession de M. le Duc, celui-ci et sa maîtresse n'avaient plus songé qu'à l'embellir. Ils y avaient employé les meilleurs peintres du temps, les deux Coypel (Noël-Nicolas et Charles-Antoine), J.-Fr. de Troy, Fr. Lemoine, Restout, Verdier, Gazes, Louis de Boulogne, Henri de Tavannes, et du fait qu'en cette année (1724) l'exposition des membres de l'Académie royale n'avait pas eu lieu, la décoration des salons de ce palais l'avait partiellement remplacée.

A côté de cela, la jeune femme avait suivi avec plus d'ardeur que jamais l'organisation des concerts spirituels. Bref elle endormait à son habitude la vigilance de ceux qui auraient pu chercher à surprendre sa pensée.

*
* *

Les choses en étaient là vers le milieu du mois de février quand divers actes du pouvoir vinrent troubler cette quiétude passagère.

D'abord deux nominations dont le public s'était fort ému. Celle de Ravot d'Ombreval, qu'on mettait comme lieutenant de police à la place de d'Argenson. Le comte s'était expliqué de nouveau avec M. le Duc sur l'impossibilité pour lui de bien servir le ministre, étant données ses attaches avec le duc d'Orléans et la charge de chancelier de ce prince qu'il exerçait depuis un mois.

A quoi le duc de Bourbon l'avait encore exhorté à demeurer, mais sans chaleur et uniquement pour ménager sa susceptibilité.

Au fond on avait besoin de son poste. Le comte d'Argenson y gênait, tandis que Ravot d'Ombreval, appartenant

à Mme de Prie, lui était acquis. En conséquence on dédommagea le comte en lui conférant le titre de conseiller d'État et d'Ombreval entra sur-le-champ en fonctions, sans quitter le siège d'accusateur à la commission de l'Arsenal, ce qui avait sensiblement augmenté les craintes des défenseurs de La Jonchère et de Le Blanc.

L'autre choix, qui avait plus fait murmurer la cour et la ville, était la désignation de Paris-Duverney comme garde du trésor royal. Ce choix datait de l'année précédente, mais on l'avait confirmé. De plus on assurait qu'on entendait en haut lieu ajouter à cette situation la qualité de syndic de la compagnie des Indes, en créant ainsi un cumul inadmissible.

Or Paris-Duverney n'était ni aimé ni estimé, et ses frères pas plus que lui. On leur reprochait leurs trop grandes richesses, dues, prétendait-on, à mille rapines. On les accusait aussi de conduire les affaires, d'avoir pesé et de peser sur M. le Duc pour le décider à toutes les résolutions violentes. On certifiait qu'il fallait s'en prendre à eux, et non pas tant à Mme de Prie, des malheurs de Le Blanc, qu'ils poursuivraient de leur haine jusqu'à son entier abaissement.

Comme pour donner plus de crédit à ces informations, l'affaire La Jonchère venait d'entrer dans une nouvelle phase, plus dangereuse pour la cause du prisonnier de la Bastille.

Le nouveau procureur général avait fait du zèle. Il avait aussi utilement travaillé à presser l'affaire que d'Argenson s'était employé dans ces derniers temps à la retarder. Le résultat de son intervention avait été presque immédiat.

Par un premier arrêt rendu en la chambre de la Bastille, la commission avait ordonné que La Jonchère rendrait compte des trois millions qu'il devait au roi, puis,

après un réquisitoire du procureur général, que la procédure extraordinaire commencée l'année précédente serait continuée, ce qui revenait à dire que la cause restait au criminel, et encore, comme l'observait Marais, « que la fin de tout cela pouvait être fort triste pour La Jonchère et ses complices, que tous ceux qui y avaient eu part tremblaient à juste titre ».

La nouvelle de cet arrêt du tribunal survenant après toutes les assurances que les amis du captif s'imaginaient avoir été dernièrement données de traîner cette affaire en longueur, avait surpris maints esprits, en avait exaspéré beaucoup d'autres.

On avait depuis nombre de semaines prévenu secrètement M. le Duc et Mme de Prie de certains dangers qu'ils couraient ou à leur défaut les gens placés sous leurs ordres, notamment les frères Paris et d'Ombreval.

Le premier ministre n'avait fait qu'en rire. Sa maîtresse, en y attachant plus d'importance, n'avait pas voulu s'arrêter à cette pensée. Ils ne niaient pas l'un et l'autre les dispositions malveillantes de leurs ennemis. Mais ils se refusaient à croire qu'ils pussent recourir à des voies de fait. Pour cette fois ils se trompaient.

A peu près le même jour, un dimanche, à la nuit tombante, cinq ou six hommes masqués guettaient autour de l'hôtel de la Force, appartenant à Paris-Duverney et situé rue Saint-Antoine. Ils crurent apparemment avoir vu le maître du logis rentrer en carrosse et crurent ensuite le voir ressortir à pied sur les neuf heures, selon la coutume qu'il avait d'aller tous les jours à cette heure dans une autre maison à quatre portes de la sienne. Ils se jetèrent sur un grand homme de la taille de Duverney, à qui les trois premiers portèrent chacun un coup de poignard dans les reins, le quatrième un sur la tête, qui le jeta par terre;

un autre enfin un coup dans le bras gauche, en le traversant de part en part. Après quoi ils le laissèrent étendu sans mouvement, sans connaissance, et s'enfuirent.

Des gens accourus au bruit de la lutte relevèrent cet homme. Il n'était pas mort, mais il n'en valait guère mieux, car plusieurs jours on pensa ne pouvoir le tirer d'affaire. Il s'appellait Paris de La Guillonnière, était capitaine au régiment de cavalerie de Toulouse, et non point de carabiniers comme l'écrivirent faussement certaines gazettes.

En tout cas il n'y eut qu'une voix dans Paris pour déclarer qu'on avait voulu se venger de Paris-Duverney, que si le financier avait échappé à cette embûche, c'était grâce à la ressemblance de stature et de démarche entre ces deux hommes, que, Duverney supprimé, ces malandrins comptaient bien s'adresser à des personnages encore plus haut placés.

Ces bruits complétaient parfaitement d'autres rapports que M. le Duc et Mme de Prie recevaient à cet instant et qu'ils n'auraient pu négliger en aucun temps, étant donnée la qualité des personnes qui s'en faisaient les intermédiaires.

En effet, l'une d'elles était le cardinal de Noailles. L'archevêque de Paris, ayant demandé une audience de M. le Duc, lui avait appris qu'en une confession reçue par un de ses prêtres, il avait été parlé d'une tentative de meurtre sur sa personne et sur celle de la marquise. Le prélat avait hésité devant la violation du secret, mais la raison d'État l'avait emporté et il était accouru l'en informer.

La vie de l'un comme de l'autre étaient donc incontestablement menacées, le cas de légitime défense nettement établi. Par cela même, les ennemis de Mme de Prie en étaient venus d'eux-mêmes, au point où elle entendait les

amener, à savoir d'établir la nécessité pour le gouvernement d'affirmer son autorité en réprimant le désordre.

Le premier ministre acquérait, en effet, non seulement le droit, mais le devoir, de châtier des criminels de droit commun, qui étaient en même temps des fauteurs de troubles. Il savait quels étaient les coupables, que chacun au demeurant nommait sans contrainte. Il avait les moyens d'agir efficacement, et il agit dès cet instant.

Le lendemain de l'assassinat de La Guillonnière, les journaux annonçaient qu'on procédait à de grandes perquisitions pour découvrir les meurtriers et que, comme on avait déjà quelques indices, on espérait y réussir. L'un d'eux avait laissé tomber son chapeau sur le lieu du crime. On avait alors fait venir tous les chapeliers du quartier pour s'informer d'eux s'ils ne le reconnaîtraient pas.

On avait de même soigneusement questionné ceux qui avaient aidé à relever le blessé. Cette première procédure n'ayant rien donné, la police avait fait promettre 20.000 livres, les frères Paris 40,000 livres plus le pardon, à celui des complices qui découvrirait ses camarades. A la suite de quoi on informait le public qu'un officier en aurait révélé le nom et que cette affaire se rattachait à celle du malheureux Sandrier, homme de confiance de La Jonchère, qui avait été, comme l'on savait, trouvé dans la rivière vingt mois auparavant.

Mais le silence se faisait encore sur cette information sensationnelle et vingt jours s'étaient écoulés qu'on disait les assassins trop bien cachés maintenant pour être reconnus.

On prit d'autres déterminations. Les recherches dirigées par M. le Duc, Mme de Prie et d'Ombreval sous leurs ordres s'étaient portées, à ce moment, d'un autre côté.

Villars écrivait à cette date : « Les soupçons sur la dernière tentative d'assassinat vont à ces chefs d'espions

dont il est certain que M. Le Blanc avait répandu un grand nombre à la ville et à la cour. »

Ces chefs d'espions appartenaient ordinairement à l'armée. C'étaient des officiers auxquels l'ancien secrétaire d'État à la guerre avait rendu des services, puis dont il avait fait ses créatures. Il importait de connaître ceux qui le jour dit pouvaient être à Paris, en congé ou sans congé. Suivant une ordonnance publiée sur-le-champ, chacun d'eux se trouvant sur l'heure dans la capitale devait faire enregistrer son nom dans la huitaine en déclarant sa demeure, les raisons pour lesquelles il y demeurait et le temps qu'il entendait y séjourner encore.

En même temps, par une autre mesure de précaution, les commissaires des différents quartiers de la ville visitaient les hôtels et chambres garnies pour examiner ceux qui y logeaient et voir s'il ne s'y rencontrerait pas des vagabonds ou des gens sans aveu.

« On a constamment le dessein, écrivait-on, d'y faire une police bien exacte, d'y laisser peu d'officiers et d'en chasser tous ceux qui n'ont d'autre métier que de vagabonds et d'escrecs. Quoique cela paraisse bien difficile dans l'immensité de Paris, cela est possible en s'y prenant bien. Les soldats sont sur pied la nuit et restent dans les corps de garde. »

Le Blanc s'était également fort servi de la croix de Saint-Louis et des charges de cet ordre pour former des prosélytes; certaines hautes dignités en avaient été conférées à des gens tels que La Jonchère. D'après la volonté expresse de M. le Duc, on mit à l'étude la question de savoir s'il ne conviendrait pas de supprimer ces charges, qui pouvaient être de saison dans un ordre comme le Saint-Esprit, mais ne se comprenaient plus dans un ordre inférieur.

D'autre part, quelques financiers avaient trop joué les hommes d'importance depuis la mort du duc d'Orléans, qu'ils craignaient en souvenir des rudes journées de la chambre de justice commandées par ce prince.

Deux des plus fameux parmi eux, Crozat et Le Bas de Montargis, ce dernier ancien garde du trésor royal, s'étaient permis de critiquer les actes du nouveau gouvernement en applaudissant plus ou moins ouvertement à la campagne organisée contre les frères Paris. Mme de Prie les avait assez pratiqués pour ne pas ignorer quelle était la meilleure manière de les corriger.

Crozat avait acheté, avec l'agrément du Régent, la charge de grand trésorier. Montargis celle de secrétaire greffier de l'ordre du Saint-Esprit. Ils étaient les deux seuls officiers de cet ordre qui n'eussent pas eu à justifier de leur noblesse, d'après un dispositif spécial des statuts, mais qui n'en portaient pas moins l'insigne : le cordon bleu.

On leur retira leurs charges, en leur ordonnant de les vendre, l'un à Dodun, contrôleur général, que la marquise tenait à rallier complètement à sa cause, l'autre à Maurepas, secrétaire d'État à la marine, qu'elle voulait semblablement amadouer.

Toutes ces mesures de détail avaient pour objet de préparer l'opinion publique aux événements du lendemain. On n'avait frappé jusque-là que les comparses. On était décidé, dans l'entourage de M. le Duc, et M. le Duc lui-même ainsi que sa maîtresse, à s'en prendre aux premiers acteurs.

Ils en avaient d'ailleurs fourni l'occasion en ces jours-là avec une imprudence sans égale.

Le chevalier de Belle-Isle avait tenté de faire passer une lettre à La Jonchère, toujours sous les verrous.

La lettre avait été interceptée de cette manière :

Le chevalier de Belle-Isle entretenait des relations suivies avec le marquis de Pompadour, autrefois attaché à la duchesse du Maine, compromis pour elle lors du complot de Cellamare, puis détenu de ce chef pendant plusieurs années à la Bastille.

Il y avait fait nombre d'amis, entre lesquels Fontenay, beau-frère de La Jonchère, qui de son côté y était resté enfermé après que M. de Pompadour en fut sorti.

A la prière du chevalier de Belle-Isle, Pompadour avait consenti à confier sa lettre à Fontenay, qui devait la transmettre à La Jonchère. Fontenay s'y était refusé plusieurs fois de suite, et sur l'insistance que Pompadour y mettait s'était enfin décidé à prévenir M. le Duc. Celui-ci lui avait ordonné de l'accepter et de la lui apporter.

M. le Duc en avait pris connaissance. Entre autres recommandations pressantes à La Jonchère, elle contenait celle de taire en toute circonstance le nom de Le Blanc, qu'on l'en priait instamment et qu'à cette condition on s'engageait à le sauver lui-même.

La lettre n'était pas signée. Pompadour l'avait passée à Fontenay comme venant de lui. M. le Duc fit venir le premier, l'interrogea sur la signification de certains termes, sur celui qui avait pu l'écrire, le pressa et le retourna de tant de manières que l'autre nomma Mme d'Herbigny, femme du conseiller d'État qui avait déjà jugé en faveur de Le Blanc lors de son arrêt d'exil.

M. le Duc, ayant fait venir Mme d'Herbigny et celle-ci ayant nié connaître en aucune façon M. de Pompadour, ni lui avoir jamais parlé, rappela le marquis et le menaça de l'envoyer faire un second tour à la Bastille, s'il ne s'expliquait catégoriquement. Sur quoi il avait avoué que c'était le chevalier de Belle-Isle.

Au fond les d'Herbigny pouvaient bien y être pour quelque chose, mais il eût été dangereux de chercher à sonder trop de son côté. On tenait le chevalier de Belle-Isle et par lui les chefs de la société Pléneuf, le comte son frère, Le Blanc et Séchelles.

La marquise de Prie, comme son prince, auraient eu mauvaise grâce à ne pas se déclarer satisfaits et M. le Duc à ne pas louer son amie d'avoir si bien compris les avantages qu'ils recueilleraient à patiemment attendre la suite des événements.

Les rapports du chevalier avec La Jonchère étaient trop clairement établis pour qu'il y eût une hésitation à l'arrêter à son tour. L'ordre fut donné de le mener non point à la Bastille, comme il fut dit sur le moment, mais à Vincennes. En agissant ainsi on écartait les possibilités d'entente, entre lui, La Jonchère et les prisonniers à venir.

Mais par une singulière contradiction les amis de M. le Duc, qui avaient semblé peu de semaines auparavant les plus désireux d'une prompte action contre Le Blanc et l'autre Belle-Isle, souhaitaient maintenant qu'elle fût retardée. Villars, Du Bourg, Millin, secrétaire du premier ministre, se prononçaient dans ce sens ainsi que Duverney, encore mal revenu de son émotion récente et qui avait été un moment assez malade après la tentative d'assassinat sur La Guillonnière pour inspirer de l'inquiétude, si bien qu'on ne le laissait plus sortir de ses bureaux de Versailles.

Mme de Prie était d'un avis tout opposé. Elle estimait pour cette fois que, plus le prince ministre accorderait de répit à ses adversaires, plus la faute qu'il commettrait serait irréparable.

Elle avait fait voir à M. le Duc leur action sans cesse plus active et la perturbation que le procès toujours pen-

dant de La Jonchère et les menées cachées des partisans de Le Blanc jetaient aussi bien au delà des frontières, que dans le monde des affaires.

Le roi d'Espagne Philippe V venait d'abdiquer la couronne sans motif justifié. Il était allé s'enterrer, disait-on, dans un cloître avec sa femme, qui laissait bien entendre qu'elle comptait rester vivante et présente par ses intrigues à Madrid.

Il s'était substitué son fils don Luis, aussi incapable que lui, mais doublé lui-même d'une femme fort douée, qui, princesse de la maison d'Orléans, devenait souveraine d'au delà les monts. La petite infante était par contre en France, où on allait lui reconnaître pareillement sous peu le nom de reine.

Que signifiaient ces chassés-croisés et cette palinodie? Ce méprisable roi moine et sacristain, cet ex-fils de France émasculé, ne poursuivait-il pas sa dangereuse marotte de placer les deux sceptres dans la main des monarques espagnols? A don Luis il aurait abandonné l'Espagne, tandis qu'il serait resté candidat pour la France, prêt à la gouverner au cas où Louis XV, de si piètre santé, disparu, il aurait pu s'aider des Orléans et renverser M. le Duc, par l'influence de l'infante reine.

Que signifiait le mariage précipité du duc d'Orléans, le ci-devant duc de Chartres, avec la fille du prince Louis de Bade? Ces unions princières ne se nouent d'habitude qu'après de longs pourparlers. La conclusion de celle-ci n'avait pas demandé plus d'un mois! On expliquait une pareille hâte par le désir exagéré de Mme la duchesse d'Orléans douairière d'établir son fils.

N'en faisait-on pas moins une espèce d'injure à M. le Duc en paraissant renoncer de si bon cœur à Mlle de Sens, par elle à une alliance avec la maison de Condé?

Et n'était-ce pas comme une brutale déclaration de guerre déterminée par l'insuccès des hypocrites manœuvres de la veille?

Tout cela ne voulait-il pas dire que plus que jamais la cabale s'exaspérait de voir la lumière se faire sur les conseils de leurs agents? Car en ce qui touchait Le Blanc et Belle-Isle, les derniers événements leur enlevaient tout moyen de pallier plus longtemps la vérité. Chaque jour aggravait leur cas. Chaque jour enfantait un nouveau chef d'accusation contre eux.

Encore étaient-ils libres et, par suite, continuaient-ils encore un peu de crainte, mais qu'on les mit en prison, et l'on verrait pour le coup les dénonciations se multiplier.

Telle était, suivant la marquise, la seule décision à prendre. Il importait de mettre à profit les circonstances courantes sans permettre aux uns et aux autres de préparer de nouveaux moyens de défense.

M. le Duc s'était rangé à sa façon de voir et de ce moment l'arrestation de Le Blanc et de ses amis avait été chose résolue.

*
* *

La police de M. le Duc laissa pourtant passer les premiers jours de mars sans l'opérer. Ce fut le 5 seulement que Du Val, commandant du guet à cheval, muni d'une lettre de cachet, se rendait à Doué, où il s'emparait de l'ancien sous-secrétaire à la guerre pour le ramener à Paris et le conduire à la Bastille.

On s'étonna, à vrai dire, dans le public, on s'y formalisa même qu'un homme de sa dignité n'eût pas été arrêté par un officier des gardes du corps ou des mousquetaires. Mais à cela il y avait une raison facile à saisir. Le Blanc

était aimé et regretté des troupes. M. le Duc pouvait craindre que des soldats ne s'acquittassent pas de leur mission avec autant de zèle que des salariés.

On n'avait pas fait plus d'honneur au comte de Belle-Isle. Le guet s'était assemblé dans la rue au milieu de la nuit, avec ordre de le prendre, lui et M. de Conches, qu'on savait avoir couché dans sa maison la nuit précédente. En même temps d'Ombreval, lieutenant de police, recevait une lettre du Roi ainsi conçue :

« Monsieur, ayant donné mes ordres à MM. les marquis de Belle-Isle et de Conches de se rendre en mon château de la Bastille, Je vous fais cette lettre pour vous dire de faire enlever et porter audit château tous leurs papiers, après les avoir, en leur présence, scellés de leur cachet et du vôtre. »

« Sur ce, je prie Dieu, etc. »

En réalité on n'avait pu arrêter que Belle-Isle. Conches, brigadier de dragons et l'âme damnée du comte, s'était échappé par une porte dérobée de l'hôtel, après s'être déguisé, mais il était repris dans la journée chez un certain abbé Du Four, rue Taranne, suivant le procès-verbal de son entrée à la Bastille, le 5 mars.

Ainsi de Sécheltes, qui habitait rue des Prouvaires, près du Louvre. Pour celui-ci, on agrémentait de ces détails la nouvelle de son arrestation :

« On a arrêté aussi M. Moreau de Sécheltes, maître des Requêtes, auparavant trésorier des Invalides, qui était intime ami de M. Le Blanc, qui lui avait fait donner le département des déserteurs. »

Le lendemain c'était le tour d'un directeur des monnaies de France, Grassin, homme riche de quatre à cinq millions, seigneur de plusieurs terres aux environs de Meaux. Mais là on s'était apparemment trompé de piste.

On lui rendait presque aussitôt la liberté, après l'avoir prié de s'expliquer sur des irrégularités de compte. « Car, écrivait-on, les Paris veulent introduire la réforme dans les finances. Il n'y a pas un trésorier ni un receveur général qui puisse faire valoir un sol de la caisse, ni même faire passer un écu dans les diminutions d'un ami, devant donner tous les quinze jours un bordereau de ce qu'ils paient et reçoivent. »

Il n'en avait pas été de même d'un valet de chambre de Belle-Isle et d'un valet de chambre secrétaire du maréchal de Bezons, qui avaient été pris et gardés, ce dernier au Châtelet, sur la dénonciation d'un prisonnier affirmant que ce secrétaire avait voulu lui faire écrire une lettre au maréchal par laquelle ce prisonnier l'avertissait qu'on l'engageait à déposer contre Le Blanc.

Mais de toutes ces arrestations subséquentes à l'emprisonnement de l'ancien ministre, celle qui provoquait le plus de commentaires était l'entrée à la Bastille, les 8 et 10 mars, premièrement du jardinier de La Jonchère, Lempereur, et de ses deux fils, puis des frères Mestre, fils d'un cent-suisse, incarcérés à la seconde de ces dates.

La nouvelle se propageait, en effet, qu'en haut lieu on entendait rattacher à l'accusation primordiale d'abus de confiance ou de péculat formulée contre les inculpés celle d'assassinat sur la personne de Sandrier, bien autrement dangereuse pour eux.

Par conséquent, des vagues soupçons du premier jour on en arrivait à la part que Le Blanc et le comte de Belle-Isle y avaient eue.

On certifiait savoir de bonne source que le mémoire produit en 1728 par les frères Paris devant le conseil justifiait de l'emploi par La Jonchère, non pas de douze, mais

de trente-six millions d'espèces qu'il avait divertis de sa caisse de concert avec Le Blanc et les frères Belle-Isle : que l'infortuné Sandrier lui-même en avait livré le secret au duc de Bourbon, lequel en avait fait reproche au Régent ; que ce prince, à son tour, sentant la nécessité absolue de supprimer le témoignage de Sandrier, afin de dégager sa propre responsabilité, avait ordonné à Le Blanc de s'en défaire ; que le meurtre avait été commis dans la propriété de La Jonchère par le jardinier du lieu, assisté de ses fils et de ses voisins, lesdits frères Mestre, que la femme et l'enfant du jardinier en avaient été témoins, et que cet enfant, âgé de sept ans, avait déclaré en justice les moindres péripéties de ce forfait.

Une déposition de l'heure même corroborait puissamment ces premières données.

Un officier du nom de Marigny venait d'être arrêté sur un mot de M. le Duc à d'Ombreval. D'autres prétendaient, il est vrai, qu'il s'était présenté de lui-même chez le lieutenant de police, mais en tout cas il y avait fait, disait-on, pour obtenir sa vie, puis sa liberté, des aveux de la plus haute conséquence. Il s'était reconnu coupable en principe du meurtre de Sandrier de moitié avec un lieutenant-colonel du régiment de cavalerie d'Orléans, M. de Montauban.

Suivant la confession de Marigny, ils se seraient emparés de Sandrier, l'auraient tenu enfermé pendant dix-sept jours à la maison de campagne de La Jonchère, afin d'ajuster pendant ce temps les livres de son maître (c'étaient les termes mêmes dont il s'était servi), de manière qu'ils pussent servir à la justification de ce dernier, puis l'avaient fait assassiner et jeter dans la rivière pour l'empêcher de révéler *ce mystère d'iniquité*.

M. de Montauban semblait incapable, quant à lui, d'une si noire action.

Marigny, par contre, n'inspirait aucune confiance. Italien de naissance, il s'était élevé et éduqué auprès du cardinal Alberoni. Entré au service de la France, il y avait obtenu le grade de brigadier. On ne l'en estimait pas plus pour cela. On le savait joueur, buveur, de commerce peu sûr.

La foule, du reste, ne s'arrêtait plus à ces subtilités de réputations plus ou moins intactes. Elle voulait voir pour l'instant Le Blanc, les Belle-Isle et leur séquelle coupables.

Elle se redisait tous les détails du crime et la bonté et la générosité de Sandrier et comme quoi La Jonchère, tout en étant son ami, lui avait dérobé sa femme, comme Le Blanc avait séduit la sienne, à lui La Jonchère; que nonobstant, cette malheureuse, pleurant amèrement aujourd'hui son mari, criait comme un diable et demandait vengeance.

Elle rappelait que Sandrier avait le secret de tout, que par conséquent il n'y avait pas de doute à conserver sur les motifs de sa mort, qu'il n'avait pas voulu se prêter aux friponneries de ses chefs et qu'on avait usé de violence à son endroit, ne pouvant pas en obtenir raison autrement.

Elle parlait à découvert des mœurs plus que relâchées de l'ancien ministre de la guerre. Lui et son ami Séchelles, disait-elle, étaient de partie de plaisir ensemble. Ils y dépensaient gros et s'y étaient ruiné la santé, Séchelles notamment, qui le jour de son arrestation sortait des mains du chirurgien.

Or, l'inconduite de ces deux hommes méritait d'autant plus le blâme qu'ils étaient mariés, et très heureusement mariés. Pour ne s'occuper que de Le Blanc, l'épouse à laquelle il imposait ses maîtresses, Mmes de Pléneuf et de

La Jonchère à côté de tant d'autres, était une excellente femme, fille d'un magistrat réputé, fort riche par elle-même et très appliquée à ses devoirs conjugaux.

Le populaire revenait aussi avec complaisance sur les défauts si déplaisants de l'aîné des Belle-Isle, jeune et fort entreprenant, mais haut, insatiable pour l'argent et haï de tout le monde.

Il applaudissait à l'emprisonnement de Conches, dont on traçait ainsi le portrait : un homme de quarante-cinq ans qui fait le beau, qui emploie trois heures à sa toilette et qui met du rouge.

Ce même populaire admettait par suite le bien fondé de tout ce qu'on répandait contre Le Blanc, que les charges vissent d'un Marigny, d'un Montauban ou de n'importe quel autre.

Mais, avant tout, il réclamait une prompte punition de ces malfaiteurs publics et, s'il le fallait, de nouvelles arrestations.

La politique de M. le Duc et de sa maîtresse était d'exploiter cette impression, qui pouvait s'effacer aussi vite qu'elle était née.

Pour cela il convenait de ne pas laisser plus longuement se confondre ensemble les deux accusations, l'ancienne, de détournements de fonds, et la nouvelle, d'homicide.

Pour cela aussi on devait s'attacher à clore le procès de La Jonchère, à veiller à ce que sa condamnation fût bénigne, tout en affichant au dehors un reste de rigueur, et à le mettre autant que possible hors de cause pour rejeter le poids entier de l'accusation sur Le Blanc et ses complices.

Mais surtout il importait d'agir sans tarder, car le premier ministre était en droit de s'attendre à tout de la part de ses ennemis.

Les dernières mesures prises contre Le Blanc, avaient exalté leur colère, qui se manifestait à chaque heure par quelque injure ou quelque menace.

Un jour, par exemple, c'était le duc d'Orléans à qui on avait entendu dire que, s'il projetait un sot mariage en épousant une princesse de Bade, il s'y décidait uniquement pour se venger de M. le Duc.

Un autre jour, c'étaient les maréchaux de Berwick et de Bezons qui se plaignaient amèrement qu'on n'usât pas d'assez de ménagements envers l'ex-secrétaire d'État prisonnier.

A côté de cela, on répandait à profusion, dans la galerie de Versailles, des billets orduriers relatifs au Duc et à la favorite.

Enfin on en déposait de semblables sur la propre table du roi, au milieu de sa chambre à coucher.

Plus que jamais les avis d'avoir à se garder d'une tentative criminelle parvenaient en masse à l'hôtel du grand maître, à l'appartement de la marquise de Prie, au château, chez les Paris, chez d'Ombreval.

Il y était surtout question de poison. et par une coïncidence étrange, un abbé parent de la jeune femme du côté des Berthelot, en outre son partisan déclaré, mourait vers ce temps à Metz, empoisonné par une lettre. Il avait voulu la décacheter, expliquait-on, et s'était trouvé mal une première fois. Revenu de cette syncope, il avait persisté à l'ouvrir et était tombé pour ne plus se relever.

Encore en tout ceci s'abstenait-on de mentionner les critiques à l'endroit des gouvernants, les protestations indignées qu'avait soulevées un édit, assez inopportun, il est vrai, contre les protestants, mais à propos duquel ceux qui s'indignaient le plus étaient des catholiques rigides, ultramontains, et parmi eux le bigot Philippe V.

Assurément, on exagérait la portée de certains de ces faits. Il n'en restait pas moins vrai que M. le Duc avait le plus grand intérêt à fermer la bouche aux mutins, comme à prévenir le retour d'actes condamnables.

Il s'était retourné sur La Jonchère, d'après son plan et celui de sa maîtresse d'écarter au plus vite cette fâcheuse affaire de péculat qui gênait leurs mouvements.

Depuis le commencement de cette année 1724, le détenu avait subi les contre-coups de la lutte qui s'engageait ainsi, ardente, entre les deux camps.

Le régime de sa prison, d'abord très mitigé et presque paternel, s'était fait tout d'un coup beaucoup plus rigoureux sans qu'il en pût démêler les causes.

Avant cela, il occupait l'une des meilleures chambres de l'antique forteresse, une de celles qu'on réservait aux prisonniers de marque. Située au troisième étage d'une des tours, dite tour de la Chapelle, elle commandait une vue suffisamment étendue.

De sa fenêtre ouverte au sud-est, qu'un soleil bienfaisant baignait souvent de ses rayons, il apercevait, au-dessus des jardins de la Bastille, une partie du faubourg Saint-Antoine où, à l'aide d'une lorgnette qui faisait partie de son bagage autorisé par le gouverneur, il pouvait distinguer et suivre des figures de connaissance.

Son installation, sans être luxueuse, y était confortable; un bon lit, des chaises, une armoire, trois tables, dont une à écrire, une autre à jouer, des objets de toilette en quantité, des ustensiles de cuisine, de la vaisselle, une modeste cave, du tabac et une râpe à tabac, de la poudre à poudrer, des cartes, des livres nombreux. Puis, à côté de cela, les vêtements et le linge qu'il lui plaisait de faire venir de chez lui, un domestique pour le servir et toutes les facilités à se procurer, toujours avec l'approba-

tion du gouverneur, et le lieutenant de police consulté, les choses dont il avait besoin.

Ajoutez à cela la faculté de se promener à certaines heures sur les plates-formes des tours, de recevoir la visite d'un petit nombre de personnes : son frère, Michel de Roissy, qui fut dans la suite receveur général des finances et qui, par une singularité de cette affaire déjà si singulière en tant de points, était neveu par alliance des Paris ; une belle-sœur ; le curé de Sainte-Croix, paroisse voisine de la Bastille ; de lire, de travailler, d'écrire son journal à sa guise.

Ces adoucissements à sa captivité s'étaient continués quelques semaines encore après l'avènement de M. le Duc.

Néanmoins, La Jonchère avait bien senti que les choses n'allaient plus pour lui de la même façon. Quoique ordinairement le secret fût admirable à la Bastille vis-à-vis des prévenus, il avait peu à peu appris l'élévation du duc de Bourbon, par des mots en l'air, des réticences de ses interlocuteurs. Sachant le prince mal disposé à son égard, il n'avait pas été surpris d'un redoublement de surveillance, comme de certaines restrictions à ses promenades.

Dans le courant de février, il avait reçu la visite de d'Ombreval. Le successeur de M. d'Argenson à la lieutenance de police avait voulu connaître les habitants de la Bastille. Sa venue ne pouvait rassurer l'ancien trésorier de l'extraordinaire. Il se souvenait de la sévérité avec laquelle le procureur général de la commission de l' Arsenal avait requis certain jour contre lui.

Mais, contrairement à ses craintes, d'Ombreval s'était montré fort aimable, l'avait interrogé sur ses besoins, l'avait assuré que nombre de personnes s'intéressaient à

son sort, qu'on aurait pour lui toutes sortes de ménagements, s'il consentait à se plier de bonne grâce aux règlements de la prison.

Et de fait, la consigne s'était plutôt humanisée à son endroit, lorsque la folle équipée du chevalier de Belle-Isle et l'aventure de la lettre interceptée vinrent fournir une occasion propice de feindre une nouvelle dureté à son endroit.

Du jour au lendemain on mit La Jonchère au secret, on interrompit les visites, et on transporta ses meubles dans un autre logement.

Installé, à partir de ce moment, au rez-de-chaussée de la tour de la Liberté, il consignait de suite et très mélancoliquement cet événement sur ses tablettes.

« Le jour n'y paraît que par une petite fenêtre et au couchant, sur le fossé. J'ai été très peiné de ce changement, puisqu'il faut renoncer à voir personne par la fenêtre, et qu'à peine y a-t-on un rayon de soleil dans l'après-midi. Dieu soit béni! »

A peu près à la même heure, on le confrontait avec de Sécheltes, de qui il n'aurait pu dire comment il se trouvait à la Bastille, puisqu'on avait créé entre l'ex-trésorier et la vie extérieure un mur impénétrable.

Il s'enquêrait naïvement auprès du nouveau venu de la santé de Le Blanc, à quoi l'interpellé répondait par cette phrase énigmatique « que Le Blanc se portait bien, que toutefois les amis du dehors n'étaient pas plus heureux que ceux du dedans ».

Rentré ce soir-là en sa cellule, La Jonchère écrivait encore, par une suite d'intuition des arrestations qu'on se proposait d'opérer : « Tout est tellement rempli ici que la barque s'enfonce. »

Et tout cela réuni constituait une épreuve d'autant plus cruelle pour lui qu'il ne saisissait pas le mobile de cette

recrudescence de vexations. Il ne pouvait imaginer qu'il remplît là l'emploi du bouc émissaire et que les confrontations eussent pour principal objet de mettre en défaut le système de défense des nouveaux prisonniers.

Grâce à elles, en effet, d'Ombreval, assisté du magistrat instructeur, Angran, leur avait arraché le secret du chiffre qu'ils employaient pour correspondre entre eux comme du lieu jusque-là inconnu où se tenaient leurs dernières assemblées, chez un vitrier de la rue des Fossés-Montmartre.

Par elles, également, on avait pu établir l'irresponsabilité absolue de La Jonchère en tout ce qui touchait la tentative d'assassinat sur La Guillonnière et très vraisemblablement le meurtre de Sandrier.

Ainsi donc on possédait les moyens d'isoler Le Blanc et Belle-Isle et de les incriminer seuls, en innocentant l'extrésorier de l'extraordinaire des guerres.

Mais encore pour y arriver fallait-il remplacer d'Ombreval, dont les fonctions de lieutenant de police ne pouvaient s'accorder indéfiniment avec celles de procureur général de la commission, par un personnage aussi dévoué que lui aux intérêts de M. le Duc.

Après quelques tâtonnements le choix s'arrêta sur Arnaud de Boëxe. Homme froid, austère, respectueux de la loi jusqu'au scrupule, il devait outrer le rigorisme de son prédécesseur.

A peine entre ses mains, l'affaire de la gestion La Jonchère s'accéléra assez pour être prête à juger dès les premiers jours d'avril.

Le 7, le procureur général déposait ses conclusions. Le lendemain le prisonnier était transporté en litière et très étroitement surveillé, à l'Arsenal, pour entendre le réquisitoire d'Arnaud de Boëxe formulé volontairement en termes des plus sévères. En même temps il était invité à

déposer sur le bureau de la commission sa réponse audit réquisitoire, et le mémoire justificatif auquel il avait travaillé d'arrache-pied pendant les semaines précédentes.

Il rentrait à la Bastille à la nuit tombante, pour en ressortir deux jours après et reprendre une seconde fois le chemin de l'Arsenal. Il y subissait encore un assez laborieux interrogatoire touchant les points capitaux de sa défense.

Enfin le samedi saint, 15 avril, l'arrêt lui était signifié dans la salle de la Bastille par un greffier de la cour.

Il prononçait un blâme contre l'ex-trésorier, punition très tempérée dont l'unique effet était de le rendre incapable d'exercer aucune charge à l'avenir. Il le condamnait en outre à restituer au Roi un million et demi suivant Morosini, deux millions et demi suivant Barbier. Mais l'écart dans l'estimation n'était qu'apparent. En réalité, l'ambassadeur de Venise, en communiquant la nouvelle à l'illustre Sénat, avait omis d'ajouter à son premier chiffre de quinze cent mille livres, six cents autres mille livres dont l'arrêt rendait Belle-Isle garant, avec obligation par lui de les verser au cas où les ressources de La Jonchère seraient insuffisantes.

La Commission mettait en même temps les deux coaccusés hors de cause pour l'extraordinaire; quant à la demande reconventionnelle de dix millions introduite par La Jonchère, elle avait été purement écartée et négligée.

La Commission avait professé le même dédain pour le rapport présenté au commencement du mois par Belle-Isle et tendant à établir sa parfaite bonne foi dans ses rapports avec La Jonchère.

Les juges s'étaient refusés à accepter, avec l'aîné des deux frères, qu'il eût placé chez La Jonchère une somme de douze cent mille livres, fruit de ses économies, et qu'il

ne se fût jamais agi entre le trésorier de l'extraordinaire et lui que de la restitution régulière de ce dépôt; qu'à côté de cela, le comte ayant obtenu une concession à la Louisiane et La Jonchère ayant désiré y figurer, il s'en était suivi une correspondance obligée d'affaires entre eux, de laquelle la politique avait été constamment bannie.

Le public détestait le premier des Belle-Isle, ainsi qu'on l'a déjà observé. Il savait son appétit d'argent et comme quoi Le Blanc lui-même le reconnaissait.

N'était-ce pas le secrétaire d'État à la guerre qui avait écrit certain jour à La Jonchère, en un billet retrouvé et produit devant la Commission, cette phrase : « Il faudra donc que vous remettiez encore cet or à notre insatiable », en voulant ainsi désigner Belle-Isle.

Le Parisien applaudissait donc à la nouvelle mesure par laquelle on lui avait rogné les ongles, comme on les lui avait déjà rognés au sujet de ses profits indécents lors de l'échange de sa terre de Belle-Isle avec le domaine royal.

Il ne regrettait pas que ni lui, ni le chevalier son frère, ni Le Blanc, ni leurs prosélytes ne sortissent de la Bastille, mais il s'étonnait qu'on persistât à garder La Jonchère.

Son procès était vidé. Suivant l'expression de plusieurs contemporains, « la montagne était accouchée d'une souris ». Il avait été lavé de tout péculat. Au plus avait-on retenu les moindres articles du réquisitoire pour le blâmer, c'est-à-dire pour ne pas le congédier pleinement indemne et par cela avouer qu'on avait fait beaucoup de bruit pour un bien mince résultat.

« Pourquoi, disait-on, ne pas aller jusqu'au bout, sa cause étant maintenant jugée, bien jugée, et le renvoyer chez lui? »

Le populaire n'était pas dans le secret de M. le Duc. Il

ignorait que, d'une part, on tenait à le conserver pour en tirer encore quelques éclaircissements sur les agissements de ses complices, cela tout en ne l'incriminant pas lui-même, et que, d'autre part, on craignait pour sa sûreté au cas où, sorti de la Bastille, on l'aurait exposé aux rancunes de ceux qui le considéraient maintenant comme un traître.

Il préférait dire avec les nouvellistes, toujours tenus pour bien informés, qu'on ne laissait pas aller La Jonchère, parce qu'il était fort malaisé de le relâcher au moment où il se faisait tant de nouvelles et surprenantes révélations.

Car, à la différence de l'instruction contre lui qui se clôturait dans une sorte d'apaisement, celle entreprise contre l'ancien sous-secrétaire d'État à la guerre se fortifiait tous les jours des dénonciations les plus accablantes; les arrestations se multipliaient, et la Bastille comme Vincennes s'emplissaient de prisonniers.

*

L'antipathie de Mme de Prie pour le ministre Le Blanc provenait de griefs anciens et plausibles, mais eût-elle manqué de ces motifs et n'eût-elle été que purement instinctive, c'est-à-dire ce sentiment d'un être incapable de certaines atrocités pour celui qui peut les commettre, que les événements qui se succédèrent alors l'eussent justifiée.

Après l'arrestation du brigadier de Conches, repris dans la soirée même où il avait réussi à s'échapper de chez le comte de Belle-Isle, sous la souquenille d'un palefrenier, ainsi qu'on l'a dit plus haut, les gens du guet avaient observé un repos de trois ou quatre jours.

Les recherches avaient recommencé à la fin de ce

délai. Elles avaient été très actives et avaient amené journellement l'incarcération de quelques complices des premiers détenus.

De nombreuses créatures du ci-devant secrétaire d'État avaient été embastillées. Leurs noms nous sont restés, grâce à une note du lieutenant de police tenant compte de leurs entrées et de leurs sorties.

Y figuraient un des premiers commis de Le Blanc, Levasseur, à qui incombait le service des dépenses secrètes pour l'extraordinaire des guerres; son secrétaire Le Feron, que, selon cette note, il avait initié à toutes ses intrigues; Dulac, un joueur impénitent, auquel on supposait des accointances avec les assassins présumés de Paris de la Guillonnière.

À côté d'eux, des espions de l'ex-ministre et plus particulièrement de ses *espionnes*, en tête desquelles une dame Acherreau, dont la maison servait de rendez-vous à tous ses argousins; puis une autre dame de Keroulas, attachée au duc d'Orléans régent, avant de l'être à lui Le Blanc, intrigante émérite et réputée pour pratiquer son métier autant à la cour qu'à la ville.

Néanmoins, tout cela n'était que menu fretin, dont la capture passionnait peu le public. Il n'en allait pas de même le jour où on arrêtait le sieur Du Chevron, grand prévôt de MM. les maréchaux de France, et de celui où on se souvenait de La Barre, lieutenant de la connétable.

Le premier, fils de famille bourgeoise, avait été colonel d'un régiment postérieurement réformé, ensuite lieutenant des gardes du duc de Berri. En quittant le service du prince, il avait acheté cette charge de grand prévôt près du tribunal des maréchaux.

Le second ne possédait pas d'histoire. Il avait de tout temps exercé sa profession, qui lui servait de gagne-pain.

L'un et l'autre avaient appartenu au ministre Le Blanc, autant qu'on peut en ce monde appartenir à un autre homme. Celui-ci avait fait Du Chevron inspecteur de toutes les maréchaussées, en en dépouillant d'autant le lieutenant criminel et en fournissant par cette voie à sa créature les moyens de juger les plus fameuses affaires de vols au Châtelet, de part à deux avec d'Argenson et ses conseillers.

La Barre tenait tout de Le Blanc, lui obéissait en tout. On l'avait surnommé l'âme damnée du sous-secrétaire d'État à la guerre.

Ces deux personnages une fois sous les verrous devaient parler, ou, s'ils ne parlaient pas eux-mêmes, faire parler les autres à leur sujet.

A peine une huitaine s'était-elle écoulée depuis leur admission qu'entre maintes accusations débitées contre eux, et par suite contre Le Blanc, le magistrat instructeur Angran en avait pu relever deux accablantes.

L'une avait trait à Du Chevron, mais visait surtout l'ex-ministre. Du Chevron, au dire de divers prisonniers, avait été un jour chargé par Le Blanc de conduire en Gâtinais, à une maison de campagne appartenant à sa belle-mère, la dame Petit de Passy, nombre de voitures chargées d'argent. Les voituriers menant ces charrettes étaient escortés par une troupe de cavaliers, dont quelques-uns avaient un ordre secret du même ministre, de casser la tête à Du Chevron si sa conduite en cette circonstance leur semblait douteuse. Au reste, le mari de ladite dame de Passy avait été enfermé par volonté du Roi à la Bastille, puis à Strasbourg, par crainte de son bavardage.

La seconde concernait La Barre. Elle était infiniment plus lourde. Elle ne tendait à rien moins qu'à prouver que Le Blanc, assisté de son lieutenant, s'était rendu coupable

d'homicide sur la personne d'un autre témoin fâcheux, un sieur Gazan de la Combe.

Le fait se contaît ainsi. C'était en 1718, certain jour de printemps où la rumeur se propageait dans Paris qu'un homme mort venait d'être trouvé dans la maison du lieutenant La Barre, rue Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Le cadavre était, paraît-il, étendu sur le plancher le long de son lit, avec une corde au cou attachée au pied de celui-ci. La femme de La Barre l'avait vu la première. Aussitôt elle avait appelé au secours. A ses cris un officier, que le ministre Le Blanc avait fait arrêter et consigner quinze jours auparavant dans cette maison, était accouru.

Il avait assisté à tout ce qui devait suivre. Il avait expliqué comment il s'était trouvé là présent, ayant été précédemment mis aux arrêts sans en connaître la cause, comme quoi il avait mangé vingt jours durant avec La Combe, que lui et son compagnon d'aventure étaient bien traités et couchés chez ce La Barre, qu'en entrant dans la chambre de La Combe, le jour de sa mort, il avait été surpris de la position singulière du corps et qu'il avait fait remarquer à la femme de La Barre comme à la servante de celle-ci qu'il n'était pas croyable que cet individu eût pu s'étrangler avec une corde fixée si bas.

En ce moment, ajoutait-il. M. Le Blanc avait pénétré dans la pièce, accompagné du lieutenant La Barre. Il avait paru étonné de voir un officier et lui avait dit : « Que faites-vous là? — Hélas, monseigneur, avait-il répondu, vous le savez mieux que moi. Il y a vingt jours que je suis arrêté ici sans qu'on m'en ait dit le sujet. » Sur ce, le ministre s'était retourné vers La Barre, à qui il avait dit : « Ne vous avais-je pas ordonné, La Barre, de mettre monsieur dehors avant-hier! — Cela est vrai, monseigneur,

aurait encore reparti celui-ci, mais vous me donnez tant d'ordres, que j'ai oublié ce dernier. »

L'officier avait alors demandé au ministre ce qu'il devait résoudre : « Vous en aller : c'est une méprise. » Il ne se l'était pas fait répéter et avait laissé Le Blanc ainsi que La Barre en compagnie du défunt.

Comme corollaire à cette relation dramatique, on rapportait ce qui était advenu auparavant à Mme de Saint-Séran, maîtresse de La Combe.

Elle serait allée supplier le Régent de mettre en liberté son amant, quoiqu'elle eût au fond fort peu à se louer de lui. Le Régent aurait répondu par cette phrase : « On te défera bientôt de ton Gazan de la Combe, et il ne te fera plus de mal. »

On remémorait aussi les tribulations de la présidente Ferrand, bas bleu de l'époque à l'esprit incisif, que Le Blanc avait fait enlever pareillement et transporter chez La Barre un beau matin, du temps de l'affaire Cellamare. Il l'y avait interrogée et forcée de jurer sur Dieu et le Roi de dire toute la vérité. Singulière forme de serment, à propos duquel elle avait fait ensuite toutes sortes de gorges chaudes.

On remettait sur le tapis la question des espions du secrétaire d'Etat. La quantité de ceux qui s'avouaient tels ne démontrait-elle pas abondamment à quel point il avait pu abuser de la patience des grands en les soumettant à une surveillance de jour et de nuit et en tirant profit de leurs faiblesses secrètes ?

Bref, il n'y avait qu'un cri contre lui, dans lequel on insistait principalement sur le cas de Gazan de la Combe, dont la veuve n'était point fâchée, assurait-on, de la mort de son mari, parce qu'elle était entretenue par quelque prince de l'Église, et l'on chuchotait qu'elle aurait pu être

aussi bien la maîtresse de Le Blanc, qu'il existait dans cet autre *mystère d'iniquité* des noirceurs semblables à celles de l'assassinat de Sandrier. Après cette première explosion, on avait cherché à pénétrer qui était ce La Combe. Comment et pourquoi aurait-il attenté à sa vie? Et s'il ne s'était pas suicidé, qui pouvait avoir eu intérêt à s'en défaire?

L'un prétendait que La Combe avait intrigué pour l'ambassadeur d'Espagne, les du Maine et leurs complices, qu'il avait été découvert comme tant d'autres, qu'on l'avait arrêté, commencé son procès, qu'il en avait perdu la tête et s'était pendu de ses mains.

Un voisin du premier certifiait avoir entendu dire qu'un seigneur, ami du Régent, était amoureux de la même femme que La Combe: que, cette femme ne voulant point écouter l'ami de Philippe d'Orléans, ce seigneur l'avait dénoncé comme ayant participé aux manœuvres des Espagnols; qu'on avait enfermé La Combe contrairement à l'avis du Régent, qui eût voulu qu'on l'expédiât incontinent dans l'autre monde: que la tristesse de la prison, le chagrin, la crainte avaient préparé ce que ses ennemis souhaitaient le plus, soit qu'il abrégât volontairement la durée de ses jours.

Certains, par contre, dont étaient les gens de la cabale, montraient La Combe comme un prisonnier d'État arrêté et étranglé sur l'ordre du Régent. A leur sentiment, on ne pouvait en rendre responsables ni Le Blanc, ni La Barre, qui auraient uniquement obéi à la volonté de leur maître. La seule faute qu'ils eussent commise, toujours à leur idée, avait été de ne pas transférer La Combe à la Bastille pour l'occire, puisqu'ils y étaient décidés, qu'entre ses quatre murs formidables tout demeurait secret et qu'il n'y avait point de procès-verbal à dresser, ni de lieutenant criminel,

ni de procureur du Roi à y convoquer, comme cela se produisait en cas de mort d'homme en la maison d'un particulier.

Mais l'immense majorité tenait à son idée du début et ne voulait voir en tout cela que la main de Le Blanc. Pour eux La Combe avait été simplement étranglé afin de satisfaire à quelque rancune personnelle du ministre, rancune provoquée par de basses trahisons de femmes. Ceux-là réclamaient à hauts cris la punition immédiate de Le Blanc, comme de ses subordonnés, et bien d'autres qui jusque-là s'étaient prononcés pour les mesures de douceur firent chorus avec eux, quand on eut rattaché aux incriminations précédentes celle du meurtre d'un charretier en service chez un fermier de La Jonchère, tout semblant en effet démontrer que cet autre crime dérivait de l'assassinat de Sandrier.

Cet homme avait été relevé assommé, un soir de septembre (1722), à la fin des vendanges, aux portes mêmes de la Malmaison, sans qu'il lui fût rien volé, sans qu'on lui sût d'ennemis particuliers. Sa mauvaise étoile, pensa-t-on de suite, l'avait conduit très malencontreusement au lieu où les sicaires de Le Blanc dépêchaient Sandrier. Après l'avoir reconnu sur le moment, ils l'avaient épargné pendant quelque temps, pour ne pas trop éveiller l'attention sur leurs premiers forfaits, puis l'avaient frappé à son tour, quand ils avaient cru pouvoir compter sur l'impunité. Mais là encore quels étaient les assassins?

Les soupçons s'étaient portés aussitôt sur le concierge de Vaucresson, Lempereur, ainsi que sur ses deux fils. On avait ajouté à leur nom celui d'un nommé Dauphiné, paysan du même lieu. Ils avaient été appréhendés et conduits à la Bastille, comme nous l'avons déjà dit. Habile-

ment retournés par d'Ombreval, ils avaient à moitié confessé que le charretier en cause avait péri de leurs mains, en se défendant d'avoir touché à un seul cheveu de la tête de Sandrier. Rien n'interdisait de croire néanmoins qu'ils feraient des aveux plus complets le jour où ils seraient en face du tribunal.

Les partisans de M. le Duc avaient également tiré grand parti de l'arrestation d'un sieur Menque, chef des espions de l'ex-ministre. Il avait soudainement disparu de Paris après la tentative d'assassinat dirigée contre La Guillonnière. Il s'était enfui à Marseille, où il allait s'embarquer pour Constantinople, lorsqu'un fin limier de d'Ombreval l'avait happé au passage. On l'avait ramené à Paris, où on disait de lui, à l'instant, tout le mal imaginable, mais pas davantage vraisemblablement qu'il n'en méritait. On le prétendait grand ami de La Barre et de du Chevron. La Barre l'aurait notamment caché chez lui quand on le recherchait, puis aurait facilité sa fuite. On assurait que, fils d'un conseiller au parlement ou d'un maître des comptes d'Aix en Provence, il s'était adonné au mal dès sa jeunesse et qu'il avait essuyé un jugement infamant dans sa province. De là, il était venu à Paris faire le métier d'escroc. On lui avait beaucoup pardonné, parce qu'il avait su très parfaitement éclairer les grands du jour, le Régent entre autres, sur les mouvements de leurs compétiteurs en affaires d'État. En un mot Menque était bien un espion et le plus redoutable des gens de sa profession. Villars, du reste, le jugeait plus mal que Barbier ou n'importe quel autre des contemporains. Il stigmatisait sa conduite et celle du ministre qui l'avait couvert si longtemps de sa protection.

Il écrivait en parlant de son arrestation : « On n'aurait pu du meilleur cœur excuser M. Le Blanc d'avoir entre-

tenu un commerce si étroit avec des misérables du genre de ce triste personnage.

« Ce Menque, lorsque j'étais président du conseil de guerre et Le Blanc un de ses membres, avait été condamné à être dégradé des armes par la main du bourreau pour s'être dit faussement chevalier de Saint-Louis et en avoir porté la croix, homme d'ailleurs reconnu pour fripon et à demi convaincu d'assassinat.

« L'arrêt du conseil de guerre ayant été exécuté à Calais, à la tête du régiment royal, Le Blanc, alors ministre de la Guerre, n'avait pas hésité néanmoins à le recevoir chez lui, à lui donner la croix de Saint-Louis, à le nommer lieutenant-colonel.

« Il avait même déclaré son intention de le réintégrer au régiment dont il avait été exclu, mais tous les officiers de ce régiment avaient honnêtement averti en haut lieu que, si on en agissait ainsi, ils le mettraient en pièces. A la vérité le sous-secrétaire d'État Le Blanc n'était pas excusable de recueillir de pareils scélérats, celui-là particulièrement, au bénéfice duquel il avait eu l'impudence de solliciter une pension annuelle de quatre mille livres. »

A ce témoignage accablant du maréchal de Villars venaient s'en joindre cent autres qui ne permettaient point de douter de la criminalité des serviteurs de Le Blanc et qui, s'ajoutant à tant de de charges des plus graves, auraient dû perdre à tout jamais la cause des prisonniers, s'ils n'avaient été soutenus par la brigade la plus puissante qui se fût encore vue.



C'est cette vérité que Mme de Prie avait travaillé à démontrer à M. le Duc, qui, moins clairvoyant que sa

maîtresse, aurait incliné à croire ses adversaires entièrement désarmés et terrorisés par l'énergique répression du commencement de mars.

Elle lui avait fait sentir, par tout ce qui se disait et se rapportait quotidiennement, jusqu'à quel point les passions étaient excitées contre eux du côté de leurs adversaires et quelle faction de plus en plus dangereuse ils avaient à combattre.

Assurément ils possédaient pour eux, en plus de leurs propres partisans, la masse des gens simples de la petite noblesse, de la bourgeoisie, dont la divulgation de tant de vols, de tant de meurtres avaient provoqué la vigoureuse réprobation.

Mais qui, à considérer les choses sous une autre face, n'était pas contre eux? La famille d'Orléans, puis les princes légitimés, les Conty et leurs serviteurs à tous, dont le prétendu raccommodement n'avait pas duré plus d'un mois: le clergé presque en entier, le meilleur de l'armée, la majorité des parlementaires!

N'était-ce pas le maréchal de Bezons, parent de Le Blanc, qui avait conjuré M. le Duc de rendre l'incarcération de l'ex-ministre moins dure, et demandé sur un ton plus haut quels pouvaient être ses griefs pour être détenu de la sorte? A quoi M. le Duc, il est vrai, lui avait fait répondre fort sèchement que des considérations d'un ordre très élevé avaient amené le Roi à cette détermination: que pour le reste le prisonnier était traité comme il le méritait.

Mais le maréchal de Berwick n'était-il pas intervenu à son tour? N'avait-il pas reproduit la même interrogation, en termes fort cavaliers, sans paraître se douter que cette question eût déjà été traitée avec son collègue Bezons?

Le cardinal de Gèvres n'avait-il pas bien témoigné où

étaient ses préférences et celles des gens de sa famille, le jour où il avait osé solliciter l'autorisation de conférer avec Le Blanc, enfermé de l'avant-veille, alors qu'il le savait au secret le plus absolu ?

Son Altesse Sérénissime avait accueilli cette requête intempestive avec toute « l'indignation qu'elle méritait ». Il l'avait retournée séance tenante au prélat, accompagnée d'une apostille des plus vives de sa main. Il lui faisait savoir que M. Le Blanc n'était pas à la Bastille ou à Vincennes pour communiquer avec n'importe qui que ce fût : qu'en réalité il était étroitement surveillé, en raison de sa culpabilité de plus en plus avérée.

Toutefois la démarche du cardinal de Gèvres avait été signalée par les gazettes, puis interprétée avec plus ou moins de faveur, et cela dépréciait malgré tout le ministère.

N'était-ce pas pareillement un signe d'hostilité que cet empressement des courtisans à aller complimenter le duc d'Orléans sur son mariage, comme à cabaler pour appartenir à la maison de la future duchesse, lorsque la sienne était déjà la plus considérable qu'on eût jamais tolérée en France chez l'héritier de la couronne ?

Mme de Prie avait très habilement manœuvré de manière à ce qu'au moins le seigneur chargé d'aller faire la demande de la princesse de Bade à Rastadt fût à elle et qu'elle eût par là un répondant dans la place. Elle y avait fait nommer son cousin par alliance, le marquis de Matignon.

Cette union toutefois prêtait des forces à M. d'Orléans, que M. le Duc, sans femme et sans enfants, n'avait pas. Elle le rapprochait du trône, comme les contemporains le remarquaient judicieusement, au cas où, par son mariage projeté avec l'infante, le jeune Roi serait resté longtemps sans postérité.

La promesse des réjouissances qu'elle devait forcément motiver enchantaient le public, du dernier des bourgeois de Paris à ce même Louis XV adolescent, dont l'intention à l'instant déclarée avait été d'envoyer un détachement de ses gardes au-devant de la princesse, pour lui marquer son empressement à la voir.

Tout cela ne créait-il pas une situation très en vue à M. le duc d'Orléans, qu'un coup de fortune venait de faire beau-frère du roi d'Espagne, grâce à l'inexplicable abdication de Philippe V, et de qui la passion contre M. le Duc et sa maîtresse était en même temps si exaltée, qu'on pouvait s'attendre de sa part aux représailles les plus violentes?

Enfin, à côté de ce péril, Mme de Prie n'en distinguait-elle pas un beaucoup plus pressant, par l'ingérence toujours croissante de l'évêque de Fréjus dans les affaires de l'État?

Membre du conseil du Roi, à la tête de la feuille des bénéfices, que M. le Duc avait dû bon gré mal gré lui abandonner, seul objet de l'affection de Louis XV, chez qui le cœur se montrait dès cette date si étrangement insensible, il tenait en réalité tous les fils du gouvernement à l'ombre de M. le Duc et de ses subordonnés.

Les adversaires de l'administration présente ne l'ignoraient pas. Aveuglés par leur ressentiment, ils avaient tenu sur-le-champ l'évêque pour leur champion, l'avaient prôné, loué, encensé, sans vouloir examiner si un jour quelconque de l'avenir ils n'auraient pas en lui un compétiteur d'abord, puis un maître plus redoutable que M. le Duc.

Le précepteur du roi avait profité de leur folie en poursuivant cet envahissement lent mais certain du pouvoir, que Morosini dépeignait si lumineusement à l'illustre Sénat lorsqu'il écrivait vers cette époque :

« La tranquillité de ce royaume de France subsiste en apparence, mais l'autorité divisée entre l'évêque de Fréjus et le duc de Bourbon me fait soupçonner qu'un jour quelque incident imprévu troublera profondément le repos de la nation.

« Le premier ministre gouverne à la vérité et dirige les affaires du royaume ainsi que sa politique étrangère. L'évêque semble rechercher, quant à lui, l'effacement et se garder de se mêler de rien. Mais rien ne se conclut sans le consentement du Roi, et le Roi ne décide rien sans l'approbation de l'évêque. Il y a peu de jours, par exemple, M. le Duc se présenta chez le Roi pour le prier de lui fixer l'heure qui lui conviendrait pour le travail. Le Roi jouait avec le duc de Noailles, et n'apercevant pas l'évêque de Fréjus, ordonna qu'on le mandat aussitôt. Après quoi il continua à jouer jusqu'à l'arrivée de l'évêque qu'il fit entrer alors dans son cabinet avec M. le Duc.

« Et ce qui s'est passé en cette circonstance, ajoutait Morosini, s'est constamment passé depuis que M. le Duc a le ministère. J'entends que le premier ministre n'a jamais entretenu le Roi seul à seul, tandis que l'évêque lui parle en particulier quand et où il lui plaît.

« Aussi, dit-on constamment en public, que si un ecclésiastique devait reprendre la tradition des Dubois, des Mazarin, des Richelieu, ce serait sans aucun doute l'évêque de Fréjus, qui, en plus de ses titres et dignités, tient dans sa maison tant de subalternes désireux de pousser leur maître à la première place. »

« M. le Duc comme son entourage voient avec chagrin les continuels empiètements de l'évêque. Ils en souffrent, ils le craignent et le détestent, mais ils n'osent pas l'attaquer en face, trouvant sa position trop forte. »

Au résumé la marquise de Prie, analysant les événe-

ments en préparation, ne pouvait y entrevoir que des dangers. à ce moment même où, pour les inhabiles en politique, elle et son prince paraissaient avoir brisé toutes les résistances.

Danger venant de Le Blanc et de ses coaccusés au cas où, leur procès se prolongeant, les sympathies qui s'indiquaient si nombreuses pour eux se multiplieraient encore : danger venant de l'éloignement instinctif du Roi, instruit par Fleury dans le mépris d'une vie irrégulière entre M. le Duc et elle ; danger venant de ce prêtre, dont le génie froidement calculateur avait marqué à une semaine près le temps qu'il concédait au gouvernement de son rival ; des courtisans, qui tentaient ouvertement de lui susciter des rivaux à l'affection de celui-ci, notamment la belle et gracieuse Mme d'Egmont : du populaire, qu'elle n'ignorait pas devoir lui imputer toutes les fautes commises : des Paris eux-mêmes, dont on avait su tourner les esprits à propos d'une préférence marquée par elle à Du Vernay : de ses parents et surtout de son éternelle ennemie, de sa mère, qui, après lui avoir écrit les excuses les plus plates, la déchirait de nouveau à belles dents.

Elle était profondément atteinte au point de vue de sa santé. La maladie qui devait l'emporter trois années plus tard la minait dès cette époque.

Elle eût pu faiblir, laisser transpirer au dehors quelque chose de cette impression de lassitude qu'elle confiait à ses intimes sous le sceau du secret.

Loin de là, elle se raidit contre les difficultés de sa position. Elle se trouva assez de courage pour en communiquer à M. le Duc ainsi qu'à ses partisans.

Avec les Paris, dont la désunion avait peu duré, avec les ministres Dodun, Breteuil, Morville, qui se confor-

maient en tout à ses idées, elle dressa le plan de campagne suivant.

Elle écarta d'abord la broutille. La marquise ne souffrait pas du mal des petits esprits. Elle n'était pas jalouse. Elle était toute prête à céder à d'autres l'affection banale et journalière du premier ministre, pourvu qu'elle se gardât tout ce qu'il y avait d'élevé dans leur liaison.

Elle jugea donc bien inutile de répondre aux menées qui tendaient à la supplanter dans le cœur de M. le Duc. Elle supporta avec la même indifférence les assiduités de Mmes de Nesle et d'Egmont auprès de son amant. Elle n'avait rien à en redouter pour son crédit auprès de lui. Elle les encouragea donc plutôt à s'associer à elle pour embellir les fêtes qu'il donnait.

Elle ne prêta pas plus d'attention aux agissements de sa mère. Désespérant de jamais la ramener à de meilleurs sentiments, elle s'était promis à elle-même de l'oublier.

Elle estimait qu'il convenait avant tout de ne point disséminer ses forces, que l'important pour le moment était de contrecarrer Fleury assez habilement pour qu'il n'eût pas trop de motifs de se révolter, de séparer momentanément le Roi de son précepteur en s'ingéniant à l'amuser : enfin et principalement, de terminer au plus tôt le procès de Le Blanc, de Belle-Isle, de Séchelles et *tutti quanti* par une bonne condamnation.

En ce qui concernait Fleury, le meilleur mode de le combattre consistait, comme on l'avait déjà imaginé un mois auparavant, à lui créer un concurrent dans les affaires du Roi. Et de suite elle avait remis en avant le nom de Villeroy, parce que le maréchal restait, précédemment à l'évêque de Fréjus, l'unique personne à laquelle Louis XV eût témoigné quelque attachement.

En somme, son fidèle gouverneur lui avait été enlevé

fort brutalement sans qu'il eût eu aucune connaissance de ce qui se tramait. Il avait versé d'abondantes larmes à son départ. Peut-être s'attendrait-il à son retour. Peut-être la puissance du souvenir agirait-elle assez en son esprit pour y contre-balancer l'influence dominatrice de son mentor actuel.

De toute façon, l'expérience pouvait se tenter. Elle fut décidée.

Pour gagner les bonnes grâces du jeune monarque, on avait tout bonnement à exploiter son amour de la chasse. Personne n'était plus en place pour le lui procurer que M. le Duc. Ses forêts de Chantilly, d'Halatte abondaient en gros gibier, tandis qu'il commençait à manquer à celles des environs de Versailles, où il avait été trop constamment traqué. Les équipages de M. le Duc jouissaient d'une réputation quasi européenne. Il était lui-même l'un des premiers veneurs du royaume. Le Roi l'avait expérimenté en suivant avec lui ses laisser-courre dans ses bois de Vanves et de Clamart. En proposant à Louis XV de consacrer les mois de juillet et d'août à Chantilly, on allait au-devant de ses plus ardents désirs.

En fait, l'offre fut aussitôt acceptée que formulée, et la joie du Roi en fut telle qu'il ne cessait d'y penser et d'en parler à partir de ce moment.

On écrivait au milieu de mai : « Le Roi a résolu d'aller à Chantilly chercher M. le Duc pour chasser à son aise. Il veut partir le 28 juin. On lui en a remontré l'embaras du quartier des officiers qui finit deux jours après. Il s'en est d'abord moqué, mais il a fixé le 30 comme jour du départ. Il ne dit pas combien de temps il y sera. Il dit en riant quinze jours moins deux mois. « puis j'y serai tant « que je m'y trouverai bien ».

Cette heureuse détermination présentait deux avan-

tages : le premier, de reconquérir le Roi par la satisfaction de ses goûts, par l'amusement; le second, fort à considérer aussi, de l'éloigner de Paris au moment où la nouvelle épouse de la maison d'Orléans serait prête à y entrer.

De cette manière le gouvernement de M. le Duc dépouillait les fêtes si fébrilement attendues de leur principal attrait, soit la présence d'un prince l'idole de son peuple. Quant à leur effet moral, sur lequel la cabale d'Orléans avait pu tabler, il était plus qu'évident qu'il tombait à peu de chose.

Ces combinaisons adoptées relativement aux questions subsidiaires, le sujet capital, celui du règlement de l'affaire Le Blanc, restait à traiter.

Mme de Prie comme les Paris étaient maintenant pour les résolutions fortes. Il fallait mettre définitivement la séquelle dans l'incapacité de nuire. La Marquise pensait s'être assuré les moyens d'y parvenir. Elle se croyait assurée d'une magistrature obéissante. La suite de ce récit nous prouvera que maintes fois, entre les prévisions les mieux fondées et la réalité des événements, il y a l'abîme où l'on se perd.

*

Depuis que Le Blanc, Belle-Isle, Séchelles et leurs amis avaient franchi le seuil de la Bastille, on avait eu plus à veiller sur eux que sur aucun détenu en aucun temps.

En outre des interrogatoires, des confrontations, des mesures à prendre pour isoler les prisonniers, leur état de santé avait nécessité des soins de chaque jour.

A peine le chevalier de Belle-Isle était-il resserré dans sa cellule qu'il s'y sentait sérieusement indisposé. On faisait

venir Helvétius, fils du fameux médecin de Leyde et lui-même déjà très couru à Paris. Grâce à ses prescriptions, le chevalier se remettait rapidement sur pied. Mais à ce moment son frère aîné était atteint à son tour, et après lui Séchelles, puis, quand l'état du comte de Belle-Isle s'était amélioré et qu'on avait donné la clef des champs au petit maître des requêtes, Le Blanc causait de véritables transes à ses gardiens.

Comme les agents de M. le Duc se méfiaient des communications qui eussent pu s'établir entre les autres détenus et leur chef avoué, la surveillance s'était exercée, dès le début, de la manière la plus rigoureuse vis-à-vis de l'ex-ministre.

Ce n'est point qu'elle allât jusqu'à la persécution, ainsi qu'on se plut à le dire plus tard. Le Blanc participait à certaines indulgences, conjointement avec le commun des habitants de la Bastille.

On lui avait permis des meubles, des vêtements, du linge, des livres, un domestique. Toutefois sa liberté était des plus limitées.

Il était entré très épuisé à la Bastille. Une vie trop facile l'avait usé avant l'âge. On le disait d'ancienne date sujet à des crises du haut mal.

Les accès qui devaient compromettre son existence au mois de juillet se manifestèrent par d'effrayants avant-coureurs.

On dut même, en présence de ces troubles physiques, lui accorder l'autorisation de se promener dans les jardins et sur la terrasse de la Bastille, facilité dont ses partisans abusèrent assez sur-le-champ pour faire regretter à d'Ombreval de l'avoir octroyée.

L'ex-commensal de Le Blanc, le secrétaire d'ambassade Blondel, que nous avons déjà cité, racontait, en

effet, quelques années plus tard, comment des pèlerinages s'étaient organisés du côté de la porte Saint-Antoine et comment Mme de Pléneuf et sa compagnie s'assemblaient en un point du boulevard d'où l'on était à même de faire des signaux au prisonnier, à l'heure de ses promenades.

Quant au peuple, toujours porté à voir au delà de ce qui existe, il avait tiré, du fait de ce plus de liberté concédée à Le Blanc, la conclusion qu'il sortirait de sa forteresse un jour prochain.

Certains s'en fâchaient. Ils auraient voulu qu'on fit payer à ces exploiters du peuple ce qu'ils lui avaient pris. Les autres auraient approuvé de bon cœur cet acte de clémence. Ils estimaient que, tout restant dans le doute et les prisonniers ayant déjà à moitié expié leurs forfaits vrais ou faux par leurs récentes tribulations, il n'y avait pas d'inconvénient à les envoyer se faire pendre ailleurs.

La surprise fut donc générale et pénible pour quelques-uns quand parurent les lettres patentes qui attribuaient au parlement de Paris la connaissance des quatre assassinats implicitement attribués à l'ancien ministre et à ses complices.

Elles avaient été publiées le 2 mai, avaient été enregistrées le 4, et étaient conçues en ces termes :

« Louis, etc. A nos amés les gens tenant notre cour du Parlement à Paris, salut.

« L'assassinat prémédité commis au mois de février dernier près de la rue Saint-Antoine à Paris, dans la personne du sieur de la Guillonnière, officier servant dans nos troupes, étant non seulement un crime atroce par sa nature, mais même d'une très dangereuse conséquence par ses circonstances, nous avons cru devoir à nos peuples

et au bien commun de notre État une attention particulière pour la recherche des coupables.

« Nos soins ne se sont pas bornés là : nous avons cherché à en pénétrer la cause et nous la trouvons dans l'impunité qui a suivi plusieurs crimes, par les précautions qui ont été prises par les coupables pour en supprimer et détourner les preuves.

« En l'année 1718, le nommé Gazan de la Combe fut trouvé étranglé dans la maison de La Barre, lieutenant de la connétable, dont il fut informé par le lieutenant-criminel au Châtelet de Paris.

« Le 17 avril 1722, le corps du sieur Sandrier, receveur général des finances de Flandres, fut trouvé dans la rivière de Seine, percé de deux coups, dont il fut dressé procès-verbal par les officiers de la prévôté de l'Île-de-France, le cadavre porté et reconnu à la basse geôle du Châtelet.

« Peu de temps après les vendanges dernières, il a été informé par un officier de ladite prévôté de l'Île-de-France, du meurtre fait en plein jour du charretier du fermier de la Malmaison, près Rueil.

« Tous ces différents crimes, étant restés sans poursuite, ont conduit au dernier point l'audace de ceux qui sont capables d'en commettre de semblables. Dans ces circonstances, l'attention que nous devons à la sûreté publique nous a engagé à donner nos ordres pour faire la recherche des auteurs desdits crimes et des preuves qui pourraient s'en recouvrer.

« A quoi ayant été procédé suivant nos intentions, il ne nous reste plus qu'à réunir en un seul tribunal l'instruction de ces différents crimes commencée par différents juges et lui attribuer tout le pouvoir nécessaire à cet effet. »

Le texte de cet acte était clair, les allusions transpa-

rentes. Personne ne se trompait sur la signification de cette phrase : « Nous trouvons la cause d'un nouveau crime dans l'impunité qui en a suivi d'autres, par les précautions qui ont été prises par les coupables pour en détourner et supprimer les preuves. »

Comme de celle-ci : « Tous ces différents attentats étant restés sans poursuite ont conduit au dernier point l'audace... »

Quels étaient les coupables ? Le Blanc et ses complices. Et leur audace ? Ce qui s'était récemment divulgué de leurs projets contre M. le Duc, Mme de Prie, les Paris.

« Les lettres marquent, disait-on alors, que les auteurs ont été découverts ainsi que les preuves et qu'il ne reste plus qu'à nommer des juges. C'est toute l'affaire de la Bastille. Les parents et les amis des prisonniers tremblent sur cette procédure, *« qui éclate comme un coup de foudre au-dessus de leurs têtes. »*

En tout cas, l'affaire avait un immense retentissement, et s'il entraînait dans les vues de Mme de Prie que le procès de ses adversaires se fit avec éclat, les événements la servaient bien. Suivant une feuille volante du jour, *La quintessence des nouvelles politiques*, on ne s'entretenait plus d'autre affaire à la cour et à la ville, que de celles de la Bastille. On n'y parlait ni de la mort de Sa Sainteté (Innocent XIII), ni du mariage du duc d'Orléans, ni du congrès de Cambrai, ni des mystères qui se brassaient du côté de l'Italie, quoique toutes ces questions fussent très importantes. On voulait penser uniquement au meurtre de Sandrier comme aux trois autres assassinats.

De toutes parts on avait cherché la raison de cette brusque évolution. On avait cru la découvrir dans les dépositions du dernier prévenu que l'on avait arrêté : de Menque.

Selon les uns, cet homme avait avoué avoir assassiné La Guillonnière pour délivrer le ministre Le Blanc d'un ennemi mortel, de Paris-Duverney. Il mettait cependant Le Blanc hors de cause, puisqu'il déclarait par le même aveu avoir agi seul, de son propre mouvement et sans l'avoir en rien consulté.

Selon les autres, il aurait eu affaire à La Guillonnière, mais affaire personnelle. La Guillonnière aurait suborné sa sœur. Il lui aurait demandé raison, aurait voulu lui faire mettre l'épée à la main, mais, devant son refus, l'aurait blessé sans l'achever.

Bien des cerveaux se troublaient à la publication de ces détails. On n'y apercevait plus, à leur sens, la culpabilité de Le Blanc aussi marquée que par le passé, parce qu'en réalité ils ne prenaient pas la peine de contrôler la provenance de ces nouvelles, toutes lancées par le conseil de M. le duc d'Orléans.

Ce conseil s'était définitivement constitué, et malheureusement pour M. le duc de Bourbon et Mme de Prie, il comprenait trois des meilleures têtes du royaume. Le Père Laffitau, évêque de Sisteron, engagé depuis quinze ans dans des négociations avec la cour de Rome, homme d'infiniment d'esprit, de vivacité, jeune encore et plein d'ardeur; d'Argenson, chancelier du prince, enfin un roué compère. Bose, procureur général de la cour des aides, attaché au Palais-Royal comme l'un des officiers les plus élevés de l'ordre de Saint-Lazare, dont le duc d'Orléans était grand-maître, et fort ennemi des de Prie, des Pléneuf, des Berthelot, en général et sans distinction.

Ces trois hommes comblaient amplement le vide d'intelligence qui existait chez leur maître. Ils avaient organisé la résistance à laquelle le premier ministre s'était

heurté. Ils créaient et entretenaient ces fluctuations d'opinion auxquelles nous faisons allusion à l'instant.

Ils fomentaient la rébellion sournoise ou déclarée contre le gouvernement et ne réussissaient que trop parfaitement à tout mêler et embrouiller.

Mme de Prie en avait des témoignages journaliers, grâce à ses rapports de police.

Elle apprenait successivement qu'on circoncrivait Louis XV et qu'on exhortait l'évêque de Fréjus à la lutte. Après de ce dernier notamment, on faisait valoir les manques de parole de M. le Duc. Ne s'était-il pas engagé à ne plus jamais attenter à la liberté de tant d'hommes de valeur, Le Blanc, Belle-Isle ou autres? Qu'avait-il fait au lieu de cela? Il avait subitement adopté des décisions tout opposées, sans songer seulement à pressentir le précepteur de Sa Majesté. N'était-ce pas cependant matière de la dernière importance? M. le Duc ne compromettait-il pas en tout ceci le salut de l'État pour plaire à une femme perdue, à des manieurs d'argent déconsidérés? Et qui donc l'arrêterait sur le chemin de sa propre ruine, concluait-on, si ce n'était ce même évêque de Fréjus?

Ses policiers lui faisaient savoir aussi que deux ducs dont on taisait les noms, mais qui tenaient à la cour un rang distingué, avaient parlé hautement en faveur de Le Blanc. Ils avaient même été, affirmait-on, jusqu'à présenter un placet au Roi « où ils exprimaient leur conviction avec une fermeté qui étonnait ».

La cabale, paraît-il, menait grand bruit de l'arrestation d'un sieur Du Lac, qui avait été passablement maltraité par les archers. Comme il voyait qu'on voulait le prendre, il s'était laissé glisser avec des draps d'un second étage où il demeurait, rue de Chaillot, à un premier étage d'en dessous. Il s'y était barricadé, et quoiqu'il eût été obligé

d'ouvrir la porte, il avait fait une vigoureuse résistance, jusqu'à ce que les archers l'eussent à moitié assommé.

Ils rapprochaient son cas de celui de l'abbé Margon, bibliothécaire de Le Blanc, enlevé subitement de chez lui pour être dirigé sur la Bastille. Ils se gardaient bien de dire que l'abbé était le dépositaire de la plupart des secrets de l'ex-ministre ; que quant à Du Lac, on avait saisi sur lui une lettre fort compromettante adressée à Menque, par laquelle il l'avisait que tout était prêt pour certaine expédition concertée entre eux et la dame de Richebourg, l'un des espions féminins du même ministre.

Mme de Prie estimait que tous ces mouvements et ce qu'elle qualifiait de criaileries était encore, à tout prendre, de minime importance à côté du travail qui se faisait au Parlement, toujours par les efforts du conseil d'Orléans. M. le Duc avait déjà pu apprécier l'indépendance d'esprit de ses membres. Châteauneuf, d'Herbigny, d'Argenson, Vatan, qu'on avait cru des juges dévoués au début de la commission de l' Arsenal, y avaient fait bientôt l'opposition la plus vive au gouvernement. En serait-il de même de ceux à qui on allait avoir recours ? car, pour s'assurer la condamnation des prisonniers, il fallait une commission qui fût à même d'agir au besoin en dehors des formes étroites de la procédure habituelle.

Mais comment la composer et où en découvrir les éléments ? C'est à cet instant que Mme de Prie avait pu apprécier l'étendue des ressources que possédaient encore ses ennemis, quoique cernés et abattus, et comme contraste la fragilité de l'échafaudage si laborieusement et si péniblement construit par elle et son ami.

M. le Duc avait à première vue un seul parlementaire de race sous la main, Arnaud de Boëxe, le dernier procureur général de la commission de l' Arsenal. Avec son

intransigeante intégrité il n'y avait point à redouter de compromissions de sa part. Il ferait preuve de la même inflexibilité pour Le Blanc, les Belle-Isle et leurs amis que pour Cartouche et ses compagnons, vis-à-vis desquels il s'était montré implacable.

En conséquence M. le Duc le manda, l'exhorta longuement, tira de lui l'assurance qu'il tenterait ce qui était en son pouvoir pour réussir.

Mais à la fin d'un délai de huit jours, Arnaud de Boëxe était revenu pleinement découragé, sans avoir pu réunir un nombre de bonnes volontés suffisantes, car ceux des juges qui engageaient leur parole la veille la retiraient le lendemain.

D'ailleurs à ce moment précis le parlement évoquait l'affaire. Le secrétaire d'État à la guerre Le Blanc, et par ses fonctions et par son titre de maître des requêtes honoraire, faisait partie de cet illustre corps. Il avait le droit d'exiger la réunion des chambres pour être jugé par elles.

Il avait présenté une requête en ce sens. Elle avait été reçue avec joie. En effet, toute magistrature à qui un inculpé s'adresse de cette façon est d'ordinaire portée à le considérer comme se mettant sous sa protection particulière, de là plus digne d'intérêt.

Séchelles, maître des requêtes après Le Blanc, ne pouvait mieux faire que de suivre la voie tracée par son ancien. Le parlement avait retenu sa cause comme la précédente.

Les Belle-Isle, Conches, Maizières, en qualité de gentilshommes, disposaient de la faculté de faire assembler la grand'chambre, et comme officiers de réclamer la chambre de la Tournelle de la justice militaire. Ils l'avaient demandé. On les avait écoutés. Ce qui restait

après eux était butin sans conséquence, bon tout au plus pour la Conciergerie ou la place de Grève.

M. le Duc et sa maîtresse manquaient donc, par les menées de la cabale, par l'indulgence du parlement à l'égard de Le Blanc venant du souvenir des services rendus trois ans auparavant et par cette hostilité que, suivant Marais, il affectait toujours vis-à-vis d'un premier ministre qu'il haïssait, mais plus encore vis-à-vis de celui du moment, manquaient de la sorte, disons-nous, un beau coup de partie, car, de l'avis général et de celui plus entendu des politiciens, des gens du métier, juristes, basochiens ou autres, la cause des détenus de la Bastille gagnait à cette ingérence du parlement dans leur procès tout ce que le gouvernement y laissait échapper, soit la moitié au moins de l'enjeu final.

*
* *

La fortune de Mme de Prie allait être à dater de cette heure une curieuse alternative de succès et d'insuccès, vis-à-vis de ses ennemis, de brèves victoires et malheureusement pour elle de défaites plus prolongées, jusqu'à celle qui devait briser sa vie.

Le premier événement contraire à ses vues, après le grand échec dont nous venons de parler, fut l'avortement de la combinaison Villeroy.

Le vieux maréchal, alors âgé de quatre-vingt-trois ans, mais néanmoins toujours assez vert, vivait retiré dans son gouvernement de Lyon à l'heure où l'idée était venue à M. le Duc, à Mme de Prie et à leurs conseils de l'opposer à l'évêque de Fréjus.

Le Roi avait marqué un réel empressement pour ce retour. Fleury, en fin politique, qui savait à l'avance ce

qu'en valait l'aune, n'en avait pas témoigné en apparence une moindre joie. La cour attendait avec curiosité cet événement, sur lequel Paris fondait, disait-on, l'espoir de bien des changements.

En fait, son entrée dans la capitale le 25 juin avait pris les apparences d'un demi-triomphe. Devant l'hôtel de Lesdiguières, où il descendait vers les sept heures du soir, le peuple s'était ameuté en criant à tue-tête : « Vive le Roi et le maréchal de Villeroy ! »

Des acclamations identiques l'attendaient à Versailles, le lendemain, qui était un lundi, après qu'il eut passé la journée à recevoir les visites de sa famille et, assurait Barbier, de tous les honnêtes gens, chez lesquels son rappel avait provoqué un extrême contentement. Parvenu devant le château, il s'était fait arrêter à la grille, d'où il était monté chez Mme de Ventadour, dont le cœur ne lui avait pas été insensible jadis.

M. le Duc était venu l'y chercher le mardi matin pour le conduire, au milieu de l'applaudissement unanime, chez le Roi. C'était entre le conseil et le dîner.

Une fois dans le cabinet de Sa Majesté, l'antique soldat, que ses deux fils l'archevêque de Lyon et le duc de Villeroy soutenaient sous les bras, les avait repoussés, et se jetant aux pieds de son ancien élève, lui avait baisé la main.

Louis XV avait-il été ému ou attendri par cette action soudaine ? Les uns disaient oui ; les autres soutenaient, au contraire, qu'il l'avait laissé faire sans prononcer une syllabe, ou plutôt qu'il avait semblé assez aise de le voir, mais encore sans desserrer les dents.

Au dîner, auquel il reparaisait haut et fier, il n'obtenait ni un mot ni un regard du Roi ; et l'on concluait déjà que « c'était un soleil qui s'éclipsait ».

Durant le reste de l'après-midi il avait continué à parader dans les appartements, puis aux jardins, en lançant des phrases malheureuses, en observant que tels laquais qui venaient de le soulever dans sa chaise n'avaient pas les poignets aussi durs que ceux chargés de l'emmener sur l'ordre du Régent, deux ans auparavant, et chez M. le Duc, que c'était un salon dont il avait gardé un mauvais souvenir, puisque c'était là qu'on l'avait arrêté.

Villars lui avait conseillé, écrit-il, de ne faire aucune condition au Roi, de n'exprimer aucun regret du passé ni aucune supplique pour l'avenir. Il s'était conformé à cet avis. Il n'avait rien demandé. On en profita pour ne rien lui proposer, par suite, pour ne rien lui accorder. Il n'avait osé risquer aucune pointe contre Fleury. Il s'en était dédommagé sur le dos de Le Blanc, en certifiant notamment qu'il avait eu connaissance de la lettre de cachet lui notifiant son exil, que Le Blanc l'avait signée et que le ci-devant ministre de la guerre serait bien heureux s'il ne terminait pas ses jours au haut de la potence.

On n'avait pas écouté le bonhomme. Il s'en était retourné le soir même à Paris, puis de là incontinent à Villeroy, d'où l'on ne pensait pas qu'il dût plus revenir jamais, la cour n'ayant aucune envie de le revoir; « quoique le Roi lui eût bien des obligations essentielles, peut-être celle d'être encore de ce monde à cette époque; mais pourquoi aussi avait-il inculqué à son pupille l'arrogance comme le mépris du prochain dont il était lui-même, l'infortuné maréchal, la première victime? »

En tout cas, l'affaire entière tombait à l'eau. Fleury sortait de l'épreuve plus fort qu'avant et probablement avec une rancune secrète de plus au cœur, à l'endroit de M. le Duc et de la favorite.

Quelque dépit que la marquise eût de cette déconvenue,



RETAUO O ARWIDE.

elle n'en devait rien laisser apercevoir. Elle avait du reste, à la réflexion, encore bien des armes entre les mains.

M. le Duc lui témoignait une confiance chaque jour plus absolue, non point grâce au subterfuge que, suivant Duclos, elle avait imaginé et qu'il décrit en ces termes : « Chaque projet, avant d'être soumis au conseil intime de M. le Duc, était concerté entre les Paris et elle. On avait soin d'y laisser quelque rectification à faire qui passait la portée de ce prince et que la Dame, endoctrinée à l'avance, ne manquait pas de faire observer. Les Paris, comme frappés d'étonnement, admiraient sa sagacité, corrigeaient le plan sur ses remarques, et M. le Duc, admirateur plus naïf, se félicitait de trouver dans une maîtresse adorée un adjoint si utile au ministère ».

Non point, disons-nous, grâce à ce bas stratagème, mais parce que M. le Duc, comme il l'expliquait plus tard, après sa disgrâce, « sentait que cette maîtresse lui était acquise et dévouée à ses intérêts jusqu'à l'annihilation de tout autre sentiment ».

Elle avait les ministres dans sa main. Le chancelier Armenonville et son fils Morville, des affaires étrangères; La Vrillière à la maison du Roi; Maurepas à la marine; Breteuil à la guerre; Dodun au Contrôle général, et ce Novion lui-même, son cousin, si profondément insociable et peu fait pour la place de premier président du parlement, lui obéissaient au doigt et à l'œil plus encore par sympathie que par déférence.

Elle avait tout centralisé, employant deux secrétaires à sa correspondance, traitant elle-même les questions les plus ardues, apostillant de sa main les placets présentés au premier ministre. Elle était bien ce que disait d'elle son contemporain, l'abbé Legendre, « l'héroïne capable de régler les affaires d'un vaste empire ».

Ses ennemis étaient toujours liés et enchaînés, moralement s'entend. Pour les maintenir en cet état au fond de leurs cachots, il suffisait de retarder leur procès, au besoin en entravant la marche.

On devait y gagner en plus la possibilité de quelque grosse dénonciation, de quelque fait nouveau avec lesquels on les écraserait.

A côté de cela elle augmentait singulièrement le nombre de ses partisans par les emplois qu'elle pouvait obtenir pour celui-ci ou celui-là.

Elle avait préparé les voies au gouvernement du Languedoc pour son mari, à celui de Bretagne pour son ami le marquis d'Alègre; de son fait le séduisant Richelieu passait ambassadeur à la cour de Vienne. Il pouvait écrire de lui-même avec sa grâce cavalière de grand seigneur « qu'il renonçait dudit jour à ce caractère frivole duquel il s'était si bien enfariné », et Morosini débiter d'un air grave cet horoscope à son sujet : « Le duc de Richelieu a été nommé ambassadeur à la cour de Vienne. Ce jeune homme a été fréquemment cité comme le plus beau et le plus galant des seigneurs de la cour, fort réputé pour ses entreprises amoureuses, qui ont causé de nombreux scandales. Il possède une grande élégance de manières, de la facilité, de l'éloquence, et quoiqu'il n'ait pas encore trente ans, il peut suppléer par la promptitude de sa compréhension à son manque d'expérience. »

Elle avait obligé une infinité d'autres postulants de toutes les classes. Elle avait ses fidèles.

Mais surtout l'instant approchait du voyage à Chantilly, Chantilly le plus beau lieu du monde, au sens du maréchal de Villars; Chantilly où, en plus de la chasse, des cavalcades, de la vie robuste au plein air, on combinait depuis tantôt trois mois tout ce qui était à même d'enchanter un

roi de quatorze ans. On allait y tenir le jeune monarque seul à seul. On allait le rapprocher du comte de Clermont et tenter de ranimer l'inclination d'autan en l'écartant pendant le même temps de Fleury. On avait encore d'autres projets, dont on n'osait parler, mais était-ce Mme de Prie ou d'autres qui les formaient, il serait impossible aujourd'hui de le dire.

Le Roi était grand, beau, bien fait. Ne naîtrait-il pas un sentiment tendre dans son cœur à la vue des aimables femmes qui s'y réuniraient? Ne tournerait-il pas ses beaux regards vers quelque objet? « Car », ajoutait Villars dans ce langage qui ne gazait rien, « les femmes sont toujours prêtes et l'on ne peut pas dire que le Roi ne l'est pas, puisqu'il est fort et plus avancé à quatorze ans que tout autre jeune homme à dix-huit. »

Le public français, de sa nature badaud et amateur de bagatelles, s'en égayait. Il répétait en riant la dernière plaisanterie d'un nouvelliste en renom : « Le roi se plaira assurément beaucoup à Chantilly. Il y aura bien des chasses et beaucoup de gibier, sans compter celui dont on ne parle pas. »

La liste des personnes nommées pour le voyage comprenait, à dire vrai, les plus réputées de la cour pour leurs charmes. Mmes de la Vrillière, de Nesle, de Ruppelmonde, de Grave, d'Épernon, en outre de la marquise de Prie et des dames de la maison.

Le camp des hommes se composait des amis sincères : La Feuillade, Villars, les Coigny, d'Antin, La Marck, Nangis, les Matignon, le comte de Tessé, fils du maréchal, et Canillac; de quelques « agréables » : le marquis de Saillant, le plus intrépide cavalier du temps, du comte de Saxe, qui faisait alors ses premières armes en France; de Vérac, etc.; enfin de ceux que l'on voulait

gagner : du duc de Chaulnes, du prince de Rohan, du comte d'Uzès, de Louvigny, de la maison des La Rochefoucauld.

Tout ce beau monde s'était mis en route à la suite du Roi, le 30 juin à midi. Barbier disait avoir vu passer le cortège une heure plus tard dans le bois de Boulogne. Le Roi était entouré de gardes du corps et de mousquetaires, ayant auprès de lui le prince Charles de Lorraine.

Le soir on parvenait à Chantilly. Louis XV y était reçu en mettant pied à terre par Mme la duchesse douairière de Bourbon, M. le Duc et Mlle de Clermont.

Après une installation passablement difficile, les chambres y étant en nombre minime en regard d'une telle affluence, les récréations avaient commencé.

Dès cette date aussi les gazettes informaient leurs lecteurs des moindres actions de Sa Majesté Très Chrétienne. L'une résumait en quelques mots l'ensemble des fêtes. Dès le lendemain de son arrivée le Roi avait couru le cerf, comme il avait fait du reste plusieurs autres jours. Les plaisirs s'y étaient succédé les uns aux autres : la chasse, la pêche, le mail, la paume avaient été les divertissements d'exercice. On y avait entremêlé des passe-temps plus tranquilles, la promenade, l'opéra, la comédie, les concerts de voix et d'instruments, la danse, mais tout cela n'avait pas empêché qu'on ne tint les conseils à l'ordinaire et qu'on n'y dépêchât les affaires pressantes tant du dedans que du dehors du royaume.

L'autre s'étendait avec complaisance sur telle ou telle remarque, sur tel ou tel incident. Elle écrivait aujourd'hui : « Le Roi est au château de Chantilly, où Sa Majesté prend tous les jours le divertissement de la chasse du cerf ou de celle du sanglier, et paraît très satisfaite des soins que prend sans cesse M. le Duc pour lui rendre satisfaisant le séjour de ce superbe château. »

Huit jours après : « Depuis que le Roi est à Chantilly, il y a eu presque chaque après-midi une chasse du cerf et du sanglier, tantôt avec la meute du Roi, tantôt avec celle du duc de Bourbon.

« Il y a eu plusieurs fois chasses aux toiles, qui ont été très belles. La première fut faite le 4 de ce mois (juillet). Il y eut quarante-cinq sangliers de tués. Le Roi était dans un chariot que l'on avait préparé. Les princes et princesses du sang, quelques dames et seigneurs de la cour étaient avec Sa Majesté, tous armés de dards qu'ils lançaient aux sangliers à mesure que ces animaux étaient contraints de passer devant le chariot du Roi. Sa Majesté en perça plusieurs de sa main avec autant de force que d'adresse. Il y avait plusieurs autres chariots pour la suite de la cour. Le comte de Charolais était presque toujours à la tête de l'équipage pour donner des ordres et ses soins pour faire sortir les sangliers de l'enceinte et les faire entrer dans la cour. Le duc de Melun, le marquis de Courtanvaux et surtout le comte de Saxe ont fait admirer leur adresse et leur fermeté à combattre et à terrasser les sangliers. La chasse du 14 ne fut pas nombreuse. Il n'y eut que quinze bêtes de tués. »

On savait que le Roi dînait tous les jours avec les princes et seigneurs que Sa Majesté nommait à tour de rôle. Le soir le Roi soupait avec Mme la duchesse, Mlle de Clermont, et les autres dames et seigneurs de la cour qui étaient nommés à leur tour. Les seigneurs et les dames qui n'avaient pas l'honneur de manger avec le Roi étaient servis à d'autres tables par les officiers du duc de Bourbon.

La table de Sa Majesté, ajoutait-on, était servie par les officiers de la bouche et du gobelet avec la plus extrême magnificence, c'est-à-dire avec autant de délicatesse et

d'abondance que de propreté. Après le souper, le Roi passait dans une galerie à plein pied de son appartement. Une grande table de lansquenet en occupait le milieu, et Sa Majesté nommait les seigneurs et les dames qui devaient avoir l'honneur de jouer avec elle. Plusieurs tables étaient placées autour pour ceux qui jouaient avec le Roi. Pendant le jeu il y avait souvent concert par les musiciens du duc de Bourbon.

Il était enfin maintes fois question à Chantilly des paris engagés pour les courses de chevaux. Il paraissait que le comte de Saxe en avait gagné une sur M. de Courtanvaux, mais que celui-ci avait eu sa revanche quelques jours après avec beaucoup d'avantage.

Par contre, on était prié de faire ce qu'on avait su de l'accident survenu au roi le 6 juillet. Son cheval s'était abattu sous lui sans que du reste il lui arrivât aucun mal. Mais ce bruit seul dans Paris aurait produit une grande sensation et les journaux avaient reçu l'ordre de n'en point faire mention.

À côté de la gazette officielle il y avait la gazette secrète, peut-être plus lue encore et plus commentée. Le Parisien se gaudissait d'y voir certaines espiègleries jouées par le petit Roi, dont le caractère taquin s'affichait déjà à l'époque. Ainsi il s'était mis en noir sous le prétexte, fort plausible au demeurant, du deuil de Mme de Savoie, sa bis-aïeule, mais au souper où toutes les dames s'apprétaient à assister avec les toilettes les plus éclatantes, ce qui les avait empêchées d'y figurer.

On était aussi satisfait au sein de la populace du peu de retour que rencontraient ces jolies poupées. Les quolibets pleuvaient dru comme grêle sur la duchesse d'Épernon, fort jeune et fort jolie, qu'on avait jetée, ou à peu de chose près, dans les bras de Louis XV, lequel

l'avait dédaignée; sur Mme de la Vrillière, beaucoup moins fraîche, mais amusante, encore fort tentante et très experte en la matière, qui n'avait pas eu plus de chance; sur Mme de Grave; sur une ou deux autres en plus.

Mais ceux personnels à Mme de Prie ne pouvaient se nombrer. On accusait en effet la marquise d'être l'âme de ces complots destinés à faire sombrer la vertu du Roi. Ce qui prêtait quelque vraisemblance à ces insinuations en ce qui la concernait, c'est que Louis XV paraissait être revenu de ses préventions antérieures à son endroit. La marquise avait participé à la plus grande partie des réunions intimes, du choix même du Roi. Elle était montée fréquemment dans ses carrosses. Bref, il y avait eu là comme une préface à une sympathie plus accusée, dont les ennemis de la favorite avaient lieu de s'inquiéter.

Ajoutez-y que celles de ses compagnes qui avaient été remarquées de Sa Majesté étaient de son bord. Mesdames de la Vrillière, d'Épernon, de Nesle appartenaient à sa coterie. Et quant à Mme de Grave, elle était plus encore. Elle était la fille des Maignon, par cela même sa cousine. Rebutée par le Roi aussi bien que les autres, elle avait dirigé ses feux contre le comte de Clermont, frère cadet de M. le Duc, qu'elle avait absolument asservi à ses volontés, au grand désespoir de M. de Grave, à la grande joie des chansonniers. Et Marais ou n'importe quel chroniqueur disait en parlant d'elle et de Mme de Prie : « Enfin si les deux cousines ont les deux frères, cela ne fait pas quand même un inceste. »

Il pouvait donc bien sembler que la marquise dirigeât cette compagne peu morale contre un petit prince qui, circonstance aggravante, se défendait fort honnêtement de tout embauchage.

Car on venait d'apprendre par des indiscretions tardives qu'il avait refusé au début du voyage d'emmener aucune femme. M. le Duc lui en avait alors représenté les inconvénients au point de vue des agréments de leur séjour à Chantilly et lui avait arraché son consentement à ce qu'au moins les princesses de la maison de Condé et les dames de leur suite y fussent agréées.

Or, de l'avis du public, M. le Duc avait agi en cette circonstance comme en tant d'autres à l'instigation de Mme de Prie. Et celle-ci était déclarée coupable de subornage, sans appel, sans qu'on voulût bien considérer que, si ses scrupules en fait de morale étaient fort minimes, la plus élémentaire prudence lui commandait d'autre part de ne pas procurer à Louis XV une compagne qui, même fournie de sa main, pourrait lui faire sentir un jour à son tour toute la différence qu'il y a entre la maîtresse d'un prince et celle d'un roi.

Mais le public ne raisonne pas lorsqu'il s'agit de ses antipathies. Il voyait la marquise coupable et n'en voulait pas démordre.

A vrai dire elle avait, selon maintes gens plus perspicaces, d'autres chiens à fouetter. Son temps était compté et point fait pour la bagatelle.

Paris s'était transporté à Chantilly et jamais, durant le ministère de M. le Duc, tant d'affaires ne se brassèrent en l'espace d'un mois, non point qu'il y eût de conseil régulier ni d'expédition des affaires au dehors, le ministre Morville étant demeuré dans la capitale avec ses bureaux, mais jamais le petit comité de M. le Duc, de la marquise, des Paris, du contrôleur général Dodun n'avait aussi peu chômé.

Il y avait été décidé coup sur coup mille affaires, les unes de peu d'importance, les autres fort sérieuses. On

s'y était occupé par exemple de refréner la licence de l'Opéra et de donner sur les doigts à messieurs les laquais qui s'habituèrent trop à copier leurs maîtres.

Mais à côté de cela on avait rédigé une déclaration des plus profitables à la sûreté publique. On avait réglementé la misère, en proscrivant de suite dans toute l'étendue du royaume la mendicité et le vagabondage, mais en créant également des distinctions entre les malheureux valides et invalides. On contraignait les premiers à travailler pour se rendre utiles à l'État, ou à s'expatrier s'ils s'y refusaient. On venait au secours des seconds en affectant à ce nouveau service charitable les fonds de plusieurs taxes récentes.

On y avait supprimé d'un trait de plume les charges des gouverneurs de toutes les petites villes et beaucoup de charges municipales. On en avait réformé cent autres de secrétaires du Roi, en considération de ce que toutes, sans exception, par le fait qu'elles anoblissaient leurs titulaires, rejetaient le fardeau des tailles sur le peuple, qui en était déjà accablé.

On y avait surtout agité une question d'une extrême gravité, sous le voile d'un mystère si impénétrable qu'elle ne se laissa jamais soupçonner. Nous voulons dire le renvoi de l'infante-reine à la cour de Madrid et le choix d'une autre princesse comme épouse de Louis XV. Ce secret n'était pas sorti d'entre Mme de Prie, le Duc, les Paris, Villars, et peut-être Breteuil ou Dodun. Il avait échappé à la méfiance de l'évêque de Fréjus, auquel on ne crut opportun de le communiquer que trois mois après.

Cet immense labour, si disproportionné aux capacités ordinaires d'une femme, n'empêchait pas la marquise de Prie de suivre les prisonniers de la Bastille dans leurs faits et gestes quotidiens.

L'annonce du départ du Roi pour Chantilly, qu'ils avaient su forcément en dépit du silence dont on les entourait, avait sonné lugubrement à leurs oreilles.

Que n'avaient-ils pas, en effet, à attendre de leurs adversaires, du moment où le Roi devenait l'hôte de ceux-ci pour un temps indéterminé? Comment penser qu'on n'utiliserait pas cette réunion pour les détruire dans l'esprit du monarque?

Il semble véritablement, d'après les incidents qui naissaient chaque jour à l'intérieur de la sombre prison d'État, qu'alors ils se soient crus irrémédiablement perdus.

Séchelles, dont la santé était fort délabrée, avait obtenu l'autorisation d'être interné provisoirement à sa maison de campagne, sa mère, suivant Barbier, étant grande amie de Mme de Prie.

En réalité, on avait pensé qu'il allait rendre l'âme sous les verrous et on l'avait congédié en hâte.

En même temps que lui, Le Blanc était atteint avec la dernière violence d'un de ses accès accoutumés.

Il était de minuit à une heure, en pleine nuit du 4 juillet, lorsqu'au milieu d'allées et venues au travers de sa chambre il était tombé tout de son haut sans connaissance et sans qu'on pût le ranimer avant un bon quart d'heure. Le chirurgien du château, qu'on était allé réveiller, était monté aussitôt chez Le Blanc, qu'il avait trouvé encore fort abattu, le visage livide. Une vive agitation avait succédé à cette crise. Durant la journée entière il n'avait cessé de parcourir sa cellule en tous sens. Après quoi la fièvre avait cédé.

Il confessa alors que des convulsions semblables l'avaient déjà frappé deux fois auparavant, mais qu'il n'avait pas voulu en parler.

On craignait des rechutes. On mit le médecin de la Bas-

telle, Hermant, en observation auprès du prisonnier. Quelques jours plus tard, le gouverneur écrivait : « Le médecin a vu la *personne à soigner*. Les mêmes mouvements d'étourdissement et de faiblesse ne se sont pas reproduits, quoiqu'il en ait eu quelque ressentiment, avec un vomissement. On prend toutes les précautions nécessaires pour empêcher le progrès de cette indisposition, non seulement par les remèdes convenables, mais encore par la bonne nourriture qu'on a soin de lui faire donner.

A la même date on ajoutait un second serviteur à celui qu'il avait eu dès son internement, ce qui ressemblait peu, il faut l'avouer, au traitement inhumain dont on soutenait qu'il était l'objet.

On se conduisait avec la même douceur envers les autres détenus, notamment des Belle-Isle, dont on accueillait avec complaisance toutes les réclamations.

Or cette condescendance de l'administration de M. le Duc devait être fort mal récompensée.

D'Ombreval avait eu vent depuis quelque temps des nouveaux complots qui s'ourdissaient en faveur de l'ancien ministre. Il avait su qu'un certain abbé de Boismorand avait juré, au cours d'une partie de brelan chez des gens de qualité, de le délivrer un jour ou l'autre. En effet, on interceptait, une semaine plus tard, un billet que ledit abbé avait confié à un fournisseur du château pour le faire tenir au prisonnier, et où il annonçait un homme de lettres exercé, dévoué à son service et à celui de ses amis, prêt à tout entreprendre pour leur justification.

Cet abbé était une sorte de fou, joueur et buveur, mais il possédait des attaches un peu dans tous les mondes, et ces excès de langage n'étaient pas par cela même à dédaigner.

La même surveillance exercée par le gouverneur avait

fait surprendre une autre intrigue mieux agencée. Deux soldats de la compagnie franche de la Bastille, La Joie et La Fleur, avaient été, semble-t-il, corrompus par un chevalier de Frasant se donnant pour La Jonchère, qui leur avait compté mille écus. à condition qu'ils s'emploieraient à faciliter l'évasion des prisonniers. Il y avait bien là-dedans des dessous qu'on ne voulait pas éclairer. On ne disait pas ce qu'était ce chevalier de Frasant. On ne nommait pas les prisonniers qu'il voulait sauver ni de quels moyens on se serait servi pour les sortir de la Bastille. En tout cas la tentative n'était pas douteuse. On s'était emparé de ces hommes, on les avait cassés en tête de leur compagnie et internés sans plus attendre.

D'autre part, d'après les dires de ceux qui se prétendaient bien informés, M. le duc d'Orléans s'était vanté hautement de forcer la main à M. le Duc et d'apporter une fin à la longue torture des prisonniers, le Roi ne pouvant refuser cette grâce à la nouvelle duchesse d'Orléans.

La raison de tous ces mouvements était palpable. Mme de Prie et son prince avaient sous les yeux une preuve de plus que jamais la cabale ne consentirait à pactiser de bonne foi avec eux. Elle les poussait encore aux mesures extrêmes. Ils les adoptèrent sur-le-champ.

Le 17 juillet le beau-frère de Sandrier, ce Fontenay, receveur général des finances de Flandre, qui avait déjà eu maille à partir avec la police de d'Ombreval au sujet du billet du chevalier de Belle-Isle à La Jonchère, Fontenay était arrêté et dirigé sur la Bastille sans qu'on en dit le sujet.

La *Gazette de Hollande* certifiait cependant, au bout de la semaine, que l'assassinat de Sandrier était entièrement prouvé, qu'il avait été commis par trois soldats

à qui on avait versé trois mille livres. On ajoutait que quelques jours auparavant, un autre soldat qui s'était sauvé de prison était allé s'y rendre de lui-même, qu'on croyait qu'il avait fait cette dénonciation en retour de laquelle on lui assurait sa grâce, pour assouvir une ancienne rancune, et que toutes ces raisons combinées avaient décidé les gouvernants à s'assurer du sieur Fontenay.

Le 30, Moreau de Séchelles, revenant de dîner chez des amis et rentrant à sa campagne, était suivi jusque dans la cour de sa maison par deux hommes à cheval, qui y entraient avec lui. L'un d'eux quittait sa monture et lui parlait à l'oreille pour lui remettre une lettre de cachet. Sur quoi il prenait congé de la compagnie et on le conduisait à Vincennes.

Peu de jours après, c'était le tour de La Jonchère, le sempiternel inculpé. De nouveau on le décrétait, de nouveau on l'amenait à la Conciergerie à l'aube, tout dérouté et tremblant. Comme on ne savait où le colloquer à cette heure matinale, ou pour empêcher qu'il ne croisât d'autres prisonniers qui descendaient l'escalier tandis qu'il le gravissait, on l'installait précipitamment dans la chambre de la question, ce dont il manquait mourir de peur.

Enfin on répétait beaucoup que M. Le Blanc allait goûter lui aussi de Vincennes.

A agir ainsi il y avait les raisons les plus fondées : du moment en effet où la proximité des prisonniers à la Bastille entraînait les agissements précités, il était du devoir du gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour en supprimer la répétition.

Les amis de Mme de Pléneuf traversaient donc une autre mauvaise période, et par le fait de l'entente qui

régnaît à Chantilly, Mme de Prie paraissait maîtresse du terrain. lorsque l'événement le plus imprévu et le plus malheureux en lui-même vint bouleverser toutes ses combinaisons.

Le 31 août, le voyage de Chantilly, si favorisé jusqu'à ce jour, se terminait par une tragédie que les gazettes rapportaient comme il suit :

« La chasse du cerf qui se fit avant-hier a été funeste au duc de Melun. Vers les sept heures du soir, à une demi-lieue du château, ce seigneur, courant à cheval dans une des routes de la forêt, fut blessé par le cerf qu'on traquait, lequel était presque aux abois. Le coup qu'il donna en passant fut si rude que le cheval et le cavalier furent renversés. Le duc de Melun fut d'abord secouru par le duc de Bourbon et par le comte de Clermont. Le sieur Flandin du Montblanc, chirurgien du Roi, lui mit le premier appareil et on le fit porter au château, où il mourut aujourd'hui 31, à cinq heures du matin, dans la trentième année de son âge, après avoir reçu tous les sacrements et avoir fait son testament. »

Cet avis s'accompagnait de quelques détails sur la blessure du jeune Duc, qui avait été causée, disait-on, par un andouiller d'environ dix pouces de longueur, qui avait percé le corps par les côtes jusqu'au foie.

L'accident était fort triste en lui-même. Il fut déplorable par ses conséquences en ce qui concernait M. le Duc et sa maîtresse, car cette mort empruntait une importance particulière à la parenté qui unissait le défunt aux principales familles du royaume. Il était fils de la princesse d'Épinoix, avec l'apanage du duché de Joyeuse et de la maison de Lorraine. Neuf de la princesse de Rohan, par cela même beau-frère du prince de Soubise, il s'était remarié depuis peu avec Mlle d'Albret qui l'alliait aux Bouillon.

Le Roi, au vrai, lui avait d'abord donné quelques larmes — style du temps, — mais son indifférence reprenant le dessus, il s'était surtout ennuyé de rester à Chantilly après le drame. Il avait même déclaré son intention de rentrer à Versailles le soir même de la mort du Duc. On lui avait fait observer combien un retour aussi précipité serait mal interprété du public.

Il s'était rendu à ces raisons. On avait pu ainsi le faire tenir en place quarante-huit heures de plus, maussade toutefois et ne voulant plus goûter d'aucune distraction.

A la fin de ces deux journées il quittait la somptueuse résidence de M. le Duc dans des sentiments très différents de ceux qu'il manifestait huit jours auparavant. Il montrait une réelle satisfaction de reprendre possession de son palais de Versailles, mais surtout ne parlait plus que de Fontainebleau. Chantilly et les soins infinis qu'on avait pris pour l'y distraire et gagner ses bonnes grâces étaient plus qu'à moitié sortis de son esprit. Comme l'action contre Le Blanc, les Belle-Isle et consorts, comme le rappel du maréchal de Villeroy, les fêtes de Chantilly avaient manqué leur effet.

La parole était maintenant à la faction d'Orléans, qui s'était passablement morfondue durant le séjour de Louis XV chez les Condé, et d'autant plus morfondue que sa renommée, comme son crédit, venait de subir un rude assaut du côté de l'Espagne.

La jeune reine, femme de don Luis, qui, en sa qualité de Mme de Montpensier, fille d'Orléans, y représentait la branche cadette de Bourbon, s'y était fait consigner dans son appartement et donner des gardes. A quel propos? Les uns disaient que la tête lui avait tourné; les autres que sa tête n'était point en jeu, mais ses jambes,

qu'elle avait outrageusement découvertes en public; d'autres enfin qu'elle avait été plus loin encore et qu'il n'y avait pire folie dont elle ne se rendît coupable. La chose avait été sue du Roi, de son conseil et de Mme la duchesse douairière d'Orléans qui, en route pour recevoir sa bru, la princesse de Bade, l'avait à peine embrassée à Bagnolet, pour de là courir à Chantilly. Bref le tout avait fait grand tapage, à la joie non dissimulée de M. le Duc et des siens.

Seulement ce beau feu n'avait été que feu de paille.

Le faible don Luis, du fond de sa retraite, et l'hypocrite Philippe V son père, s'étaient empressés d'assoupir l'affaire; le dernier notamment avait aussitôt écrit en France que la reine, se pliant à renvoyer certaines de ses « señoras de honor » et à se conformer à l'avenir aux usages espagnols, il n'y avait plus lieu de s'arrêter aux inconséquences passées.

Heureusement la venue de la princesse de Bade complétait cette réhabilitation de la famille d'Orléans. Parvenue à Châlons vers le milieu du mois, elle s'y était rencontrée avec le duc d'Orléans, et l'y avait épousé authentiquement. Puis, le prince l'ayant précédée au Palais-Royal, elle y avait employé une journée à visiter une autre belle-sœur, non moins extravagante que la reine d'Espagne, Mlle de Chelles, fille du Régent.

Elle s'était enfin reposée de son voyage à Paris d'abord, à Versailles ensuite. Elle y était avant le Roi et y réussissait merveilleusement, séduisant de prime abord les personnes de distinction qu'on lui avait présentées, en même temps qu'elle enchantaient le brave bourgeois à qui elle apparaissait non point tant jolie que blanche, potelée, et somme toute *très ragoutante*.

Le 3 août elle descendait au château. De suite M. le Duc

l'y envoyait complimenter, alors que le Roi lui faisait faire des civilités de sa part par M. le marquis de Maillebois, spécialement dépêché auprès de sa personne.

Le lendemain, dans l'après-midi, Mme la duchesse douairière la présentait définitivement à Louis XV, et chacun remarquait que le Roi, après l'avoir embrassée de bon cœur, ne lui avait pas adressé une seule parole.

Au fond cette froideur d'accueil possédait-elle quelque prix aux yeux de M. le Duc et Mme de Prie? Ne savaient-ils pas le jeune prince toujours ainsi timide et taciturne, sans que l'on pût en tirer aucune conclusion quant à ses sympathies ou à ses antipathies? N'était-ce même pas grâce à cette particularité de son caractère qu'on avait persuadé à la mignonne infante-reine qu'il ne parlait pas à ceux pour qui il ressentait de l'affection. Aussi disait-elle un jour au maréchal de Villeroy : « Que vous êtes heureux, monsieur! Voyez comme le roi vous aime; il ne vous dit jamais une syllabe ».

Le danger résidait dans la présence de cette épouse, dans le relief d'honnêteté et de respectabilité qu'elle donnait à l'intérieur du duc d'Orléans, dans la naissance plus que vraisemblable, et prochaine au demeurant, d'un héritier de cette maison, auprès de laquelle celle des Condé, de M. le Duc et de ses frères, veuf sans progéniture ou garçons, faisait assez piètre figure.

Il résidait à chaque heure davantage dans la faction du Palais-Royal, comme dans la coterie plus restreinte de l'ancien hôtel Pléneuf, que cette perspective encourageait jusqu'à la rendre hautaine et insultante.

Il résidait enfin dans la participation non moins active de Philippe V aux trames les plus tortueuses de la cour de France.

Prévenir ces dangers, les détourner, continuait à être

la politique de la favorite comme elle l'avait été précédemment.

Le but à atteindre demeurait le même. Seuls les moyens à employer changeaient avec les circonstances.

Les premières manœuvres destinées à s'assurer la confiance de Louis XV n'avaient pas abouti, par suite d'une véritable espièglerie du hasard. Il importait de les recommencer à nouveaux frais, en se précautionnant en cas de rechute.

Or, le moyen le plus assuré de couper la voie aux princes d'Orléans était de marier le Roi.

Mme de Prie l'avait compris de suite, et si maints auteurs ont prétendu que M. le Duc, conseillé par sa maîtresse, en avait eu seulement la pensée un an plus tard, lors de la maladie du jeune monarque, ils se sont gravement trompés. Cette conception était déjà à cette époque vieille de tout ce délai. On n'avait fait que lui garder, comme nous le remarquons plus haut, un secret assez admirable pour tromper la France entière. En effet, personne dans le royaume, en dehors de sept ou huit privilégiés, ne se doutait de ce qui se concertait à ce sujet, alors qu'une nuée d'ingénieux émissaires s'abattaient sur les cours de l'Europe, pour y dénicher la princesse souhaitée.

Posséder une reine donnée de la main de M. le Duc, formée par lui, élevée par lui et lui devant cette élévation, tel était le salut entrevu. Jusque-là, il convenait de se maintenir en équilibre. Aucune femme au monde n'était plus apte à ce rôle que la marquise de Prie. Somme toute, les événements semblaient suivre leur cours de la façon la plus paisible, on pouvait dire la plus monotone.

Les lampions des fêtes du Palais-Royal éteints, le silence fait sur l'arrivée, la présentation, l'installation de

la duchesse d'Orléans, le plus notable incident de cour avait été le voyage de Fontainebleau.

On s'y était rendu à la suite de Sa Majesté, sans savoir quand on en reviendrait. Beaucoup de ceux qui par leurs fonctions devaient y suivre le maître opinaient pour que ce séjour ne s'étendit pas au delà de la fin d'octobre. Louis XV devait réaliser les prévisions des plus pessimistes d'entre eux, dont le sentiment était qu'on dépasserait cette date. On y resta, en réalité, jusqu'à la fin de novembre.

Une fois à demeure, on y avait copié à peu de modifications près le train de vie de Chantilly; les chasses quotidiennes avec les équipages de Sa Majesté et de M. le Duc; les réceptions dans les appartements du Roi ou alternativement dans ceux de Mme la duchesse douairière; les promenades; quelquefois les comédiens italiens dans *Arlequin dévaliseur de maisons*, dont l'infante-reine s'était fort divertie, dans *Arlequin sauvage*, *le Libertin italien*, etc.; les comédiens français reprenant *la Double inconstance*, que M. de Marivaux avait dédiée à Mme de Prié; peu de bals, le Roi n'ayant aucun goût pour la danse; le jeu, par contre, un jeu effréné où Sa Majesté gagnait sept mille louis en quelques passes, et beaucoup de concerts.

La grande Cuzzoni, une ancienne protégée de la Marquise, avait obtenu un congé du théâtre de Londres où elle était engagée. Elle était accourue à son appel, et durant deux mois elle s'était prodiguée aussi bien aux réunions des *payanti* chez Crozat qu'à la chapelle du Roi et dans les appartements. Ici elle avait transporté son auditoire avec certains airs légers du maestro Bononcini, attaché à la cour de Vienne. Là elle avait chanté, aux premiers jours de septembre, un psaume du même compositeur, à l'applaudissement des connaisseurs les plus fins.

qui, au dire des gazettes, admiraient également son goût et sa méthode. Le Roi en avait été si enchanté qu'il avait ordonné qu'on lui remit incontinent son portrait entouré de brillants.

L'habileté de l'amie de M. le Duc avait créé la plupart de ces arrangements dont il profitait, en prenant de la sorte sur le temps et la bienveillance du monarque ce qu'il enlevait au duc d'Orléans comme à l'évêque de Fréjus.

L'un et l'autre de ces personnages, au reste, avaient assez à faire à l'heure même avec de gros ennuis leur survenant d'autres puissances et auxquels M. le Duc était entièrement étranger.

La jeune reine d'Espagne, après avoir été surveillée, enfermée, puis lavée de tout délit, puis réconciliée avec son époux, n'était subitement plus rien d'autre qu'une princesse d'Orléans, étrangère au milieu d'une cour passablement hostile à sa personne.

Don Luis, atteint de la petite vérole, qui causait d'effrayants ravages en Europe, était mort au bout de sept mois de règne. Philippe V venait de reprendre la couronne, non point sans avoir joué à ce propos et à la face du monde la comédie la plus ridicule. Bien des beaux projets semblaient vraisemblablement avec ces événements imprévus, tant à Saint-Ildefonse qu'au Palais-Royal. En tout cas, le lustre de M. le duc d'Orléans en pâlisait manifestement.

Quant au précepteur du Roi, à Fleury, des compétitions très inquiétantes de la part des Rohan le paralyssaient temporairement. L'ambition des hommes de cette famille valant la sienne, il n'avait pas tardé à se trouver en opposition avec eux sur une multitude de points. Le moindre n'était pas la prétention de leur champion pré-

féré, du cardinal de Rohan, d'entrer au conseil du Roi et de traiter à Rome l'ensemble des affaires du royaume. Ces deux objectifs atteints pouvaient le rapprocher du ministère. On en jasait couramment en public et assez pour motiver le démenti que Morosini adressait au Très Excellent Sénat de Venise.

Il soutenait « que seul l'évêque de Fréjus pourrait remplir l'ancien rôle du cardinal Dubois, que le cardinal de Rohan n'appartenait pas au Conseil, qu'il n'avait jamais travaillé avec les secrétaires d'État, que les Rohan avaient gâté leurs chances en s'employant trop vigoureusement pour les prisonniers de la Bastille, qu'ils s'étaient aliéné M. le Duc sans retour, et ainsi de suite. »

L'assertion de Morosini était vraie. Il n'y avait pas là comme ailleurs de fumée sans feu. Les intrigues des Rohan ne pouvaient se nier, pas plus que l'appréhension qu'elles causaient à l'évêque. Il oubliait de dire que, si de leur côté M. le Duc et Mme de Prie se méfiaient des Rohan, ils ne redoutaient pas moins le précepteur du Roi.

En tout cas, la division momentanée des deux leur permettait, en penchant plutôt de ce côté-ci que de celui-là, d'imposer leurs conditions à celui avec qui ils se rangeaient. Ce fut avec l'évêque de Fréjus, qui présentait plus de surface. Il y avait un intérêt supérieur à le ménager. On lui tendit la perche en faisant nommer le cardinal de Polignac comme chargé des affaires du Roi auprès du nouveau pape Benoît XIII. Ce prince de l'Église vivait ignoré depuis le temps où il avait été impliqué dans la niaise parade du duc et de la duchesse du Maine au complot de Cellamare. Auparavant il était considéré comme le rival presque heureux de son collègue. Le ressusciter était un acte de bonne diplomatie, le dépêcher à Rome un trait de génie, puisque par cela même on retranchait au cardinal

de Rohan une des ailes sur lesquelles il comptait s'en voler vers le pouvoir.

L'évêque de Fréjus devait payer ce service. Il le fit en acceptant en principe le renvoi de l'infante, puis le mariage du Roi. Villars nous a raconté par exemple avec quels tiraillements et quelle méchante humeur.

Suivant ce qu'il écrit, cette importante affaire s'était traitée à plusieurs reprises entre M. le Duc, Paris-Duverney et lui. Il ne mentionne pas Mme de Prie, mais nous savons qu'elle faisait plus que de figurer à ces entretiens, qu'elle en était l'inspiratrice.

Vers la fin de septembre, M. le Duc avait jugé à propos de s'en ouvrir à M. de Fréjus, qui avait paru y consentir, tout en éludant d'y répondre clairement et affirmativement. Quelques semaines plus tard, au cours d'une conférence où assistaient le premier ministre, le cardinal de Bissy, Morville, le comte de La Marck, qui y avait été appelé, parce qu'il centralisait les renseignements recueillis sur les princesses à marier, et l'évêque, tous les membres de ce cénacle s'étant prononcés pour la poursuite du projet, on avait poussé l'épée dans les reins à Fréjus, qui s'était brutalement récusé.

Mais l'air brutal n'était qu'apparent. Au fond la parole de M. de Fréjus était donnée et son siège si bien fait que jamais par la suite il ne songea à en diminuer la valeur, si ce n'est par quelques observations sur des articles de détail, des convenances à observer, des précautions à prendre.

Il devait forcément compter sur ses alliés du Palais-Royal, et s'il donnait la main aux Condé, qui le délivraient du Rohan, il n'en gardait pas moins l'autre ouverte du côté du duc d'Orléans. Telles étaient les causes de ce semblant de résistance.

Cette grosse opération marquait, comme certaines attentions du Roi, les réussites de la politique de Mme de Prie. Elle avait ses revers, car à la vérité rien ne pouvait être assuré dans son état.

Le peuple commençait à se plaindre sourdement de M. le Duc. Il souffrait des conséquences ruineuses du Système, vis-à-vis desquelles les travaux du visa avaient servi uniquement de palliatif provisoire. L'argent n'avait jamais semblé plus rare, le prix des moindres objets de consommation plus élevé. En vain M. le Duc avait-il provoqué des assemblées des fournisseurs les plus considérables de la capitale. pour examiner par eux comment on parviendrait à abaisser les prix; en vain une association de banquiers, dont Samuel Bernard, avait-elle fait venir, sur ces encouragements, des provisions de blé d'Allemagne. Le mal avait des racines trop profondes pour qu'on pût ainsi l'extirper d'une année à l'autre. Il ne faisait que s'étendre et grandir chaque jour.

La marquise pouvait prévoir également ce qu'il adviendrait du jugement que le parlement allait rendre sur l'affaire des prisonniers de la Bastille. Quoique tout y fût rendu intentionnellement fort obscur par les magistrats, leur bienveillance à l'égard des accusés n'était pas chose douteuse. Il n'était pas douteux également qu'ils ne cherchassent à tromper l'attention du gouvernement en feignant de ne pas s'entendre eux-mêmes sur la direction des débats. Quand et comment entameraient-ils l'affaire? On avait parlé de la convocation des chambres dans le courant de septembre. On aurait pressé l'instruction et le procès aurait eu lieu en novembre; mais on était arrivé en octobre sans avoir rien commencé. On donnait maintenant le mois de janvier comme dernière et immuable limite à la réunion de la haute assemblée.

En attendant le Parlement avait désigné le conseiller Pallu comme rapporteur de l'affaire. La marquise connaissait trop le dévouement de cet homme à la maison d'Orléans pour ne pas y voir un premier jalon posé par les magistrats dans la route qu'ils comptaient suivre. Elle avait alors suggéré à M. le Duc de proposer la nomination d'un adjoint au conseiller rapporteur, adjoint qui, choisi parmi les amis de l'administration, aurait contrebalancé le poids de l'autre. On avait mis ainsi en avant le nom de Morville; mais, comme bien on pouvait l'augurer, les parlementaires s'étaient nettement opposés à cette désignation.

En présence d'un semblable état de choses, n'importait-il pas de frapper un grand coup afin de rompre le fil de ces intrigues? L'idée d'une commission instituée par le ministère avait été facilement abandonnée devant l'insistance du Parlement à évoquer l'affaire, ne convenait-il pas d'y revenir, et à défaut d'arguments juridiques, de l'imposer résolument?

Mme de Prie, les Paris et quelques esprits clairvoyants autour de M. le Duc opinaient pour que le premier ministre s'y décidât sans tarder. Le prince, Villars, Fréjus d'autres encore hésitaient ou disaient hésiter devant les lourdes responsabilités qu'un acte de ce genre entraînerait fatalement. La maladroite intervention du maréchal de la Feuillade avait fait pencher la balance de leur côté.

Il avait d'abord représenté « toute l'horreur que le public avait pour les commissions en matières criminelles, à ce point que l'homme le plus coupable serait toujours regardé comme innocent après avoir été condamné par elles. »

Il s'était ensuite vanté de posséder à lui seul assez de crédit chez les parlementaires pour rallier quand il vou-

drait la majorité d'entre eux à ses vues. Que serait-ce, avait-il ajouté, quand M. le Duc et ses amis prendraient de leur côté la peine de les persuader ?

Bref il avait fait valoir sa thèse avec tant de conviction, qu'il avait décidé le ministre à laisser là toute tentative d'évincer le Parlement. C'était ruiner de gaieté de cœur une cause de la plus haute conséquence.

Déjà, du reste, les lamentations, les gémissements des prisonniers habilement reproduits et répandus par tout Paris avaient été profondément au cœur du peuple, dont tous les vœux les accompagnaient, sans qu'il s'occupât de savoir si leurs plaintes étaient plus ou moins fondées.

Car si on avait bien en effet transporté Le Blanc à Vincennes, c'était pour y jouir de plus de liberté, puisqu'on l'autorisait à s'y promener dans les jardins : les ponts-levis levés par simple mesure de précaution.

Sa femme avait pu lui faire remettre tous les vêtements, les meubles, les livres qui lui manquaient. On lui avait octroyé un nouveau domestique.

La Jonchère s'était-il plaint du sien, dont la tête s'entreprenait par suite d'une trop longue réclusion, on l'en avait débarrassé pour lui en permettre aussitôt un autre.

On s'était montré plein de prévenances attentives pour le comte de Belle-Isle, dont les yeux se fatiguaient, pour Conches, tous perclus de rhumatismes.

On n'avait sévi que contre l'abbé Margon, que les archers avaient un jour saisi à son domicile, puis mené à la Bastille. Encore l'abbé avait-il eu la folie de se vanter de posséder des secrets de l'ex-secrétaire à la guerre. La mesure prise contre lui ne présentait donc rien d'irrégulier.

Cependant le peuple s'apitoyait sur son sort comme

sur celui des autres détenus, parce qu'il s'était habitué à le faire et que mille mécontents l'y invitaient. A son avis Le Blanc méritait les palmes du martyre. On s'évertuait à le tourmenter, à précipiter sa mort, à force de mauvais traitements. Sa maladie, née de ses excès antérieurs, prêtant quelque crédit à cette absurde et indigne accusation, on n'hésitait pas à la propager en tous lieux avec tant d'insistance que cent ans plus tard des faiseurs de mémoires plus ou moins apocryphes la rééditaient encore, pour maudire la mémoire de M. le Duc et de sa maîtresse.

Aussi la joie de ce populaire avait-elle été très vive lorsqu'il avait eu la confirmation de ce qui se disait depuis quelques jours au Palais-Royal, à savoir que la grossesse de Mme la duchesse d'Orléans avait été reconnue. « Et, répétait-il, ceci est bien le témoignage éclatant que Dieu bénit la maison d'Orléans, tandis qu'il abat celle des Condé. »

Néanmoins entre ses hauts et ses bas la fin de l'année (1724) s'était écoulée sans trop de heurts. Chacun des partis s'y était préparé jour par jour, mais presque placidement, à la lutte qui allait s'engager autour du procès de Le Blanc.

Elle avait même gratifié la marquise de Prie de quelques revenants-bons.

Le 20 novembre, le Roi se décidait à quitter Fontainebleau. Il avait nommé pour l'accompagner à Petit-Bourg, où il devait loger chez le duc d'Antin, Mme la duchesse douairière de Bourbon et Mme de Prie en toute première ligne, puis Mmes de Nesle, de Saint-Germain, de Maillebois.

Le 2 décembre, après des fêtes charmantes, il réintégra Versailles en cette aimable société. Quelques jours

après la *Gazette de Hollande* annonçait avec un étonnement admiratif, qu'on sent passer à travers les lignes, que Sa Majesté avait remis son portrait à la maîtresse de M. le Duc.

On disait dans la même feuille les intentions arrêtées du Roi de retourner au plus tôt à Chantilly. Il n'avait certifié-on, que ce nom-là à la bouche. Il voulait y faire les rois, y revenir au printemps, y séjourner en automne.

Bref, l'intelligente et souple pratique de la jeune femme était parvenue, après avoir dissipé les préventions de jadis, à renouer le fil tendu pendant le séjour de Chantilly et si malencontreusement rompu par la mort du duc de Melun. A ce titre la chute de l'année l'emportait, pour les intérêts de M. le Duc et de son amie, sur son milieu, le mois de décembre sur le mois de juillet.

*

L'année 1723 devait commencer, ainsi que le dit Villars. « par la grande affaire de M. Le Blanc, de La Jonchère et de leurs complices ». C'était pour lors le seul événement d'importance.

Car on ne comptait pas les cérémonies habituelles du premier de l'an, les compliments de la cour à Sa Majesté, les présents qu'on lui avait faits. A peine s'arrêtait-on, à cause de sa singularité, à l'envoi de M. le Duc, un chou en matière précieuse dont chaque feuille portait quelque belle pensée instructive ou allégorique, plus un diminutif de la plupart des animaux rassemblés dans la fameuse ménagerie de Chantilly, animés par les ressorts les plus ingénieux, par une « mécanique, déclarait-on, inconcevable et merveilleuse » jusqu'à en reproduire les mouve-

ments naturels et « même à exprimer au Roi, par leurs actions, leur regret de ne plus le voir à Chantilly ».

On semblait attacher pareillement une importance très relative à la manière dont les Rois avaient été fêtés à Versailles.

On savait seulement que la fève était échue à la galante La Vrillière — *le moineau*, — comme on avait coutume de l'appeler, et que le Roi, sortant de son mutisme ordinaire, l'avait acclamée d'un vibrant *la Reine boit* en levant son verre.

Les préliminaires de débats sensationnels au parlement absorbaient entièrement l'attention publique.

On expliquait les longs retards des mois précédents par une indisposition du président de Novion, qui, voulant aussi se démettre de sa charge, ne s'était pas cru en situation d'assembler les Chambres. De son côté, le président Portail, son successeur, n'avait rien voulu entamer avant que d'être bien en place. Il ne fallait pas chercher d'autre motif à ces attermoiemens.

On pensait que la première réunion aurait lieu du 7 au 10 du mois, que le nombre de conseillers juges varierait entre cent soixante et cent quatre-vingts. On nommait les présidents, MM. Portail, de Maisons, de Maupeou, Pelletier et Chauvelin.

Pallu restait comme rapporteur au criminel; Delpéch de Merinville, fort connu et fort estimé aussi, mais très attaché au duc d'Orléans, comme rapporteur au civil. On contaït au sujet du premier, de Pallu, qu'il avait un travail immense, que les dépositions n'emploieraient pas moins de cent cinquante rôles de minute, qu'enfin le plus grand nombre étaient si obscures qu'il avait dû, tel jour, ne pas quitter sa table de quatre heures de l'après-midi jusqu'à cinq heures du matin, pour en analyser trois ou quatre au plus.

Bref chacun s'accordait à reconnaître que c'était une affaire de la plus haute importance, dont il sortirait, augurait-on, des événements de nature à dépasser toutes les prévisions.

Les partisans de M. le Duc en flétrissaient d'autant plus vivement la conduite de l'ancien ministre, sans lequel, prétendaient-ils, la paix du royaume n'aurait pas été troublée à l'intérieur. A cela les amis du Palais-Royal répondaient en proclamant l'innocence de Le Blanc, et en accusant le duc de Bourbon de chercher à ce malheureux une mauvaise querelle, pour mieux déguiser ses intentions véritables, qui étaient de décrier la maison d'Orléans, de rendre la mémoire du Régent odieuse, en dernier lieu de faire mépriser son fils.

Quoi qu'il en fût, les convocations ayant été décidément distribuées pour le 8 janvier, les chambres se trouvèrent assemblées dans la matinée de ce jour, sous la présidence de Portail, qui prononça quelques mots au commencement de la séance.

Il recommandait aux juges un secret absolu touchant leurs délibérations, secret qui fut si religieusement tenu que rien n'en transpira au dehors.

Le président donna ensuite connaissance à l'assemblée des termes du rapport du procureur général, Arnould de Boëxe. Elles concluaient à ce que le ci-devant secrétaire d'État à la guerre fût décrété. Elles reçurent un accueil glacial de l'assistance, ce qui n'avait d'ailleurs rien qui dût étonner quand on examinait la composition de celle-ci.

Les parents et intimes de Le Blanc en formaient les deux tiers. Les évêques de Sarlat et d'Avranches, ses frères; le maréchal de Bezons, son beau-frère; le chevalier Le Blanc, son fils, d'autres membres « s'y offraient aux yeux en suppliants, a dit un témoin, de manière

à toucher les cœurs de ceux qui étaient en place ».

Mais surtout la présence de M. le duc d'Orléans et du prince de Conti à leurs côtés faisaient plus encore que l'excès de leurs démonstrations de sympathie à l'égard de l'accusé. Car on répétait dans les rangs que M. Le Blanc était bien vraiment la victime de l'esprit de parti; que M. le Duc l'abandonnait par rancune à la rigueur des lois; qu'il était très honorable, en présence de cela, à M. d'Orléans, d'accourir au secours d'un ancien serviteur et favori de son père, que sa conduite serait universellement louée, etc.

On regardait au contraire avec défiance les pairs du royaume du parti de M. le Duc, que ce prince avait cru bien faire en envoyant siéger au parlement, à son défaut et au défaut de ses frères, le maréchal de La Feuillade, Villars, qui y fut seulement en passant, les ducs de Brancas et de Richelieu.

En somme, les gens impartiaux pouvaient déjà juger jusqu'à quel point la pression sur le jugement futur, qu'elle vint du peuple, induit en erreur, ou du parti d'Orléans, était évidente.

Le 9, on avait entrepris la discussion de l'affaire de neuf heures à midi. Les amis de M. le Duc y assistaient la veille.

Seulement tandis que l'entrée de MM. d'Orléans, de Conti et de leur suite était saluée d'un long murmure d'approbation, la leur soulevait une sorte de risée insultante.

L'audience terminée, chacun avait eu son mot pour les blâmer. On s'était surtout divertie de M. de La Feuillade. « Au moment où on venait de s'assembler, les gens de robe avaient, paraît-il, été tout surpris de voir des gens d'épée de la compagnie à M. le Duc se lever et s'en aller, mais parmi eux principalement certain maréchal plus

pressé que les autres de gagner la porte. Sur quoi, un conseiller, se levant à son tour, avait dit tout haut : « Messieurs, ne vous étonnez pas : ce n'est pas la première fois que M. le maréchal lève le siège. »

Cette plaisanterie d'un goût discutable, puisqu'elle avait trait à un hasard malheureux de la guerre, à la levée du siège de Turin par M. de La Feuillade, avait été reproduite sous des formes différentes, ainsi qu'attribuée aux uns et aux autres, notamment à M. de Montmorency, premier gentilhomme de M. de Conti.

D'autre part, on reprochait amèrement au procureur général de s'être interrompu en parlant, au moment où l'un des mêmes ducs pénétrait dans la salle, de n'avoir poursuivi qu'après que ledit duc se fut assis, chose qui ne s'était jamais vue au parlement.

En un mot l'excitation des serviteurs du duc d'Orléans était extrême. Par contre leur confiance en la bonté de la cause de leurs clients semblait fort hésitante. Il courait en effet toutes de sortes de bruits sur la tournure que prendrait le procès, ceux-ci optimistes, ceux-là pessimistes.

Les uns considéraient l'affaire de l'ancien ministre comme devant être particulièrement dangereuse pour lui. Ils croyaient sa perte assurée par le fait des nombreuses inimitiés que son ambition lui avait suscitées.

Les autres envisageaient au contraire son cas sous le jour le plus favorable. Les juges s'annonçaient particulièrement bien disposés à son endroit. Il n'y avait rien, dans les crimes qui lui étaient reprochés à lui et à ses amis, qui pût se formuler nettement, sauf la mort violente de Gazan de la Combe. Ils avaient toute chance d'être acquittés.

Enfin une impression bien nouvelle pointait du milieu de ces contradictions. M. le duc de Bourbon n'était pas,

assurait-on, aussi avide du sang de M. Le Blanc qu'on avait bien voulu l'insinuer. Il aurait même déclaré devant témoins qu'il serait bien aise de voir le ministre destitué sortir sans encombre de ce défilé.

Ce n'était encore là qu'une opinion en l'air dont peu de gens osaient se faire l'écho, mais qui se débitait quand même de-ci de-là, et à laquelle les incidents subséquents d'audience paraissaient donner raison.

Pourquoi, par exemple, les trois ducs de La Feuillade, de Brancas et de Richelieu avaient-ils cessé de se rendre aux séances dès le troisième jour du procès?

On pouvait supposer, à vrai dire, qu'ils avaient craint de se compromettre trop gravement en tenant ouvertement tête au premier prince du sang. Mais ne s'étaient-ils pas suffisamment compromis dès les premières réunions pour ne plus avoir à se ménager de ce côté? Cette abstention ne leur avait-elle pas été conseillée par leurs commettants?

Pourquoi la totalité des conseillers-juges du parti de M. le Duc, qui formaient certes la minorité du parlement, mais qui auraient été en position, néanmoins, d'appuyer utilement le réquisitoire d'Arnauld de Boëxe tendant, ainsi qu'on l'a vu, à décréter Le Blanc, s'étaient-ils retirés en corps le même jour que les ducs susnommés?

Pourquoi la plupart des dépositions étaient-elles écartées ou étouffées et le huis clos maintenu avec une rigueur sans exemple?

M. le duc d'Orléans ne persistait-il pas à siéger quand les autres pairs s'étaient récusés, et n'avait-on pas pour lui des complaisances étonnantes? C'est ainsi que, comme il se formalisait de certaines phrases qu'il jugeait attentatoires à la mémoire du Régent, son père, M. le premier l'avait assuré du regret infini que l'assemblée éprouverait si elle pensait lui avoir déplu.

Ce dernier fait s'expliquait par la bienveillance avérée du Parlement pour les êtres du Palais-Royal, mais que signifiaient les autres?

Ne serait-il pas intervenu un accord, continuait-on à penser, entre les deux maisons sur des gages qu'on était encore à deviner : le premier ministre s'engageait à s'humaniser à l'endroit des prisonniers de la Bastille, et M. le duc d'Orléans à lui rendre quelque service pour le futur.

Grâce à ce compromis, on ne laissait point tomber l'affaire à plat. On feignait de l'alimenter avec des accusations vagues, imprécises, dans l'intention bien arrêtée de décharger à la fin Le Blanc de toute culpabilité.

Que ce fût ce motif ou un autre, les débats languissaient. Après le 15 janvier, le duc d'Orléans aussi bien que le prince de Conti s'étaient abstenus à leur tour de paraître au Parlement.

Ils ne s'y rendaient plus « parce que, disait-on, la cour les en avait dissuadés, sachant qu'ils étaient parties secrètes ».

La famille de Le Blanc, par compensation, n'en bougeait d'une semelle. On allait même jusqu'à certifier que le maréchal de Bezons y prenait le café chez le greffier afin d'observer constamment les abords du palais.

Le 21, après s'être reposé quatre jours, on avait employé une séance entière à aller aux voix. Le lendemain on rendait un jugement que Villars appréciait de la façon suivante :

« Les chambres assemblées du parlement viennent de déclarer qu'il n'y avait rien dans les accusations portées contre l'ancien ministre Le Blanc qui pût l'incriminer. L'abbé Menguy, conseiller, a parlé longtemps, et a même fait son éloge. Les deux rapporteurs Pallu et Delpech lui ont été entièrement favorables. Le second s'est récrié

contre le grand nombre de lettres de cachet. Un Cochin de Saint-Vallier s'est étendu en louanges. Enfin l'ensemble du parlement a traité de bagatelles les trois accusations. Il a oublié volontairement que Le Blanc a été le plus intime confident du feu M. le duc d'Orléans, qui avait assez maltraité le parlement, que c'est lui qui a fait toutes les lettres de cachet pour l'envoyer à Blois, quoique M. de Maurepas eût la ville de Paris dans son département et dû les expédier de son cru, qu'il a eu grand nombre d'espions, contre lesquels on a paru si animé. Enfin dans cette occasion le parlement a montré combien il pense différemment sur un ministre en place et sur un ministre disgracié, et le peu de penchant qu'il a toujours fait voir pour ce qui s'appelle premier ministre. »

En ceci Villars interprétait les événements à sa façon large de général victorieux, habitué par les succès de sa carrière à planer au-dessus des misères du détail.

Il oubliait par exemple que, si Le Blanc avait pu indirectement molester le Parlement, il lui avait d'autre part prêté main-forte, comme nous l'avons dit, en des circonstances mémorables.

Il n'avait pas noté, ou ne voulait pas noter les dessous ou pour mieux dire les subtilités de l'affaire, les emportements des parlementaires plus orléanistes que le Palais-Royal, l'application de leurs collègues, mieux avertis de ce qui se tramait, à refréner leur ardeur, mais malgré tout l'insidieuse manœuvre des uns et des autres, tendant à renverser les rôles et, en innocentant Le Blanc, à incriminer ses accusateurs.

Arnault de Boëxe était devenu la bête noire du Parlement. Il le lui fit bien sentir à cette occasion. Dans la même séance du 22, où, à l'unanimité des voix, soit de soixante-dix-neuf juges, la cour acquittait Le Blanc, un

conseiller, Vrenin de son nom, avait proposé de décréter le procureur général pour avoir entendu des témoins chez lui, avec son secrétaire, sans *qu'on eût su de quelle autorité*.

La motion avait été repoussée. Toutefois elle signalait les prétendus persécuteurs du ministre disgracié à la vindicte publique. La perfidie avait réussi. La populace y donnait les mains avec sa naïveté accoutumée. A l'heure où la sentence était connue, la foule applaudissait furieusement. Elle était prête à traîner les carrosses du duc d'Orléans ou du prince de Conti, qui cheminaient à quelque cent mètres du palais. Pour un peu on eût porté ces princes en triomphe, ainsi que les prisonniers de la Bastille et de Vincennes, si ceux-ci n'eussent pas encore été retenus derrière leurs épaisses murailles.

Et cependant aucun homme sensé n'eût hésité, en son for intérieur, à déclarer Le Blanc coupable ainsi que ses complices.

Son procès avait été purement escamoté, comme l'écrivait un obscur contemporain en jouant sur les mots. « De bien noir il avait été fait bien blanc. » L'ancien sous-secrétaire d'État à la guerre avait bénéficié d'un déni de justice éclatant, tel que peut en produire à toute époque l'esprit de parti lorsqu'il est provoqué et poussé à bout.

Car les accusations restaient entières aussi bien après qu'avant les débats.

L'assassinat de Gazan de la Combe n'avait pas cessé de peser de la même façon sur les épaules de Le Blanc.

Ce qu'on avait pu dire de mieux à sa décharge, c'est que s'il avait tué, c'est qu'il avait eu des ordres pour cela et qu'il s'était contenté d'obéir. L'odieux de ce crime n'en demeurait pas moins attaché à son nom.

Il ne semblait pas plus excusable en ce qui concernait

le meurtre de Sandrier. Les raisons dominantes qu'il avait à se défaire de cet auxiliaire compromettant, ses relations avec sa femme, son trouble lors de la découverte du cadavre, la disparition mystérieuse du pêcheur qui l'avait tiré de l'eau, et surtout l'impossibilité qu'avait eue la police de mettre la main en deux ans sur un second individu aussi directement intéressé que lui à cette mort, le désignaient clairement comme l'agent principal d'un pareil drame.

Quant à l'assaut dont La Guillonnière avait été la victime, n'avait-on pas appris de la bouche de Menque que les amis du ci-devant ministre s'étaient depuis longtemps concertés pour le débarrasser de son adversaire intime, Paris-Duvernay?

Le coup n'avait pas porté sur celui qu'on visait. La responsabilité de ce forfait incombait néanmoins toujours à l'homme d'État dont les innombrables espions se transformaient, le cas échéant, en sicaires.

On se taisait sur son honnêteté en argent. On avait raison de le faire. Il n'était au vu et au su de chacun qu'un concussionnaire et un malversateur. Aussi le haussement d'épaules devait-il être général quand, un an et demi plus tard, au jour de sa rentrée en faveur, le Parlement effaçait d'un trait de plume les droits en restitution de sept millions passés que l'État possédait sur lui, à titre de gains illicites publiquement réprouvés par la chambre de justice de 1716.

Aucun homme de sens rassis, nous le répétons encore, n'eût hésité à contester ces vérités, même parmi ceux qui se réjouissaient de son étrange justification.

Du reste leurs fréquentes réticences en disaient autant à ce propos que les aveux les plus formels. « Il semble », s'écriait le rédacteur de *la Quintessence des nouvelles*,

« que les grands hommes soient assujettis à de grandes catastrophes. Tout se prépare à juger M. Le Blanc à Paris, mais tout semble prendre un mauvais train pour lui. Les Pilates de la cour se retirent et ne veulent point donner de suffrages contre un homme qui peut être coupable, mais qui a un si beau côté et qui a tant de mérite qui parle pour lui. Peut-être ne l'est-il point, mais qu'il est à craindre qu'il n'ait fait naufrage dans cette tempête, etc. ! »

Chaque nouvelliste en qui nous pouvons avoir confiance aujourd'hui faisait des demi-aveux aussi adroitement ou aussi maladroitement voilés.

Villars, son collègue des débuts, Marais et Barbier, de qui la condition d'avocats faisait des parlementaires, ne cachaient pas qu'ils avaient tremblé pour lui, en raison du mauvais aspect de sa cause.

Encore écrivaient-ils de son vivant et étaient-ils influencés par les courants ambiants. Mais une fois que le temps eut vieilli sur cette affaire, que le calme et l'oubli y eurent remplacé les conflits violents, l'accord fut complet entre les derniers témoins de ce drame gouvernemental pour renoncer à la défense de l'ex-sous-secrétaire d'État à la guerre.

« Il a fallu, répétait ce folliculaire quasi inconnu que nous citons plus haut, il a fallu un véritable tour de force de la part du Parlement pour blanchir les prisonniers, tant leurs crimes étaient notoires, tant les preuves réunies contre eux étaient fortes. »

La même pensée se retrouvait chez un honorable magistrat, le conseiller Ménin, du parlement de Metz.

Dans un recueil manuscrit où il a réuni les anecdotes les plus précieuses sur les gens de son siècle, il consignait en ces termes, à l'article des secrétaires d'État et des ministres, l'impression la plus commune en ce qui

touchait les célèbres inculpés du procès La Jonchère :

« Il a paru de nos jours un ministre (Le Blanc), homme d'esprit et entendu, mais qui, après quelques années de son ministère exercé au grand contentement de tous les officiers de guerre, fut arrêté par lettre de cachet et conduit à la Bastille par Duval, capitaine du guet à cheval, qui en a eu la croix de Saint-Louis pour récompense. Ce ministre avait, disait-on, de concert avec le trésorier de l'extraordinaire des guerres La Jonchère et le marquis de Belle-Isle (depuis duc et maréchal de France, grand d'Espagne, et prince du Saint-Empire), ôté l'argent de la caisse des guerres et substitué à la place des billets de banque, dont il faisait payer les officiers qui perdaient la moitié sur ces billets, ce dont ils firent de si pressantes réclamations au duc d'Orléans régent, que ce ministre, qui était Le Blanc, Belle-Isle et la Jonchère furent mis tous trois à la Bastille et au secret. On leur nomma des commissaires pour leur faire leur procès. Mais M. Le Blanc exigea ses privilèges de maître des requêtes et fut jugé par le Parlement, qui le renvoya de l'accusation. Le public n'en a pas mieux parlé, non plus que des deux autres. La Jonchère, qui devait y perdre la vie, en fut quitte pour être blâmé et perdre sa charge. »

Et l'intègre magistrat appuie alors sur ces conclusions. « On croyait que dans un pays bien policé, des hommes accusés comme ceux-ci l'ont été de pareilles prévarications devaient être mis à l'écart et perdus pour toujours, sans espoir de revenir jamais, je ne dis pas en place, mais même en quelque considération. Cependant on leur a restitué l'une et l'autre, à l'indignation universelle. »

Or l'honnête citoyen qu'était le conseiller Ménin aurait-il parlé de cette manière s'il n'eût été, comme la majorité des hommes respectables du royaume, bien

dûment convaincu de la culpabilité du ministre et de ses compères?

Comment M. le Duc et sa maîtresse, celle-ci si perspicace d'ordinaire, si vigilante, avaient-ils permis à leurs adversaires de remporter aussi aisément la victoire quand ils pouvaient encore soulever l'opinion contre eux?

Comment avaient-ils si peu soutenu les trois ducs de leur parti qu'ils avaient laissé dire que le premier ministre avait désapprouvé leur conduite au parlement?

Pour quelle raison étaient-ils partis à Marly, à la suite du Roi, dès le 17, sans même attendre la conclusion des débats?

Devait-on penser qu'effectivement un accord était intervenu, comme on le faisait entendre depuis quelques semaines, entre les chefs des maisons d'Orléans et de Condé, accord basé sur de mutuelles concessions?

Telle était la question que bien des personnes éclairées se posaient et qu'elles résolvaient par l'affirmative, comme nous le faisons aujourd'hui.

L'entourage de M. le Duc, mais surtout la marquise de Prié ne vivaient plus que par une idée : le mariage du Roi. Toute leur politique se résumait en cela. Elle était d'ailleurs très rationnelle, très fondée, non seulement sur des motifs anciens, mais sur des motifs tout récents.

Rien n'avait changé de la malveillance des adversaires particuliers de la jeune femme à son égard. Ils n'avaient reculé aux approches de la réunion du parlement devant aucune calomnie, dans l'espoir, soit de la noircir davantage aux yeux du public, soit de provoquer un refroidissement entre elle et M. le Duc.

A leur dire, elle aurait été la seule à désirer le châtiement des coupables, pour assouvir son ressentiment personnel, comme pour plaire aux Paris. De cette première

insinuation à une autre qui était qu'elle recevait de l'argent de ceux-ci, il n'y avait qu'un pas. On l'avait franchi sans peine et proclamé que les Paris la payaient de ses services. La chose n'était guère plus vraie que la fable d'après laquelle elle touchait une rente de l'Angleterre d'un million de francs, à l'époque précise où l'Angleterre combattait le plus énergiquement son influence par le canal de son ambassadeur Walpole.

Mais on avait persuadé le public de la vénalité de la favorite.

Puis, afin de mieux la décrier dans ses mœurs, on avait ressuscité certaine historiette peu flatteuse pour le duc de Bourbon. On n'était peut-être pas aussi sans espérer qu'elle allumerait un peu de jalousie au cœur de son amant.

On disait donc que toute la haine de Mme de Prie pour Le Blanc provenait de son inconduite et d'une indiscretion volontaire ou involontaire du ministre.

Amie de M. le Duc, elle l'eût été aussi de M. d'Alincourt qui possédait des lettres d'elle. Elle voulait les retirer. Elle avait prié Le Blanc de les redemander en son lieu et place. Celui-ci, ayant réussi dans sa mission, aurait joint ces lettres à une liasse de papiers d'affaires qu'il aurait portés en se rendant chez Mme de Pléneuf, mis par mégarde dans son chapeau et laissés là. Mme de Pléneuf, curieuse, les aurait feuilletés, aurait reconnu l'écriture de sa fille et fait parvenir le tout à M. le Duc.

Une violente explication s'en serait suivie, où Mme de Prie s'était habilement disculpée, mais en jurant de ne quitter Le Blanc que disgracié ou mort.

Cette étrange conception d'un journaliste aux abois ne tenait pas debout. Elle avait été cependant recueillie, colportée en tous lieux, et de ce qu'elle était ainsi acceptée

d'une infinité de gens, on pouvait juger combien l'aversion du peuple pour la marquise avait grandi en ces quelques mois.

M. le Duc ne pouvait pas se faire plus d'illusions sur le peu de solidité de sa popularité, que sur la cessation de l'hostilité des d'Orléans, vis-à-vis de sa personne. Il avait appris que ces derniers avaient supporté avec la plus vive impatience ce qu'ils appelaient leur exclusion de Chantilly et de Fontainebleau. Ils se défendaient d'avoir voulu y séjourner en y tenant le second rang et dans une sorte de dépendance du premier ministre et de Mme la duchesse sa mère, mais ils ajoutaient qu'ils espéraient bien trouver à leur tour leur lieu et leur heure.

Le péril existait donc toujours et chez le peuple et chez les grands, pour Mme de Prie aussi bien que pour son prince. A juger froidement des choses, il s'était même plutôt accru du second côté, de l'état de grossesse toujours plus avancée de la duchesse d'Orléans, des derniers agissements du parlement, de la posture que prenait le duc d'Orléans en se produisant avec une certaine crânerie lorsqu'il s'agissait de défendre les favoris de son père.

Seul le mariage du Roi fait de la main des Condé pouvait le conjurer en leur gardant la suprématie. Encore, pour que le projet eût quelque chance de réussite, importait-il qu'il eût le concours du Palais Royal, voire même le plus rechigné. Sans lui, il ne devait pas naître viable.

M. le Duc, sa maîtresse, les Paris, leur conseil l'avaient compris. Ils négociaient dans ce sens. Qu'avait-il fallu pour triompher des résistances ou des scrupules? Des arrhes! Ces arrhes avaient été ici, chez les Condé, l'abandon des poursuites contre les prisonniers de la Bastille, soit au fond l'abandon d'une campagne si funeste, non seulement à la mémoire du duc régent, mais au cré-

dit de son fils; là, chez les Orléans l'approbation donnée au mariage du Roi.

De ce côté on préparait insensiblement le public à la mise en liberté de Le Blanc, de Belle-Isle, de Séchelles, de leurs amis.

De cet autre on s'engageait à voter et on votait le renvoi de l'infante.

Quels devaient-être les gagnants à ce jeu d'intrigues?

Mme de Prie pouvait estimer, en ce qui la concernait et concernait M. le Duc, qu'elle s'était réservé les meilleures cartes, que l'avenir leur donnerait raison, que pour la vaine satisfaction de réduire à l'impuissance absolue des ennemis déjà terrassés au demeurant, et des ennemis du second degré, plus exactement ses adversaires propres que ceux de M. le Duc, ils s'assuraient un bénéfice immense en mettant dès à présent l'embargo sur la Reine du lendemain, puis par elle sur le Roi.

Et le calcul était juste. Il était raisonnable. Il eût pu fournir tout ce que ceux qui le faisaient en espéraient avec une princesse autre que Marie Leczinska, moins honnête, moins candide, plus ambitieuse en même temps que plus initiée aux intrigues de la cour de Versailles.

*
* *

L'affaire Le Blanc n'était plus, à partir du jugement rendu par le parlement, comme des accords secrets entre les partis, qu'un intermède sans valeur à la tragi-comédie du jour. Le théâtre s'était agrandi. L'action ne résidait plus chez les Pléneuf, ni même à la Bastille. Elle était où habitait la cour avec ses ardentes compétitions.

Aussi ne comprenait-on plus déjà Marais, Barbier, comme tous ces colligeurs d'éphémérides qui, les pieds aux

chenets, disposent des empires lorsqu'ils rappelaient le vieux souvenir d'une antipathie de femmes, source des événements qui passionnaient alors l'opinion publique.

Tout cela tenait au prologue suranné désormais oublié de chacun, voire même des acteurs qui y avaient figuré.

A peine si par quelques réticences on y ramenait l'attention du vulgaire.

Le maréchal de Bezons étant venu demander, paraissait-il, la sortie immédiate de son beau-frère le lendemain du jour où le parlement l'avait acquitté, M. le Duc lui avait fait répondre « que des considérations d'un ordre assez élevé pour toucher à la sûreté de l'État, l'empêchaient d'accéder à sa requête, l'ancien ministre étant retenu pour des motifs de la dernière conséquence, desquels Sa Majesté se réservait de décider en particulier ».

On laissait entrevoir que la captivité de M. Le Blanc pourrait se prolonger bien au delà du terme entrevu, que son cas n'était pas clair, en dépit de la sentence du parlement.

Il suffisait pour le brouiller une troisième fois avec la justice, qu'un *fait nouveau* se décelât au cours des interrogatoires toujours suivis du trésorier La Jonchère.

Et à propos dudit La Jonchère, on faisait sonner bien haut les multiples arrestations de la veille, les comparutions de l'infortuné financier devant d'Ombreval, ses défaillances et ses aveux.

On épilogaît bien après coup sur les déclarations faites par Le Blanc, en août précédent, devant Millin, le secrétaire de M. le Duc. Divulguées ou publiées, elles auraient, affirmait-on, jeté le royaume entier dans la stupéfaction.

Tout cela était fumée emportée par le vent. Au résumé, en cette occurrence comme en bien d'autres, les petits seuls payaient pour les grands. Le fermier de La Jonchère,

L'empereur, qu'on avait accusé de l'assassinat du charretier de la Malmaison, était tiré de la Conciergerie pour aller se faire pendre en place de Grève. Auparavant il avait été fortement traqué par les juges. Qu'avait-il avoué? Bien des choses vraisemblablement, dont messieurs de la Tournelle pouvaient faire tel usage qui leur conviendrait ou conviendrait à leur patron.

D'après eux, L'empereur s'était, paraît-il, déclaré coupable de ce meurtre, mais de son propre mouvement, sans avoir pris conseil de personne, et pour exercer, avait-il dit, une vengeance personnelle.

On l'avait donc expédié à peu près à l'heure où on supprimait la plupart des mesures de précaution jusque-là appliquées aux prisonniers de marque, aux Belle-Isle, à Séchelles, à Conches, qu'on renvoyait prématurément à ses montagnes d'Auvergne; à Le Blanc, qui voyait chaque jour apporter des adoucissements à sa captivité. On faisait plus.

Dès le milieu d'avril on annonçait la libération prochaine du ci-devant secrétaire d'État et de ceux qu'on avait tenus pour ses complices. Un folliculaire trop pressé certifiait même ce jour-là que M. le Duc, persuadé de son talent transcendant, voulait l'appeler à un ministère.

Enfin le 12 mai, trois mois après le jugement, comme après trois mois employés à bâtir pièce par pièce le mariage rêvé du petit Roi, quand tout semblait marcher à souhait, que la princesse était trouvée, que du côté de l'hôtel des Condé on se croyait sûr de l'avenir, ce jour-là on ouvrait les portes de la Bastille et de Vincennes aux prisonniers.

Ce jour-là, M. de Maurepas, sous-secrétaire d'État de la maison du Roi et des affaires de l'intérieur, transmettait

l'ordre suivant au lieutenant de Launay, gouverneur de la Bastille.

« Je vous envoie, monsieur, les ordres du Roi que j'ai expédiés pour la liberté de MM. Le Blanc, de Belle-Isle, Conches et de Séchelles. Vous savez quelles sont les intentions de Son Altesse Sérénissime (le duc de Bourbon). Elle m'a chargé encore de vous recommander que vous eussiez à vous arranger de façon qu'ils partissent tous dans le même temps. Je donne avis à M. le maréchal de Bezons par cette lettre, que vous lui ferez remettre, si vous jugez à propos. Je lui mande en même temps que M. Le Blanc étant envoyé en exil à Lisieux, il peut s'en écarter néanmoins de huit ou dix lieues pourvu qu'il n'approche point de Paris. »

« Vous pouvez dire à MM. de Belle-Isle, à qui l'on a fixé Carcassonne comme lieu de retraite, qu'ils peuvent choisir, au lieu de Carcassonne, quelques-unes des autres terres qui leur restent en Languedoc. Séchelles n'est qu'à dix lieues de Paris. Je crois qu'il fera bien de s'en aller plus loin. Pour Conches, j'ai laissé le nom de sa résidence. Vous le remplirez de quelque maison où il puisse se rétablir. M. le Duc vous laisse le maître de retarder la sortie des uns et des autres, si toutes vos mesures n'étaient pas prises.

« Je suis, monsieur, plus inviolablement à vous que personne au monde, etc. ».

Un post-scriptum suivait cette lettre.

« M. Le Blanc doit coucher à Bezons. L'intention de Son Altesse Sérénissime n'est pas qu'il y reçoive de visites autres que sa fille et sa femme. C'est ce que vous direz au maréchal (de Bezons) si vous ne lui envoyez pas une lettre. »

Les instructions de M. de Maurepas, à lui dictées par le

premier ministre, avaient été ponctuellement observées.

Le soir du même 13 août 1725. De Launay répondait au jeune et charmant (jeune puisqu'il avait vingt ans : charmant, on sait combien il le fut) sous-secrétaire d'État :

« J'ai vu partir hier M. Le Blanc à huit heures du soir. M. d'Avranches, son frère, le marquis de Tresnel, son gendre, l'étaient venus chercher à cinq heures dans un carrosse à six chevaux. Mais j'ai appris qu'ils comptaient le faire passer par la ville de Paris, ce qui m'a déterminé à ne les laisser partir qu'à huit heures du soir.

« J'ai fait partir M. de Séchelles à neuf heures. Je lui ai procuré une chaise de poste avec un homme pour le conduire. »

Quant au marquis et au chevalier de Belle-Isle, si le gouverneur de la Bastille était muet à leur sujet, les gazettes se chargeaient d'informer le public qu'ils avaient quitté leur prison dans le carrosse de M. d'Ombreval, qui les avait accompagnés jusqu'à Charenton, où il leur avait compté deux mille livres par ordre du Roi pour leur voyage. Ils avaient continué dans leur chaise jusqu'à Carcassonne, où ils avaient, d'après le nouvelliste, un lieu de campagne. De toute façon, ils devaient ne jamais demeurer à moins de cent lieues de la capitale.

Conches n'était point sorti, ajoutait-on, à cause d'un violent accès de goutte. Par contre, on savait où il était exilé : à Vienne, en Dauphiné. Du Plessis, qui, comme on l'a vu, était attaché à MM. de Belle-Isle, avait ordre de se retirer à dix lieues de Paris. Le surplus des autres détenus, parmi lesquels Le Vasseur, l'ancien commis de Le Blanc, étaient élargis sans condition.

Enfin on gardait toujours La Jonchère, quoiqu'il n'y eût plus ni de procès ni d'accusés sérieux, mais bien évi-

demment pour le garantir des représailles de ses ci-devant complices.

Singulière décision au demeurant, observait le public, et cote fort mal taillée.

« Pourquoi, en effet, établir ces distinctions entre les prisonniers? Du moment où le parlement avait innocenté l'ancien ministre, où la Tournelle, chargée par ce haut tribunal de poursuivre l'affaire, n'y avait rien reconnu de criminel, ni de sa part, ni de celle de ses amis, M. le Duc avait pour premier devoir de les relâcher. Au lieu de cela, on les maintenait en observation trois mois encore pour les proscrire ensuite aussi sévèrement que n'importe quels grands criminels d'État. »

Il y avait là une injustice notoire dont on croyait devoir se plaindre au nom des lois de l'humanité, dont on jasait, sur laquelle on pérorait, qu'on attribuait à la favorite, aux secrétaires d'État, aux Paris, sans pouvoir démêler la vérité, parce qu'on ignorait les conventions secrètes auxquelles nous faisons allusion tout à l'heure, et jusqu'à quel point le duc d'Orléans, en s'en affranchissant le premier, avait autorisé son rival à agir, vis-à-vis de lui, avec le même sans- façon.

En politique comme en bien d'autres matières, la foi jurée n'existe pas pour soi, mais pour celui qui s'engage avec vous.

On l'avait au moins compris de cette manière au Palais-Royal, ainsi que nous allons le démontrer. Rien n'empêchait les habitants de l'hôtel de Condé, mais surtout M. le Duc et la marquise de Prie, de se considérer comme libres à leur tour de leurs actions.

III

FIN DU MINISTÈRE DE M. LE DUC

SA DISGRACE. — DISGRACE DE MADAME DE PRIE

M. le Duc avait convenu de ménager Le Blanc et ses amis, le duc d'Orléans d'aider au mariage du Roi, conséquemment au renvoi de l'infante.

Lequel des deux avait menti le premier à sa parole ?

Le duc d'Orléans, sans conteste, puisqu'il s'était employé sourdement, mais de son mieux, à rompre les projets auxquels il semblait adhérer au dehors, et cela, dès les premiers jours de février, à peine l'arrêt du Parlement rendu, quand on venait de faire le pas le plus important vers la libération entière de ses protégés.

A cette date, M. le Duc avait, par sa police, les preuves les plus fortes, que le roi d'Espagne travaillait avec une extrême vivacité à faire déclarer les fiançailles de Louis XV et de l'infante sa fille. Or, qui disait le roi d'Espagne disait aussi les Orléans et les légitimés, tant leurs intérêts étaient unis sur ce point. Les mariages espagnols avaient été imaginés, comme nous l'avons vu, par le Régent pour la plus grande gloire de sa famille, acceptés par Philippe V dans le secret espoir de se rapprocher par eux du trône de France, célébrés en dernier par le duc du

Maine et le comte de Toulouse, qui y trouvaient leur compte, que la faction soutenait, dont toute la politique était l'abaissement des Condé, leurs ennemis.

Car le renversement de M. le Duc rentrait dans leur plan autant que par le passé. La chose était connue. On répétait couramment que si les Orléans arrivaient à leurs fins, le duc de Bourbon comme les siens devraient s'estimer fort heureux d'être les humbles serviteurs des autres, s'il ne leur était pas causé de tort plus considérable.

Le mariage du Roi avec une princesse dévouée à la cause du premier ministre apparaissait donc chaque jour de plus en plus comme la mesure indispensable. Grâce à cette combinaison, les Condé restaient maîtres du terrain. Mais à cela aussi le Palais-Royal répondait en tentant de devancer ses concurrents par les fiançailles précipitées de l'infante.

Leur avenir d'ambition, celui de Philippe d'Espagne, du duc d'Orléans, des légitimés en dépendait, et c'est pour quoi ils étaient fatalement obligés à renier leurs engagements plus promptement que M. le Duc, pour qui, en somme, la question d'une condamnation plus ou moins sévère de ses antagonistes n'était pas aussi vitale.

Philippe entretenait deux envoyés à la cour de Versailles, un ambassadeur ordinaire, Don Patricio Laules : un extraordinaire, le marquis de Montéléon. A tous deux il avait enjoint d'exposer très formellement les prétentions de l'Espagne. « La cour de Madrid avait, observaient-ils, tenu ses promesses. Les princesses françaises y occupaient la place qui leur avait été destinée par les traités, dont la contre-partie restait à exécuter par la France.

« Par contre, la situation de l'infante était mal définie. Aucune reconnaissance vraiment régulière de ses droits

n'était intervenue. Les réceptions enthousiastes de 1723, les honneurs qui lui étaient rendus chaque jour, l'établissement d'une maison, le titre de reine constituaient certes des hommages auxquels Philippe V s'avouait sensible. Mais ils étaient dus et ne valaient pas le moindre texte officiel. L'Espagne demandait, elle exigeait au besoin la déclaration publique des accords nuptiaux. »

Telle était la teneur des instructions du roi Philippe à ses ambassadeurs.

Les agents de M. le Duc avaient réussi à en surprendre l'original. Ils l'avaient porté au premier ministre et à la marquise de Prie, qui avaient frémé en le parcourant. Jamais, en effet, aucune attaque venant de leurs adversaires n'avait été plus propre à les troubler, d'autant mieux que, par une coïncidence fort inopportune, un grave accident dans la santé du Roi se produisait à la même heure.

Le jeune prince avait fort abusé de la chasse durant le mois de janvier. Il s'était surmené. La fièvre s'en était mêlée, fièvre violente, dont les saignées n'avaient pu d'abord triompher. Au bout de trois jours la maladie progressait au lieu de diminuer. On avait éprouvé des craintes de toutes parts, mais surtout chez M. le Duc, et pour cause.

Car la mort de ce bel adolescent à qui la France témoignait une affection sans précédent eût causé, en l'état des choses et pour une fois, plus de tort à la maison de Condé que la réussite successive des innombrables perfidies de ses adversaires.

Mme de Prie avait donc été saisie de peur pour sa cause et celle de son amant. Elle avait apprécié l'obligation où ils étaient d'agir vite sans que cet événement eût précipité leurs intentions de marier le Roi, ainsi que bon nombre d'historiens l'ont prétendu.

Ils y pensaient de longue date, comme nous l'avons dit plus haut.

Par suite, que M. le Duc se soit réellement écrié ce jour-là sans pouvoir cacher son trouble : « Il faut le marier ! Il faut le marier ! » personne n'y contestera. Saint-Simon le raconte. Saint-Simon est un admirable metteur en scène dont il serait regrettable de perdre le moindre tableau. Et celui où il peint les frayeurs de M. le Duc vaut les meilleurs. Mais pour le garder en l'accommodant avec l'exacte vérité, il convient de dire en surplus que le premier ministre ne prononçait pas cette phrase pour la première fois, qu'il l'avait déjà prononcée en maintes occasions en parlant du Roi, que son siège était fait depuis huit mois.

En tout cas, de si extrêmes appréhensions étaient mal fondées. Le Roi guérissait, à la joie folle et touchante de son peuple. Helvétius avait fait ce nouveau miracle.

L'ambassadeur de Venise l'annonçait, le 1^{er} mars, à la sérénissime République, à qui il écrivait :

« Le Roi, parfaitement remis de sa maladie, prit avant-hier sa dernière médecine. J'eus l'honneur de le voir à son dîner avec un visage auquel, ni la fièvre, ni les saignées redoublées n'avaient enlevé cet éclat qui l'embellit à l'habitude. »

Louis XV revenu à la santé, la vie de Versailles avait repris son cours habituel.

Il subsistait seulement, en plus du passé, un effroyable regain de haine au Palais-Royal comme à la maison de Condé. Des deux côtés on avait pu mesurer mieux qu'au paravant jusqu'à quel point on pouvait se nuire.

Et les manifestations de cet abhorration réciproque étaient si ardentes que les novellistes s'en préoccupaient.

Marais disait à cette époque : « M. le Duc paraît ennemi déclaré de la maison d'Orléans. Il leur refuse tout. Cela fait deux partis à la cour et une division qui attirera des malheurs si l'on n'y remédie. »

Par refuser tout, Marais entendait vraisemblablement la sortie définitive des prisonniers de la Bastille.

De fait, M. le Duc, désabusé, avait décidé de suspendre momentanément l'acte de clémence que chacun attendait de son administration, mais surtout de ne jamais laisser Le Blanc, les Belles-Isle et consorts entièrement libres de leurs mouvements, de les tenir toujours en observation.

A donnant donnant ! On l'avait trompé. Il lui était permis de tromper à son tour.

Maintenant, du reste, il abandonnait cette réserve dans la dispense des grâces, au sujet de laquelle on l'avait si publiquement loué.

Non seulement il refusait à ses adversaires ce qu'ils sollicitaient. Mais lui et Mme de Prie admettaient ce qu'ils avaient évité de faire jusqu'à cette époque, à savoir, que leurs partisans fussent traités en privilégiés.

La Marquise avait à côté de cela fort à cœur de se ramener les siens. Certaines lettres bien rares, qui existent encore et tout à son honneur, prouvent qu'oublieuse du passé, elle n'avait pas été une dernière fois sourde aux supplications de sa mère. Celle-ci, que le besoin talonnait, s'était adressée à sa fille dans la lettre que voici :

11 novembre 1725.

Vous ne pouvez, ma chère fille, me donner une nouvelle qui me fit plus de plaisir que l'entier rétablissement de votre santé. Mais je vous conjure, quoique vous l'ayez recouverte facilement, de n'en être pas moins attentive à la conserver. Je vous le demande en marque d'amitié, et vous ne pouvez m'en donner une qui me soit plus sensible. Je suis très persuadée par la certitude que vous devez

avoir, de la satisfaction que me donnent vos lettres, que vous ne m'en privez malgré vous. Aussi je vous rends sur cela entière. Il est bien douloureux qu'il se présente chaque jour quelque difficulté nouvelle qui prolonge l'affaire de votre frère, et vous conjure qu'elles ne vous rebutent point et d'examiner avec M. le duc de Noailles les moyens d'y satisfaire et de la finir.

Je m'assure que nos intérêts vous sont chers et je me flatte que vous mettrez tout en œuvre pour nous en ces circonstances, etc.

.....

Elle en avait été écoutée et secourue. Comment en fut-elle récompensée? Comment fut-elle entendue à son tour lorsque, disgraciée et reléguée mourante au fond d'un château solitaire, elle implorait le plus humble secours? La suite nous le dira.

Enfin elle avait fait le bien.

Elle avait placé son frère préféré, Berthelot de Monchesne. Il était conseiller au parlement. Elle l'avait transformé en intendant des finances. Il n'existait que cinq postes de ce genre, remplis par des ministrables comme Le Pelletier, d'Ormesson, Fagon. C'est montrer combien ils étaient recherchés. On en avait établi, suivant ses désirs, un sixième pour ce frère. Encore lui attribuait-on le plus rémunéré des six.

Elle avait usé également de son crédit pour aplanir les voies au mariage d'une sœur cadette. Bonnier de la Mosson, fils de l'étonnant Crésus, trésorier du Languedoc, s'était inscrit pour le brevet de colonel du régiment Dauphin. Il n'avait que son argent. Il lui fallait un appui. La marquise l'offrit, mais elle offrit aussi à Bonnier de prendre Mlle de Pléneuf la seconde. Il ne pouvait accepter l'un sans l'autre. La nouvelle en parut dans les gazettes, et quoique les noces manquassent, la gloire d'avoir été remarquée par un pareil personnage n'en resta pas moins à la fiancée de quelques semaines.

Mme de Prie appréciait la serviabilité de Dodun, l'uti-

lité de son dévouement comme contrôleur général Il était pétri de vanité; elle entendait flatter sa manie. Elle lui avait fait obtenir le marquisat d'Herbault, sur lequel on composa tant de joyeuses chansons.

Elle avait comblé en même temps ses amis les Livry, les Tessé, les Tallard, les Matignon, les Nangis.

Tout cela avait soulevé des tempêtes de protestations dans l'autre camp. Pour aider à la haine du public contre la faveur, on lui supposait de bien plus terribles appétits.

Elle voulait faire de son mari un duc et pair. Elle était odieusement avide. Elle touchait de toutes les mains. Les Paris surtout l'enrichissaient des dépouilles du peuple. Maîtresse égoïste, elle compromettait à tout jamais l'avenir de M. le Duc en s'opposant à son mariage. Suivant eux, ce prince brûlait de rompre ses chaînes.

Il avait fait sonder différentes cours d'Europe au sujet d'une princesse qui eût pu convenir à son rang. Certaines de ses propositions eussent été écoutées, prétendait-on, si la marquise de Prie ne les eût fait pitoyablement échouer par d'indignes intrigues.

Cette dernière assertion n'était qu'à moitié fautive, comme celle du titre de duc et pair.

M. de Prie souhaitait ce titre et plus encore la grandesse d'Espagne, au même titre que la plupart des hommes de sa condition arrivés au point où il en était, hommes sortis de la Chambre ou menins du Roi, etc. M. le Duc pensait certainement à se marier, ou on y pensait pour lui. Mais Mme de Prie, nous le verrons, ne jouait nullement en ces deux affaires le rôle qu'on lui prêtait.

Reconnaissons aussi qu'on n'était guère plus sobre, vis-à-vis de M. le Duc, de conceptions aussi extravagantes.

On assurait que le premier ministre travaillait à se porter au trône de Pologne, qu'il avait déjà expédié dans ce pays dix-neuf millions, qu'à défaut de la Pologne il se serait contenté de la principauté de Neuchâtel, qui était une souveraineté, qu'enfin il couchait en joue le duché de Bourgogne.

Sans parler de tout ce qui s'imaginait sur la dissolution de ses mœurs et de celles de sa maîtresse, sur leurs orgies plus dégoûtantes que les orgies du feu duc d'Orléans, sur des détails intimes et trop réalistes de leurs santés.

C'était de la fine mitraille qui accompagnait les fortes décharges précédentes.

Au demeurant, tant de criailleries, tant de médisances, prouvaient plutôt la faiblesse que la solidité du parti d'Orléans. Les forts, à l'ordinaire, parlent peu et agissent. C'est ce que faisait M. le Duc.

Le vent soufflait dans ses voiles. Les mauvaises volontés du parlement, déjà vieilles d'un long mois, s'épuisaient petit à petit. Les récriminations des Bezons et des autres suppôts de Le Blanc, perdaient chaque jour de leur valeur.

Le Roi, adroitement façonné par Mme la Duchesse et par la favorite, approuvait une conduite qu'il ne pensait pas à contrôler. L'évêque de Fréjus se taisait. La naissance d'un fils au Palais-Royal ne parvenait pas à effacer la fâcheuse impression que l'union du premier prince du sang de France avec une princesse sans états dans sa famille et sans biens avait causée à Versailles.

Les partisans du duc d'Orléans étaient en mesure de constater que leur maître, épuisé par l'effort fait pour Le Blanc, ne s'emploierait plus utilement pour eux.

Par suite, le duc de Bourbon, Mme de Prie et leur entourage avaient la partie belle. Ils exploitaient leurs chances.

Qui ne les eût blâmés, s'ils s'en fussent abstenus?

Ils l'avaient prouvé en marchandant leur liberté à Le Blanc et aux Belle-Isle, et en se faisant la part du lion dans la dispensation des grâces. Ils s'en servaient également pour presser la grande affaire du mariage.

Là, il importait avant tout d'y préparer et d'endoctriner le public. C'était l'avis de Mme de Prie. On s'y était conformé et voici comment le conseil de M. le Duc avait opéré.

La cour de Madrid venait de produire avec une instance croissante ses raisons pour le maintien des anciennes conventions. Elles reposaient comme toujours sur les mêmes arguments : sur la fidélité de l'Espagne à en observer les termes, sur l'obligation morale pour la France d'y faire honneur, sur l'inopportunité qu'il y aurait à hâter l'accomplissement du mariage quand le Roi terminait à peine sa quinzième année, quand, ajoutait-on, et Philippe V montrait ici le bout de l'oreille, la succession au trône de France restait assurée par tant de princes de ce sang « que si la cour de Versailles n'y faisait pas droit, concluait Philippe V, l'Espagne et son roi se verraient forcés de recourir à des mesures plus vigoureuses. »

A cela M. le Duc répondait avec non moins d'à-propos « que le Roi n'avait, en effet, que quinze ans révolus, mais que l'infante en avait cinq seulement, par suite que le mariage espagnol devait être retardé de huit ou dix années encore, qu'il n'était personne au monde qui pût certifier, en considérant la santé de Louis XV, qu'un événement malheureux ne l'enlèverait pas avant ce terme à l'amour de ses sujets, que dès lors l'ancien accord serait éminemment préjudiciable à la France, à l'Espagne elle-même et en dernier lieu à l'Europe. »

« Que d'autre part, quoique d'un sang discutabile comme

pureté, et en dépit de cette propension à de violents accès, le Roi n'en demeurait pas moins un beau prince, plus fort, plus développé que ne le comportait son âge. »

« Dès lors pourquoi attendrait-on à le marier? On avait bien songé dans le public à lui nommer une maîtresse. S'il s'était refusé à se prêter à cette fantaisie, cela ne regardait que lui, mais personne ne se serait étonné qu'il y songeât. Comment alors hésiterait-on à lui donner une femme légitime s'il entrevoyait la nécessité d'en prendre une? »

« L'intérêt de ses sujets à ce qu'il s'y décidât le plus promptement possible était immense. Par là cette race illustre de tant de rois se perpétuerait sans encombre. Par là, par la naissance d'un héritier direct, le royaume, dans l'hypothèse de sa mort, serait à l'abri des conflits les plus regrettables. »

Bref, concluait M. le Duc, Mme de Prie et leurs partisans, le Roi est parfaitement mariable. Il ne s'agit plus pour lui que de fixer ses préférences sur telle ou telle princesse de l'Europe.

Ce raisonnement avait facilement séduit le paysan, l'ouvrier, le petit bourgeois, la masse des humbles. Dans leur amour pour ce prince, leur jeune maître, ils entrevoyaient avec joie son bonheur prochain. Dans leur goût des distractions, ils escomptaient de belles fêtes pour eux. Presque en tous lieux de Paris on augurait favorablement d'un semblable événement.

A la cour, les gens sensés jugeaient comme le premier ministre.

Par suite, le nombre des opposants se limitait à la faction adverse. Encore parmi eux s'en rencontrait-il qui ne désapprouvaient pas les résolutions prises par le gouvernement.

Morosini constatait le fait. Il écrivait de l'envoyé de Parme, précédemment fort rétif à toute explication sur ce thème, qu'il reconnaissait déjà que lorsque l'infante était entrée à Paris, la mort du Régent n'étant pas chose présumable à l'époque, il n'existait alors aucun fondement à ne pas différer le mariage du Roi, mais que cette union s'imposait maintenant à bref délai par suite des modifications survenues dans la situation du royaume, en considération aussi de l'intérêt pressant de l'Europe, de la France, du gouvernement de M. le Duc à ce que le Roi eût des héritiers.

« Philippe V, ajoutait M. l'envoyé en propres termes, « avait suffisamment reçu de la France à l'heure où elle répandait tant d'or et de sang afin de s'asseoir sur le trône d'Espagne, pour consentir à l'heure actuelle au sacrifice qu'on lui demandait et dont dépendait le salut de la nation française. »

« Louis XV, comme M. le Duc, n'avaient participé aux négociations précédentes qu'avec l'intention de défendre uniquement les vues particulières d'un prince (le Régent) qui n'avait jamais éprouvé, au demeurant, la moindre affection pour le roi d'Espagne.

« Ils étaient restés étrangers à toute intrigue. De plus le Roi n'avait signé, au jour de sa majorité, aucun engagement relatif aux projets conçus durant sa minorité; les projets, à bien voir les choses, pouvaient avoir été formés en dehors de son consentement. »

Des arguments aussi solides dans la bouche d'un rallié de la veille donnaient la mesure de ce que les convaincus de la première heure pouvaient dire.

Si donc M. le Duc avait voulu consulter l'opinion publique en pénétrant son sentiment, elle lui répondait de la manière la plus conforme à ses désirs autant qu'à la sage interprétation des besoins du pays.

En effet, à nos yeux, à deux siècles de distance, le mariage de Louis XV comme l'éloignement de l'infante apparaissent encore comme des résolutions raisonnables par elles-mêmes. intrinséquement parlant, en dehors de ce que pouvait être la personnalité de la future reine.

A l'époque où il se manifestait, l'assentiment tacite de la grande majorité de la nation comportait une victoire évidente pour le gouvernement de M. le Duc. Elle lui laissait les coudées franches dans la poursuite des négociations relatives au choix d'une princesse.

On a dit parfaitement, en divers ouvrages récents, quel avait été ce travail diplomatique; notre objet à nous est d'y envisager seulement le rôle joué par Mme de Prie, sa conduite, ce qui doit y être attribué à son influence et surtout de quel effet fut cette intervention sur sa destinée, sur celle de son prince, sur celle de ses irréconciliables adversaires.

En dépit de cet appel détourné fait à l'opinion de la nation et malgré que les mots mariage du Roi revinssent constamment dans toutes les bouches, le secret des négociations avait été admirablement gardé. L'ambassadeur de Venise s'en plaignait avec une nuance de dépit assez plaisante. Il s'écriait : « Je me vois réduit aujourd'hui à parler de tout au hasard, tant le secret de cette cour est impénétrable. »

Et de fait on chuchotait des noms sans pouvoir en citer un seul avec quelque assurance. Certains mêmes allaient jusqu'à prétendre qu'il n'y avait rien de véritable dans le mariage de Louis XV, que le Roi en plaisantait le pre-

mier, en affichant son intention arrêtée de rester célibataire durant un long temps encore.

Cependant les agents de M. le Duc comme ceux de la marquise ne perdaient pas leur temps. Ils se multipliaient au delà de tout ce qu'on aurait pu supposer.

Ils avaient dès l'abord dressé une liste de cent concurrentes extraites de chacune des cours d'Europe. Ce chiffre avait été, à vrai dire, rapidement limité à celui de dix-neuf privilégiées plus dignes d'attention. On avait poussé ce mode d'élimination beaucoup plus loin dans la suite. Le conseil de M. le Duc avait récusé peu à peu la majorité de ces dix-neuf princesses de façon à n'en laisser subsister que cinq, puis trois, puis deux.

Les unes étaient écartées en raison de leur religion, comme la princesse de Mecklembourg, celle de Prusse, celle de Danemark : d'autres à cause de la sujétion des leurs à l'Empire : telle était la piémontaise : d'autres encore, par suite de l'état de leur santé. Les ministres de Portugal s'étaient hautement lamentés de l'indifférence qu'on témoignait à la fille de leur Roi. Mais on les avait réduits au silence en invoquant le motif du climat et de la petite vérole qui avait gâté le visage de cette aimable princesse.

On avait écarté la lorraine, qui pendant un mois avait paru réunir le plus de chances.

Elle était de tous points séduisante. On aurait retiré des avantages sérieux de cette union. On n'en voulait pas néanmoins. On prétextait la mésalliance de l'arrière-petit-fils du plus grand Roi du monde avec une héritière de maison subalterne.

On n'ignorait pas en public qu'ils agissait non point de cela, mais des rapports des Lorrains avec les Orléans. Une sœur du Régent avait épousé le duc Léopold père de la princesse. Les Condé ne pouvaient songer à une union

de ce genre, qui aurait été à l'encontre de tous leurs desseins.

Une fille du prince de Galles, petite-fille conséquemment de Georges I^{er}, aurait mieux convenu. Le roi d'Angleterre y consentait en principe. L'échange de propositions entre les deux cours s'était poursuivi avec assez de persistance pour autoriser les nouvellistes à annoncer bruyamment la déclaration prochaine des fiançailles. Toutefois là aussi on s'était heurté à la question de religion, et surtout à la difficulté de faire accepter une pareille alliance au parlement de Grande-Bretagne.

Ces multiples exclusions ne signifiaient nullement, nous le savons, une mauvaise volonté du gouvernement de M. le Duc, ni bien moins encore une opposition venant de la marquise de Prie ou des amis de celle-ci.

C'était bien, au contraire, avec un déplaisir non joué qu'ils se voyaient contraints d'abandonner une piste après l'autre. S'ils s'y décidaient, c'est que les obstacles étaient vraiment insurmontables.

Mme de Prie avait, elle, personnellement un double intérêt à ce que ce grand acte s'accomplît. L'intérêt de M. le Duc, dont elle ne pouvait se séparer, et qui portait, comme on l'a dit, sur l'avènement d'une reine élue par lui. À côté de cela son intérêt propre, le mariage du Roi devant servir à retarder le mariage de son amant.

Car, tout en n'entreprenant rien contre l'établissement de M. le Duc, elle était dûment informée de ce qui se tramait contre elle.

Elle avait pu aisément démêler les intentions de Mme la duchesse douairière de Bourbon et comme quoi celle-ci l'avait toujours tenue pour l'objet d'une passion passagère de son fils, d'une passion propre seulement à le distraire entre un premier et un second mariage.

Le premier avait fini en 1720. Quelques mois d'un veuvage ainsi compris avec le tempérament d'une charmante maîtresse avaient semblé plus que suffisants à la mère de M. le Duc. A son avis, chaque chose devait avoir son temps. Après le plaisir, les affaires sérieuses. Elle estimait M. le Duc mûr pour une deuxième épreuve.

Il fallait lui donner une femme de laquelle il pût avoir des héritiers, tout comme M. le duc d'Orléans qui ne l'égalait ni physiquement ni intellectuellement.

Mme la duchesse n'était pas une personne fort maniable. Son rang et son immense orgueil de fille du Grand Roi, son esprit incisif la rendaient redoutable. Sa prétention de marier son fils n'avait rien que de parfaitement légitime.

M. le Duc et la favorite devaient éviter de la heurter de front, mais au contraire paraître abonder dans son sens, s'ils tenaient à défendre une situation si difficile. En s'opposant brutalement aux désirs de sa mère, le prince eût fomenté des divisions de famille dont il n'avait pas besoin. En se gendarmant, la marquise se fût exposée à l'accusation de tenir son amant en tutelle. En se prêtant aux vues du plus grand nombre, ils pouvaient se donner le semblant, lui, d'une raison supérieure à ses goûts, elle, d'un dévouement allant jusqu'au sacrifice. Avait-elle si tort, encore une fois, de veiller sur son bien et surtout avec le consentement de son protecteur lui-même?

Elle aimait M. le Duc, qui l'aimait. Il était son appui, sa défense. Sans lui elle devait perdre non point seulement sa place à ses côtés, sa fortune, sa liberté, mais réellement le droit de vivre. L'avenir le prouva surabondamment.

Comment ne se serait-elle pas rattachée désespérément, n'eût-ce été que par l'instinct de sa conservation, à ce qui

lui assurait, avec l'affection du second prince du sang, le repos et l'existence?

Elle avait donc accepté le rôle de complaisante lors de ces projets de mariage de Louis-Henri de Bourbon-Condé, quand il n'était pas encore question de celui du Roi. Elle avait prêté à Mme la duchesse ses serviteurs les plus dévoués et ceux-là mêmes qu'elle devait utiliser ensuite pour le service de Louis XV.

Le comte de la Marek, qui était pareillement à M. le Duc et dont on usait officiellement; l'ex-secrétaire de l'ambassade de Turin, Lozillières, compagnon sûr des bons comme des mauvais jours, souple, adroit, capable, sous le déguisement du chevalier de Méré, de percer les secrets les mieux tenus des cours; puis des aides d'occasion, comme de Vauchoux, cet officier de qui nous allons parler dans un instant, le marquis de Cambis, etc.

Elle les avait lancés à la recherche d'une nouvelle duchesse chez les princes les plus voisins, sans se douter encore qu'elle travaillait ainsi au mariage du Roi.

Une des filles du prince de Galles avait été sollicitée de la sorte au nom de M. le Duc.

Bien des gens étaient même si convaincus plus tard du succès de ces pourparlers, qu'ils voulaient que M. le Duc devînt le beau-frère de Louis XV en épousant la cadette.

Le chevalier de Méré avait également visité à ce propos de petites cours allemandes, mais sans succès.

Une mission identique, qui n'était pas toutefois aussi absolument commandée, avait conduit son collègue Vauchoux à Wissembourg.

La famille de Stanislas Leczinski, roi d'un jour, roi détrôné, fugitif et exilé, y végétait tristement. Quelque délaissés qu'ils fussent, la fille n'en restait pas moins une princesse royale. Son père pouvait être rappelé en Po-

logne par un coup de fortune. Elle méritait de figurer sur la liste qu'on soumettait chaque jour à Mme de Prié.

Vauchoux l'y avait inscrite. On ne lui en avait d'abord concédé qu'une place bien humble. Mais cette infériorité avait peut-être plus servi à sa cause qu'une renommée tapageuse.

Stanislas avait de bons répondants en Alsace : le maréchal du Bourg, qui était des vieux amis de la marquise ; le cardinal de Rohan, dont l'âme de courtisan ne tardait pas à démêler les espérances qu'on pouvait fonder sur la fortune du prince émigré.

Chacun de ces hommes l'avait représentée telle qu'elle était, simple, honnête, instruite, d'un physique ordinaire, mais plutôt avantageux par certains airs de noblesse et de bonté.

Mme de Prié avait pu penser, si on veut voir ses sentiments en beau, que la princesse de Pologne serait capable de faire le bonheur de son amant : qu'elle ne serait pas en même temps trop inhumaine à l'ancienne maîtresse : si on veut la taxer d'ambition, qu'elle s'emparerait aisément de son esprit. Elle s'en était souvenue au milieu de tous ces projets d'union pour M. le Duc, qui faisaient succéder Mme de Modène à une princesse russe et celle-ci aux filles des ducs de Holstein.

Cette liste épuisée, la favorite avait été conduite à suggérer à Mme la duchesse la possibilité d'une alliance entre son fils et l'héritière de Pologne sans héritage.

M. le Duc n'y mettait pas d'opposition ouverte : Stanislas renaît grâce au ciel que sa fille fût distinguée par un si puissant prince. Marie n'avait point d'autre volonté que celle de son père.

Aussi avait-on pressé la conclusion de l'affaire. Un por-

trait de la princesse, de la main de Gobert, peintre du premier ministre, avait été expédié à Chantilly.

On ne voyait plus d'empêchement à l'entente commune. On serait vraisemblablement arrivé un jour ou l'autre au mariage, sans la dernière orientation de la politique du Palais-Bourbon.

Du moment où il s'agissait de l'établissement du Roi, tout autre desideratum s'effaçait devant un événement de cette conséquence.

Il n'était plus dès lors question de marier M. le Duc. On reportait cette opération à une époque indéterminée, ce qui faisait que Mme de Prie reprenait provisoirement l'entière possession de son amant.

Mais Marie Leczinska, vers laquelle on ne s'était tourné qu'à la dernière extrémité quand on parlait de M. le Duc, et à qui personne n'aurait osé penser précédemment en vue du mariage du Roi, Marie Leczinska demeurait par la force des circonstances, relativement à Louis XV, dans la situation où elle s'était trouvée relativement au ministre. Elle avait fini par être mise en avant à la cour de Versailles, parce qu'à force de passer de princesse en princesse, on en était arrivé à ce point de ne plus voir qu'elle comme convenable pour ce jeune Roi. En effet, les rapports recus sur la princesse de Hesse-Blédebourg, qui faisait en dernier lieu concurrence à la princesse de Pologne, ne lui étaient nullement favorables. On la disait une jeune personne peu aimable; de plus, par le fait de son âge de treize ans, elle menaçait de prolonger l'attente de la France.

Cette disette de princesses avait suggéré l'idée de jeter les yeux sur deux filles de sang royal, deux sœurs de M. le Duc: Mlles de Sens et de Vermandois. Mlle de Sens avait vingt ans. Elle était belle, M. le Duc, disait le nouvelliste, en

faisant sa sœur reine, se serait bien vengé du duc d'Orléans. Un autre ajoutait : « Il serait beau à M. le Duc de se faire beau-frère du Roi. C'est un coup de partie pour se soutenir. » Mais, toujours d'après eux, personne n'en voulait, M. le Duc lui-même ne semblait pas désirer une pareille alliance. D'une part il était malaisé, même à ses propres yeux, que le Roi épousât une de ses sujettes. Et d'autre part, s'il y eût aidé, il se serait exposé à voir Mme la Duchesse, sa mère, prendre un ascendant trop considérable sur leur frère par l'intermédiaire de cette fille et pour contrécarrer ses projets.

Des considérations identiques avaient fait abandonner la candidature de Mlle de Vermandois, plus âgée de quatre ans, mais infiniment plus séduisante, avec des qualités supérieures d'intelligence et de cœur. Mme la duchesse régissait totalement cette princesse au fond du couvent où elle avait fui le monde, où elle s'était éprise de religion, où elle n'avait toutefois pas endossé l'habit, parce que sa mère ne l'avait pas voulu, la réservant vraisemblablement pour quelque illustre union. On avait plus sérieusement pensé à elle qu'à Mlle de Sens. « On parle beaucoup de ce mariage, relatait l'ambassadeur vénitien, à tel point que le nonce Maffei crut devoir en toucher un mot à l'évêque de Fréjus, qui refusa de s'expliquer, ce qu'il a interprété dans le sens d'un choix de ce côté. » Comme Maffei, bien des gens à Versailles avaient estimé à un moment l'arrangement conclu, surtout lorsqu'on eut appris que Mme la duchesse et la favorite s'étaient rendues auprès de la princesse à l'abbaye de Fontevault, près Tours. Mais ils n'avaient pas tardé à être déçus. En effet, la semaine qui avait suivi leur départ, on apprenait l'insuccès de cette démarche. On l'attribuait d'ailleurs à Mme de Prie. Au fait, à qui l'attribuer?

On disait donc, comme on le répéta à satiété depuis, « que la marquise, afin de mieux arriver à ses fins, s'était déguisée au moment de paraître devant Mme de Vermandois. Introduite auprès d'elle sous un nom supposé et comme chargée de lui remettre une lettre de la part de M. le Duc, elle l'avait entretenue des nouvelles de la cour, avec tant de détails, que la princesse, y prenant goût, était entrée aussitôt avec elle dans une conversation très particulière. »

« D'un objet à l'autre, la marquise était allée jusqu'à demander à la jeune pensionnaire si elle avait entendu parler dans son couvent de Mme de Prie, favorite de son frère. Sur quoi la princesse s'était mise à en lui dire toutes les horreurs possibles. Elle avait dit qu'elle ne connaissait que trop cette méchante créature, qu'on n'en parlait dans le couvent qu'en se signant, qu'il était fâcheux que son frère eût auprès de lui une personne qui seule le faisait détester de toute la France, qui l'induisait à faire des sottises, et qu'il serait bien à désirer que ses bons amis lui conseillassent de l'éloigner de sa personne. »

Mme de Prie aurait écouté cette diatribe sans sourciller, mais en sortant du parloir elle se serait écriée, de façon à être entendue de Mlle de Vermandois, « Va, tu ne seras pas reine de France. »

Voilà ce qui se colportait, ce que les faiseurs de Mémoires s'empressèrent de transcrire comme parole d'évangile.

Or ces fâcheux rapports étaient dus à la malveillance de la faction adverse. Cette scène avait été inventée de toutes pièces. Deux mois plus tard, Mlle de Vermandois écrivait à la favorite. Sa lettre nous a été conservée. La voici :

(septembre ou octobre 1725)

J'ai voulu écrire, madame, comme j'en étais convenue avec vous, mais j'ai craint, comme je n'ai jamais fait de ces sortes de

lettres, de ne me pas ressouvenir des termes dans lesquels vous m'aviez dit de le faire. Aussi, je vous prie, pour répondre à la confiance que j'ai en vous, de me faire le plaisir de me faire la lettre absolument et de me l'envoyer par le domestique qui vous portera deux pots de noix confites. Si vous les trouvez bonnes, je vous en enverrai encore et des lanternes et de la bougie de Fontevault.

Sur ce que vous m'avez dit que vous trouviez plus à propos de demander à mon frère (M. le Duc) une loterie, j'ai fait mes réflexions et j'ai pensé, madame, que s'il voulait me faire un vrai plaisir et me donner un vrai moyen de rétablir ma pauvre maison, qui tombe en ruines, qui est une abbaye ancienne, de façon à être rétablie par le Roy quand même je n'en serais pas l'abbesse, il faudrait qu'il transportât à l'entier le privilège exclusif de faire une loterie tel qu'il l'avait accordé à la compagnie des Indes pour le nombre d'années qu'il lui plairait, parce que si les loteries se multipliaient, celle qu'on m'accorde ne me servirait de pas grand'chose.

Je compte, madame, que vous prenez quelque intérêt en moi, et ma confiance en vous est si grande que je ne remettrai de tout ce que vous me conseillez.

Je vous prie aussi, madame, de dire à mon frère l'envie que j'ai de venir à la Reine. Si vous ne l'avez pas fait, je serais bien aise que vous lui en disiez un mot, ne voulant faire aucune démarche qu'il ne sache ni qu'il approuve.

Je voudrais aussi savoir si vous en avez parlé à Mme la Duchesse, parce que, si elle le sait, je lui en parlerai, et si elle ne le sait point, je ne lui en dirai rien.

Je ne saurais trop vous répéter, madame, quels sont mes sentiments de confiance, d'amitié et de considération pour vous.

SIÈGE MAGDELEINE-LÉONORE DE BOURBON

Qu'y disait-elle? Nous le voyons! Qu'elle pensait sans cesse à elle, qu'elle lui demandait son amitié, qu'elle la priait d'être son interprète pour une grâce à obtenir auprès du duc de Bourbon son frère, dont elle était la conseillère si éclairée, qu'elle se faisait une joie de lui adresser de certaines confitures pour la préparation desquelles le couvent de Fontevault avait une réputation, etc. Était-ce là le langage d'une princesse irritée, d'une princesse si profondément touchée du tort que le voisinage d'une indigne favorite pouvait causer à son frère?

Non! Mlle de Vermandois ne pouvait accuser Mme de Prie d'avoir songé à lui fermer le chemin du trône.

Elle préférait la paix du cloître au brillant de la couronne. Son âge, en disproportion si marquée avec celui du Roi, lui fournissait déjà une excuse très suffisante à ne pas demeurer sur les rangs.

M. le Duc avait, de son côté, trop de fierté dans l'âme pour s'exposer par une semblable union à ce qu'on lui reprochât par la suite d'avoir tout sacrifié à la grandeur de sa famille. Puis il craignait également l'intrusion de sa mère. Telles avaient été les causes incontestables du désistement de Mlle de Vermandois.

Avec elle et la dernière princesse étrangère, disparaissait tout obstacle à la venue de Marie Leczinska. On avait en effet cité pour mémoire les Autrichiennes, mais elles s'étaient trouvées trop vieilles ou trop jeunes. Quant à la princesse de Hesse-Rheinfels-Rottembourg, ses chances n'avaient pas été de longue durée, quoique des plus belles par elle-même, blonde avec un embonpoint agréable. Sa mère aurait, d'après des récits de bonne femme, accouché alternativement d'une fille ou d'un lièvre.

Personne n'eut donc lieu de s'étonner d'apprendre, le dimanche 27 mai 1725, que le Roi avait annoncé publiquement, après dîner, son mariage avec la fille de Stanislas.

Pour arriver à ce résultat, on avait passé par-dessus toutes les insinuations venimeuses concernant certains prétendus défauts corporels de la future reine, des humeurs froides, deux doigts palmés à une main, une déviation de la colonne vertébrale, de fréquents accès du haut mal.

On avait négligé les objurgations épistolaires du roi de Sardaigne, touchant la mésalliance que son petit-fils le roi de France était à la veille de commettre.

En vain M. le duc d'Orléans s'était-il présenté en larmoyant à la cour, pour tenter de dissuader son cousin d'un mariage aussi contraire, affirmait-il, aux vœux de la nation. En vain le roi d'Espagne avait-il jeté feu et flammes, congédié violemment l'abbé de Livry, chargé de lui dénoncer le rappel de l'infante, expulsé les princesses d'Orléans reines d'Espagne et rassemblé une triste armée qui ne devait servir qu'à la parade.

La résolution de M. le Duc n'avait pas varié. En même temps que l'infante retraçait à petites journées la route de Paris à la frontière d'Espagne, les étapes étaient disposées pour le voyage triomphal de la princesse polonaise Marie Leczinska. « Fortune étonnante ! s'écriait-on, d'une princesse dont le père n'appartenait pas même à l'une des quatre grandes noblesses de Pologne, qui comptait au plus parmi les simples gentilshommes de ce pays. »

Mais, circonstance non moins précieuse pour Mme de Prie et le premier ministre, si la favorite n'avait pas inventé la princesse de Pologne, elle l'avait à moitié découverte. Elle l'avait prônée et soutenue durant tant de négociations épineuses.

Et maintenant que le sort se prononçait en faveur de l'exilée de Wissembourg, Mme de Prie lui apparaissait l'amie dévouée en qui elle pouvait entièrement se remettre à l'heure des difficultés.

Stanislas et la reine de Pologne mère de Marie vivaient dans les mêmes sentiments.

En correspondant avec le maréchal du Bourg, le roi détrôné revenait constamment sur la reconnaissance que lui, sa femme et sa fille avaient vouée à la marquise de Prie, l'admiration qu'elle leur inspirait, l'affection que tous trois lui portaient, la respectueuse reconnaissance qu'ils professaient pour M. le Duc. C'était à Mme de Prie qu'ils

s'adressaient, quand ils désiraient être fixés sur la conduite qu'ils avaient à tenir, sur tel ou tel usage de cour. Et le jour où, dans une scène restée célèbre, l'ex-roi de Pologne se jetait à genoux pour remercier le ciel d'avoir appelé sa fille à de si hautes destinées, il pensait encore à la favorite. Il la mêlait à ses actions de grâce.

Le premier ministre et sa maîtresse ne pouvaient négliger d'entretenir cette sympathie, tout en en recueillant ce qui était le plus profitable à leur cause.

S'agissait-il de nommer les dames de la reine, Mme de Prie y était inscrite d'office après en avoir combiné, du reste, avec son conseil, la liste, où figuraient soit d'anciennes amies, soit des indifférentes ralliées à sa fortune : Mmes de Nesle, de Ruppelmonde, de Matignon, les duchesses d'Egmont et de Villars.

Elle aurait pu briguer la place de dame d'atours. Elle s'était mise un jour sur les rangs. Puis elle avait réfléchi qu'en persistant, elle commettrait une grosse inconséquence, qu'on pourrait lui reprocher de vouloir trop ostensiblement accaparer la future reine. Elle avait trop d'esprit pour s'entêter, en compromettant peut-être par là une partie si bien engagée.

Elle avait laissé nommer Mme de Mailly à sa place, sans rien y perdre cependant, car, tandis que la dame d'atours restait à Paris à attendre la venue de la princesse polonaise, elle prenait, elle, les devants, allait à Wissembourg, se chargeait des premiers présents du Roi, surtout de M. le Duc, à l'adresse de la reine, s'enquérait adroitement de ses besoins, lui réunissait un trousseau à la hâte, de manière à ce qu'elle pût se présenter à la cour en digne épouse du roi de France.

Par suite de ces différentes missions, elle avait séjourné

momentanément chez Stanislas Leczinski et parachevé l'enchantement.

Après avoir assisté aux cérémonies de la remise de la royale épouse, effectuée à Strasbourg sous les auspices du duc d'Orléans et du cardinal de Rohan, elle avait accompagné la souveraine à Metz, à Verdun, à Sainte-Menehould.

Ici ses forces l'avaient trahie. Elle s'était surmenée. Elle avait cru, en y arrivant, y mourir. Une relation peu connue nous montre le plus jeune de ses frères, le chevalier de Baye, courant les rues de cette petite ville en criant : « Ma sœur se meurt ! ma sœur se meurt ! »

Minée par un épuisement prématuré, notamment des pertes de sang effroyables remontant à sa seconde grossesse, et dont ses ennemis avaient à l'époque l'inhumaine brutalité de plaisanter, elle s'était reprise, grâce à un effort d'énergie peu commune.

Elle avait continué près de Marie Leczinska le voyage mémorable entre Châlons et Fontainebleau, alors que le carrosse de la reine s'embourbait au long des routes détrempées par les pluies torrentielles, que la toilette se faisait souvent au petit jour, en rase campagne, que néanmoins le service de sa personne et d'une suite si nombreuse s'accomplissait, suivant les dires du conseiller Menin alors attaché à Mme de Mailly, avec autant d'ordre, de précision, de propreté, d'abondance qu'en plein Versailles.

M. le Duc n'avait pas moins heureusement utilisé ces quelques semaines. Le Roi habitait Chantilly dès avant que l'infante ne quittât Paris. Il paraissait qu'il s'y trouvait fort commodément et qu'il avait tout à fait oublié la mort violente du duc de Melun, puisque d'après les nouvellistes il était résolu à y faire ses noces.

Le mariage aurait lieu à Chantilly. Quel beau coup de

partie pour les Condé et quel déboire pour les habitants du Palais-Royal, surtout si l'on y adjoignait le succès de Mme de Prie auprès de la reine!

M. le Duc et la marquise n'avaient point cependant trop de ces avantages pour se soutenir contre toutes les tentatives furieuses de leurs adversaires.

En effet, si la prise de possession du ministère, les poursuites entreprises contre Le Blanc, les faveurs accordées aux frères Paris ou à d'autres des partisans du ministre, les avaient exaspérés, le mariage du Roi conçu par M. le Duc et concordant avec le renvoi de l'infante, puis accompagné d'une si insigne faveur pour lui et la favorite, les avait mis hors d'eux-mêmes.

La levée de boucliers était générale, et maintenant que Mme de Prie pouvait l'observer plus tranquille, elle était effrayée de ce qu'elle avait tenté d'écarter de sa pensée au début.

Le roi et la reine d'Espagne, remplis de fureur, semblaient plus prêts que jamais aux pires extrémités.

Ils avaient été, à vrai dire, les plus offensés. Ils avaient été aussi les plus déçus dans leurs espérances et, par le fait des circonstances, les plus brutalement trompés.

Offensés, puisque ne tenant aucun compte de leurs protestations ni de leurs menaces, on leur avait renvoyé leur fille dès le 5 avril, soit dès l'instant où on s'était assuré d'une autre reine.

Brutalement trompés, parce que le diplomate qu'on avait chargé d'adoucir l'amertume de ce breuvage, l'abbé de Livry, s'était montré très inférieur à sa mission, qu'il n'avait pas su trouver un mot de préparation à une communication aussi délicate, ni, remise faite de la lettre de M. le Duc au nom de Louis XV, un mot d'excuse convenable à adresser au roi d'Espagne: que pendant ce temps

Tessé leurrait grossièrement le couple royal de belles espérances de fiançailles prochaines pour l'infante, assurances qui lui avaient valu d'ailleurs la Toison d'or, plus le collier et l'épée, enrichis de diamants, ayant appartenu au roi défunt don Luis.

Devait-on dès lors s'étonner que le roi Philippe comme Élisabeth Farnèse, sa femme, fussent outrés des procédés du premier ministre de France, qu'ils adoptassent *ab irato* cent mesures de rigueur à ajouter à celles dont nous parlions plus haut?

Aussi, tous les Français résidant en Espagne avaient-ils reçu l'ordre de déguerpir de ce royaume du jour au lendemain! Par contre, il avait été question de confiner les princesses d'Orléans, Mmes de Montpensier et de Beaujolais, jeune reine et jeune infante, en quelque coin du territoire, où elles seraient restées à titre d'otages. Après quoi, on avait pris à Madrid la résolution, tout opposée et subite, de les réexpédier en France avec aussi peu de formes qu'on en mettait d'infinies de Versailles à escorter à l'heure même, jusqu'à Bayonne, la petite princesse espagnole.

La dernière partie seulement de ces impétueuses boutades avait été exécutée. Philippe V avait renoncé aux autres, mais c'était pour préparer, de sens rassis, des attaques beaucoup plus dangereuses et contraires aux intérêts de la nation française ou du ministère de M. le Duc.

Il s'était, par exemple, brusquement rapproché de l'Empereur, de qui tant de graves questions, alors en litige au congrès de Cambrai, le séparaient depuis nombre d'années. Il avait traité directement avec lui sur le dos de la France, qu'il mettait en grand danger au cas où sa politique eût été suivie par l'Angleterre, la troisième puissance contractante de la quadruple alliance.

Heureusement le ministère anglais, approuvé par son roi, avait bien saisi les avantages pour la Grande-Bretagne de la continuation de l'accord anglo-français. Les efforts des Espagnols et de leur Riperda, homme tout d'impulsion, aux idées souvent incohérentes et téméraires, avaient échoué contre leur constance. Ils n'avaient point isolé la France ainsi que Philippe le désirait. Néanmoins l'entente entre l'Espagne et l'Empire n'en restait pas moins un fait accompli.

On déclarait même que, pour cimenter cette union, le cabinet de Madrid avait décidé de proposer à l'Empereur le mariage du second infant, don Carlos, avec sa seconde fille.

La vision d'une armée espagnole franchissant les Pyrénées causait très peu d'appréhension à M. le Duc. Il n'en était pas de même des entreprises du roi d'Espagne contre son autorité.

En effet, Philippe, non content de créer au premier ministre des difficultés hors des frontières, s'efforçait pareillement de lui aliéner les cœurs de ses administrés.

Pour cela, il faisait répandre à profusion des copies d'une lettre ouverte adressée au jeune Roi, dans laquelle il le suppliait de déplacer M. le Duc de son poste, en faisant valoir sa propre conduite, lorsqu'il s'était agi d'Alberoni avec M. le duc d'Orléans. Ce prince lui avait demandé l'exil de ce personnage comme un acte nécessaire à la paix de l'Europe. Il n'avait pas hésité à le congédier. Or, la présence de M. le Duc au ministère ne semblait pas moins susceptible de compromettre cette paix. Pourquoi dès lors le roi de France se refusait-il à faire ce que lui, roi d'Espagne, avait exécuté sans tergiverser?

On assurait bien ensuite que le manifeste ne venait pas de Philippe, qu'il avait été composé à Paris par les enne-

mis du ministère. Mais le roi d'Espagne n'était-il pas le premier desdits ennemis? Ne profitait-il pas du discrédit que ces rumeurs jetaient sur l'administration de M. le Duc? Avait-il, du reste, songé un seul instant à les désavouer ouvertement?

Il ne pouvait pas plus s'en laver que de la basse intrigue par laquelle il avait publié une nouvelle et solennelle renonciation à la couronne de France que personne ne lui demandait. Son but était, en procédant ainsi, de se substituer publiquement pour tous ces titres M. le duc d'Orléans, avec l'espoir que ce regain d'importance amènerait au rival du premier ministre une troupe plus nombreuse de partisans.

A côté de cela il remuait ciel et terre pour entretenir, par l'intermédiaire de ses ambassadeurs, le plus de division possible entre les princes du sang.

Ici les rancunes, les jalousies avaient singulièrement facilité sa tâche. Si la faction d'Orléans continuait la lutte avec un acharnement chaque jour grandissant, les proches de M. le Duc ne lui donnaient pas moins d'embarras à gouverner.

L'entente entre eux, déjà fort peu cordiale, venait d'être gravement troublée par un incident secondaire, d'une extrême conséquence cependant aux yeux des princesses de Condé, le choix d'une surintendante de la maison de la reine.

Chacune d'elles y prétendait, du moment où la politique du premier ministre voulait qu'on ne s'arrêtât à aucune des princesses de l'autre bord, de la famille d'Orléans. Cela avait fait tout d'abord trois concurrentes : Mlles de Charolais, de Clermont, de Sens, auxquelles s'était adjointe de suite une quatrième sœur, mariée, la princesse de Conti.

Jusqu'à là cette dernière avait vécu très séparée de M. le Duc, tant parce qu'elle lui tenait, disait-on, rigueur de ne pas l'avoir soutenue contre son fou de mari, véritable phénomène de sottise jalouse qui la poursuivait partout de ses soupçons, et des mains de qui elle s'était échappée, au grand scandale de tout Paris, que parce que, tout en détestant ce mari, elle avait épousé ses sympathies envers les légitimés, ses antipathies pour le chef des Condé.

On s'était donc fort étonné de voir cette princesse quitter sa retraite pour se rapprocher de son époux, puis fréquenter à nouveau l'hôtel de M. le Duc son frère, et cela dès l'annonce du mariage du Roi, si défavorablement envisagé par le prince de Conti lui-même, comme par les Orléans, les légitimés et leurs amis. On avait eu bientôt l'explication de cette manœuvre en apprenant que Mme de Conti se mettait sur les rangs pour la place de surintendante. Mais on savait, en même temps, que lorsqu'elle s'était présentée cette place était déjà attribuée à Mlle de Clermont, qu'elle en avait été outrée, et avec elle Mme la duchesse, mère du premier ministre, qui la poussait et se trouvait au fond de part à demi avec elle dans cette combinaison.

Elles n'étaient pas les seules femmes de la famille à se plaindre de ce choix; Mlle de Sens en avait exprimé assez placidement son mécontentement. Mais Mlle de Charolais, dont l'antipathie parfaitement connue de tous pour M. le Duc remontait au temps où ce frère avait coupé court à ses amourettes avec le duc de Richelieu, Mlle de Charolais, disons-nous, avait eu une véritable crise de rage durant laquelle elle proclamait qu'elle voyait bien l'injure nouvelle qu'on voulait lui faire, mais qu'elle trouverait facilement le moyen de s'en venger.

Ainsi le vent de discorde avait soufflé partout; Mme de Prie n'y avait pas été moins exposée que M. le Duc. Seulement, tandis qu'on ressentait pour celui-ci un reste de crainte révérentielle qui retenait certains mauvais propos, on ne gardait aucune mesure à son égard.

Mme la duchesse, trop adroite pour lui témoigner ostensiblement son animosité, ne laissait pas de la déchirer en particulier. Mlle de Charolais, moins contenue, lui reprochait en termes violents d'être l'unique cause de tout ce qui se passait de fâcheux à l'époque. Les gens de cour, imitant l'exemple des plus grands, ne l'épargnaient pas, et cette campagne de dénigrement descendant de la cour à la ville, la bourgeoisie et le peuple la chargeaient des imputations les plus outrageantes. « Comment tout n'irait-il pas de travers, s'écriait-on communément, quand le royaume est gouverné par une p... et un soldat aux gardes! » en désignant de cette façon la maîtresse du premier ministre et Paris-Duvernay qui avait été effectivement soldat aux gardes.

L'opinion publique était que rien ne marchait plus comme il fallait, que le pays, mal conduit, allait de nouveau aux abîmes, que la faute en revenait tout entière aux méprisables conseillers de M. le Duc.

Un grand et brusque revirement s'était opéré dans les esprits. L'approbation qu'on donnait primitivement au mariage s'était dissipée en fumée. On regrettait l'engagement du Roi. On plaignait maintenant l'infante. On faisait remarquer que si le duc d'Orléans avait conclu une sotte union en épousant une princesse de Bade médiocrement apparentée et mal dotée, il avait été cependant moins trompé que Louis XV jetant ses vues sur une fille de hobereau polonais sans sou ni maille; qu'à ce compte-là le duc de Bouillon, qui venait de s'unir à une Sobieska,

était infiniment mieux loti. Or on avait manqué, pour l'alliance avec les Leczinski, non point seulement une princesse anglaise, ou russe, ou portugaise, mais la dernière venue, cette fille de la maison de Hesse, jolie, d'un âge convenable, riche, tenant à d'autres familles souveraines, et sœur notamment de la princesse de Piémont, d'où était née du reste la mauvaise humeur du roi de Sardaigne, que ce refus avait tant indisposé.

On ajoutait qu'en plus le roi Stanislas et les siens étaient gouvernés par les jésuites : qu'au vu et au su de bien des gens l'ex-roi de Pologne s'habillait souvent en bon Père, qu'il allait en introduire une quantité en France, quand on en avait déjà bien suffisamment.

L'infante avait, trouvait-on, été chassée fort durement. Elle avait été indignement induite en erreur jusqu'au dernier moment en lui laissant croire que le Roi l'aimait toujours, qu'il l'épouserait sans nul doute et que, si elle allait en Espagne, c'était pour s'y rencontrer avec le roi son père et avec sa mère, eux-mêmes en voyage du côté de Bayonne. Étaient-ce là les procédés en usage à la cour de Versailles? Le feu Roi n'aurait assurément pas agi de la sorte, comme de divulguer les infirmités de cette enfant! qu'elle était nouée des reins, ne grandissait pas d'une ligne en une année, qu'elle serait incapable, en un mot, de faire jamais une femme.

On rappelait ses remarques si pleines de drôlerie, sa gentillesse. Enfin on déplorait son absence.

Qui donc cependant avait le plus travaillé à son départ, si ce n'étaient Mme de Prie et les Paris?

La multitude les rendait responsables de ces erreurs auxquelles elle avait aidé quelques semaines auparavant. Elle ne voulait plus entendre parler des obligations où s'était trouvé le gouvernement de M. le Duc et de ce que,

si on avait décidé de marier le Roi, il avait fallu faire du même coup la place nette pour une autre Reine.

Il y avait eu des fautes commises et les auteurs responsables en étaient la maîtresse du ministre, comme les financiers ses séides.

Une fois en veine de critique, elle avait tout déclaré mauvais. La composition de la maison de la Reine, en dehors de la surintendante et des dames du palais, lui avait infiniment déplu. A son sens, Mme de Prie y avait décidé les choix avec un sans-gêne qui ne pouvait se supporter. En faisaient partie presque uniquement ses créatures les plus avérées : Samuel Bernard, surintendant ; Breteuil, chancelier ; Nangis, chevalier d'honneur ; Tavannes, évêque de Châlons et frère d'un des plus fidèles serviteurs de M. le Duc, premier aumônier ; le chevalier de Tessé, fils du maréchal, premier écuyer, mais surtout Paris-Duverney, secrétaire des commandements.

En procédant de cette manière et en accouplant la duchesse de Tallard à une princesse de Rohan pour reconduire l'infante à la frontière d'Espagne, le comte de Matignon au duc d'Orléans pour aller prendre possession de la Polonoise à celle d'Allemagne, le gouvernement de M. le Duc fermait impudemment la porte à toute autre compétition.

La foule méconnaissait encore une fois en ceci les droits du premier ministre et de sa maîtresse, qui participait à ses résolutions, de se défendre contre une cabale qui, de son côté, n'aurait pas laissé filtrer jusqu'à eux, si elle eût été au pouvoir, un seul rayon des grâces, et qu'on pouvait seulement tenir en respect par l'assurance de l'entière bonne volonté de la future reine.

Le peuple n'en était plus là. Il souffrait de circonstances pénibles, de nouvelles charges qu'on lui imposait,

d'un dérangement dans les saisons qui occasionnait de terribles intempéries en le rendant malheureux, par suite injuste, frondeur et redoutable à tout gouvernement, eût-il été autre que celui-ci, M. le Duc et la favorite auraient pu s'appuyer sur la nation en temps ordinaire; elle se tournait contre eux, et cette désertion devait contribuer, plus que tant d'obstacles multiples que nous avons encore à étudier, à leur rendre la lutte impossible.

Le duc d'Orléans, régent, avait-il laissé en mourant (décembre 1723) quelque argent dans les caisses de l'État? Le commissaire de police Narbonne, dont les cahiers manuscrits nous sont parvenus, prétend que oui, qu'après sa disparition on avait découvert une épargne de quatre-vingt-douze millions. Narbonne n'est pas toujours de bonne foi. Dans l'occasion présente il a dû considérablement farder la vérité. Il détestait M. le Duc. En déclarant que le premier ministre avait dissipé le fonds de réserve, il satisfaisait sa mauvaise humeur contre lui. De fait, il eût été bien surprenant qu'un prince tel que le Régent, qui puisait si souvent et avec si peu de façon dans le trésor, eût laissé des millions après lui, quand le numéraire s'était fait en outre si rare.

Quoi qu'il en soit, les caisses publiques se trouvaient à sec moins de deux ans après (mai 1725). A cette date et à l'époque dont nous parlons, au milieu de tant de préoccupations diverses, M. le Duc avait encore eu celle-ci. Le cas lui avait même paru si pressant que, sur l'invitation des frères Paris, il s'était décidé à convoquer de suite un conseil des finances pour en délibérer. A cet effet il avait réuni les hommes du royaume les plus versés en la

matière, les conseillers d'État Le Peletier-Desforts, depuis contrôleur général; Fagon, à qui il n'avait tenu que de l'être précédemment; Gaumont, d'Ormesson, d'Angivilliers, ex-intendant d'Alsace, fort ami de Berthelot de Pléneuf et de Mme de Prie. On les avait joints aux donneurs d'avis accoutumés, le garde des sceaux d'Armenonville, le maréchal de Villars; Fleury, évêque de Fréjus; le duc de Noailles, le duc d'Antin; le contrôleur général Dodun, et pour les présider M. le Duc.

L'un d'eux, Villars, a consigné en quelques lignes fort brèves de ses Mémoires les opérations de cette assemblée. Dodun avait d'abord exposé que l'État devait cinquante-sept millions des trois années précédentes, qu'il n'avait rien pour les acquitter, qu'il fallait trouver des fonds; qu'on pouvait y parvenir grâce à des réformes financières, telles par exemple que la suppression et le rétablissement de plusieurs charges de finances, la conversion d'une partie de cette dette en rentes viagères. Il avait insisté sur la nécessité de se créer des ressources supplémentaires afin de pourvoir à la défense des frontières et aux frais d'une guerre, si celle-ci devait se faire avec l'Espagne, comme on était disposé à le croire à l'heure même. En fin de compte, il avait proposé au conseil d'imposer une cinquantième sur tout ce qui se percevait dans les terres : blés, grains, vins, bois, etc., d'où on devait tirer, à son estimation, au moins vingt-cinq millions. Après quoi on était allé aux voix.

Or, aucune contribution à lever sur le peuple n'était plus de nature à effrayer les gens de bon sens. Villars disait qu'on la voyait remplie d'une infinité de différents obstacles.

Il avait été cependant le seul avec le duc de Noailles à la combattre. Les autres membres du conseil s'étaient

rangés du côté du contrôleur général, qui la préconisait.

Aussitôt connue de Paris et des provinces, elle y avait provoqué une énorme émotion.

On écrivait à l'époque que de bien des édits qu'on préparait, le plus affreux était l'imposition du cinquantième denier sur tous les revenus du royaume; que les intendants consultés au sujet de son application avaient bien remontré qu'il était impossible, impraticable et oppressif, mais qu'on s'y était arrêté quand même.

Au dire d'un autre novelliste, si cette taxe était violente, sa perception devait être quasi impossible. De plus elle était appelée à coûter infiniment.

Enfin un troisième ajoutait que le clergé criait contre cet impôt, où il était compris, quand jusqu'alors il n'avait jamais eu à acquitter de taxe de cette nature.

Le mécontentement était donc extrême parmi les classes dirigeantes comme chez le vulgaire.

Le bien-être, l'abondance qu'aurait procurés une année heureuse auraient pu en tempérer l'aigreur. Par une mauvaise fortune singulière, celle qu'on traversait fut foudroyamment désastreuse. Après une sécheresse persistante l'été précédent, l'hiver et le printemps de 1725 jusqu'au mois de mai avaient paru promettre d'excellentes récoltes, grâce à des alternatives de pluie et de soleil. D'après Narbonne, que nous citons déjà plus haut, on n'avait jamais vu les blés si beaux sur terre, aussi bien que les fruits.

Mais à partir de mai, le temps ayant changé tout à coup, il ne discontinua pas de pleuvoir durant cinq mois. Dès le deuxième, soit vers la mi-juillet, on s'en était ému. Les biens de la terre se gâtaient de toute part. L'inquiétude s'emparait des cultivateurs. On avait pensé à implorer le Ciel. D'imposantes processions des paroisses de Paris s'étaient organisées, et pour se rendre compte de leur

importance, il suffira de dire qu'une seule d'entre elles était suivie par six à sept mille personnes. On avait de la même façon transporté solennellement la chasse de sainte Geneviève au milieu d'une affluence incroyable de populaire. Le Ciel ne s'était pas laissé toucher. La pluie n'avait pas cessé ses ravages, quand au contraire la fin de ces cérémonies religieuses avait été signalée par de nombreux accidents mortels.

Le peuple français d'alors était religieux, encore aisément superstitieux. Cette persistance dans les intempéries l'impressionnait. N'était-il pas puni de se laisser gouverner par un prince qui lui-même obéissait à des gens sans aveu?

Des bruits fâcheux couraient le pays. On parlait d'accaparement des blés. Les Paris auraient acheté la plus grande partie de la moisson de l'année précédente pour la faire passer en Jersey et en Guernesey, îles anglaises, d'où ils comptaient les retirer peu à peu selon les besoins du moment.

Or, dès la fin de juillet les grains manquaient sur le marché. A cette date le pain valait 4 sols la livre, soit quelque chose comme seize sous de notre monnaie actuelle, et 6 sols, soit vingt-quatre sous, dans les provinces.

Un tel état de choses ne pouvait qu'amener des émeutes. Elles éclatèrent en maints endroits. L'avocat Barbier s'est chargé de nous les raconter. A Caen, il y avait eu beaucoup de tapage « Un maître des requêtes, écrivait-il, Richard d'Aube, intendant de la province, avait pensé être assommé par la populace. Obligé de se sauver à la citadelle, il s'était démis le bras pendant que ses carrosses étaient jetés dans la rivière. » A Rouen, l'émeute éclatait presque au même jour, peut-être avec plus de violence.

Le duc de Luxembourg, gouverneur de la province, y était attaqué dans son carrosse, ses gens blessés et lui-même contraint de s'abriter dans le vieux château.

Enfin la bagarre à Paris tournait au tragique. Elle se produisait un samedi du même mois de juillet, dans le faubourg Saint-Antoine, très rempli de monde. Un boulanger avait voulu vendre, paraissait-il, trente-quatre sols un pain qu'il avait donné le matin à trente. La femme à qui cette aventure était arrivée avait fait du bruit et appelé ses voisins; sur quoi, le peuple s'était assemblé en formant une foule de dix-huit cents furieux qui s'étaient jetés sur les maisons des boulangers, où ils avaient tout pillé ou jeté par les fenêtres. La garde accourue au bruit de cette sédition et repoussée à coups de pierres avait dû céder la place au guet à cheval, qui avait foncé sur la plèbe l'épée à la main. Quelques coups de fusil tirés au même moment avaient achevé de disperser les mutins. Seulement un de ces coups de feu avait atteint un officier de mousquetaires, qui était mort tandis qu'on le portait à l'hôpital; ce que voyant, ses camarades avaient voulu le venger, de telle sorte que, sans l'intervention des magistrats qui calmèrent la multitude, l'affaire aurait dégénéré en guerre des rues.

On s'était assuré aussitôt de la personne de huit des plus compromis. Deux d'entre eux, convaincus d'avoir organisé le pillage et volé, furent pendus trois jours plus tard, dans la grande rue du faubourg Saint-Antoine, châtiment réellement mérité et qui en d'autres temps n'eût pas été désapprouvé, mais qui, grâce à la mauvaise humeur générale, avait soulevé des protestations enflammées, des libelles sans fin, des chansons contre le gouvernement, dont certaines ressemblaient fort à de vrais appels aux armes.

Mais ni les révoltes populaires ni leur répression n'étaient faites pour améliorer la situation. Le pain augmentait de prix tous les jours : quelques semaines plus tard le pain blanc valait, au dire de Narbonne, huit sols six deniers la livre. On avait été même à la veille de ne pas en avoir pour de l'argent à Paris, à Versailles, à Saint-Germain et en d'autres localités.

On soutenait toujours que les Paris avaient occasionné une si affreuse disette par leurs accaparements, qu'ils faisaient revenir les blés de l'étranger, comme ils l'avaient projeté, mais que la plupart de ces blés étant gâtés, on avait dû les jeter par charretées à la rivière.

Ce n'étaient pas les seules insinuations de ce genre : les Paris (encore les Paris !) avaient réalisé, assurait-on, cinq cent mille livres de ces bénéfices illicites en une seule journée. Aussi se promettaient-ils bien d'acheter la récolte de l'année suivante sur pied, afin de mieux affamer le royaume.

M. le Duc, qu'on n'épargnait guère davantage, se servait du lieutenant de police d'Ombreval pour trafiquer aussi et par ses gains enrichir la marquise de Prie, sa maîtresse.

Il faisait à Chantilly une dépense supérieure à sa dépense ordinaire. Il y tenait une table somptueuse, tandis que le peuple quêtait péniblement sa nourriture quotidienne.

Il s'était rendu coupable de nombre d'actions malhonnêtes, de celle-ci particulièrement que Duclos racontait quarante ans plus tard, de souvenir et dans les termes suivants :

« La sévérité qu'on avait montrée vis-à-vis des fauteurs de l'émeute à Paris n'avait pas calmé les esprits, parce qu'elle n'avait pas fait cesser la misère et que la

faim commande plus absolument que les rois. Un nommé Jannel, qui fut par la suite intendant général des postes et qui dès cette époque fréquentait les ministres, comme il voyait assez familièrement M. le Duc, ce Jannel avait su par plusieurs commissaires de quartier, la veille d'un marché, qu'ils craignaient pour ce jour-là une violente sédition et d'y être eux-mêmes maltraités par la populace. Il avait été aussitôt en donner avis à M. le Duc. Le prince en eut la plus grande frayeur, ne le cacha point et les ordres furent à l'instant donnés de faire venir à tout prix des blés et des farines. Le marché le plus prochain et les suivants avaient été abondamment pourvus. Les blés, vendus à un prix un peu au-dessous de l'achat, avaient fait baisser le prix courant grâce à la concurrence. Les monopoleurs avaient redouté l'abondance et ouvert leurs réserves, de manière que de jour en jour l'équilibre s'était rétabli.

« M. le Duc, pleinement rassuré, avait eu honte d'avoir ressenti et surtout laissé voir de la peur. Rempli de dépit contre Jannel, témoin de ses alarmes, il lui avait fait expédier une lettre de cachet lui intimant l'ordre de se rendre immédiatement à la Bastille comme auteur d'une terreur panique. »

A cette imputation calomnieuse, fort peu corroborée en somme par n'importe quel témoignage, M. le Duc était en situation, il semble, d'opposer des arguments contraires et convaincants.

En premier lieu ses biens immenses le mettaient facilement à l'abri de tout soupçon de péculat. Si on avait, en effet, presque unanimement applaudi à son accession au ministère, cela avait été beaucoup en considération de ses richesses. Pourvu, comme il l'était, des dons de la fortune, il ne devait rien coûter à l'État ni surtout chercher à uti-

liser sa place de premier ministre pour l'exploiter. Ses accusateurs auraient été, à la vérité, fort embarrassés de produire une preuve quelconque de sa participation aux affaires d'accaparement, en admettant que celles-ci existassent.

« On accusait M. le Duc, Mme de Prie, et les Paris, leur conseil, disait un contemporain. Peut-être le reproche n'était-il pas fondé : mais c'est toujours à ceux qui gouvernent que le peuple s'en prend lorsqu'il souffre. »

Or le peuple souffrait, M. le Duc gouvernait, et on s'en prenait à lui des infortunes publiques.

Mais, loin d'avoir voulu tirer parti de la détresse de la nation, il semblait au contraire avoir tout mis en œuvre pour enrayer le fléau de la disette.

Par une lettre à d'Ombreval, qui fut de suite reproduite dans les gazettes, il exprimait en termes touchants sa douleur de voir ses efforts impuissants à soulager le royaume, son ardent désir de découvrir le moyen de remédier au mal, son regret de ne pouvoir faire assez, et de ce que ses intentions généreuses fussent prises en mauvaise part.

Quant à l'allusion aux terreurs éprouvées par le premier ministre, elles avaient rencontré peu de créance auprès du gros public. Son intrépidité naturelle était assez connue pour qu'on pût jamais la mettre en doute.

Néanmoins les esprits étaient trop montés pour se rendre ainsi à la simple évidence.

On avait fort entrepris M. le Duc. On vilipendait Mme de Prie, car si, au sentiment général, il y avait des fautes dans l'administration de celui-ci, la responsabilité entière en revenait à sa maîtresse. Aussi le déchaînement contre elle était-il intense.

Certains bruits déjà vieux de quelques semaines, qu'on reproduisait avec insistance, lui causaient le tort le plus

considérable en justifiant jusqu'à un certain point cette fureur subite d'aversion.

Philippe V avait, assurait-on, certifié à des personnages dignes de foi, que l'infante n'avait été renvoyée et conséquemment les relations entre l'Espagne et la France assez refroidies pour entraîner des menaces de guerre, que parce qu'il avait refusé à Mme de Prie de faire son mari grand d'Espagne.

A côté de cela, et comme pour donner plus de force à cette assertion, on racontait le fait suivant :

Au moment où la décision de la cour de France touchant la petite princesse d'Espagne avait été divulguée, Monteléon avait voulu tenter Mme de Prie pour voir si l'avarice n'imposerait point silence à la vengeance. Il lui avait proposé une grosse somme d'argent comptant avec promesse de lui donner de plus grosses sommes, si elle avait fait suspendre le départ de l'infante. Elle serait convenue de tout avec l'ambassadeur, qui lui aurait remis sur-le-champ trois cent cinquante mille livres, contre les plus fortes assurances que l'infante ne quitterait point Versailles. Monteléon en avait prévenu la cour de Madrid, ce qui n'avait point empêché le départ de l'infante le lendemain même. Et voilà comment cet ambassadeur, qui avait été d'ailleurs disgracié depuis, avait été la dupe de l'avarice de Mme de Prie, tandis que l'infante avait été dupe de son ressentiment.

Les hommes politiques impartiaux et ceux qui approchaient M. le Duc savaient combien ces allégations étaient fausses. Ils savaient que si la marquise de Prie avait brigué la grandesse pour son mari, c'était quand la nécessité de marier le Roi, et par cela même de congédier l'infante, avait été reconnue depuis longtemps par le conseil du Roi : qu'en demandant cette grandesse, elle usait d'un

droit que tout courtisan de la qualité et dans la situation auprès du Roi de M. de Prie aurait fait valoir, que les dissentiments entre Madrid et Versailles provenaient de bien autres causes, notamment du dépit de Philippe V de voir toute sa politique déjouée.

Ils savaient qu'en ce qui touchait l'avidité ou l'avarice de la favorite, M. le Duc s'était souvent expliqué en particulier sur ce fait, qu'elle ne lui coûtait rien ou peu de chose: que suffisamment enrichie par ses gains du temps du Système, elle s'était tracé comme ligne de conduite de ne jamais imposer sa dépense ni à son amant ni à l'État, ce dont l'auteur des *Sauveurs de Caylus* rendait encore hautement témoignage un demi-siècle plus tard; qu'au moment où on blâmait tant sa cupidité et son avarice, elle se trouvait sans argent comme elle s'y trouva presque à sa mort.

N'était-ce pas Marais qui écrivait dans le courant de ce mois de juillet, si mouvementé : « L'argent est si rare que Mme de Prie, qui a tous les trésors, n'en peut trouver pour payer le régiment Royal-Piémont qui a été accordé à son gendre, le comte de la Feuillade. Elle a voulu donner ses pierreries en gage à Germinon, colonel de ce régiment. »

Marais ajoutait, il est vrai : « Tout cela est un jeu. » Il croyait fermement aux trésors de la favorite. Mais Marais pensait comme la multitude. Il ne voulait pas admettre les choses dans leur simplicité ni que la voix populaire pût se tromper et que Mme de Prie ne fût pas un phénomène d'avidité.

Elle devait pareillement supporter, sans pouvoir y répondre, l'accusation de tout mener en perdant M. le Duc et sa politique. Il était cependant vrai qu'en dépit des médisances et de ce qui s'imaginait de la pression exercée

par les Paris et cette femme sur M. le Duc, ce prince, d'un caractère hautain, entier, obstiné, ne se laissait guider que comme et quand il lui plaisait.

Seulement, cela. Mme de Prie, encore une fois, ne devait le confier qu'à des intimes, en secret, à voix basse ou par lettre.

Elle l'écrivait, par exemple, à Richelieu, alors ambassadeur à Vienne, dans une lettre qui malheureusement ne nous a pas été conservée, mais dont nous avons le reflet dans la réponse que lui faisait le galant courtisan.

« Il la plaint de la vie qu'elle mène en cette cour de France, tour de Babel, dont elle lui décrit la confusion, des difficultés de sa situation, etc. »

Elle le lui avouait sans restriction quelques mois plus tard, par une nouvelle lettre qui, celle-là, fut reproduite dans les mémoires, peu sûrs certainement, du maréchal, dont on ne peut pourtant contester l'authenticité, puisque l'original en appartient à l'une de nos grandes bibliothèques de province.

Elle y protestait énergiquement contre cette légende inventée et adoptée par le public, dont elle souffrait déjà au milieu de 1725, de son influence prépondérante dans les affaires, qu'elle inspirait chaque action de M. le Duc, que son amant ne possédait ni opinion, ni volonté, qu'elle était seule le gouvernement, que conséquemment la responsabilité de tout ce qui advenait de malheureux lui incombait.

Elle y montrait, au futur vainqueur de Mahon, M. le Duc tel qu'elle le lui avait dépeint auparavant, volontaire, entêté, fréquemment peu disposé à écouter les avis, encore moins à les suivre, par suite s'arrêtant ces jours-là à telle ou telle résolution de conséquence, sans qu'elle y eût rien mis du sien.

Dès cette date aussi elle laissait entrevoir cette lassitude, ce dégoût de la cour qu'elle confessait plus loin, et qui lui faisait appeler à grands cris l'heure où elle n'aurait plus qu'à vivre éloignée de Versailles et oubliée.

Et comment aurait-elle pu penser autrement, quand s'ouvrait devant elle une ère de nouveaux combats, d'embûches, de tracas, de chagrins; quand, ce sont ses propres termes, « ceux qu'elle avait le mieux servis se rendaient coupables vis-à-vis d'elle des dernières horreurs, qu'elle n'avait plus d'autre consolation que de voir ses ennemis obligés de mentir pour lui nuire »?

Chacun, en effet, s'armait contre elle, peut-être parce qu'on la jugeait plus vulnérable. Un certain d'Antraigues, entre autres, qu'elle avait protégé, lançait dans ce temps une méchante affaire où elle était mêlée et qui, au dire de Villars, causa la peine la plus profonde à M. le Duc.

Il laissa publier, s'il n'y aida même, qu'il existait une obligation entre la marquise et lui, de mener à bien une spéculation sur les blés où il apportait les fonds, elle son crédit. La valeur de ce crédit avait été estimée à quatorze-cent mille francs, que d'Antraigues devait lui payer en cas de réussite.

L'allégation ne reposait sur aucun fondement. « Il fut prouvé, ajoutait encore Villars, que Mme de Prie n'avait jamais signé un semblable traité, mais le public ne consentit pas à la disculper. »

Elle avait inutilement crié son innocence, inutilement convaincu d'Antraigues d'imposteur, « comme d'avoir supposé son nom pour donner plus de relief à son engagement et en tirer davantage. » On s'était bouché les oreilles.

L'écrit enflammé que voici prouve jusqu'à quel point elle avait été blessée au vif : Elle écrivait à d'Ombreval :

« Je suis comme un fondeur de cloches. Je n'ai jamais ouï parler de cette affaire ni d'un certain Espinassy (ce d'Espinassy avait été le complice puis le délateur de d'Antraigues). D'Antraigues ne m'en a pas dit un seul mot en sa vie. Je reçus hier une lettre d'un homme qui signe Lamothe et que je ne connais pas plus que l'autre et qui me mande que d'Espinassy est en prison.

« Je dis en le lisant : Ma foi ! il y peut rester ! Qu'est-ce que cela me fait ? Je ne connais cet homme ni d'Adam ni d'Ève. Je ne suis pas femme à recevoir la proposition de 1,200,000 francs ni de 12 millions. Il n'y pas d'homme assez hardi pour me proposer l'affaire, et s'il s'y était hasardé, la première fois il serait reçu de façon à n'y pas venir une seconde.

« J'envoie dans ce moment chercher d'Antraigues pour m'en expliquer avec lui et ne le voir de ma vie s'il a commis pareille noirceur et infamie.

« Vous pouvez compter que je suis comme une folle de colère et de fureur, de ce que, n'écoutant pas mes meilleurs amis sur des propositions raisonnables, on croie que j'irai me livrer à une horreur pour laquelle je voudrais que d'Espinassy fût pendu, puisqu'on a été dans l'obligation fâcheuse de charger assez le peuple, sans qu'un malheureux comme celui-là forme encore le projet d'une nouvelle affaire qui en elle est abominable. Vous pouvez montrer ma lettre à celui qui a fait l'interrogatoire. Il me fera plaisir d'interroger cet homme pour savoir s'il m'a jamais vue ou parle de sa diabolique affaire.

« M. d'Antraigues parlera aussi de son côté et dira s'il m'a jamais rien proposé qui ressemblât à cela.

« Je suis dans une colère telle que je ne me possède plus. Je vais m'expliquer en présence du contrôleur géné-

ral, de du Vernay et de M. le Duc avec d'Antraigues. Je n'ose croire mon ami capable de tout ce qu'a dit l'homme qui est en prison, mais si cela est, je vous répons de ne le voir de ma vie. Je vous avoue que si l'on venait me dire demain que j'ai assassiné sur un grand chemin, je n'en serais pas surprise après ce qui m'arrive. »

« Adieu, faites connaître mon horreur pour de semblables choses. Vous ne pouvez rendre une plus grande justice à la vérité. »

Ce d'Antraigues avait bien effectivement abusé de son nom. Elle le tenait entre ses mains. Elle dédaigna de se venger. Il put s'enfuir en Belgique. C'était le meilleur parti qu'il pût prendre.

Tant d'injustices l'avaient ranimée. Elle était excédée de fatigue et d'émotion. En ces quelques semaines elle avait prodigieusement maigri. Elle n'avait plus qu'une tête sur un corps d'araignée, déclarait dans la suite d'Argenson, qui du reste, lorsqu'il s'agissait d'elle, trempait sa plume dans du fiel.

Elle avait dominé et la fatigue et la propension au découragement par un surcroît de travail. Suivant l'abbé Legendre, elle laissait à cette date non point un, mais deux ou trois secrétaires.

Était-ce l'ambition seule, était-ce le désir de se rendre utile au premier ministre qui la guidait? Ses contemporains ont tous opiné pour le premier de ces sentiments. Selon nous, elle obéissait à l'un et à l'autre en même temps, car si d'une part elle ressentait pour M. le Duc un réel attachement, d'autre part son esprit résolu, stimulé par l'instinct de la conservation, la portait malheureusement à s'occuper de l'État. Nous disons malheureusement, parce que son immixtion y fut incontestablement fatale à son prince comme à elle-même.

Mais était-elle à même d'apprécier sainement les choses au milieu du tourbillon qui l'emportait ? Et pourquoi n'aurait-elle pas cherché à se défendre des coups qu'on lui portait de chaque côté ?

L'orage grandissait à chaque heure : une récente mesure de rigueur à l'égard du parlement avait accru son hostilité antérieure.

M. le Duc venait de faire accepter du Roi un édit par lequel les conseillers de ce grand corps qui n'avaient pas dix ans d'exercice étaient dorénavant exclus de toutes assemblées publiques, soit reconnus incapables de fournir leurs avis dans la moindre affaire d'État. « Une façon, écrivait Barbier, de les punir de ce qui s'est passé pour l'affaire de M. Le Blanc. — « Ainsi, remarquait de son côté Marais, on fait taire plus de cent personnes d'une fois. Il n'a fallu pourtant ni lettres de cachet, ni mousquetaires, ni transport comme en 1720. C'est un coup de foudre pour le parlement. La cour est sûre de la plupart des anciens, qui ont besoin d'elle relativement à l'établissement de leurs familles et elle impose silence aux jeunes qui voudraient parler et s'instruire. Voilà ce qui leur arrive d'avoir innocenté M. Le Blanc ! »

À ces attaques, qualifiées par la nation de *deux* *stables* abus de pouvoir, le parlement répliquait, comme à son ordinaire, par le refus d'enregistrer, sans à-bien cet édit que celui du cinquantième denier.

Sur quoi M. le Duc et son conseil, à leur tour, estimaient un lit de justice nécessaire.

Ce lit de justice, tenu le 8 juin, avait donné lieu à une protestation silencieuse, mais non moins significative, de la population et des parlementaires opprimés. Aucune des acclamations habituelles sur le passage de Sa Majesté : le parlement en nombre et glorieux ; M. le Duc se dressa-

mulant, affirmait-on, derrière le comte de Charolais son frère: le garde des sceaux d'Armenonville, chargé de faire connaître les intentions du Roi, bredouillant en lisant une harangue apprise par cœur depuis deux jours; seul l'avocat général, Gilbert de Voisins, maître de sa parole et de sa contenance en développant les griefs du parlement et sa douloureuse soumission à la violence.

Tout le monde avait été ému jusqu'au fond de l'âme, au dire d'un assistant: le jeune Roi, très affecté et ne pouvant reprendre sa gaieté qu'à l'heure où son carrosse l'emmenait sur la route de Chantilly. Bref, l'impression en avait été profonde dans toute l'étendue du pays.

Cela constituait de bien mauvais appoints pour M. le Duc et sa maîtresse. Et cependant les suites possibles de cette désaffection du pays vis-à-vis d'eux les troublaient assurément moins que les agissements des prisonniers libérés de la Bastille et la conduite ambiguë de l'évêque de Fréjus.

* * *

Le Blanc, les Belle-Isle et leurs associés étaient depuis les premiers jours de mai au lieu de leur exil.

L'acte qui les y avait envoyés n'était, à vrai dire, ni un acte de clémence ni un acte de correction, mais tout cela unanime, tronique et incomplet.

Aussi avait-il mécontenté de la même façon les défenseurs et leurs adversaires.

Ceux-ci considéraient ce châtiment comme fort inférieur à ce qu'il aurait dû être; ceux-là, partisans des légitimés ou de la maison d'Orléans, s'élevaient contre ce qu'ils nommaient une illégalité, un soufflet au parlement.

Les exilés, eux, partageaient, on le comprend, ce deuxième mode d'envisager les choses. Quant au public, il voyait seulement en cet événement leur sortie de prison, dont on avait au demeurant accueilli l'annonce avec joie par toute la France. « C'était toujours ne plus être sous les verrous, » s'écriait-on à haute voix, tandis que plus bas on ajoutait que rien maintenant ne les empêcherait plus de renouer leurs intrigues passées.

De fait, les deux cents lieues qui séparaient les plus éloignés d'entre eux ne pouvaient arrêter les correspondances ni les communications par émissaires.

Le service de renseignements de M. le Duc était trop bien fait pour qu'il n'en eût pas été informé au fur et à mesure, notamment de leurs protestations indignées en apprenant la libération complète de La Jonchère.

Ils avaient pu voir dans les gazettes, à la date du 25 juin, que le procès de La Jonchère et des autres accusés des quatre assassinats avait été jugé, qu'ils avaient été tous renvoyés hors de cour, aucune accusation valable ne s'étant trouvée contre eux.

C'était donc eux qui restaient encore les plus frappés et punis, et sur qui pesait toujours malgré tout la mémoire de ces crimes, tandis que La Jonchère, dont ils admettaient fermement la trahison et les délations contre eux, était pleinement acquitté. Ils comprenaient maintenant pourquoi on avait gardé l'ex-trésorier à la Bastille, en le regardant d'être si animé contre lui, et qu'au fond ils avaient été les vrais objets de la haine de M. le Duc.

Ces considérations avaient ravivé leurs rancunes. Un incident auquel on n'aurait pas prêté d'attention en temps ordinaire, mais qui, étant données les circonstances, comptait pour beaucoup, avait excité celles du duc d'Orléans et de ses amis en les poussant d'autant plus à tendre la

main à ses anciens alliés, par cela même à reconstituer la cabale de jadis.

Parti de Paris pour Strasbourg, où il allait épouser Marie Leczinska au nom du Roi, le duc d'Orléans avait dû passer par Metz. En y arrivant, il avait demandé qu'on lui rendît les honneurs auxquels il avait droit comme colonel général de l'infanterie, et qui était d'être escorté à son entrée, et durant son séjour, par un gros détachement de la garnison. « On lui a répondu, écrivait Marais, que les ordres étaient de le recevoir comme prince du sang. Il a fallu s'expliquer, avoir de nouveaux ordres, et à la fin il a eu le bataillon comme colonel général. Ils n'ont pas été fâchés, à la cour, de lui donner ce petit désagrément dans son voyage.

Le mécontentement avait été très marqué au Palais-Royal, surtout que d'autres griefs s'ajoutaient à celui-ci. Les familiers du duc d'Orléans prétendaient que si la reine d'Espagne, sœur de ce prince, avait été froidement reçue par Louis XV, la faute en revenait au premier ministre.

On en voulait également à M. le Duc des séjours prolongés du Roi à Chantilly. On assurait que le premier ministre l'y attirait pour l'enlever du reste de la cour et l'indisposer contre ceux qui ne pactisaient pas avec le gouvernement.

Nonobstant, la cabale aurait encore oublié ces sujets de facherie, comme on disait à l'époque, à condition d'être delivree de la crainte que lui inspiraient les succès de la favorite auprès de la reine. Tous les rapports venus d'Alsace représentaient la marquise comme ayant pris un ascendant très évident sur Marie. Le voyage qu'elle avait entrepris seule avec la duchesse de Tallard, la réception qui lui avait été faite à Wissembourg, l'amitié étonnante

dont la princesse polonoise l'avait honorée, son insistance à la garder auprès d'elle, à la consulter en chaque occasion, la correspondance établie entre elle et le roi Stanislas du jour où elle était rentrée à Paris, avaient plongé les adversaires de M. le Duc dans un étonnement profond, puis dans une perplexité et finalement une fureur non moins grandes.

Les plus sages du parti avaient bien conseillé à leurs collègues d'attendre la première entrevue des époux et les premiers temps de leur union, avant de se désoler à ce point. Il se pouvait que Louis XV, dont on avait constamment remarqué la froideur pour les femmes, allant presque jusqu'à l'antipathie, la témoignât également à cette princesse, plus âgée en somme que lui, timide et relativement peu séduisante.

Il se pouvait aussi que, se plaisant l'un à l'autre, la Reine oubliât toute affection antérieure dans sa passion pour ce jeune mari, beau comme l'amour, l'homme le mieux fait de sa cour, de l'aveu de ses contemporains.

Mais ils n'avaient pas tardé à changer de langage lorsqu'il leur avait été donné d'assister à cette rencontre de Fontainebleau où le roi avait montré, pour posséder sa femme, une ardeur inattendue, où, comme on le racontait le surlendemain, il s'était impatienté plusieurs fois dans la journée de ne pas la voir, tandis qu'elle était à sa toilette, « ou le soir, une fois qu'elle eut été couchée, il s'était jeté dans le lit à peine déshabillé, et avec une vivacité extraordinaire. »

Ils avaient uni leurs malédictions contre les Condé à celles des plus intransigeants de la coterie, quand ils avaient pu lire aux nouvelles du jour des aînées de la teneur de celui-ci :

« Mme la marquise de Prie, qui est une des dames du

palais, qui est aimable et de beaucoup d'esprit, s'est emparée de celui de la Reine. Elle lui a fait des caresses infinies. Elle l'a même brouillée avec les autres dames, ses compagnes. »

Ou bien, lors du bal de M. le duc d'Antin, « qui fut chercher la Reine à Strasbourg au nom du Roi comme son ambassadeur. Ce seigneur ouvrit le bal avec la Reine, laquelle dansa ensuite avec M. le duc d'Épernon, petit-fils de M. d'Antin, et la Reine lui dit de prendre Mme de Prie avant Mme la duchesse de Montbazou et la duchesse de Tallard, qui est Soubise en son nom, aussi la Reine a eu tort en cette occasion. »

Eux aussi ils se récriaient passionnément contre cette incorrection, se refusant à admettre que Marie Leczinska, en sa qualité d'étrangère et d'Allemande, pût manquer à l'étiquette si pointilleuse de Versailles, comme une autre reine plus malheureuse le fit si fréquemment après elle.

Ils protestaient contre de pareilles inconséquences, mais surtout contre le danger d'une femme perdue qui, par l'empire qu'elle avait su prendre sur une princesse trompée par sa duplicité, envahissait tout, confondait tous les rangs, se préparait en un mot à perdre l'État.

D'après eux, la Reine ne pensait manifestement qu'à plaire au Roi, le Roi qu'à chasser, à paraître aux fêtes, à voyager de Versailles à Rambouillet, de Rambouillet à Chantilly ou à Marly. Le gouvernement, ou pouvait dire le trône, était vacant. Si on n'y prenait garde, cette femme l'occuperait sous le couvert de M. le Duc.

Or le royaume traversait des années d'extrême détresse, alors que le premier ministre et sa maîtresse se préoccupaient uniquement de satisfaire à leurs goûts ou à leur besoin d'action.

Tels étaient les discours tenus par les principaux mem-

bres de la faction Orléans, légitimés et exilés. Ils n'avaient en somme rien pour émouvoir M. le Duc et Mme de Prie, sauf en ce qui concernait les malheurs du peuple. Il était certain que, du moment où la marquise plaisait à la Reine, que du moment où, conformément à son programme, elle opposerait cette nouvelle puissance aux ennemis du gouvernement, elle provoquerait de la part des autres autant de jalousies féroces que de reproches virulents.

Et de fait, si la ligue des mécontents n'avait dû englober que les adversaires habituels de M. le Duc, elle n'aurait pas été fort redoutable.

Ce qui en fit la force, à cette date, était l'approbation que la nation, puis des personnages comme Fleury lui donnèrent tacitement ou ouvertement.

Le peuple était réellement très malheureux, *dans les gémissements*, écrivait-on à la fin d'août. Le pain valait sept à huit sols la livre. Encore avait-on grand-peine à se le procurer à ce prix. Une saison effroyable, des pluies continuelles avaient pourri les blés. Mais au lieu d'y voir les méfaits du temps, la multitude persistait à en accuser M. le Duc, les Paris, qui resserraient les blés, et Mme de Prie, qui, selon la conviction populaire, partageait avec eux les énormes bénéfices de ces vilaines opérations.

D'Ombreval avait été sacrifié. On l'avait envoyé comme intendant à Tours, poursuivi de l'exécration générale. Il y remplaçait Hérault par un chassé-croisé qui amenait celui-ci à la lieutenance générale de police, sans pour cela interrompre ni la pluie ni la misère.

La clameur contre le ministère se généralisant, la cabale en avait profité pour attirer à elle tout ce qu'elle avait pu des gens du commun comme des gens de qualité, surtout un bon nombre de ces derniers. Elle avait réussi à ébranler

la confiance des autres. Des ministres comme Dodun, Merville ou Breteuil, si dévoués cependant dans la forme à M. le Duc, commençaient à réfléchir sur les suites possibles de l'aventure où ils s'étaient embarqués. Villars lui-même prétextait la nécessité du repos à la campagne pour se dispenser, pendant un mois, de figurer au conseil jusqu'à ce qu'un message pressant du premier ministre eut vaincu ses répugnances, comme il le raconte naïvement au cours de ses Mémoires.

Mais, événement d'une portée bien plus considérable : l'évêque de Fréjus et précepteur du roi, Fleury, avait peu à peu été gagné à la cause des dissidents. C'était sans conteste la plus importante acquisition qu'ils eussent encore faite.

Non pas que Fleury eût cédé principalement à leurs obsessions. Il s'était décidé au contraire à ce changement de front bien plus par des considérations toutes personnelles que pour complaire à la faction. Néanmoins le résultat demeurait le même. En rompant avec M. le Duc, il marchait forcément avec ses anciens ennemis.

À dire vrai, il goûtait assez ce prince. Il devait, en homme d'État qu'il était, le préférer, lui et sa politique, à cette réunion de personnages brouillons, agités, sans vues étendues, sans idées arrêtées qui composaient le cénacle du Palais-Royal. Il avait même plus soutenu le premier ministre que celui-ci, rendu méfiant par les difficultés de sa situation, n'avait voulu l'admettre.

On assurait, après coup, qu'il avait été pour infiniment dans la facilité avec laquelle le roi avait laissé aller le ministère au chef de la maison de Condé, qu'il avait endoctriné à l'avance le jeune monarque, en lui désignant ce candidat comme le seul convenable au bien de l'État. Il avait toujours appuyé ses motions au conseil. Il ne s'était

permis de différer apertement d'opinion avec M. le Duc qu'au sujet du renvoi de l'infante, considéré par lui, Fleury, comme trop précipité; puis lors des dernières lois de finance.

Au fond, ce prélat, si diversement jugé et si souvent et si fortement accusé de bon nombre d'actions peu honorables, obéissait, il nous semble aujourd'hui, à divers sentiments dont l'ambition, mais surtout à l'idée maîtresse de conserver l'esprit de son élève sans partage, tout en le veillant par dévouement et le gardant de tout accident, de tout entraînement, comme l'avait déjà rêvé le vieux Villeroy avant lui. Il en avait fait la règle immuable de ses actions depuis le temps de la Régence et sous M. le Duc, avec l'entier assentiment du jeune Roi, nous ajouterons même à la prière instante de celui-ci.

Grâce à cette intelligente compréhension de ses forces, il possédait des avantages égaux à ceux du premier ministre sans avoir les inconvénients de sa charge, puisque l'ensemble des affaires passant invariablement par le Roi et restant toujours soumis à sa décision, lui Fleury, qui le conseillait, y avait en fin de compte autant de part que M. le Duc qui les préparait, alors qu'on ne pouvait lui reprocher de malencontreux édits au bas desquels son nom ne paraissait pas.

L'ambassadeur d'Angleterre, Walpole, frère du grand ministre et oncle d'Horace Walpole, avait bien apprécié l'habileté de cette conduite quand il écrivait à sa cour aux premiers jours de 1725 : « Je n'ai manqué de complimenter M. de Fréjus sur la sagesse et la prudence qu'il montre dans la direction de son royal élève : en effet, au moindre soupçon de ce qui peut se dire ou se faire, il s'empresse de donner à Sa Majesté l'impression qu'il croit juste sur le point dont il s'agit et il y trouve sa récom-

pense dans l'affection sans rivale que le Roi lui a vouée. »

Aussi l'évêque était-il ferme sur ce point. Il n'acceptait pas même en pensée le partage de la confiance de son élève et jusqu'à la tentative d'y parvenir. Il avait infirmé de cette façon, comme on le disait plus haut, le projet de mariage de Louis XV avec Mlle de Vermandois, chez qui il pouvait entrevoir une concurrente.

Il avait également accueilli l'annonce du choix éventuel de la princesse de Pologne comme reine de France avec une froideur très marquée. Il avait eu vent sans doute des relations existant autrefois entre Stanislas et Paris-Duverney. Le dernier des Paris avait consenti plusieurs avances de fonds au roi détrôné. Il avait communiqué avec lui à ce propos, l'avait vu à diverses reprises. Au moins le bruit en avait-il couru avec persistance à Paris.

Fleury était donc autorisé à croire que par du Vernay Mme de Prie retrouverait son terrain à Wissembourg, qu'elle y serait dès le premier instant prise en considération.

Les événements suivants n'avaient fait que confirmer ses craintes sur la faveur spéciale dont la marquise devait jouir près de ce monarque. Une si puissante amie de la favorite auprès du roi menaçait directement son crédit. Il en avait senti le danger et n'avait pas hésité à agir avec la dernière énergie, presque avec témérité, pour ne pas laisser s'invétérer les choses.

Lors de la récente composition de la maison de la reine, M. le Duc s'était arrêté au nom de l'évêque de Fréjus pour la place de grand aumônier. Elle lui était due, d'autre part fort désirée. On s'étonnait beaucoup qu'il demandât du temps pour réfléchir, puis qu'il déclinât cette offre assez sèchement.

En public on avait attribué ce refus à diverses raisons plus ou moins plausibles : grand âge, fatigue, excès de besogne.

La véritable raison en était que le précepteur du Roi se refusait à entrer dans une combinaison dont Mme de Prie ferait partie. Mme de Prie avait été nommée dame du palais. Il ne pouvait être grand aumônier à ses côtés, à moins, disait-il à M. le Duc qu'il avait été trouver pour lui expliquer sa conduite, à moins que le poste de dame du palais étant attribué à la marquise, celle-ci ne le refusât, « cette offre devant lui faire plus d'honneur que l'emploi lui-même ne lui procurerait d'avantages ». Cette proposition singulière n'ayant pas été du goût de la favorite, comme on peut le comprendre, l'évêque avait alors annoncé publiquement sa détermination de refuser la grande aumônerie, puisqu'il ne pouvait en honneur et conscience vivre « dans une maison assiégée par des gens pareils à Mme de Prie et à du Vernay, qui avait été simple soldat ».

La résolution du prélat semblait bien prise et irrévocable quand ses partisans, et parmi eux l'ambassadeur Walpole, de qui l'on tient ces détails, intervinrent pour lui prêcher plus de patience et, pour commencer, l'acceptation du poste de grand aumônier. Ils lui firent remarquer qu'il ne pourrait rendre un plus grand service à ceux envers lesquels il éprouvait, disaient-ils, une si légitime aversion : qu'en abandonnant ainsi entre leurs mains tout pouvoir sur la maison de la reine, il les mettrait en situation d'y nommer à sa place une de leurs créatures.

Leurs instances avaient réussi à convaincre l'évêque. Il avait enfin accepté cette dignité, bien que Mme de Prie demeurât dame du palais, comme du Vernay, secrétaire des commandements de la reine.

Tant de susceptibilité sur ses droits et prérogatives avait passé aux yeux de bien des gens pour de la jalousie pure et simple, accompagnée d'un violent dépit de voir les bontés de la souveraine aller à d'autres qu'à lui, puis, de cette crainte qui le dominait sans cesse, d'être supplanté un jour ou l'autre dans l'esprit de son élève.

Ceux qui le jugeaient ainsi ne cachaient pas non plus leur surprise de le trouver si pointilleux au sujet des privilèges dont la maîtresse de M. le Duc jouissait auprès de la reine, quand il faisait preuve de tant d'exclusivisme intolérant en ce qui regardait les siens auprès du roi.

M. le Duc n'avait pu arriver, après deux ans de ministère, à obtenir une heure d'entretien seul à seul avec Louis XV. Aussi, à la fin de 1725, Walpole pouvait-il écrire à Londres, en termes à peu près identiques, ce que Morosini écrivait à Venise vingt mois auparavant, en février 1724. Il faisait savoir à son ministre, lord Newcastle, que le duc de Bourbon se donnait toutes les peines du monde pour conquérir la confiance du jeune monarque, mais ceci sans résultat. M. de Fréjus lui barrant toujours le chemin. « Quand Son Altesse, ajoutait-il, a trouvé enfin une occasion favorable pour causer avec lui, dès qu'il commence à parler d'affaires, le Roi s'empresse de couper court à la conversation par des bagatelles ou de simples cancanes, jusqu'à ce que son précepteur, qu'il ne manque jamais de faire avertir, ait le temps d'être dans son cabinet. M. le Duc en est toujours profondément énervé, mais il ne sait comment s'y prendre pour se débarrasser du prélat. »

En effet, M. le Duc sentait très fortement cette humiliation. Il avait essayé de la faire comprendre à l'évêque, mais celui-ci ne voulait voir que ses griefs, à lui.

A cette date, il confiait à ses amis « qu'il avait cru que

la reconnaissance de la nouvelle reine se bornerait à la seule personne de M. le Duc, à qui elle avait, il est vrai, l'obligation de sa fortune, mais qu'elle pénétrerait le caractère artificieux et rapace de Mme de Prie et de du Vernay; que la différence d'âge et de beauté qui existait entre elle et le Roi l'engagerait à s'appuyer sur des amis sûrs et dévoués, au lieu de s'abandonner à des gens qui ne se feraient aucun scrupule de se prêter à toutes les fantaisies du Roi, quelque blessantes pour elle qu'elles pussent être; qu'il avait fait, de son côté, tout ce qui avait été en son pouvoir, pour prouver à la reine son extrême désir de la servir; que cette princesse, au contraire, avait entièrement penché du côté de Mme de Prie, en ne prêtant que peu d'attention aux démarches de son grand aumônier. »

A son dire, « la maîtresse du duc de Bourbon avait su gagner toutes les personnes à qui leurs fonctions devaient donner accès près de Marie Leczińska dès son arrivée à la cour. Cette garde se trouvait même si bien faite autour de la reine, qu'à l'exception des créatures de la marquise de Prie, personne ne pouvait s'adresser à elle sans qu'on lui coupât la parole. »

L'animosité toujours croissante de l'évêque de Fréjus vis-à-vis de la marquise l'amenait, en cette circonstance, à défigurer les faits. La reine n'était nullement tenue en charte privée. Mains articles de gazette se chargeaient de démentir les paroles du précepteur du Roi. Au milieu des fêtes nombreuses qui avaient suivi le mariage royal à Fontainebleau et à Versailles, chacun avait pu librement l'approcher.

Elle les avait gracieusés, suivant les termes de l'époque, et chacun pareillement s'était loué de l'accueil qui lui avait été fait.

Mais la jalousie ne peut se raisonner. Fleury s'était figuré, ou avait voulu se figurer que la reine supportait avec impatience les assiduités de la jeune femme.

Elle avait fini, prétendait-il, par laisser entendre à quelques-uns de ses amis qu'elle détestait la marquise de Prie et qu'elle serait bien aise de gagner l'affection de M. de Fréjus, qu'elle commençait à savoir apprécier dignement. Mais elle aurait ajouté qu'il lui fallait patienter encore, parce qu'elle ne savait comment s'y prendre, tant elle craignait que la maîtresse de M. le Duc ne la brouillât avec ce prince, auquel elle avait de si grandes obligations et qui tenait tout le pouvoir en ses mains.

Nous verrons dans un instant combien l'évêque de Fréjus était loin de compte lorsqu'il ajoutait foi à des rapports aussi puérils. Il ne s'en était pas moins armé des sentiments prêtés par lui à la Reine pour porter un coup terrible à Mme de Prie.

L'excitation du peuple et de tant de gens puissants contre elle l'encourageait à ne plus rien ménager. Il le fit.

Du moment où la présence de cette femme, disait-il, était à charge à Marie Leczinska, en plus du danger qu'elle constituait pour le royaume aussi bien que pour l'administration de M. le Duc, comment hésitait-on encore à la bannir de la cour?

Il en avait parlé dans ces termes au Roi, puis, non content de cela, il s'était adressé à M. le Duc lui-même.

Il avait exposé à ce « prince qu'il considérait Mme de Prie et du Vernay comme les ennemis de l'État et qu'il les rendait responsables de tous les désordres, de la faiblesse et de la confusion qui régnaient dans les finances aussi bien que dans la politique en discréditant le gouvernement. Son honneur et sa conscience lui faisaient

un devoir de dire loyalement à M. le Duc sa façon de penser. Il considérait donc que la réputation de Son Altesse elle-même exigeait impérieusement qu'il ne subît pas plus longtemps la domination de si indignes conseillers. »

A cette diatribe véhémentement M. le Duc avait répondu très froidement « qu'il tenait certainement à son honneur et à sa conscience autant que lui M. de Fréjus, mais qu'il n'envisageait pas les choses sous le même point de vue : qu'il distinguait dans ces attaques passionnées contre Mme de Prie et du Vernay beaucoup d'envie, beaucoup d'injustice et de préventions fâcheuses ; qu'en tout cas, en ce qui le regardait, il était décidé à défendre des amis qu'il savait prêts à tout hasarder pour lui, même leur existence, et que s'ils devaient tomber, il tomberait avec eux ». Puis, comme Fleury insistait avec non moins d'ardeur, il s'était mis en colère, l'évêque de son côté, de telle façon que, d'après Walpole, on en était venu aux gros mots.

Cette résistance avait déconcerté l'évêque, dont l'intention était bien de détruire le crédit de la marquise de Prie, mais pas du tout de rompre avec le duc de Bourbon, encore moins de le renverser. Le temps ne lui semblait pas encore venu pour la dernière partie de cette besogne, les responsabilités trop accablantes pour convoiter le ministère, en admettant que tel fût son but à cette date et qu'il souhaitât d'échanger une situation de tout repos contre l'emploi plus brillant mais moins assuré de premier ministre.

Quant à provoquer un éclat entre M. le Duc et lui, il s'en défendait de son mieux. M. le Duc était second prince du sang. Le Roi n'avait pas cessé de garder de l'inclination pour lui malgré tout ce qui avait pu être dit.

parce qu'il mettait un soin extrême à se tenir toujours à ses ordres, à ne le contrarier en rien, à se prêter sans cesse à ses amusements en lui facilitant les plaisirs de la chasse dans tel ou tel château royal. Il le regretterait peut-être le jour où il ne serait plus en place. La partie comportait trop d'aléa.

Bref, l'évêque avait battu en retraite. Il s'était de nouveau renfermé dans ses pratiques habituelles auprès de son élève, non point cependant sans continuer à exprimer très librement son opinion sur le compte du duc et de sa maîtresse quand l'occasion s'en présentait, mais ainsi retranché derrière l'affection du Roi, il se jugeait plus à l'abri des représailles que ses violentes sorties devaient fatalement engendrer.

La riposte de Mme de Prie, agissant pour elle et ses amis, ne s'était pas fait attendre. La favorite, tenue heure par heure au fait de tous les mouvements de l'évêque, en avait été aussi outrée qu'effrayée. En somme, on l'attaquait directement. On séparait sa cause de celle de M. le Duc. On la rendait responsable des graves difficultés financières ou politiques que le pays essuyait à cette époque. A ce jeu, où ses ennemis s'arrêteraient-ils? Le Blanc et Belle-Isle avaient tâté de la Bastille de son fait. Ne se croiraient-ils pas en droit de la payer de la même monnaie si leur coterie avait enfin barre sur elle?

D'autre part, la même cabale gagnait en forces. On avait beaucoup jasé en ces derniers mois de la comtesse de Toulouse, du chemin qu'elle faisait souterrainement dans l'esprit du Roi, dont le goût pour Rambouillet, où le cadet des princes légitimés résidait, balançait déjà celui qu'il avait toujours montré pour Chantilly.

C'était une nouvelle accession des plus avantageuses

aux frondeurs, des plus dangereuses pour le ministère de M. le Duc.

Et puis il y avait dans l'air une suite de nouvelles du jour tout à fait inquiétante, en ce qu'elle prouvait jusqu'à quel point on accueillait avec empressement les moindres incidents quand ils étaient contraires aux gouvernants, à Mme de Prie surtout, qu'ils pouvaient en être ridiculisés ou déconsidérés.

Reprenant une thèse surannée, on disait que M. le Duc avait présenté au Roi un brevet pour faire M. de Prie duc et pair: que le Roi en le lisant en présence du duc de Gesvres, toujours bien en cour et de son intimité, lui avait demandé conseil sur ce qu'il en ferait: que M. de Gesvres lui avait répondu en riant que c'était bon à jeter au feu, ce que le Roi avait fait sur-le-champ. On ajoutait avec une évidente satisfaction que le Roi avait tout raconté à M. le Duc par malice. Celui-ci avait lavé la tête au premier gentilhomme, qui s'était plaint à son tour à Louis XV de son indiscretion. Sur quoi le Roi lui avait répondu de ne pas s'inquiéter, qu'il en faisait son affaire.

On annonçait, chose plus à considérer, que le duc de Mortemart, premier gentilhomme de service, M. de Gesvres et l'évêque précepteur du Roi s'étaient liés pour tâcher de lui faire entendre la misère de son État. Le premier ministre averti voulait exiler Gesvres et lui aurait envoyé à cet effet une lettre de cachet, par le secrétaire d'État Maurepas. Mais Gesvres, imaginant une comédie qui allait être reprise bientôt avec tant d'art et au sérieux par Fleury, avait feint de quitter Versailles en toute hâte, était monté chez le Roi en habit de voyage pour lui faire ses adieux. Sa Majesté se serait encore fort divertie de son originalité, tout en lui commandant de se déshabiller à l'instant et de reprendre son poste, sans plus s'occuper

du reste. D'où, concluait-on, grand déboire pour M. le Duc.

Dès lors, les choses en étant là, et devant un pareil excès d'attaques ouvertes ou cachées, de pièges tendus, d'intrigues haineuses, ne valait-il pas mieux que la favorite jouât son va-tout contre ses ennemis, contre l'évêque principalement, le plus redoutable d'entre eux. Lui abaissé, elle était encore en droit d'espérer avoir, un jour ou l'autre, raison des suivants.

Elle pouvait aisément reporter la guerre sur le propre terrain de l'évêque Fleury. Certaines des erreurs de celui-ci tournant à la manie, comme cette extraordinaire prétention de surveiller les entretiens du Roi avec son premier ministre, découvraient un côté vulnérable dans sa vie que Mme de Prie avait bien noté.

Elle allait l'y frapper de la même ardeur dont il la poursuivait depuis une demi-année.

M. le Duc, plus que refroidi à l'endroit du prélat, y donnait les mains. La Reine, pressentie par la marquise, serait pour elle, suivant toutes les apparences, le plus précieux et le plus ferme appui au cours de cette campagne politique.

Il ne restait plus qu'à fixer le moment où le Roi serait le plus traitable et le moins effarouchable relativement à la personne de son précepteur.

Mme de Prie n'ignorait pas combien trop de précipitation pouvait nuire en semblable matière.

L'année précédente, tandis que Louis XV se trouvait à Chantilly et que l'évêque de Fréjus était allé passer une semaine à Liancourt, M. le Duc avait voulu mettre son absence à profit. Il s'était rendu chez le Roi dans l'espérance de travailler seul avec lui. Mais il n'avait pu y parvenir. Le Roi lui avait signifié qu'il ne ferait rien avant le retour de son précepteur.

Le duc de Bourbon lui avait alors représenté doucement qu'il ne s'agissait pour le moment d'aucune affaire grave, mais qu'il avait quelques papiers qui malgré leur peu d'importance demandaient par leur nature même à être expédiés sans délai. Il pria seulement le Roi d'y apposer sa signature, mais celui-ci lui avait encore répondu qu'il en serait temps lorsque M. de Fréjus serait revenu.

Cet insuccès pouvait utilement servir de leçon pour ce qu'il y avait à faire à l'avenir.

Pourquoi, par contre, ne pas tabler sur le précédent de l'enlèvement si presto du pauvre Villeroy? Le Régent avait assurément une sûreté de main peu commune. Mais devait-on désespérer de l'égalier?

Le tout était de bien choisir son heure. Or le plan d'attaque de Mme de Prie et des conseillers de M. le Duc était à peine arrêté que cette occasion se présentait dans les conditions les plus propices.

Après quelques dernières tergiversations et suprêmes résistances, avant de s'engager sans retour en cette affaire, la Reine avait enfin résolument accepté d'agir en faveur de M. le Duc. Certains propos inconsidérés de son grand aumônier, qui, en s'énervant, dépassait facilement la mesure, au moins en discours, avaient dissipé ses scrupules.

Animée de ces dispositions, le lundi soir (17 septembre 1725) et non point le lendemain mardi, comme l'écrivait Villars, le Roi revenant de la chasse, Marie Leczinska avait quitté son jeu et l'avait fait prier de venir lui parler dans son cabinet. C'était une heure avant celle où il avait coutume de s'entretenir seul avec son précepteur.

Elle était accompagnée de M. le Duc, et lorsque le Roi l'eut rejointe conformément à sa demande, elle l'avait de

suite pressé très vivement, tout en lui prodiguant mille caresses, de consentir à travailler seul ce soir-là avec le premier ministre.

Louis XV avait tenu bon contre toutes ces instances pendant plus d'une heure, en suite de quoi il s'était levé en lui disant adieu pour aller rejoindre Fleury. Toutefois la Reine lui avait fait promettre, avant qu'il sortît, de revenir bientôt la voir.

Rentré dans son appartement, où son précepteur l'attendait, le Roi avait rendu à celui-ci un compte exact de ce qui s'était passé, en l'assurant qu'il était décidé à ne jamais travailler seul avec M. le Duc et à ne pas retourner chez la Reine.

L'évêque l'avait prié au contraire d'aller l'y revoir, puisqu'il lui en avait donné sa parole, en ajoutant que s'il était résolu à ne plus parler d'affaires seul avec le duc de Bourbon, il vaudrait mieux le faire appeler. « Non, non ! » avait répondu le Roi ; restez dans ce cabinet, je vais revenir dans un instant. »

La conversation de Louis XV avec son précepteur avait duré plus de cinq quarts d'heure avant que Fleury pût décider son élève à retourner chez la Reine. Mais le Roi parti et demeurant alors une grande heure sans reparaître, l'évêque, agité des sentiments les plus violents, s'était imaginé, disent les contemporains, que la Reine et M. le Duc avaient gagné leur cause auprès de lui, que par suite la sienne était fort compromise, sinon perdue.

Il nous est permis de croire, à deux siècles de distance, qu'il n'augurait pas si mal de l'avenir, et qu'il jouait un jeu fort serré dans lequel il comptait bien avoir les dernières levées. Néanmoins il avait agi comme s'il avait pensé tout autrement.

Le lendemain matin, de bonne heure, il écrivait à son

élève pour lui annoncer qu'il allait s'éloigner. Il lui expliquait les motifs de sa détermination, en le suppliant de le dispenser désormais de tout service auprès de sa personne. Dans une autre lettre adressée à M. le Duc, il le priait d'intercéder auprès du Roi pour qu'il lui accordât son pardon et l'autorisation de se retirer complètement de la cour. La première de ces épîtres avait été donnée sur son ordre à Nyert, premier valet de chambre de Louis XV, afin d'être remise sans retard à Sa Majesté.

Cela fait, il s'était rendu directement à une petite maison qu'il avait au village d'Issy, malgré une véritable tourmente de vent et de pluie et bien qu'il eût invité du monde à dîner. Il s'était contenté, en sortant de Versailles, de faire dire chez lui qu'il ne reviendrait pas de la journée.

Or le Roi était parti lui-même de fort bon matin pour la chasse, de manière que la lettre de l'évêque de Fréjus n'avait pas été ouverte durant l'après-midi, qui s'était passée sans autre événement. Dès que le Roi fut de retour, la Reine avait demandé à lui parler et lui avait aussitôt appris le départ de son précepteur pour la campagne : « Je présume qu'il reviendra ce soir, lui avait-il dit. — Non ! répliqua-t-elle, je ne le pense pas. »

Le Roi n'avait pas soufflé mot, mais il avait quitté la chambre d'un air consterné. Il avait alors gagné son cabinet, d'où, craignant d'être importuné, il s'était glissé dans sa garde-robe. Il y était demeuré près d'une heure sur sa chaise, écrivait Villars, pour être seul, car, détail très intime et circon-stancié, on avait remarqué qu'il n'en avait pas fait usage. Il y serait resté vraisemblablement longtemps encore et, ajoutait-on, dans l'attitude de la plus profonde douleur, sans M. de Mortemart, qui de tous les courtisans osa seul se présenter devant lui en cette occurrence.

M. de Mortemart, qu'on peignait comme très brave à la guerre, plein d'honneur, mais aussi comme l'homme de la cour sur qui on pouvait le moins compter, M. de Mortemart était, on l'a vu, l'un des ennemis les plus implacables de M. le Duc. Il lui était pourtant redevable d'un service qu'il n'aurait pas dû oublier, il semble, en n'importe quelle situation. En effet, le premier ministre lui avait récemment avancé quarante mille écus de sa bourse personnelle, sans lesquels il n'aurait pu couvrir cette année-là les frais de son emploi de premier gentilhomme de la chambre.

Néanmoins il n'avait pas hésité à interroger le Roi sur les causes de son chagrin et, le voyant silencieux, à lui dire : « Sire, M. de Fréjus est parti pour la campagne. Tant pis pour vous et pour l'État. »

Le Roi s'était encore tu, mais s'étant levé pour rentrer dans son cabinet, il avait ordonné d'une voix brisée à Mortemart d'aller de suite chez M. le Duc et de lui commander d'écrire à l'évêque que le Roi l'attendait le lendemain à son lever : « L'ordonnez-vous, sire ? avait demandé Mortemart. — Oui, avait dit le Roi, je l'ordonne. »

Quelque désagréable que fût cette injonction, il fallait obéir. M. le Duc s'était soumis. Il avait envoyé le soir même un exprès au prélat.

Le mercredi matin l'évêque avait reparu à la cour, et, assurait-on, « le chagrin que le Roi avait ressenti de l'absence de son précepteur ne pouvait se comparer qu'à la joie et au bonheur qu'il témoignait en le voyant reparaitre »

En tout cas, il remportait la victoire, et, ainsi qu'on le faisait remarquer au moment même, le parti de M. le Duc s'affaiblissait infiniment.

Les choses en restaient donc pour les conférences du premier ministre avec le Roi dans le même état qu'anté-

rieurement, c'est-à-dire que l'évêque avait continué à obtenir toutes les audiences qu'il sollicitait et le duc de Bourbon pas une seule. Par suite, également, ce dernier n'avait pu, comme par le passé, parler d'aucune affaire avec Louis XV qu'en présence de son rival.

La reine semblait très peinée de l'injustice dont ses amis avaient été l'objet. Elle s'en plaignait franchement à son entourage.

Quant à M. le Duc, il aurait, suivant le maréchal de Villars, donné libre cours à sa mauvaise humeur en affirmant qu'il ne pouvait plus longtemps garder une situation véritablement honteuse pour un premier ministre.

Selon Walpole, au contraire, il aurait pris les choses avec beaucoup de philosophie. Il se serait même assez malicieusement moqué de Fleury, en faisant sentir à l'ambassadeur d'Angleterre tout ce qu'il y avait d'incorrect dans la fugue du prélat. Peut-être était-ce aussi une manière à lui de prouver poliment au représentant de George I^{er} à Versailles qu'il n'était pas dupe, et qu'il avait bien percé à jour tout ce que cette mise en scène comprenait d'artifices peu recommandables.

« Cette affaire, lui disait-il, est en son entier la plus ridicule qu'on puisse imaginer, et je ne l'ai pas caché à mon ami l'évêque. Si c'eût été un enfant, il aurait fallu lui donner le fouet. »

Quoi qu'il en fût cette même affaire creusait entre le duc et l'évêque de Fréjus un fossé qui, pour le vulgaire, semblait infranchissable, en rendant toute réconciliation impossible. Les nouvellistes admettaient que la guerre devait dès lors se terminer par la défaite absolue de l'un ou de l'autre des deux combattants. Il n'était plus question, à leur sens, que de savoir qui du duc ministre ou du prélat culbuterait l'autre. « Car, observaient-ils senten-

ciusement, on ne se pardonne pas au pays de la cour. »

Mais de toutes les personnes impliquées dans cette aventure, celle qui y perdait le plus, celle qui avait le plus à en souffrir, et le plus à en gémir, était sans conteste la marquise de Prie.

Marie Leczinska essayait bien, à la vérité, des rebuts assez prolongés de son époux. Le Roi, comme l'écrivait Walpole, boudait la Reine durant deux mois; Villars, de son côté, inscrivait dans ses Mémoires qu'aux premiers jours de janvier (1726) la Reine l'avait mené dans son cabinet, qu'elle lui avait parlé avec une vive douleur et des larmes abondantes des changements qu'elle voyait dans l'amitié du Roi; qu'elle attribuait ce refroidissement à M. de Fréjus, « prétention qui paraissait fort raisonnable, ajoutait le maréchal, puisque cette grippe du roi Louis XV contre sa femme datait de la retraite précipitée de l'évêque à Issy suivie de son non moins prompt retour ».

Cependant cette bouderie n'allait pas sans des intermédiaires de raccommodements. Le Roi gardait toujours au fond le même besoin de la Reine, ce qui le ramenait forcément à elle.

Certes M. le Duc avait de son côté beaucoup de tracas, beaucoup de contrariétés à endurer. Néanmoins son état de prince le mettait au-dessus de mille dégoûts dont l'existence de son amie allait être empoisonnée à partir de cette époque.

Si on le critiquait, si on critiquait son administration et le prétendu laisser aller et la faiblesse du gouvernement, et les embarras financiers, on entendait l'excuser, lui M. le Duc, en rejetant les fautes grandes et petites sur

ses conseillers, auxquels on soutenait qu'il ne savait rien refuser.

Or, parmi les conseillers, en y comprenant les ministres eux-mêmes, le peuple ne voulait voir que Mme de Prie, qui parlait et entendait pour eux, qui commandait aux Paris et les rendait si funestes au royaume.

Le triomphe évident et public du précepteur du Roi avait, en donnant du courage aux plus timides, exaspéré ce sentiment d'animosité contre la favorite, de telle sorte qu'il n'était qu'une voix dans le pays entier pour l'accuser et la condamner.

Signalait-on une disposition du ministère à remédier par une diminution des espèces aux plaies d'argent qui résultaient toujours du système de Law, qu'on donnait cette combinaison comme sortant de son cerveau de moitié avec Paris-Duverney.

S'entretenait-on des derniers mouvements à l'étranger, de l'irritation du roi d'Espagne vis-à-vis de la cour de Versailles, de son alliance avec l'empereur dirigée contre la France, de la concentration de ses armées le long des Pyrénées, on certifiait aussitôt que la maîtresse de M. le Duc avait provoqué cet orage par sa folie ambitieuse.

« Philippe V s'en était expliqué clairement devant des témoins dignes de foi. L'infante ne lui avait été renvoyée que parce qu'il s'était solennellement refusé à créer le mari de cette femme grand d'Espagne. »

Enfin la misère des temps, qui se faisait toujours aussi rudement sentir par suite de la prolongation des pluies, des débordements, remontait à elle pour la plus grande partie.

De la multitude, cette conviction de son influence mal-faisante avait, du jour au lendemain, gagné ses proches, qui l'abandonnaient sous ce faux semblant, mais bien

plus parce qu'ils estimaient qu'elle ne leur serait plus bonne à rien.

Elle menaçait de gagner jusqu'aux amis de M. le Duc, jusqu'à ceux qui avaient été auparavant ses soutiens volontaires ou obligés.

Un des correspondants de Richelieu, le marquis de Silly, constatait dans une lettre qu'il adressait à l'ambassadeur du roi à Vienne « que la démarche légère et mal concertée dans laquelle Mme de Prie et Paris-Duverney avaient engagé le duc de Bourbon, puis la reine, les avait discrédités même parmi leurs amis. »

Ainsi une ligue s'était organisée à l'hôtel de Bourbon entre les femmes qui touchaient de plus près à M. le Duc. L'objet de cette ligue était de substituer la comtesse d'Egmont à la marquise de Prie auprès du premier ministre.

On sait que le dernier avait eu de tout temps des complaisances pour cette belle, complaisances dont la favorite en titre ne s'était que médiocrement émue.

On désirait que la comtesse d'Egmont ne fût plus la maîtresse d'occasion, mais bien la maîtresse reconnue.

Pour y arriver on l'avait mise autant qu'on avait pu en avant, manège qui n'avait pas échappé aux gazetiers, et dont ils se divertissaient en supputant les chances de la comtesse, mais en dénonçant également les instigatrices principales de cette machination, la duchesse douairière de Bourbon et Mlle de Charolais.

Ces deux princesses, la mère et la fille, avaient vécu longtemps très séparées, l'une feignant d'épouser entièrement la cause de M. le Duc son fils, comme de sa maîtresse, l'autre brouillée, ainsi qu'on l'a déjà vu, avec son frère et détestant Mme de Prie.

Elles venaient de se réconcilier et Mlle de Charolais

avait également fait sa paix avec le premier ministre, ce dont la marquise avait particulièrement à s'inquiéter. Car c'était pertinemment en haine avouée d'elle, que l'alliance avait été conclue, du moins de la part de Mlle de Charolais, malgré « qu'on se fût arrangé, disait-on, pour ne rien exiger les uns des autres par rapport aux amis et connaissances ».

Quant à la duchesse douairière, elle ne prenait plus la peine de cacher son aversion « pour cette ambitieuse éhontée, dont la présence auprès de son fils avait causé les multiples déconvenues de la maison de Condé, n'eût-ce été que les échecs successifs de tout projet d'établissement de M. le Duc ».

Soutenue par la majorité des serviteurs dévoués de la famille et voyant que leur tentative du côté de Mme d'Égmont n'était pas suffisante, elles avaient tendu un autre piège à la marquise en conseillant à son ami d'offrir loyalement la main au précepteur du roi en oubli du passé.

« Il devait reconnaître que la lutte avec Fleury devenait insoutenable de son côté, qu'il s'exposait, en la poursuivant, à s'aliéner à tout jamais l'affection de Louis XV, que sa politique lui ordonnait de témoigner au prélat de la confiance et de l'amitié, afin de se le concilier pour son bien et le bien de l'État.

Ainsi parlaient-elles, avec le secret espoir qu'en méditant cette manière de voir, M. le Duc s'édifierait insensiblement sur les dangers de garder à ses côtés une personne aussi mal en cour que la marquise.

En effet, n'était-il pas loisible à chacun de remarquer avec quelle affectation le Roi, depuis l'odyssée de son précepteur, évitait la jeune femme ou lui montrait en la rencontrant un visage sévère?

Et les manifestations du plaisir ou du déplaisir du Roi n'étaient plus quantité négligeable lorsqu'il sortait ouvertement de son mutisme, de son indifférence naturelle ou affectée pour les affaires. Au dire des courtisans, il prenait de l'esprit tout à coup et d'une façon à étonner. Ses actions étaient maintenant celles d'un roi.

« Comment, concluait la duchesse et ses amis, M. le Duc négligeait-il de pareils avertissements? Comment tardait-il à rompre une liaison qui, en l'isolant, le plaçait dans la situation la plus fautive du monde?

M. le Duc n'avait pas de secrets pour sa maîtresse. Il lui avait rapporté point pour point ce qui se disait autour de lui.

La marquise de Prie en avait été fort touchée, non pas qu'elle craignît que les seules sollicitations de ses ennemis pussent amener son amant à l'abandonner. Mais elle redoutait cette réconciliation avec Fréjus, à laquelle elle sentait qu'elle était encore le premier et presque l'unique obstacle, dont elle comprenait pourtant que pouvaient découler tant d'heureux effets pour le premier ministre. Car, si une entente de M. le Duc avec le duc d'Orléans avait été à certain temps souhaitable, combien plus une entente avec Fleury, dépositaire de la confiance du Roi, n'était-elle pas plus à rechercher à cette date?

Elle ne se faisait pas d'illusion sur la réponse de l'évêque, qui serait ce qu'elle avait été depuis six mois, depuis la conclusion du mariage, soit qu'il était prêt à relire avec M. le Duc, à condition que celui-ci se défasse d'elle et de du Vernay.

De là, pour elle également, une perplexité douloureuse qui l'avait fait horriblement souffrir, comme elle le déclarait par la suite.

Aussi avait-elle entrevu et admis le sacrifice définitif

de toute participation, même détournée, aux affaires, avec le tempérament de conserver auprès de M. le Duc son caractère privé de maîtresse.

Elle était entrée dès lors dans les vues de ses adversaires eux-mêmes. Elle avait usé de son influence sur le premier ministre pour l'encourager à joindre l'évêque, à s'expliquer une fois pour toutes avec lui en apportant à cet entretien l'esprit de conciliation le plus absolu, à pénétrer s'il n'y avait pas quelque façon d'arrangement qui n'impliquerait pas comme première mesure les exécutions que le précepteur du roi réclamait si impérieusement : la mise à l'écart de la favorite et de du Vernay.

M. le Duc devait lui représenter que « l'un et l'autre s'étaient beaucoup plus abstenus du règlement des affaires en ces derniers temps qu'on ne voulait le croire, que Mme de Prie particulièrement, pour ne pas compliquer le problème du gouvernement déjà si ardu, s'était engagée et s'engagerait volontiers plus ostensiblement à ne plus s'y immiscer en aucune manière; que, ceci étant établi, il n'y aurait pas d'inconvénient à ce qu'elle continuât à vivre dans les bonnes grâces et près de M. le Duc ».

Bref, elle reprenait le projet caressé par les familiers des Condé en cherchant à s'en faire une recommandation pour elle-même à l'adresse de Fleury.

Mais la combinaison n'avait pas abouti. L'évêque n'avait rien voulu entendre aux protestations et aux assurances du premier ministre. Se sentant bien assis, il se montrait d'heure en heure plus intolérant.

Tandis que les gazettes chantaient à qui mieux mieux l'union des deux rivaux, en annonçant qu'on avait vu avec joie le Duc témoigner à l'évêque de Fréjus un empressement et une considération auxquels il n'avait plus habitué la cour, les intimes de l'un comme de l'autre bord savaient

qu'on ne s'était, au contraire, ni compris ni réconcilié.

« Notre conversation avec M. de Fréjus, disait le Duc à Villars, a été fort longue. Mais l'évêque ne paraît pas plus favorable; loin de là, il se rend plus difficile en voulant m'imposer envers et contre tout l'exil de mes amis. »

Devant cette froide détermination du précepteur du roi à son égard, il était venu subitement à la pensée de la favorite de s'adresser directement à lui. Il lui semblait que mieux que son protecteur elle plaiderait sa propre cause; que, parlant en personne à Fleury, elle le convaincrail aisément de sa ferme résolution de ne plus s'intéresser d'aucune manière aux affaires de l'État.

Lassay, à qui on peut se fier pour les renseignements concernant le temps par le fait de son intimité si particulière avec la duchesse douairière de Bourbon, Lassay a raconté plus tard en son *Recueil de différentes choses* comment la marquise de Prie avait sollicité une audience de l'évêque de Fréjus et comment celle-ci ne lui avait pas été accordée.

« Elle voulut avoir une conversation avec lui, et quoi qu'elle pût faire elle ne put l'obtenir. »

L'évêque se déroba donc à un entretien où il eût été vraisemblablement embarrassé d'exposer les raisons de l'ostracisme dont il frappait une femme qui, elle, de son côté, ne demandait plus qu'à être éclairée par lui sur ce qu'on voulait d'elle et ce qu'elle avait à faire.

Lassay prétend encore qu'elle en resta outrée, et plus désireuse que par le passé de combattre Fleury.

On est en droit de croire, d'après ce qu'on lui entendra dire dans quelques instants, qu'elle en fut surtout affectée, comme dégoûtée de la vie de cour avec ses perpétuelles faussetés.

En tout cas, sa conduite semblait bien guidée dès lors par ce sentiment.

A la suite du refus de Fleury de la recevoir, elle avait écrit à M. le Duc une lettre faite pour être rendue publique, dans laquelle elle déduisait chacune des considérations qui l'engageaient à s'éloigner peu à peu de Versailles, et telles qu'elles les auraient fait valoir devant l'évêque lui-même.

Elle y défendait son passé, en niant qu'elle eût jamais considéré autre chose que ce que lui ordonnait sa propre sûreté. Elle y insistait, suivant Caylus, sur son intention de n'apporter aucune gêne à l'administration de M. le Duc et de faire en sorte que sa liaison avec ce prince ne servît point de prétexte à M. de Fréjus pour le perdre dans l'esprit du Roi.

En même temps elle avait conformé ses actes à ses paroles. La cour s'était rendue à Marly aux premiers jours de janvier. Le marquis de Prie et sa femme avaient été nommés du voyage. La marquise avait fait acte de présence au début, pour rentrer incontinent à Paris, où elle passait maintenant la plus grande part du temps qu'elle ne devait pas à son service de dame du palais de la reine.

Elle s'y montrait en tous les endroits de réunion, aux spectacles, aux bals, aux promenades, de manière à éveiller la curiosité du badaud parisien, qui écrivait : « On voit Mme de Prie partout où l'on se rencontre. »

Elle semblait être repossédée par son goût pour la musique. Au moins s'occupait-elle activement de l'organisation des concerts qu'elle avait fondés. Elle recherchait à nouveau la société des artistes, des littérateurs, des anciens amis ou plutôt des anciens commensaux de l'hôtel Pléneuf. Palaprat, Lainez, étaient morts. Vergier avait été

mystérieusement assassiné trois ans auparavant, mais d'autres leur avaient succédé qu'elle avait adoptés : Dancourt, le comique italien Riccoboni et Voltaire.

Ce dernier lui avait dédié l'automne précédent son *Indiscret*. Elle l'avait de son côté assez épaulé auprès de la reine, pour qu'il fût attaché à sa maison, pour que de plus sa *Marianne* fût introduite par elle à la cour.

Elle lui avait encore prouvé sa bonne volonté en l'assistant de tout son pouvoir dans les malheureux démêlés de l'auteur avec le chevalier de Rohan, et elle lui aurait vraisemblablement obtenu satisfaction, si Voltaire n'avait follement, par des satires déplacées, perdu sa cause auprès de M. le Duc.

Elle venait d'acheter au duc de Lorges une terre dans les environs de Paris. Elle avait rendu le fait aussi public qu'elle avait pu, pour bien établir que son intention de se fixer à la campagne en désertant Versailles n'était pas un jeu. Elle s'était abstenue, de même, de paraître à Chantilly durant tout l'hiver.

Et cependant l'opinion populaire n'en avait pas varié d'une ligne sur son compte. On la chargeait toujours avec autant d'âpreté. Elle n'était plus à la cour que par occasion, mais en quoi cela l'empêchait-il, disait-on, de conseiller M. le Duc et les ministres, de correspondre avec eux par écrit au lieu de le faire verbalement, de dicter ses volontés par l'intermédiaire de Paris-Du-Vernay et d'inspirer, enfin, d'odieux arrêts comme celui de la réduction des monnaies, qui compléterait sous peu la ruine du royaume.

Encore une fois les rumeurs les plus inquiétantes pour elle circulaient dans la capitale.

Le roi d'Espagne, semblait-il, avait conjuré son neveu d'éloigner de M. le Duc cette femme, avec les autres con-

seillers indignes qui le perdaient, et au cas où il ne pourrait s'y résoudre, d'enlever à M. le Duc lui-même la direction des affaires.

De son côté, Louis XV avait certainement coopéré au jeu de l'affaire d'Issy, où il s'était entendu avec l'évêque pour ce départ et ce retour si pleins de conséquences.

Il se prononçait d'ailleurs nettement pour le parti adverse au gouvernement de M. le Duc. Chantilly perdait chaque jour de ses charmes à ses yeux, et, chaque jour, Rambouillet l'attirait davantage. En un mot, il désertait M. le Duc et son entourage pour se porter vers les légitimés et la cour.

On annonçait aussi que les exilés se remuaient fort, qu'ils étaient en rupture de ban, que Le Blanc avait laissé son frère l'évêque quitter Lisieux pour aller vivre un temps à Bayeux et lui-même on ne savait où, que le comte de Belle-Isle se faisait soigner des suites d'une fluxion de poitrine à Nevers, au lieu de Carcassonne.

Tout ceci était rapports dont il fallait encore établir la sincérité; mais ce qui ne pouvait se contester, c'est que la réaction contre les adversaires des ex-prisonniers de la Bastille se dessinait déjà très marquée et très violente.

Arnault de Boexé, le procureur général, qui avait requis naguère la condamnation du secrétaire d'État Le Blanc, en était la première victime. On l'accusait d'avoir à ce propos suborné des témoins. On venait de forcer la main de M. le Duc, qui s'était vu contraint de lui envoyer le lieutenant de police Hérault, de faire mettre les scellés sur ses papiers, de l'expédier en fin de compte à Angoulême, avec ordre de n'en plus sortir.

On parlait d'en faire autant aux Paris. Bref, on inaugurait, vis-à-vis des amis du gouvernement, le régime de

suspicion sous lequel les amis de l'opposition avaient vécu les années précédentes.

Mais alors que Mme de Prie avait tant de sujets de tout appréhender de la part de l'ancienne cabale de l'hôtel Pléneuf, elle n'avait pas moins à craindre des inconséquences de ses défenseurs les plus attitrés, de la Reine notamment et de M. le Duc.

Ni l'un ni l'autre ne voulaient admettre qu'elle se sacrifiât, disaient-ils, pour eux, ni qu'elle songeât à se retirer de la cour pour leur y éviter de nouvelles contrariétés venant d'elle.

La Reine, peu intelligente au demeurant, peu éclairée sur des subtilités que son honnêteté allemande négligeait en les dédaignant, la Reine n'avait pas saisi ce qu'il y avait de dangereux pour la marquise elle-même à afficher une trop grande complaisance à son endroit, comme à marquer de l'impatience de la revoir quand ce sentiment était si contraire à celui de tous ceux qui l'entouraient, de son royal époux le premier.

L'empressement qu'elle montrait à prendre des nouvelles de sa dame du palais, à la réclamer, à la désirer auprès d'elle, faisait autant de tort à celle-ci que les impatiences de son amant.

Car M. le Duc ne dissimulait pas plus que Marie Leczińska sa mauvaise humeur du nouveau genre de vie auquel l'intransigeance de l'évêque de Frejus avait réduit sa maîtresse. Sa générosité et sa fierté naturelles en souffrant également, il s'en était expliqué en plusieurs occasions avec une rude franchise devant Fleury lui-même. Il lui avait même laissé entendre que sa résolution d'abandonner le ministère, si un pareil état de choses se prolongeait, était bien prise, sans comprendre que chacun de ces éclats était ensuite imputé à

mal à sa maîtresse, dont on voulait voir la main en tout.

Celle-ci, tirillée dans un sens et dans l'autre, avait cherché un moyen terme qui pût accommoder la Reine et la cour. M. le Duc et l'évêque, en lui assurant un semblant de repos.

Elle écrivait au duc de Richelieu quelle était cette combinaison, dans une lettre dont nous possédons l'original et qui mérite d'être reproduite au moins en grande partie, par le jour qu'elle jette sur les tribulations de la jeune femme comme sur l'injustice des foules à son égard.

Après lui avoir conté quelques historiettes de cour, puis, après avoir bien appuyé encore sur son espérance d'être bientôt comprise et d'obtenir la justice qui lui était due, avec l'estime des honnêtes gens, comme de ne se voir pas imputer de gouverner des hommes qui n'étaient pas d'humeur à l'être et dont la fermeté devait être reconnue, elle lui disait :

« Après un an de justification, je suis à présent au point que je souhaitais. Je ne quitterai point ma place de dame du palais, mais je la remplirai en faisant ma semaine et me tenant chez moi à Paris tout le reste du temps. En un mot, je veux bannir tout ce qu'il y a de forcé dans mon état et n'en réserver que ce qui est naturel à une femme de condition qui ne veut se mêler de rien et qui n'est pas faite pour qu'on lui demande deux fois compte d'une conduite où elle n'a rien à se reprocher qu'une négligence folle pour ses intérêts et des conseils qu'elle n'a point donnés, et que M. le Duc est trop ferme, trop éclairé et, j'ose dire, aussi trop entêté pour suivre avec la moindre complaisance. Je trouve tous les obstacles du monde à ma volonté; j'aurai plus de mérite à la suivre, puisqu'on ne cherche à la tromper que par des chaînes qui paraissent des fleurs, mais qui peuvent bien cacher quelques serpents

dont la cour est pleine. Je n'ai rien vu de si noir, de si bas, de si faux et de si méprisable que tout ce que j'y vois. M. le Duc me paraît seul aujourd'hui digne de toute ma vénération et de tout mon attachement; la fermeté, l'amitié, la véracité avec laquelle il en agit sur mon chapitre sont des procédés qui le rendent à jamais maître de ma vie, que je donnerais avec joie pour son service. Il fait aussi le seul regret qui balance la joie que j'aurai de me retirer de la cour, et les difficultés que je trouve de sa part à mon projet sont les seules que je compte. Après cela j'aurai son estime partout, rien ne me la fera perdre; cette sûreté me donne les moyens de lui résister. »

« Je ne répondrai pas à ce que vous me dites du choix de mes amis. Je ne veux pas vous croire assez dupe pour avoir cru que parce qu'on venait chez moi, et que je cherchais à rendre service, on fût mes amis pour cela; je veux dire comme Arlequin dans Timon : « Je savais bien qu'ils n'étaient pas dignes de l'envie que j'avais de les obliger, mais j'étais digne, moi, du désir de faire du bien ». Pour ceux que j'ai appelés mes véritables amis, et le peu sur lequel ma situation m'a permis de compter, ils sont les mêmes; je ne m'y suis pas trompée et ils me resteront. »

Suivaient quelques mots sur le cas qu'elle faisait de la confiance de Richelieu, sur une promotion de cordons bleus, où l'ambassadeur du Roi à Vienne comptait figurer, à la suite desquels elle revenait au thème de sa retraite.

« Au moment que je vous parle je suis plus en repos et beaucoup plus heureuse que je ne l'ai jamais été; je me suis ôtée toutes les chaînes qui m'embarrassaient; je n'ai réservé que celle qui me lie à mes amis et ma place de dame du palais. Je ne suis plus gênée par rien; je passe quinze jours à Paris et où il me plaît, et huit jours de mon

service à Versailles. Je ne suis plus un chien d'attache, et j'ai le plaisir de quitter souvent un séjour que je n'ai jamais estimé ni aimé dans le moment où j'y resterais avec le plus d'agrément et où la Reine et M. le Duc et mes amis ont le plus d'envie de m'y faire rester. M. de Fréjus ne dit plus rien, parce qu'à la vérité je ne lui ai pas laissé de quoi parler. M. de Mortemart est tombé dans un discrédit total auprès du Roi, du public et de M. de Fréjus lui-même. A l'égard de du Vernay, dont vous me parlez dans votre lettre, il tient à peu près la même conduite que moi. Il m'est plus attaché que jamais, et je n'ai jamais eu que des sujets de l'aimer et de l'estimer. Soyez sûr que tout ce qu'on vous mande d'ailleurs sont des billevesées et que je vous instruis de la pure vérité. »

On voit d'après la phrase concernant Mortemart combien la marquise de Prie s'illusionnait sur les desseins et les forces de ses ennemis. En réalité, Fleury s'était un peu radouci en apparence à la suite d'une décision prise subitement par M. le Duc de ne pas remettre à plus tard de se démettre des fonctions de premier ministre.

L'approche de cette grande transformation l'effrayait. Suivant certain de ses contemporains, il aurait voulu en retarder l'échéance à mesure qu'elle se faisait plus imminente. Il considérait avec effroi, disait-on, un des événements qui pourraient décidément déranger sa santé ou les arrangements qu'il avait pris pour la vie douce qu'il voulait mener. On assurait encore qu'arrivé à ce moment de crise, il aurait volontiers admis que M. le Duc restât chargé du gros des affaires, s'il avait de son côté conservé le cœur du Roi, et possédé toujours assez de crédit pour pouvoir faire plaisir à ses amis en gardant une sorte d'inspection générale du royaume.

Mais les intentions plus conciliantes du prélat ne pou-

vaient suffire dès ce moment à ralentir le mouvement qu'il avait provoqué. Le courant, plus fort que lui, devait l'emporter. Des associés de la veille, M. les ducs de Mortemart, de Noailles et de Gesvres, les Rohan peut-être, dont les agissements en tout ceci n'étaient pas fort clairs, se seraient plutôt élevés contre lui que d'accepter un pacte quelconque avec M. le Duc et son gouvernement.

La comtesse de Toulouse, qui servait maintenant de lien à ce groupe d'opposants irréductibles, avait endoctriné le Roi avec leur aide. Elle lui avait représenté la nécessité de congédier M. le Duc, et cette idée avait souri à Louis XV, qui entendait régner seul et sans ministre, comme l'avait fait autrefois ce glorieux aïeul que Villeroy, Fleury et tant d'autres lui avaient toujours proposé comme modèle. Dans son esprit, le congé de M. le Duc était chose entendue à partir de ce moment.

De Mme de Prie on redoutait seulement l'empire sur la Reine. Pour le reste, elle servait surtout de prétexte aux intrigues de la cabale.

La marquise l'avait d'ailleurs peu à peu entrevu. Des rapports qui lui venaient de maints endroits elle avait compris qu'on en voulait avant tout à la place du premier ministre et à la dispense des grâces.

Néanmoins, afin de n'avoir aucun reproche à s'adresser dans la suite, quant au préjudice que son voisinage pourrait encore causer à M. le Duc, elle avait décidé de transporter son séjour de Paris à Courbépine, terre que M. de Prie possédait en Normandie.

Paris était trop proche de Versailles. A Courbépine, aux portes de Bernay, à deux ou trois jours de distance de la cour, on ne penserait plus à la critiquer.

A la date du 10 mars un entrefilet de la *Gazette d'Amsterdam* annonçait que la marquise de Prie était partie le

lundi précédent pour sa terre près de Lisieux, d'où elle devait revenir seulement au bout d'une quinzaine.

Le 27, la même gazette publiait que Mme de Prie, alors en Normandie, venait d'écrire à la Reine pour lui demander la permission de rester sur ses terres et d'agréer qu'une autre dame du palais fit les fonctions de sa charge auprès de Sa Majesté pendant la semaine qui lui était attribuée.

Ce nouvel éloignement pouvait être sage. Mais elle avait compté comme antérieurement sans la Reine et M. le Duc.

Tandis que la Reine se formalisait presque du peu d'empressement que Mme de Prie semblait mettre à être près d'elle, M. le Duc avait manifesté une violente irritation de son éloignement, surtout qu'elle coïncidait avec une absence de du Vernay, et qu'à ce moment son conseil se trouvait fort occupé à discuter l'importante question de la diminution des espèces. Bref, se sentant fort de l'assentiment de Marie Leczinska, il avait écrit à sa maîtresse pour lui enjoindre, ou à peu près, de rentrer à Versailles.

Celle-ci s'étant rendue à son appel, l'agitation avait été extrême à la cour, où on déclarait son retour une calamité publique. « Elle y revenait, disait-on, au mépris de la réprobation générale, pour exercer une fois de plus sa néfaste influence sur la Reine et le premier ministre. Elle y réapparaissait escortée de ce Paris-Duverney, auquel elle avait livré de tout temps les finances du royaume, et qui, à peine arrivé, affectait les mêmes airs de morgue insoutenable que par le passé. Enfin, elle et son complice bravaient ouvertement l'opinion », et cette pensée avait tellement surexcité les esprits dans le camp adverse, que pas un spectateur impartial ne doutait de l'impossibilité

où on se trouvait de prolonger un semblable état de choses de quelques jours.

Effectivement, Fleury, toujours partagé entre la crainte de brusquer les choses et celle d'être remplacé auprès de son élève, mais avant tout pressé et harcelé par les mécontents, Fleury était allé se jeter aux pieds de M. le Duc, en le conjurant de se défaire sur l'heure de ces conseillers dont venait tout le mal.

A ses ardentés instances, M. le Duc avait répondu comme à l'habitude qu'aucune puissance ne lui ferait abandonner des gens qui s'étaient constamment dévoués à sa cause et qui souffraient en ce moment pour l'avoir trop bien servi.

Sur quoi l'évêque s'était rendu incontinent chez le Roi, où, d'après Walpole, un ordre avait été signé sur-le-champ, priant M. le Duc de se démettre de ses fonctions. Mais à l'instant de faire exécuter cet ordre, le cœur avait manqué à l'un à l'autre, et le calme s'étant rétabli au moins à l'extérieur, les choses en étaient restées là pendant une semaine entière, d'autant plus que la favorite avait de nouveau quitté Versailles pour Paris.

Elle avait ainsi laissé passer les fêtes magnifiques qu'on donnait pour le mariage de Mlle de Nesle avec son cousin le marquis de Mailly. La maison de Condé en son entier, M. le Duc, la duchesse douairière, les comtes de Charolais et de Clermont, Mlle de Clermont y avaient figuré. Mme de Prie, qui devait en être pareillement, s'était abstenue d'y venir.

Toutefois sa semaine auprès de la Reine la rappelant, et la Reine ayant vivement insisté pour qu'elle fût exacte, elle y rentrait le 8 juin, ce qui donnait lieu à une telle explosion de plaintes et de récriminations de la part des mécontents, que M. le Duc, excédé de ces perpétuels

démêlés, prit le parti de donner sa démission au roi Louis XV.

« Il l'offrit, dit Walpole, en présence de M. de Fréjus, que cette démarche surprit et embarrassa autant que son élève : « Votre Majesté, avait aussitôt observé l'évêque, consentirait-elle à la proposition de M. le Duc sans l'engager encore à demeurer à son service? » Le Roi, tiré d'incertitude, avait prié M. le Duc de conserver la direction des affaires, en lui donnant, ajoutait Walpole, des témoignages d'amitié et de satisfaction. »

Le reste de l'affaire allait en effet être traité par le jeune Roi et son précepteur, avec une dissimulation ressemblant fort à de la perfidie.

Quoique le jour, l'heure et les moyens fussent dès ce moment entendus entre eux, le Roi, qui n'avait alors que seize ans, affecta une tranquillité, un air d'insouciance admirables. A la Reine, qui, pressée encore par M. le Duc et, dit-on, par Mme de Prie de parler en faveur du premier ministre, hasardait quelques timides observations, il avait répondu évasivement, mais sans mauvaise humeur apparente. Pour M. le Duc lui-même, il avait été plein de prévenances. Il lui avait parlé fort gaiement du séjour qu'il projetait de faire à Chantilly le mois suivant. La veille du jour fixé pour le coup d'État, il l'avait emmené dans sa calèche, l'entretenant de mille choses avec la même bonne humeur.

En outre, les précédentes journées de Sa Majesté avaient été ce qu'elles étaient à l'habitude, ne dénotant aucune préoccupation particulière.

Après avoir été coucher à Rambouillet le 6, il était retourné le lendemain matin à Versailles, où il avait passé sa journée à la ménagerie et à pêcher sur le grand canal. Le lendemain et le surlendemain son temps avait été

presque complètement absorbé par les cérémonies accoutumées de la fête du Saint-Esprit, les offices, la marche des chevaliers de l'ordre, etc. Le duc de Bourbon y marchait à ses côtés et l'on avait remarqué qu'il l'avait fort gracieusé.

Néanmoins les avis d'avoir à se défier et qu'il se projetait quelque méchante affaire contre lui ne manquaient pas au premier ministre.

Un de ses valets de chambre, Saint-Remy, joueur de profession, réputé pour avoir perdu en un coup de dés vingt-quatre mille livres à Chantilly, pourtant très aimé de son maître, l'avait assuré qu'il y avait un complot et qu'on l'ôterait sous peu de place. Mais M. le Duc, à qui les manières du Roi avaient rendu de l'assurance, avait dit à Saint-Remy qu'il était un fou.

Plusieurs billets anonymes annonçant les mêmes événements lui avaient été remis, sans qu'il y prêtât autrement attention.

Et pourtant les entretiens à la cour ne roulaient pas sur un autre sujet.

Villars raconte comment, dans une conversation avec le contrôleur général, celui-ci lui exprimait ses craintes sur la situation fort précaire du premier ministre; il voyait sa disgrâce imminente.

Enfin, le 11 juin, M. le Duc, le marquis de Prie et du Vernay se trouvant toujours au château, Louis XV se leva comme à son ordinaire, avec l'intention de partir à onze heures pour Rambouillet, ainsi qu'il l'avait fait savoir la veille à son dîner.

Une réception d'ambassadeurs, puis un conseil des finances l'ayant retenu au dernier moment, il avait quitté Versailles à trois heures seulement. Pendant le repas qui avait précédé ce départ, il s'était montré particulièrement

aimable pour M. le Duc. Il lui avait donné à goûter d'un pain qu'on pétrissait spécialement pour lui à la Ménagerie. Il lui avait jeté ensuite dans son chapeau un de ces pains de fleurs d'orange en lui disant : « Monsieur, dépêchez-vous de faire vos affaires et de venir de bonne heure à Rambouillet, parce que je souperai à huit heures et demie. »

En montant en carrosse il lui avait renouvelé cette recommandation : « Ne me faites pas attendre à souper », lui avait-il dit tandis qu'à cette heure même, comme le remarquait Richelieu, il avait déjà exilé son premier ministre à Chantilly et qu'il avait expédié tous les ordres pour être obéi.

Le Roi parti, M. le Duc avait employé le reste de l'après-dîner à travailler avec le secrétaire d'Etat à la guerre Breteuil et le contrôleur Dodun. Ce dernier n'était sorti lui-même du château qu'à huit heures, M. le Duc le suivait presque aussitôt et s'appretait à monter dans sa chaise, qui l'attendait au pied de l'escalier de la Reine, lorsqu'un autre ministre, M. de Saint-Florentin, l'avait rejoint, mais comme le prince voulait arriver à Rambouillet pour souper avec le Roi, il avait remis l'entretien à son retour.

Ce contre-temps l'avait fait toutefois penser à remonter quelques instants dans son cabinet, où il entra à peine que le duc de Charost, capitaine des gardes, qui s'était déjà présenté à l'heure où le premier ministre travaillait avec Dodun et l'avait assez longuement attendu, fit de nouveau demander s'il pouvait être reçu.

M. le Duc averti alla à sa rencontre, en s'excusant de ne pouvoir l'entendre pour les mêmes raisons qu'il avait déjà invoquées devant Saint-Florentin. C'est alors que Charost lui dit à l'oreille qu'il avait à lui parler de la part du Roi. Le premier ministre s'était à ces mots retourné aussitôt

vers son cabinet, où il précédait Charost, qui une fois entré lui tendit l'ordre de Louis XV.

Ce billet était conçu en termes très désobligeants : « Mon cousin, portait-il, je vous ordonne sous peine de désobéissance de vous rendre à Chantilly et d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre. »

Or, Charost, cousin des Belle-Isle, ennemi déclaré du premier ministre, avait reçu de Fleury deux lettres notifiant à M. le Duc sa disgrâce. L'une était fort douce. Le Roi y disait en substance qu'il voulait connaître le détail de ses affaires, gouverner lui-même, ajoutant qu'il supprimait la charge de premier ministre et qu'il désirait que M. le Duc allât passer quelque temps à Chantilly.

La seconde, celle qu'on vient de lire, ne devait être remise au duc de Bourbon qu'en cas de résistance de sa part. Charost l'avait pourtant donnée de suite à M. le Duc, en prétextant plus tard un mouvement de pure étourderie. Mais aucun de ceux qui connaissaient ses relations avec les Belle-Isle comme son aversion personnelle pour M. le Duc n'avait mis en doute qu'il ne l'eût fait intentionnellement.

Quoi qu'il en soit, le premier ministre en avait été si étonné qu'il avait eu tout d'abord comme un mouvement d'impatience et avait exprimé à Charost son étonnement de ce que Sa Majesté lui signifiât aussi rigoureusement ses volontés. Mais il l'avait réprimé sur-le-champ, en assurant le capitaine des gardes « qu'accoutumé à commander l'obéissance au Roi, il en donnerait lui-même l'exemple ».

Après quoi il avait demandé s'il pouvait voir la Reine et prendre congé d'elle. Charost lui avait répondu que les ordres du roi, très formels à cet égard, étaient qu'il ne verrait personne à Versailles avant son départ. Il dit encore :

« Et mes papiers? » Charost lui ayant répondu qu'il n'avait point d'instructions à cet égard, M. le Duc s'était approché de sa table, y avait fait un triage en brûlant quelques lettres, en en prenant d'autres dans sa poche. Il en avait enfermé aussi un certain nombre dans une cassette, en les indiquant à Charost comme papiers du Roi : « ceux qui restaient, avait-il ajouté, étaient à lui ».

Enfin, avant de s'éloigner, il avait écrit deux lettres, l'une au Roi, l'autre à sa mère la duchesse douairière de Bourbon. On prétendait savoir le lendemain que cette lettre, dont on donnait plusieurs versions, était en réalité à peu près ainsi formulée : « Tous les jours se suivent et ne se ressemblent pas ; hier, j'étais César, aujourd'hui je suis Pompée. Je vais à Chantilly. Je compte, chère maman, que vous me conserverez toujours vos bonnes grâces. »

Après avoir fermé et remis ces deux lettres à Charost, M. le Duc, constamment accompagné par lui, redescendit jusqu'à sa chaise, qui l'avait attendu au même endroit, et y monta sans avoir adressé la parole à aucun de ceux qui se trouvaient là, quoiqu'on ait prétendu sur le moment que bon nombre de courtisans l'avaient accompagné au bas du degré et qu'il leur avait fait maintes amitiés en les quittant.

Par contre, une fois dans sa voiture, on l'avait entendu très distinctement dire à son postillon « A Chantilly ». En dépassant la grille, il lui fit signe de marcher devant lui. Il lui indiqua ensuite le chemin de Saint-Cloud, d'où il envoya un page à Saint-Denis pour faire préparer des chevaux de poste, et suivant sa route, il arriva à Chantilly. Dans Versailles même, M. de Saint-Pô, exempt des gardes du corps, s'était placé derrière sa chaise avec un détachement peu nombreux d'hommes de son régiment.

Il l'avait accompagné jusqu'au terme du voyage, sans qu'aucun autre incident se produisît, ce dont il devait, paraît-il, rendre compte au Roi le lendemain.

Tandis que Charost communiquait de cette façon les volontés du Roi au premier ministre, l'évêque de Fréjus se rendait chez la Reine, porteur d'une lettre de Louis XV. On faisait à ce moment de la musique chez elle, Mmes de Prie et de Gontaut y chantaient.

L'évêque ayant sollicité de l'entretenir en particulier, elle le conduisit dans son cabinet, où il lui remit le billet du Roi, qui portait ces quelques mots : « Je vous prie, Madame, et s'il le faut je vous ordonne, d'ajouter foi à ce que l'ancien évêque de Fréjus vous dira de ma part, comme si c'était moi-même. » Dès que la Reine y eut jeté les yeux, elle se tourna vers Fleury qui, en quelques mots, lui annonça les événements du jour, sur quoi elle éclata en sanglots, que toutes les phrases de consolation du précepteur du Roi ne parvinrent pas à interrompre.

L'affliction de Marie Leczinska n'était point d'ailleurs le simple effet de l'émotion produite en elle par une nouvelle si imprévue, ni, comme l'insinue Villars, de la peine qu'elle ressentait de l'injustice du Roi à son égard, mais bien du chagrin que la disgrâce du premier ministre lui causait. Elle ne devait point se borner non plus à une crise de larmes passagère. Trois jours plus tard elle pleurait encore en parlant à son entourage des malheureux incidents de cette journée.

Sur l'heure même, elle avait écouté d'une oreille distraite les recommandations de l'évêque, qui étaient qu'elle ne devait pas recevoir M. le Duc au cas où il se serait présenté à son appartement, mais surtout qu'il lui faudrait éviter, en la présence du Roi, la moindre allusion aux

proscrits du jour, à M. le Duc, à sa maîtresse, à son conseiller Paris-Duvernay.

Après le départ de l'évêque, elle avait fait appeler Mlle de Clermont et la marquise de Prié, à qui elle avait appris la nouvelle.

Celles-ci n'avaient passé que quelques instants chez la Reine et en étaient sorties de suite, très résolues à partir sans plus attendre pour Chantilly, mais pour ne point avoir à essuyer les regrets véritables ou feints des gens de cour alors à Versailles. Mlle de Clermont soupa chez elle avec du monde à son ordinaire, sans rien laisser connaître de ce qu'elle savait. Mme de Prié l'avait retrouvée après son repas, et ces deux femmes s'étaient mises en route vers minuit, pour être à Chantilly au point du jour.

La duchesse douairière de Bourbon les y avait rejointes le soir même. Elle était à son château de Saint-Maur près Vincennes, quand la lettre de M. le Duc son fils, dont nous parlions tout à l'heure, lui était parvenue. Elle précédait de quelques minutes seulement une lettre de l'évêque de Fréjus, formulée dans les termes les plus convenables, où il lui donnait l'avis de la résolution que le Roi avait prise de gouverner par lui-même, par suite de ce qui avait été fait relativement à la charge de M. le duc de Bourbon.

En s'arrêtant à Paris, elle avait demandé l'autorisation d'aller voir son fils, qui lui avait été accordée sans difficulté. Elle en repartait à quatre heures pour être arrivée à Chantilly à la nuit. En y descendant de carrosse, son premier mot avait été pour dire qu'elle ne voulait pas voir la marquise de Prié. Aussi, comme c'était l'heure du souper, M. le Duc avait-il été contraint de prétexter la fatigue pour pouvoir rester auprès de celle-ci, et lui servir

de compagnie durant la soirée, tandis que la Duchesse tenait la table de son fils.

Le séjour de Chantilly devait être au reste une sorte de calvaire pour la jeune femme.

D'abord Mme la duchesse y avait apporté les pires nouvelles de Paris et de Versailles. La cause de M. le Duc semblait bien irrémédiablement perdue, comme le triomphe de ses ennemis, et plus encore des ennemis de sa maîtresse, assuré et éclatant.

La volonté du Roi de s'occuper dorénavant lui-même des affaires de son royaume avait été officiellement publiée. Fleury s'était chargé d'en aviser directement les ambassadeurs étrangers en résidence à Paris. Des courriers avaient été expédiés en outre aux différentes cours d'Europe, pour leur notifier ce changement dans le gouvernement.

Les ministres les plus ostensiblement attachés à M. le Duc étaient relevés de leurs fonctions. Le contrôleur général Dodun avait offert le matin même sa démission, qui avait été acceptée, ainsi que celle du secrétaire d'État à la guerre, Breteuil. On louait généralement la décence, l'esprit, la fermeté avec lesquels ces deux personnages s'étaient comportés en cette occasion, mais leurs places n'en étaient pas moins attribuées aux adversaires les plus dangereux du duc de Bourbon et de Mme de Prie: les finances à Le Pelletier des Forts, la guerre à Le Blanc.

Un ordre de revenir à la cour avait été expédié à ce dernier dès l'instant même de l'arrestation de M. le Duc. L'émissaire avait fait diligence. On savait que Le Blanc, prévenu, avait déjà quitté Lisieux. On l'attendait d'une heure à l'autre à Paris. Le comte de Belle-Isle devait y être vers le même temps que lui. Les autres exilés reprenaient leur entière liberté d'action.

Par contre, les Paris étaient surveillés de près. On assurait que leur exil était décidé, mais sans savoir encore de quel côté du royaume on les reléguerait.

Au milieu de ces grâces et disgrâces l'évêque de Fréjus restait tout-puissant et bien vraiment premier ministre de fait, quoique les fonctions en fussent supprimées. Il avait un brevet pour que les ministres et secrétaires d'État vinssent travailler chez lui et que tout ce qui se déciderait en l'absence du Roi fût aussi bien décidé que s'il était présent, c'est-à-dire les prérogatives de lieutenant général du royaume, sans en avoir le titre. Il recevait en plus la feuille des bénéfices, la direction des postes, en concentrant ainsi en ses mains la généralité des services. Il gardait à la vérité des hommes d'État, qui comme Armenonville, Morville, Maurepas, avaient été à M. le Duc, mais qui étaient aussi dévotement à lui.

Enfin la joie du populaire en apprenant la disgrâce du ministre s'était manifestée intense, principalement, disait-on, à cause du plaisir que le pays entier éprouvait à voir le châtement prochain pour sa maîtresse et ses détestables conseillers.

D'après les gazettes de Hollande, le lieutenant général de police avait dû donner ordre aux commissaires de chaque quartier dans la capitale de veiller à ce que la plèbe ne s'emportât pas à de trop grandes démonstrations de plaisir, car on prétendait qu'elle se disposait à allumer des feux de joie en cent endroits.

D'autre part, la police ne pouvait empêcher qu'on affichât sur les murs les placards les plus injurieux, qu'on ne répandît les chansons les plus graveleuses sur le compte de la favorite.

Il y eut de ce côté un débordement incroyable, tel qu'on

n'en avait jamais vu jusque-là, ni à la mort du grand Roi, ni à celles de Dubois ou du Régent.

Mais toutes ces tristesses, auxquelles se mêlaient les plus cruelles appréhensions pour l'avenir, étaient moins pénibles encore à Mme de Prie que les humiliations dont elle était l'objet à Chantilly de la part de chacun, sauf de M. le Duc et de Mlle de Clermont.

Mme la duchesse ne pouvait plus tolérer sa présence. « Elle avait, suivant Barbier, chanté pouille à son fils en lui reprochant de s'être perdu par les conseils d'une gueuse, Mme de Prie, à qui elle avait pris la liberté de dire toutes ses petites vérités. »

De fait, elle n'avait pas marchandé à la jeune femme les plus sanglants outrages durant les trois journées qu'elle avait tenu à passer par devoir auprès de son ami disgracié. Le président Hénault a raconté notamment comment Mme de Prie, « étant descendue un soir pour dîner, sur l'assurance que M. le Duc lui avait donnée que sa mère ne paraîtrait pas à table, fut fort surprise de voir arriver la duchesse, vers laquelle cependant elle s'était avancée pour lui dire quelques mots que le reste de la compagnie n'avait pu entendre, et comment Mme la duchesse lui avait répondu très haut qu'elle pouvait rester, mais qu'au moment où la marquise se préparait à venir s'asseoir près d'elle, elle avait appelé une personne placée à l'autre bout de la table, en la priant de venir prendre le siège réservé à Mme de Prie. »

De semblables vexations se répétaient à chaque heure, et les petits prenant exemple sur les grands, la domestique du château elle-même affichait de suite pour elle des airs de mépris, refusait de la servir, la maudissait ouvertement comme l'artisan des malheurs de leur maître, à tel point, disait encore le président Hénault, que son départ de Chantilly eut l'air d'une fuite.

Elle avait conséquemment fait avec moins de douleur ses adieux à M. le Duc, qu'elle ne pensait pas au fond laisser à Chantilly pour ne plus le revoir de sa vie. En tout cas, les nouvellistes signalaient son retour à Paris le 16 au matin. Elle devait y trouver, à peine en débarquant, l'ordre d'exil que Maurepas avait fait déposer chez elle le jour d'auparavant.

Il lui était commandé de se rendre le plus promptement possible en Normandie, à son château de Courbepine, où elle devait demeurer tant que le Roi n'en aurait pas décidé autrement. On autorisait M. de Prie à l'y accompagner.

Cet ordre avait été, selon Hénault, un coup de foudre pour la jeune femme, quoiqu'elle y fût préparée par tout ce qu'elle voyait se passer, tout ce qu'elle entendait dire à la ville.

On rapportait que le grand changement des jours précédents s'était opéré avec le consentement du Roi, qu'il s'était entendu depuis bien des mois avec son précepteur pour amener M. le Duc au point où il devrait se démettre forcément de sa charge, que maintenant un espoir quelconque de retour sur le passé était perdu.

L'Espagne aurait, en effet, mis ce prix à sa réconciliation avec la France. Bien plus, Philippe V aurait spécifié qu'il rendrait seulement son amitié à M. le Duc lorsque ce prince aurait chassé les gens de son entourage, et Mme de Prie la première.

Le Blanc venait d'arriver de la veille à Paris. Il y avait à peine séjourné, et continué sur Versailles, où il avait été l'objet d'une ovation enthousiaste. L'on donnait, comme preuve de sa complicité dans ces manœuvres gouvernementales, que ses gens étaient tous vêtus de livrées neuves, par suite, qu'il était informé bien à l'avance de ce qui aurait lieu. Ses anciens partisans, parmi lesquels nombre

d'officiers. l'avaient à tour de rôle porté sur leurs épaules jusqu'à la porte de l'appartement du Roi. Là il avait été accueilli par Louis XV avec toutes les marques de considération possibles. Sa Majesté lui avait hautement confirmé le choix qu'on faisait de lui pour le ministère. Elle lui avait octroyé en outre cent mille livres comptant pour l'indemniser du préjudice qui avait pu lui être causé par d'injustes poursuites. Depuis lors, ses moindres actions, notamment une visite qu'il avait faite aux Invalides, avaient provoqué les mêmes témoignages de sympathie.

Le soir les gazettes disaient en propres termes : « On a témoigné une joie extraordinaire du retour de l'ex-secrétaire d'État à la cour. Cette joie est d'autant plus sincère, que ce ministre, pendant sa disgrâce, a été aussi généralement aimé et estimé qu'il l'était pendant sa faveur. Exemple bien rare aussi, doit-on dire à sa louange, que ses ennemis n'ont rien pu trouver à sa charge, et que, loin d'avoir amassé des biens pendant qu'il a été dans le ministère, il s'est vu réduit, après la perte de son emploi, à congédier la plupart de ses domestiques. »

En même temps que Le Blanc, les Belle-Isle avaient reparu : le comte afin, prétendait-on, d'occuper un poste fort en vue.

On signalait aussi la rentrée à Paris de Séchelles, réclamé par Le Blanc comme devant lui servir de premier commis à la guerre. La Barre, Menque et Conches rentraient en grâce. Il n'était pas jusqu'à La Jonchère, dont on ne publiât le pardon complet et la désignation prochaine à quelque emploi de conséquence.

Dans l'autre camp, tous les serviteurs de M. le Duc étaient rigoureusement punis de leur dévouement à ce prince. Paris-Duvernay était exilé à une de ses terres près de Lyon, mais obtenait au dernier moment d'opter

pour la Champagne. Montmartel allait à Saumur, Paris-La Montagne en Dauphiné; l'aîné des quatre frères, à Périgueux. Cette exécution ne satisfaisait pas cependant l'opinion publique. On voulait qu'ils fussent traduits en justice pour s'expliquer sur les prétendus accaparements des blés durant les dernières disettes. Pour la même raison on devait demander compte à d'Ombreval de sa conduite à la même époque. On parlait de traduire devant les tribunaux les conseillers au parlement Vatan et Fontanieu, qu'on avait mis naguère le plus en avant lors de l'instruction du procès de Le Blanc.

A peine si, dans ce concert d'imprécations et de menaces contre l'administration précédente, une voix s'élevait de-ci de-là pour protester contre tant de fureurs.

« M. le Duc, observait-on timidement, avait montré une louable soumission aux ordres du Roi. Son obéissance méritait des éloges en considération de ce que sa position et les circonstances auraient pu lui permettre de résistance. Son administration était trop mal jugée. Son successeur Fleury rencontrait dès le premier jour des difficultés inattendues. N'était-ce pas la comtesse de Toulouse qui avait déjà marqué son mécontentement de ce que son mari ne fût pas premier ministre? »

L'évêque, de son côté, se repentait, paraissait-il, de sa manœuvre, dont le résultat dépassait ses prévisions. Chacun se plaignait déjà : les princes réclamaient les pensions qui leur étaient dues, les chefs des grands corps demandaient à rentrer dans les prérogatives de leurs charges, le général de l'infanterie, celui de la cavalerie et toutes les grandes maisons sollicitaient les survivances qu'ils n'avaient pu obtenir sous les derniers ministères. Bref, certains entrevoyaient la cour comme devant être bientôt plus troublée et agitée qu'auparavant.

Mais cette réaction à peine perceptible, si même elle était connue d'elle, ne pouvait consoler ni tranquilliser la malheureuse jeune femme. Les chagrins domestiques venaient encore obscurcir son horizon si sombre. La mauvaise volonté de ses parents, à l'exception de son père, Pléneuf et de Monchesne, son frère, était évidente, leur compassion insultante. « Comme si elle n'avait pas assez de ses infortunes, il lui fallait soutenir, dit Hénault, les fausses démonstrations de compassion de sa mère Mme de Pléneuf, qui s'efforçait de la plaindre et qui laissait voir tout à la fois la joie d'être vengée et la rage de ne pouvoir point l'insulter. »

Elle avait pressé les apprêts de son départ au milieu de cette sourde hostilité des siens. Le court délai que lui concédait l'ordre du Roi touchait à sa fin. Elle avait mis ordre à ses affaires aussi complètement qu'elle l'avait pu, recommandé sa fille et son fils, qu'elle laissait provisoirement à Paris, aux soins de Mme de Séchelles et reçu quelques amis fidèles. Elle ne voulait pas devant eux admettre que son exil fût de longue durée. « Combien de temps durera-t-il? disait-elle au président Hénault : deux mois? Trois mois? », soit qu'elle se trompât réellement sur les intentions de la cour, soit qu'elle voulût se forger quelque illusion jusqu'au dernier moment. Enfin, après avoir donné ses recommandations au secrétaire du marquis de Prie, à ce dévoué Lozilières qui devait être l'ami inébranlable au milieu des larmes, elle avait quitté Paris pour gagner la Normandie, le soir du 19 juin 1726.



Le château de Courbépine, que Louis XV avait fixé comme lieu d'exil à la marquise de Prie, s'élevait à six

kilomètres au nord de la ville de Bernay, au centre du pays de Lieuvin, vaste plaine boisée, coupée de quelques vallons peu profonds. De larges avenues en éventail, un parc étendu, des dépendances de toutes sortes, parmi lesquelles une ménagerie, copiée en diminutif sur celle de Chantilly, en faisaient une belle demeure seigneuriale que la Révolution a jetée bas, en laissant seulement à sa place un terrain inculte, parsemé de décombres, nommé le Désert (1).

Le marquis de Prie avait acquis cette terre peu de temps après son mariage, de Léonor de Matignon, évêque de Lisieux. Il avait fort irrégulièrement habité Courbépine durant un temps, mais il s'en était plus occupé aux années qui précédèrent les événements que nous venons de raconter. Mme de Prie l'avait, de son côté, plus fréquemment visité depuis le moment où elle avait pris l'habitude de s'absenter de la cour toutes les fois qu'elle pouvait le faire.

Et comme elle avait entrevu la possibilité d'une retraite forcée en quelque endroit hors de Paris et de Versailles, elle en avait considérablement embelli l'intérieur pendant cette période d'attente et d'incertitude.

Aussi, lorsqu'elle y vint pour s'y établir, les appartements de cette spacieuse habitation, que des documents

(1) Le marquis de Prie, en faisant l'acquisition de la terre de Courbépine, désirait surtout arrondir avec cette terre les vastes domaines de Plasnes, Coquainvilliers, Chesne, Morgisy, etc., que son père venait de lui léguer en mourant (11 août 1716). En 1724, il obtenait du Roi érection en marquisat de la seigneurie de Plasnes avec union de celle de Courbépine.

Ces terres et châteaux, qui lui appartenaient en bien propre, passèrent à sa mort à son neveu François Léonor, dit le comte de Prie. Mais, déjà d'une charge trop lourde pour lui, elles le devinrent encore plus pour son successeur, Louis de Prie, troisième du nom.

Celui-ci les vendit en décembre 1776 à un sieur Ducloux-Lange, qui en tira, paraît-il, la somme énorme de 12,288,531 livres 10 sols (?).

certain nous montrent fort ornés des plus belles choses, étaient-ils aménagés pour recevoir une compagnie nombreuse. De cette façon la favorite d'hier s'était sagement précautionnée contre l'ennui et la tristesse de la vie à la campagne.

Les débuts de son séjour avaient été encore employés par elle à refaire dans le calme sa santé éprouvée par tant d'émotions pénibles, à se recueillir, à préparer des moyens de défense au cas où il en aurait été besoin, car elle pouvait appréhender qu'en inquiétant ses amis, comme on les inquiétait alors, on ne remontât jusqu'à elle.

La rancune des adversaires du ministère ne semblait, en effet, nullement satisfaite par l'éclatante revanche qu'ils venaient de prendre de leurs griefs réels ou figurés. Ils s'acharnaient sur leurs ennemis tombés.

M. le Duc était confiné à Chantilly. Il ne devait en sortir sous aucun prétexte. La chasse même lui était interdite. L'interdiction était encore plus sévère relativement à un rapprochement quelconque, à la moindre entrevue avec sa maîtresse.

En même temps on lui retirait l'une après l'autre les charges qu'il cumulait avec celle de premier ministre. On allait jusqu'à lui refuser la continuation de sa pension comme ancien surintendant de l'éducation du Roi. Sa sœur, Mlle de Clermont, perdait son titre de surintendante de la maison de la Reine, au bénéfice de la princesse de Condé douairière. Ses amis étaient dépossédés de leurs appartements de Versailles. Son fidèle Tavannes recevait l'ordre de se rendre à Dijon, pour n'en plus revenir avant des instructions contraires.

Quant à Mme de Prie, on lui enlevait sa charge et le titre de dame du palais de la Reine, dont on gratifiait Mme d'Alincourt. Le régiment qui portait le nom de son

mari était donné au comte de La Marche, fils du prince de Conti. Son frère Monchesne était dépouillé de sa place d'intendant des finances. Enfin la défense de quitter Courbépine en aucune circonstance n'était pas moins sévère pour elle que pour M. le Duc.

Mais tout s'épuise en ce monde. L'excès même de la réaction contre l'œuvre et les hommes du précédent ministère commençait à lasser les Parisiens, voire même la majorité des gens de cour, qui protestaient déjà à leur manière en se pressant en foule à Chantilly. « La plus grande partie des seigneurs, remarquait la *Gazette d'Amsterdam*, a été voir M. le Duc. Il y a tous les jours grande compagnie à Chantilly, en sorte que Son Altesse Sérénissime est obligée quelquefois d'avoir deux tables de vingt couverts. » Villars y avait été des premiers, et la conversation qu'il avait eue avec M. le Duc, rapportée peu de jours après à la marquise par un ami commun, n'avait pas été sans lui rendre du courage. Ce prince avait paru au maréchal très content d'être à Chantilly, mais très piqué de la manière dont on l'avait fait partir de la cour, d'autant plus qu'il disait « avoir déclaré à l'évêque de Fréjus huit jours auparavant qu'il voulait se retirer, que la veille de son départ, le lundi au soir, il avait parlé au Roi devant M. de Fréjus, de manière à marquer de nouveau ce dessein, qu'il eût été plus naturel et plus honnête de l'accepter sur-le-champ ».

Il lui avait exprimé son désir très ardent de voir Mme de Prie, lui affirmant « qu'il était lui-même la cause de tous ses malheurs et qu'elle ne les méritait pas, que jamais elle n'avait été intéressée, que le temps le ferait voir par le mauvais état de ses affaires ».

Une pareille assertion de la bouche d'un prince à qui il eût été si facile, et on peut dire conforme à ses intérêts,

de renier une femme qui ne pouvait plus le servir, était infiniment précieux pour elle. En effet, ce n'était point seulement à Villars que M. le Duc avait ainsi ouvert son cœur, mais à d'autres visiteurs de condition. Le bruit en était revenu à la cour. Il avait contribué à modifier bien des sentiments. Certains des amis un peu tièdes qui eussent hésité à risquer le voyage de Courbépine, s'ils eussent cru la favorite abandonnée de son prince comme des autres, n'avaient plus hésité à le faire sous ses auspices.

Puis, une fois la mode s'y étant mise, il était devenu pendant quelques semaines de bon ton d'aller tenir compagnie un couple de jours à la proscrire. De là des fêtes et des réceptions brillantes, des concerts, la comédie chaque soir, enfin un ensemble de plaisirs qui ressemblaient bien peu à ce que ses adversaires répandaient de sa vie à cette date, et dont la plupart des historiens se sont emparés, dans la suite, d'une personne rongée de désespoir et de rage de ne plus rien être, ayant perdu tous ses charmes, fuyant pour ainsi dire le jour et délaissée de tous.

Cette société de passage n'était point ce qui constituait le plus clair de ses ressources à Courbépine. Elle avait aussi les intimes qui ne quittaient point le château et lui faisaient une perpétuelle compagnie : le frère du marquis, l'abbé de Prie, le marquis lui-même, Senecterre, dont nous voyons le nom figurer à côté de celui de la marquise sur les registres de la paroisse pour un parrainage, son secrétaire Lozilières, Mme du Delfand, qui fut sa commensale durant quelques semaines : Mme de Caraman, Pléneuf, Monchesne et une de ses sœurs, Mme de Marcuil, plus quelques gentilshommes du voisinage et des parlementaires de Rouen. Pour ceux-ci, parmi lesquels le président de Lesseville et le président de Quevilly, chez qui elle des-

cevait antérieurement en allant à la ville. le voyage d'une douzaine de lieues par de bonnes routes était chose presque journalière.

Elle était donc entourée et distraite. Le calme lui était venu d'autant plus doux à sentir, que par le fait des circonstances de sa vie elle ne l'avait jamais réellement connu. Le spectacle de ce qui se passait à la cour depuis sa disgrâce n'avait rien, d'autre part, qui pût lui inspirer des regrets.

Le Roi s'y était trouvé assez subitement et sérieusement indisposé pour tomber plus gravement malade peu de temps après. Les uns voulaient y voir de simples écarts de régime. D'autres, une suite des émotions qu'il avait ressenties. En tout cas, si on ne pouvait l'affirmer pour lui, on ne mettait pas en doute que la Reine, fort atteinte de son côté, ne le fût du chagrin que lui causait le ressentiment très visible du Roi à son égard.

Le départ de M. le Duc n'avait pas considérablement amélioré les affaires publiques. Au moins le peuple avait-il espéré de ce changement plus qu'une insignifiante augmentation des espèces.

Les alliés de l'évêque exhalaient hautement leur mécontentement du peu qu'on faisait pour eux. On les spoliait plutôt. N'avait-on pas été jusqu'à parler de retirer au duc d'Orléans la lieutenance générale du royaume? — Quelques malheureux emplois, quelques pauvres titres suffisaient-ils à payer aux du Maine et aux Conti tout ce que méritait leur dévouement à la bonne cause?

Le comte de Belle-Isle, Ségelles, La Jonchère n'attendaient-ils pas encore qu'on les placât?

La duchesse douairière de Bourbon ne se montrait pas plus satisfaite. Elle avait voulu s'entremettre entre le Roi

et son fils. Elle avait été fort mal reçue du premier. Villars a raconté la scène. La duchesse suppliant Louis XV de permettre à M. le Duc de venir à Versailles un seul jour savoir de ses nouvelles, insistant sur la tendresse et l'attachement de son fils pour le monarque, et le Roi répondant sèchement : « Point. » Et elle reprenant au milieu des larmes : « Mais, Sire, vous m'accablez de la plus mortelle douleur; voulez-vous mettre mon fils et moi au désespoir? Qu'il ait la consolation de vous voir un moment. » A quoi le Roi avait répliqué aussi brièvement : « Non ! »

Seuls Fleury et Le Blanc tiraient de sérieux avantages du changement de gouvernement. Fleury, tout-puissant, attendait du jour au lendemain la barrette de cardinal. Le Blanc avait été aussi amplement récompensé. Il était l'homme du moment et l'objet d'un engouement général. Louis XV particulièrement lui témoignait des égards qui surprenaient. Barbier disait au commencement d'août : « Il est étonnant de voir les attentions du Roi pour M. Le Blanc. Il a défendu aux cent-suissees et aux gardes de battre ni quand il va à la messe ni quand il en sort, de peur que le bruit des tambours ne l'incommode. Cela n'est peut-être jamais arrivé. Et il envoie savoir de ses nouvelles quinze fois par jour, c'est-à-dire à tous moments. Il dit même que ce sont les tourments qu'on lui a fait souffrir qui l'ont mis dans cet état-là. »

Ici le Roi se méprenait singulièrement, et si cet excès de prévenances pour Le Blanc pouvait s'excuser comme partant d'un banal sentiment de commisération, son opinion, par contre, sur les causes de la maladie du ministre ne dénotait pas une grande connaissance des hommes qui l'entouraient. En réalité, Le Blanc avait le corps usé de débauches. Une indigestion contractée chez Samuel Bernard, où, comme le disait le nouvelliste, lui qui aimait la

bonne chère avait inconsidérément mangé, une indigestion mal soignée avait échauffé un sang déjà empoisonné.

Des chagrins domestiques survenant au même instant, la mort de son gendre, le marquis de Traisnel, aggravèrent cet état. A l'heure donc où il triomphait, il était obligé de se mettre entre les mains des chirurgiens.

Maréchal l'opérait d'un abcès au foie, consécutif à d'autres abcès découlant eux-mêmes, disaient les gens bien informés, d'un mal peu recommandable, et malgré que sa santé se fût améliorée, personne ne doutait de sa fin prochaine. « Exilé par un prêtre (Dubois), rappelé par un prêtre (Fleury), mort peu de temps après », tel était l'horoscope tiré de lui auquel chacun ajoutait foi.

A entendre ces nouvelles de la cour, la châtelaine de Courbépine se prenait à apprécier sa retraite, à estimer à sa valeur la tranquillité de sa nouvelle existence. Alors elle écrivait ces lignes à Richelieu :

« Ma conduite au cours des événements que vous savez a été telle qu'elle devait être, mais elle n'influaient en rien sur tout le reste, que j'ignorais complètement; mon attachement (à M. le Duc) a fait ma disgrâce et nullement la part que j'avais à ce qui se passait. »

« Il y a dix mois que je vivais de façon à ne pas même être soupçonnée. Je soutiens mon état sans chagrin, je n'en ressens que pour les personnes auxquelles je m'intéresse. *Je suis plus près du bonheur que je ne l'ai été depuis huit ans.* Je n'ai rien à me reprocher, je n'ai rien non plus à regretter dans un pays que je n'ai jamais aimé; je suis donc très tranquille et me forme pour l'avenir le projet d'une vie douce et d'une société peu étendue. J'espère l'obtenir bientôt, parce qu'avec de la circonspection, de la patience, et une conduite irréprochable pour le passé et l'avenir, je n'ai qu'un retour à attendre. — Vous

ne me connaissez pas absolument telle que je suis ; la situation où j'étais me masquait une grande partie du monde et ne me rendait point la vue bien nette sur mon sujet. Je me doutais assez souvent du masque, mais je ne sentais point l'erreur où l'on était sur mon chapitre ; grâce à Dieu, je vois à présent sur les visages et je puis paraître telle que je suis. Je gagnerai sûrement de faire connaître des procédés francs, désintéressés et pleins de sel et de véracité pour mes amis. D'ailleurs, comme on n'aura nulle vue qui puisse porter à me tromper et que je ne verrai que les gens qui m'auront prouvé leur amitié, je serai débarrassée de la pensée de me défier de ceux avec qui je vivrai, ce qui était, en vérité, un des plus grands malheurs de ma situation : car rien n'est si opposé à mon caractère. »

Sans nous arrêter à faire ressortir l'élévation de ce langage où chaque terme nous semble sonner comme une protestation indignée contre la calomnie, nous dirons que la vie de Mme de Prie eût été, à partir de ce moment, conforme au modèle qu'elle s'était tracé, si la maladie et la mort n'avaient infirmé ses projets.

En août de cette année 1726, elle s'était dérobée aux instances de l'aimable société de Courbépine, qui la pressait de demeurer avec elle pour se rendre, avec une autorisation de Fleury, aux eaux de Forges en Normandie, à quelques lieues de Neufchâtel, au centre de la forêt de Bray. Elle y avait déjà fait divers séjours, notamment l'année précédente, lorsque Voltaire y signalait sa présence dans une lettre à Thiériot.

Elle en aimait les eaux, principalement efficaces aux maladies qui procèdent de la langueur du principe vital et pour son cas personnel à la débilité provenant de pertes répétées.

Elle en aimait aussi la petite ville, où elle se retrouvait en pays de connaissance et admirablement accueillie. « Elle y arrivait, dit un auteur qui s'est occupé des derniers temps de sa vie, plus en beauté que jamais. » Elle y avait été de toutes les fêtes avec une gaieté et une animation qui enchantaient ses amis.

Rien ne pouvait leur faire présager l'altération profonde que sa santé en même temps que son caractère allaient tout à coup subir en se réinstallant à Courbépine.

Elle y était rentrée avant l'automne, mais quoique les beaux jours n'eussent pas tout à fait disparu, la plupart de ses visiteurs avaient repris le chemin de Versailles.

Le château lui avait donc apparu fort triste, fort désolé : M. de Prie s'était éloigné pour aller faire sa cour. Elle lui avait confié son désir de le rejoindre en obtenant la permission de demeurer une quinzaine de jours à Paris. Il lui répondait peu après très évasivement à ce sujet, et la prévenait par contre qu'il ne fallait plus faire fonds sur l'union de leur fille Victoire de Prie, avec le duc de Roannez. Ce prétendant avait tourné ses vues d'un autre côté. Il était fiancé à la fille du maréchal de Bezons, par conséquent en camp ennemi, à une nièce par alliance du ministre Le Blanc.

Elle apprenait aussi par lui que la situation de son frère Monchesne se faisait très précaire, qu'on parlait beaucoup de l'arrestation d'anciens commis de Pléneuf, d'un Barrême notamment, et qu'on craignait que quelque éclaboussure n'en rejallît sur son père.

Puis, loin d'avoir profité de son traitement de Forges, elle se sentait plus lasse, plus rompue qu'en aucun temps. Ses yeux lui inspiraient de vives inquiétudes. Sa vue s'était tout à coup étonnamment affaiblie, par un effet probablement de cette dégénérescence générale.

Elle s'effrayait d'être si éloignée de tous soins. Son énergie peu commune commençait par moment à s'entamer, le découragement à envahir son âme en se voyant si délaissée. Elle avait gardé l'espoir que M. le Duc serait toujours là pour se souvenir d'elle, la secourir si besoin était. Elle devait éprouver que l'affection des grands ne repose sur rien de solide. En effet la duchesse douairière de Bourbon redoublait d'instances auprès de son fils pour le décider à se remarier. Il paraissait, d'après ce qui revenait à la marquise, qu'il montrait une constance admirable, qu'il manifestait toujours le désir ardent de la revoir, de la reposséder. Mais à quoi devait servir tout cela, puisque leurs ennemis étaient les plus forts et que cette fidélité du prince à sa maîtresse, en les exaspérant, les poussait à adopter des mesures encore plus rigoureuses pour arriver à les séparer de plus en plus?

A côté de ces multiples causes d'inquiétude ou de regret, l'état des finances de la jeune femme, rendu assez médiocre par de mauvais placements, comme le duc de Bourbon le faisait entendre à Villars, n'était pas sans lui donner de gros soucis.

A ce mal, comme à celui de sa santé et de ses yeux, il y avait un remède, et sans qu'elle consentît à se l'avouer, un remède surtout à l'ennui, à la nostalgie. Pourquoi ne l'autorisait-on pas à demeurer quelque temps à Paris?

Elle écrivait alors à M. de Prie à qui elle s'en remettait entièrement du soin d'épauler sa requête auprès des ministres et qui l'avait encouragée en dernier lieu à patienter et à envisager les quasi-impossibilités de son retour. « Il est vrai que je dois m'attendre à ne pas obtenir ma liberté d'un jour à l'autre, et sur cela je suis résignée à éprouver des longueurs et des difficultés. Il est vrai aussi que je ne dois pas désirer le séjour de Paris bien vivement, et sur

cela je suis bien résolue, quand je serais demain maîtresse d'y aller, de n'y pas mettre le pied, si mes yeux, par miracle, se guérissaient, ou de n'y rester que le temps nécessaire pour bien consulter les gens habiles sur cette matière et de revenir au bout de quinze jours pour ne m'en retourner que dans un an.

« Tout cela est sensé, je le sens et j'en ai pris le parti d'une manière invariable, mais cela me donne encore plus d'envie de faire par raison ce que je fais aujourd'hui par force. » A ce point de sa lettre, elle reprenait le thème habituel de sa défense. « Comme Lozilières m'a prêté sa main pour un plus grand détail, je ne m'étends pas davantage sur la matière. Je vous dirai seulement qu'au sujet de la prévention où on est contre moi à Versailles, il y en a beaucoup à rabattre. Je dois mieux savoir que personne qu'elle n'est fondée sur aucun fait, que les choses dont on prétend me savoir mauvais gré sont le contraire de ma conduite et que je ne marcherai point vers l'éclaircissement naturel que le temps donne à la vérité, que je ne recueille les louanges dues à ma modération, qui ne m'a permis de solliciter ni de conserver aucun avantage du dernier ministère. Sur tout le reste je ne suis point entrée dans la connaissance des affaires de l'État. Je n'ai donc qu'un seul reproche, qui est mon attachement pour M. le Duc, qui peut me rendre suspecte à ceux qui lui sont opposés ou dans la bouche des gens qui veulent faire leur cour, car je ne la serai point dans leur cœur ni dans l'opinion publique, qui revient fort de ses préjugés et qui est plus à regretter le dernier gouvernement que d'approuver celui-ci; d'ailleurs je ferais mieux revenir le public en ne profitant pas de la liberté que j'aurais, qu'en continuant d'être exilée. C'est une punition qu'on peut donner au premier moment d'un changement de ministère, mais qu'on ne con-

tinue pas sur une particulière innocente dont la présence ou l'absence est totalement indifférente à la cour. Je ne crois pas qu'il faille un long raisonnement pour vous prouver que je ne ferai ni chaud ni froid, ni bien ni mal en restant à Paris, à Rouen, à Rome ou au Japon. C'est sur toutes ces choses que je crois qu'il convient de raisonner avec les personnes qui peuvent aplanir mon chemin en ôtant les pierres qui s'y rencontrent, et vous me permettrez de vous dire que plus il y aura de difficultés pour mon retour à Paris et plus il sera nécessaire de travailler promptement à les rendre surmontables. »

En continuant à écrire, son désir de liberté s'affirmait, malgré ce qu'elle faisait pour le régler et le dominer.

« Une des bonnes manières de s'y prendre est de commencer par établir mes sentiments, dire et faire dire à M. de Fréjus à quel point mon bonheur est fondé sur une vie tranquille et indifférente, et faire connaître que le désir même que je ressens pour ma liberté est une preuve sûre que je ne ferai jamais rien qui la puisse mettre en danger. Revenons-en donc à dire que je puis m'attendre à ne pas avoir un prompt succès en toutes ces choses, que vous devez même m'y préparer, que si j'obtiens ce que je demande, j'en devrai user très sobrement. Cela est bon à me dire et je le dois sentir, mais de vouloir me persuader que la liberté est un bien que je ne dois seulement pas désirer ni imaginer, c'est faire passer un carrosse à six chevaux par le trou d'une aiguille et convaincre un malade qu'il ne doit pas souhaiter la santé ni travailler à se la procurer. »

Comme glose à cette lettre, le fidèle Lozilières en écrivait une seconde au marquis, sous la dictée de Mme de Prie. Elle devait lui parvenir le lendemain. Elle était la répétition plus ardente, plus pressante de ce qui avait été

dit la veille sur la nécessité d'arracher un ordre de mise en liberté, les moyens d'y parvenir, les raisons à faire valoir. Elle ne se différenciait de la précédente que par ces deux passages, dont l'un nous éclaire sur les objections faites à la reconnaissance de l'indépendance de l'exilée. « Il peut arriver des conjonctures qui rendraient le retour de Mme de Prie plus aisé à obtenir, mais il peut en arriver aussi qui le rendraient plus difficile: si par exemple M. Le Blanc ou les princes légitimés succédaient au poste de M. le cardinal de Fleury, ils ne seraient pas moins prévenus et seraient peut-être moins traitables. Le cardinal ayant été plus à portée qu'un autre d'être instruit du fond de la conduite de Mme de Prie, elle le croit par cette raison plus aisé à désabuser; d'ailleurs, comme c'est lui qui a fait l'injustice d'exiler une dame à qui on n'a rien de vrai ni de vraisemblable à reprocher, il doit être plus disposé à la réparer que ne le serait un tiers qui n'y aurait aucune part. »

Et plus loin: « L'objection de M. le cardinal de Fleury sur la demande du retour de Mme de Prie fait voir où consiste la difficulté. Comment le pourrait-on permettre, dit-il, tandis que M. le Duc est à Chantilly? Cette réponse, qui n'est point négative, ne peut avoir que deux sens: l'un, Mme de Prie ayant été attachée au ministère, nous aurions lieu de la craindre à Paris si on lui permettait d'y revenir pendant que la nécessité de nos affaires nous oblige de tenir M. le Duc relégué à Chantilly: elle pourrait y former des partis en faveur de ce Prince; ou bien cela veut dire: M. le Duc aurait lieu de se plaindre si on accordait à Mme de Prie sa liberté, pendant qu'on lui refuse la sienne. Cette objection serait aisée à détruire. Il est certain que M. le Duc a vu avec beaucoup de peine que ses amis fussent enveloppés dans sa disgrâce et qu'il

verrait avec plaisir et regarderait même comme un adoucissement personnel la fin de la disgrâce de ces mêmes amis. Le premier sens donné à son discours est celui qu'il faut combattre avec le plus d'attention, parce qu'il intéresse plus particulièrement le ministère, qui semble vouloir regarder comme unis à cette occasion les intérêts de M. le Duc et ceux de Mme de Prie, quoiqu'ils ne le soient point réellement et qu'ils ne puissent l'être; c'est ce qu'il faut leur faire comprendre, et qu'il ne peut y avoir de rapport entre les intérêts d'un Prince du sang qui a administré les affaires et qui a le rôle de sa haute naissance à soutenir, et ceux d'une femme de condition simple particulière, qui n'a et ne veut rien avoir à démêler avec le gouvernement, et qui cherche à vivre tranquillement dans sa sphère. »

M. de Prie n'avait-il pas déployé le zèle que réclamait sa femme dans la poursuite de sa réhabilitation, les amis de celle-ci s'étaient-ils décidément retirés d'elle et devenus indifférents à ce qui la concernait, ou bien le cardinal de Fleury, hanté par la crainte d'un retour offensif de son rival et conseillé par Le Blanc, s'était-il refusé à tout accommodement?

Quoi qu'il en soit, et que ce fût pour l'une ou l'autre de ces raisons, la requête de la jeune femme n'avait pas été écoutée. On lui avait même laissé comprendre qu'elle ne saurait entrevoir le temps où on pourrait apporter un adoucissement à son exil.

Elle avait encore fait appel à sa force de caractère naturelle pour résister à cette épreuve, et elle y avait réussi, mais ce n'était plus que de la résignation. D'autre part, de tristes pressentiments l'envahissaient. Elle avait écrit un premier testament dès septembre, testament qu'elle avait fait déposer entre les mains d'un notaire de Rouen,

le 29 de ce mois. Elle y pensait à tous ceux qu'elle affectionnait. Elle y inscrivait aussi des donations pieuses, importantes pour l'étendue de ses biens à cette époque, en y marquant avec une intention évidente la sincérité et la force de ses croyances.

Elle était, dans ces dispositions d'esprit, partagée entre des réveils de son enjouement et des accès passagers de mélancolie, lorsque la nouvelle la plus imprévue, la plus douloureuse était venue l'assombrir pour toujours.

Le 7 janvier 1727, son père mourait presque sans maladie, dans la soixante-troisième année de son âge. Il s'était éteint à Paris. Elle n'avait pu le voir et sa peine menaçait d'être si vive qu'on ne pouvait se décider à lui dire la vérité. C'était seulement neuf jours plus tard que Lozilières écrivait à Monchesne ces quelques mots : « Enfin j'annonçai hier au matin, Monsieur, à Mme de Prie la mort de son père. Elle en fut vivement touchée et pleura beaucoup. Nous la menâmes promener l'après-midi pour lui faire prendre l'air.

« Le soir, elle se coucha et essaya de dormir sans secours; mais à onze heures, ne se sentant nulle disposition au sommeil, elle prit un grain d'opium. Tout est tranquille encore dans sa chambre. Elle vous écrivit hier un mot et à madame sa mère.

« Notre mal à présent est l'insomnie, qui occasionne toujours un peu de mal à la tête. Je n'aurais jamais cru que, vive comme elle est, elle eût été aussi douce et aussi patiente dans ses maux. Je n'ai jamais rien vu de si doux au milieu des plus grands tourments. C'est un phénomène qui n'est pas aisé à expliquer. Elle vous désire bien souvent, et son refrain ordinaire était : « Ne verrai-je pas mon frère? » « M. de Prie ne sera ici que vendredi. Il n'a pas voulu venir qu'elle n'eût su la mort de M. de

Pléneuf. Je lui écris aujourd'hui par un exprès. »

A dater de la mort de son père, l'obscurité se fait sur les derniers temps de l'existence de cette malheureuse femme, comme elle se faisait dans ses yeux. C'est en rapprochant le passage même de la lettre précédente, relatif à ses souffrances, de quelques maigres détails fournis par le président Hénault et des nouvelles accompagnant sa mort, qu'on peut inférer que les neuf mois qui s'écoulèrent du 7 janvier au 7 octobre furent pour elle neuf mois de torture physique et morale. On peut penser que la cécité avait presque achevé son œuvre, puisque au début de cette période on était obligé de la guider au cours de ses promenades. D'autre part, la consommation la minait sourdement, et les moyens de se traiter lui ayant été péremptoirement refusés, elle ne pouvait plus songer à en guérir. Ses amis, à l'exception de Senecterre, l'avaient oubliée peu à peu. N'était-elle pas trop éloignée et disgraciée, et ayant perdu visiblement toute influence pour qu'on s'occupât d'elle? Ses parents l'avaient également abandonnée, Monchesne tout le premier. Sa volonté de vivre l'avait longtemps soutenue. Mais ses forces s'épuisaient. Elle se jugeait perdue. Toutefois, vers le milieu de septembre, elle s'était adressé à Silva, médecin de M. le Duc et son médecin ordinaire. Celui-ci n'avait rien vu en son état que des troubles nerveux, des vapeurs, mot qui entraît à ce moment dans la phraseologie médicale. A la prière de son entourage, elle s'était retournée vers Chirac. Elle lui avait envoyé, par Senecterre et le président Hénault, une grande consultation. Chirac l'avait lue sans attention, avait haussé les épaules en se contentant de prononcer : « C'est une comédienne »

On ne lui accordait donc pas le droit d'être malade ni presque de mourir. Il le fallait cependant. Elle s'y pré-

para. Le 19 septembre elle ajoutait un codicille à son testament de l'automne précédent. Par ce codicille elle maintenait toutes les fondations pieuses qu'elle avait déjà faites; elle révoquait les donations à Monchesne, à sa femme, à ses enfants, à un autre frère, Berthelot de Saint-Alban, à sa sœur Mme de Marcuil, et reportait l'ensemble de ses legs avec la totalité de ses biens sur la tête de ses enfants, de sa fille Marie-Victoire, de son frère Louis de Prie. Elle priaït enfin Senecterre d'accepter d'être son exécuteur testamentaire.

Elle avait également mis ordre aux affaires courantes. Ces soins avaient encore employé les rares instants où elle pouvait penser.

Douze jours s'étaient ainsi écoulés lorsque, ses forces ayant décliné plus rapidement, elle dut s'aliter pour ne jamais se relever. Le 3 octobre elle entraït dans une douloureuse agonie, qui devait se prolonger pendant quatre jours, jusqu'à ce qu'elle rendit le dernier soupir.

Mais à ce moment suprême ses ennemis lui réservaïent encore un dernier outrage.

Ils n'avaïent pu admettre qu'elle vécût, ils ne pouvaïent admettre qu'elle laissât cette vie comme tout le monde et sans scandale. Ils déclarèrent donc qu'elle s'était empoisonnée de connivence avec un amant obscur entre les bras de qui elle avait expiré.

D'Argenson fut le premier à répandre cette triste légende, dont nous espérons prouver ici même la fausseté, mais que les historiens ont généralement reproduite depuis un demi-siècle, vraisemblablement parce que ses allures tragiques les ont séduits.

D'Argenson a laissé percer à chaque page de ses mémoires sa haine contre la marquise. Il avait été déçu dans les espérances qu'il avait fondées sur son amitié. Il con-

voitait en un temps l'intendance de Paris. Elle avait été donnée par le crédit de Mme de Prie à un autre, à d'Angervilliers. Il n'avait pu le lui pardonner. Il se croyait un droit de lui devoir toutes les horreurs. Il n'y manquait pas à l'heure où elle succombait. Voici son récit :

« Mme de Prie mourut empoisonnée de sa façon. Les circonstances de cette mort furent bien singulières. Je les ai apprises de l'abbé d'Amfreville, dont le neveu joua le rôle d'amant les derniers jours de la vie de cette dame. J'ai dit ailleurs que je l'ai fort connue. Son impertinence me dégoûta de son amitié, non que je cessasse de la voir depuis qu'elle gouverna l'État, mais je ne puis voir souvent librement et volontiers des personnes que la faveur rend différentes à l'égard de leurs anciens amis de ce qu'elles étaient dans l'état privé. »

Après avoir peint les changements physiques qui s'étaient produits chez la marquise au lendemain de sa disgrâce, jusqu'à en arriver à une maigreur excessive, il ajoute :

« Quand elle fut disgraciée et exilée à Courbépine, qui était sa terre, elle prit la résolution de s'empoisonner tel jour, telle heure, tel mois, etc. Elle annonça sa mort comme un prophète; on n'en crut rien; elle parut gaie; qu'on ne dise pas qu'elle l'affecta, car cela parut dans tout son naturel. Sans doute qu'elle n'avait pas d'esprit jusqu'au point de pouvoir profiter de ses disgrâces; au contraire, elle croyait ne se pouvoir montrer sans crédit et exposée à ses ennemis après avoir eu tant d'autorité, et par cette sotte honte elle voulut imiter l'exemple des Anglais. »

D'Argenson parle encore des fêtes qu'elle donnait à Courbépine et il finit ainsi :

« Elle prit pour amant le neveu de l'abbé d'Amfreville. C'était un garçon sage et d'esprit, jeune et avec de la

figure, surtout un très honnête garçon. Elle lui prédit sa mort pour le temps fixe où elle arriva : il n'en croyait rien ; il l'exhorta en la suppliant de se détacher de ce lâche projet : jamais rien au monde n'a été plus arrêté.

« Le temps venu elle annonçait à son amant sa mort comme plus près. Il est vrai qu'on la voyait maigrir, quoiqu'on ait bien connu à sa mort que ce ne fût pas un poison lent, mais au contraire très violent et vif. Il faut donc conclure qu'il s'y mêla des causes naturelles avec celles de l'art, mais le corps étant si altéré, l'humeur et l'esprit se tenaient gais, déliés, badins, légers comme dans la plus grande prospérité.

« La vilaine ne donna à son amant qu'un diamant qui ne valait pas cinq cents écus. Elle le chargea deux jours avant sa mort de porter à Rouen, à une certaine adresse très secrète, pour cinquante mille écus de diamants. A son retour de Rouen il la trouva morte à l'heure prédite ; mais ce qu'elle n'avait pas seulement prévu, ce furent les douleurs inexprimables dans lesquelles elle mourut, si bien que la pointe de ses pieds était tournée derrière. Voilà, pour ceux qui le sauront, de quoi faire songer aux pactes avec le diable où il vient, à l'heure convenue, vous tordre le cou et dire qu'à elle ce furent les jambes. »

Est-il utile de faire ressortir le décousu de ce récit féroce et les contradictions d'une femme qui veut mourir et qui invente mille plaisirs, mille fêtes, d'une pauvre créature arrivée à un état de maigreur excessive, « une tête de femme sur un corps d'araignée », et qui non seulement prend mais trouve un amant, d'une femme dont tous les textes peignent l'anéantissement près d'une semaine avant sa fin et qui s'occupe encore de ses affaires jusqu'à la dernière heure ?

Disons cependant, par respect pour la vérité, que cette

version est restée celle des habitants de Courbépine, qu'en parcourant les campagnes fertiles qui entourent l'emplacement de l'ancien château détruit, qu'en pénétrant chez le paysan, on la retrouve. Ici la marquise de Prie s'est empoisonnée. Son amant était M. de Brèvedent, gentilhomme de ce canton. Étant alitée et déjà fort malade, elle lui a demandé certain jour de lui donner une fiole qu'elle lui a indiquée. Brèvedent, devinant son projet, l'a conjurée à genoux de ne point commettre cet acte insensé, mais elle en a vidé le contenu avant qu'il n'ait pu l'arrêter. Suivant d'autres, ce ne serait point à Brèvedent, mais à son maître d'hôtel qu'elle se serait adressée.

Telle est la croyance populaire, et que longtemps son ombre éplorée revint parcourir les appartements du château.

Il y a donc ici, concluant à l'empoisonnement, l'appréciation d'un seul contemporain haïeux et hypocondriaque qui en voulait autant à tous les ministres, à Fleury spécialement, qu'à M. le Duc, comme à toutes les favorites, que ce fût Mme de Prie ou Mmes de Mailly, de Châteauroux ou de Pompadour, et la tradition populaire respectable assurément, mais si facile à induire en erreur en même temps que portée à dramatiser les choses.

Par contre, que d'assurances et d'arguments en faveur de la mort naturelle ! D'abord le silence des gazettes. Les nouvellistes se seraient emparés, il semble, d'un fait à l'époque aussi en dehors de l'ordinaire. Or ils n'ignorent pas le décès. Ils le mentionnent vers la fin de l'année 1727, mais en notes aussi concises que pour les autres morts.

Barbier et Villars se taisent même sur sa fin, qui aurait mérité de leur part une observation, si elle s'était passée au milieu de circonstances à ce point saisissantes. Duclos dit : « Les médecins n'ont pas sans doute le pronostic des

morts de désespoir, car ils avaient encore traité Mme de Prie de malade imaginaire le jour où elle mourut, à vingt-neuf ans, après avoir séché quinze mois en exil. » Richelieu n'a qu'un mot pour signaler cet événement : « Mme de Prie mourut l'année où fut son exil. » Maurepas en parle de la même façon : « Mme de Prie fut exilée en Normandie, où elle mourut de désespoir l'année suivante. » Le président Hénault, si parfaitement en situation d'être renseigné par Mme du Deffand, par Senecterre jusqu'aux derniers détails de ce qui avait lieu à Courbépine, s'exprime ainsi : « Quinze jours après la réponse de Chirac, au bout d'un an d'exil, la marquise mourait dans le plus grand abandon. Elle avait à peine vingt-huit ans. Le désespoir que lui causèrent son exil et sa solitude détermina réellement sa mort. »

Marais s'étend plus, mais sans qu'il fasse la moindre allusion à un suicide. « Elle a succombé en son château de Normandie, après trois semaines de convulsions, de douleurs affreuses et une agonie de quatre jours. » M. de Pollnitz, visitant la France cinq ans plus tard et colligeant avec le plus grand soin chaque renseignement curieux sur la politique de ce pays, ses hommes d'État, leur caractère, leur vie, consigne sur ses tablettes : « Cette dame (Mme de Prie), une fois exilée, ne put résister longtemps à sa disgrâce; accoutumée à dominer, elle ne pouvait s'accoutumer à la retraite. Elle languit quelque temps et mourut d'une colique qui lui causa des maux effroyables. »

Ainsi tout dément l'idée d'un attentat contre sa propre vie. Mais, en outre, cette femme était chrétienne. Elle pratiquait. Sentant sa dernière heure approcher, elle avait fait mander le curé d'un village voisin et doyen du chapitre de Bernay, un saint prêtre. Elle recevait de lui tous les sacrements avec une piété dont mention est faite à

l'acte d'inhumation dressé le lendemain en présence de sept curés du diocèse, MM de Bellemare et de la Noé, et d'autres ecclésiastiques respectables. Et où l'enterra-t-on ce jour-là? Dans le chœur de l'église de Courbépine, touchant à l'autel, par suite en terre plus que bénie, en terre sacrée, et cela quand on est encore si voisin d'une époque où la dépouille de l'homme coupable de s'être donné volontairement la mort était traîné nu sur une claie, jeté à la voirie ou laissé sans sépulture, et les biens du défunt confisqués au profit de la couronne.

Par suite, la marquise de Prie ne se serait pas empoisonnée. Comment l'aurait-elle fait, étant animée de pareils sentiments, si parfaitement résignée comme nous la montre Lozilières, et d'ailleurs si malade que le suicide aurait avancé sa fin seulement de quelques jours?

Mais voilà une autre hypothèse qui nous est fournie par quelques lignes, une note écrite en marge d'une page attribuée à la généalogie de la famille de Prie dans une sorte de livre de raison, manuscrit faisant partie d'une de nos grandes bibliothèques.

L'auteur en est un bourgeois de Paris, contemporain de Mme de Prie, ayant visiblement quelque attache avec elle, car des Germain étaient alliés à des Parfait, grands-parents des Berthelot. Selon lui on s'est trompé sur les causes de cette mort en l'attribuant à l'empoisonnement. Cette jeune femme si belle, maîtresse de M. le Duc, a été victime d'un accident.

Elle revenait en carrosse d'une visite faite aux environs de Courbepine. Ses chevaux ont pris peur, la voiture s'est renversée. Les éclats des glaces brisées l'ont blessée grièvement, et ces blessures ont déterminé sa mort.

Poursuivons à notre tour ce récit suivant les apparences.

L'émotion, la douleur, une hémorragie abondante avaient épuisé la malheureuse femme, déjà exténuée de maladie et de chagrin. Une inflammation locale, une péritonite s'est déclarée. On sait les affres qui accompagnent ce mal. Au milieu d'une crise plus violente que les autres, la marquise a eu recours au calmant qu'elle emploie à l'habitude. Elle a demandé la fiole qui contient l'opium : un poison aux yeux de son entourage. Elle en a pris quelques grains. Mais l'effet du narcotique n'est que momentané. Le mal a repris avec des manifestations plus violentes. Les convulsions, l'éclampsie ont suivi. La marquise est morte défigurée et déformée comme l'a peinte d'Argenson, et pour ceux qui recueillent son dernier soupir, morte empoisonnée. Elle avait à peine vingt-neuf ans.

CONCLUSION

Un mois au plus s'était écoulé depuis la mort de Mme de Prie que Morosini écrivait au Sénat de Venise pour lui donner la nouvelle du décès de « cette dame disparue nel fior di gioventu e di bellezza ».

Ce n'était point, observait-il, « que cet événement en lui-même méritât quelque attention, mais bien par les suites qu'il semblait avoir ».

En effet, le roi d'Espagne n'en avait pas eu plus tôt connaissance, qu'il faisait savoir aux amis de M. le Duc son intention de rendre son amitié à ce Prince. Mme la duchesse avait mis à profit cette opportunité et la réconciliation s'était scellée par des lettres affectueuses de l'un et de l'autre côté.

Il était facile de constater aussi un très sensible changement dans les rapports de Louis XV et du cardinal de Fleury avec l'ex-premier ministre. Ils s'étaient faits tout à coup bien plus conciliants.

Ainsi donc la présence de cette jeune femme à quarante lieues de la capitale, de Versailles ou de Chantilly, avait encore été tenue pour un danger.

Ceux qui se donnaient pour le croire étaient-ils de bonne foi? La marquise était-elle réellement si dévorée d'ambition?

Nous pensons que la lecture de cet ouvrage aidera à prouver le contraire, et que si Mme de Prie a eu de l'am-

bition, cela a été surtout pour son prince, à qui elle s'était sincèrement attachée et de qui elle voulait aussi le triomphe, afin de le défendre et de se défendre elle-même contre leurs antagonistes.

La politique moins digne de ceux-ci, et de Fleury tout le premier, paraît avoir été par contre de charger la jeune femme de toutes sortes d'infamies dont il aurait été difficile d'accuser le second prince du sang, pour amener par l'étroite union qui existait entre eux le renversement du premier ministre. On connaissait sa générosité. On savait que M. le Duc n'abandonnerait jamais sa maîtresse, qu'il identifierait sa cause à la sienne. En rendant la marquise odieuse au peuple, en la représentant comme nuisible à la chose publique et capable de ruiner l'État, on contraignait ce prince à la désavouer ou à se retirer avec elle; c'est à quoi il arriva, ainsi qu'on l'a vu.

Les reproches de cupidité et d'avarice formulés dans cet esprit contre la favorite n'étaient donc pas moins mensongers. En réalité, elle avait appris par la gêne de ses premières années de mariage à estimer la valeur de l'argent, mais sans y contracter le goût du luxe. Elle n'avait pas utilisé sa haute situation pour acquérir les biens immenses, les trésors dont on parlait communément. Les millions que Marais disaient composer sa fortune n'existaient pas plus que le gros legs fait à certain cousin de qui elle avait été abandonnée comme par le reste de sa famille. Nous n'en retrouvons aucune trace dans son testament, fait avec tant de soin. Elle laissait un bien relativement borné, qui, réuni entièrement par la mort de son fils Louis de Prie sur la tête de sa fille Marie-Victoire de Prie, constitua sa dot lors de son mariage avec le duc d'Hostun de Tallard.

Nous ne relèverons pas enfin l'accusation de méchan-

cet égard formulée contre elle. Ses pires ennemis eux-mêmes renoncèrent de son vivant à la soutenir; mais le préjugé à son endroit était trop fort pour céder à des arguments aussi naturels. On vient de voir comment ses contemporains immédiats la maltraitaient en paroles. La génération qui suivit ne lui fut guère plus élémente.

Ouvrons les Mémoires du duc de Luynes, composés quelque dix ans après la mort de la marquise de Prie. La haute honnêteté, les relations étendues, les fonctions de cet homme de cour en font un oracle très sûr; comment la juge-t-il? Fort sévèrement sans contredit, et tout à fait à sa défaveur, quoiqu'il n'articule rien de précis contre elle. N'osant trop charger M. le Duc ni le Cardinal, il la rend, elle, responsable de tout ce qui s'est passé de regrettable en cette époque troublée.

Il sait pertinemment que M. le Duc a mené seul dans les derniers temps sa campagne contre l'évêque de Fréjus, que la marquise s'y est dérobée, qu'elle a fui la cour afin d'éviter toute pression de sa part sur l'esprit de son prince, qu'elle s'est pour cela comme enterrée à la campagne. Il veut voir cependant en elle l'artisan de ces noires intrigues.

Qu'il s'agisse de la reine, d'après lui, cette princesse s'est montrée plus portée que personne de son entourage à l'éloignement de Mme de Prie. Elle a souffert de voir cette femme si complètement décriée s'éterniser à Versailles. Et Luynes abonde sur ce sujet, fort oublieux paraît-il, de ce qui était connu de tout le royaume, à savoir que si Marie Leczińska s'était compromise c'était par l'intérêt qu'elle portait à Mme de Prie, que cette inclination de son cœur avait exposé la reine aux plus graves embarras, qu'elle n'avait faibli que devant la menace de tout envenimer et aggraver, qu'elle en avait longuement pleuré et souffert.

Aussi félicite-t-il M. de Prie, à une autre page de la même compilation, d'avoir plus ou moins, en perdant la raison et la mémoire, perdu pareillement le souvenir de sa première épouse.

Il est vrai qu'à un autre endroit il laisse transpercer un peu de vérité. Il reconnaît que Fleury s'était joué du Duc lorsqu'il feignait de refuser au nom du Roi une démission impatiemment souhaitée et déjà acceptée. Mme de Prie et son prince avaient été sincères et l'Évêque dissimulé.

Mais au fond, la campagne du duc de Luynes n'en restait pas moins hostile. On sait quelle part on doit y attribuer à la vérité. Toutefois, c'était le langage d'une large part du public éclairé de son temps.

Ainsi la critique malveillante n'épargnait pas plus la marquise morte que vivante.

Une mauvaise chance singulière s'attachait à la même heure aux siens. En 1720, trois années après sa disparition, son fils Louis de Prie mourut tristement au collège des Jésuites d'Harcourt.

Il avait à peine dix ans, et quoiqu'il fût faible et souffreteux, cette fin prématurée avait étonné. Marais observait, en relatant sa mort, que la race des de Prie n'était pas faite pour durer. Encore ne pouvait-il prévoir ce qu'il adviendrait de l'autre enfant de la favorite, Marie-Victoire de Prie.

Mariée en 1733 au fils du maréchal de Tallard, le duc d'Hostun, elle avait eu déjà fort à souffrir du caractère violent et brutal de son mari, lorsqu'un malentendu provoqua entre les époux le drame que Boisjournain raconte de la façon suivante :

« Mme la duchesse d'Hostun, fille de M. et Mme de Prie, femme, dit-il, extrêmement aimable par son caractère et d'une santé fort délicate, fut maltraitée à coups de pied

dans le ventre par son époux, à l'occasion d'une lettre anonyme qu'il reçut, où on l'instruisait de l'inclination de cette dame pour le chevalier de Créquy, menin de M. le Dauphin. Ces violences causèrent à la duchesse d'Hostun la maladie dont elle mourut au mois d'août 1738. »

Boisjourdain ajoute qu'à l'heure où la pauvre femme se sentit condamnée, elle fit prier son mari de venir auprès d'elle, l'assura de son entier pardon et qu'elle n'avait jamais cessé de l'aimer. puis, après lui avoir remis une part importante de son bien, lui demanda encore de ne pas la quitter qu'elle n'eût rendu le dernier soupir.

Quant à M. de Prie, son intelligence déjà fort bornée ne devait pas résister à l'usure de l'âge. Remarié avec Mlle de Castéja, il tombait peu à peu en enfance, mais non point sans avoir conservé les nombreuses pensions dont le roi l'avait gratifié, aussi bien que son logement au palais de Versailles où il s'éteignit en janvier 1740.

Fort original de sa nature, il avait plus que personne contribué à défrayer la chronique anecdotique de l'époque. On prétendait qu'il mangeait étonnamment, qu'il était dans l'habitude de donner tous les jours à dîner, hors un seul jour de la semaine qu'il passait sans manger, qu'il y pliait tout son monde, qu'il commettait en plus cent excentricités.

A l'heure même de sa mort il n'avait point voulu quitter cette terre aussi paisiblement que les gens du vulgaire. Il avait proposé de faire jeter par la fenêtre le curé qui s'était hasardé à lui porter le viatique; puis, se radoucissant, il avait encore demandé s'il venait au nom du roi, et sur l'affirmative avait consenti à le recevoir, mais pour mourir séance tenante, sans lui adresser une parole.

Avec M. de Prie, décédé sans enfants de son second mariage et ceux du premier morts avant lui, la famille s'éteignait. Ses biens allaient à des collatéraux. Le château de Courbépine tombait entre les mains d'un neveu, qui lui-même se ruinait le plus malencontreusement du monde.

Ainsi donc cette race, comme le disait Marais, n'était point de celles qui subsistent : mais ceux qui lui avaient été si funestes demeuraient-ils, de leur côté, à l'abri des inconstances de la fortune ? Il n'y paraît pas, à retracer leur vie dix ans après les événements qui viennent de nous occuper.

Le ministre Le Blanc n'avait pas fermé les yeux que le bel enthousiasme qu'on professait pour lui, et qui était, en réalité, uniquement un enthousiasme de convention, tombait subitement à rien. Bien plus, certaines voix isolées, encore timides, s'élevaient pour dénoncer son immense avidité et jusqu'à quel point lui et les siens avaient abusé des libéralités du roi. Sa fille, Mme de Traisnel, avait hérité de cette façon de pensions parfaitement en disproportion avec les services rendus à Sa Majesté par l'ex-ministre. Il fallait les lui rogner, ce qui se fit séance tenante.

D'autre part, l'étoile de Fleury, comme celle du comte de Belle-Isle, après avoir prodigieusement brillé, n'avait pas tardé à fortement pâlir. Est-il utile, en effet, de rappeler ici le dégoût qui avait envahi le royaume entier, tandis que la vie du cardinal se prolongeait au delà de toute attente sans qu'on pût, par suite, entrevoir de terme à son administration.

Chacun à la cour, le roi tout le premier, qui l'avait pourtant longtemps soutenu, souffrait de cette contrainte prolongée, et lorsque la mort le prit, ce fut un soupir de soulagement bien autre que celui avec lequel on avait

accueilli la disgrâce de M. le Duc. Alors on écrivait : « Il n'y aura jamais de plus mauvais ministère en France que celui du cardinal de Fleury depuis la disgrâce de M. Chauvelin. On peut dire que, depuis celui-là, le royaume n'a pas porté santé. Le cardinal s'est trouvé au-dessous de M. Chamillart. »

Et encore « le cardinal n'a montré personnellement que de la timidité et de la parcimonie dans les petits objets. Sous lui l'intrigue des courtisans, la mollesse dans le commandement, les mauvaises mœurs et la bulle *Unigenitus* firent de grands progrès. »

L'ainé des Belle-Isle n'avait pas eu moins à souffrir des excès de la jalousie que sa brillante carrière avait fait naître chez ses concurrents. Le cardinal lui-même n'avait pas été un des moindres opposants au libre développement de sa fortune politique.

Loin d'être appuyé par Fleury et la cour durant sa campagne de Bohême, il en avait été aussi passionnément que maladroitement combattu.

N'était-ce pas au sujet des difficultés suscitées à cette date à M. de Belle-Isle, qu'on remarquait que « les petits ministres de Sa Majesté » imaginant peu et n'exécutant rien, avaient été effrayés de l'ascendant que prenait le maréchal dans les affaires du gouvernement, qu'ils s'étaient concertés pour le déranger en tout, qu'il représentait sans aucun doute à leurs yeux le personnage du royaume dont la gloire ou le crédit les gênait le plus ; qu'afin de mieux le combattre on lui promettait monts et merveilles quand il arrivait à Versailles, mais pour tout lui refuser, jusqu'au dernier homme et au dernier sou, dès qu'il était retourné à l'armée ; qu'enfin on lui avait adjoint le maréchal de Broglie, son ennemi et rival de fortune, afin de faire plus sûrement échouer ses plans.

Et ce n'étaient point ses adversaires ou les indifférents qui entravaient de la sorte ses mouvements, mais ses anciens amis eux-mêmes.

« Gouvernant ses affaires comme celles de l'État, avec la même élévation inquiète et vicieuse, plus curieux d'honneur et de magnificence que de bonheur, plus occupé de vanité que du bon ordre, empruntant toujours, n'épargnant jamais, fécond en ressources, stérile en prévoyance, courant après l'avenir et aveugle sur l'état présent. — Statue droite et immobile qui proposera la dévastation des empires, l'agitation des républiques et vous conduira par des conséquences raisonnées aux troubles les plus dangereux pour l'État. »

De qui parle-t-on en ces termes? — Du comte de Belle-Isle! — Et qui en parle? — Le marquis d'Argenson, dont on lisait il y a quelques instants les cruelles attaques contre la marquise de Prié.

Était-il, à vrai dire, plus humain pour les autres membres du cénacle Pléneuf? Non, assurément! Il ne ménageait pas à Sèchelles, devenu fou et imbecile, les allusions blessantes, en oubliant qu'il avait chanté sur tous les tons sa capacité au moment où il réussissait si parfaitement comme intendant des Flandres, puis quand il abordait le contrôle général, quand, en un mot, on pouvait compter sur lui pour quelque service à rendre.

La Fare avait à souffrir du même manque de reconnaissance et des mêmes déchainements d'envie exacerbée.

Sa désignation comme maréchal de France, le même jour que MM de Balincourt et d'Harcourt, donnait lieu à cent quolibets. « Hors M. d'Harcourt, qui n'a pas mal fait, s'écriait Barbier, on compte que c'est pour se defaire d'eux et ne s'en plus servir. La politique est plaisante de

donner à de mauvais généraux la récompense la plus éclatante du mérite militaire. »

Ainsi chacun des acteurs de ce roman politique avait eu son tour de faveur et de défaveur, de succès et de revers. M. le Duc, remarié à une princesse de Hesse, avait connu cette jalousie dont Mme de Prie avait su le défendre. Il était parvenu à fort se ridiculiser, quand un mal violent s'attaquant à un corps déjà ébranlé par de précédentes apoplexies l'emporta en 1740.

Par contre, après tant de heurts, après tant de hauts et de bas, les Paris avaient droit à quelque repos. Ils le goûtèrent lorsque Fleury eut définitivement quitté la scène. Leurs talents d'organiseurs s'affirmèrent alors sans contrainte. Ils furent utiles à l'État. Bien plus, ils furent généreux comme dédaigneux de toute rancune. Qui ne sait la vie de Duvernay et cette belle œuvre de l'École militaire, qui, à côté de tant d'autres, sortit de son esprit fécond. On lui rendait une justice tardive à lui comme à ses frères. On les estimait. N'était-ce pas une compensation qui leur était due dans leur âge avancé, après toutes les traverses de leur jeunesse ?

Seule, Mme de Pléneuf avait échappé aux orages. Elle devait atteindre l'extrême vieillesse, en gardant le même esprit combatif, dont sa bru, Mlle de Castéja, avait autant à souffrir que sa propre fille et sans avoir, comme on le dit ironiquement à l'époque, pardonné à ceux qui l'entouraient le mal qu'elle leur avait causé.

APPENDICE

ACTE D'INHUMATION DE LA MARQUISE DE PRIE (1).

L'an 1727, le huitième jour d'octobre, a été inhumée, dans le chœur de l'église de Courbépine, par M. de Bellemare, curé de Berthouville et doyen de Bernay, noble dame Agnès de Berthelot, ci-devant dame du Palais de la Reine, épouse du haut et puissant seigneur messire Louis, marquis de Prie, chevalier des ordres du Roy, ancien ambassadeur près du roy de Sardaigne, seigneur et patron de Courbepine, de Plasnes et autres lieux. Ladite dame morte du jour d'hier, après avoir reçu avec piété les saints sacrements de l'Église.

Présents, etc.

Suivent sept signatures : Maître Jean de la Noé, curé de N.-D. de la Couture, de Bernay, maître L. de Bellemare, curé de Berthouville, etc.

TESTAMENT DE MADAME DE PRIE (2).

(Testament olographe du 15 novembre, authentiqué postérieurement.)

Du mardi, 3 août 1728

Par devant les conseillers du Roy, notaires et gardes-notes à Rouen, soussignés, fut présente tres haute et tres puissante

(1) Registres de la paroisse de Courbepine.

(2) Registre pour les publications du Châtelet, commencé le 5 mai 1728 et fini le 18 janvier 1731.

dame Agnès Berthelot de Pléneuf, épouse séparée de biens de très-haut et très-puissant seigneur Louis, marquis de Prie, chevalier des ordres du Roy, gouverneur pour le Roy de la ville de Bourbon-Lancy et lieutenant-général pour Sa Majesté de la province de Languedoc, demeurant ordinairement en son hôtel à Paris, rue de Cléry, paroisse Saint-Eustache, maintenant logée en la paroisse du Grand-Quevilly-en-Rouen, en l'hôtel appartenant à M. de Quevilly, président à mortier au parlement de Normandie, ladite dame marquise de Prie étant en bonne santé de corps, saine d'esprit, mémoire et entendement, ainsi qu'il a paru à maistre Coignard l'aisné, l'un des notaires soussignés et aux témoins ci-après nommés par ses discours et actions. S'étant transportée à l'effet qui suit en l'étude dudit Coignard, notaire, size rue aux Juifs, paroisse de Notre-Dame de la Londe, laquelle dame marquise de Prie, dans la crainte que son testament olographe ne soit perdu ou égaré et pour sûreté de la pleine et entière exécution de celui-ci, a déposé pour minute au dit Coignard, notaire, son testament olographe du 13 novembre 1726 commençant par ces mots : « Je soussignée Agnès Berthelot de Pléneuf, épouse séparée quant aux biens de Louis, marquis de Prie », et finissant par ces mots : « Fait le 13 novembre 1625. A. B. de Prie », le dit testament contenant dix pages d'écriture sur papier non timbré, auquel testament ladite dame marquise de Prie déclare persister et n'avoir rien à y changer, et est ledit testament demeuré joint à la minute des présentes après avoir été de la dite dame marquise de Prie et des témoins, paraphé en présence des notaires soussignés pour être du dit testament, délivré expédition à qui il appartiendra après le décès de la dite dame marquise de Prie.

Ce fut ainsi fait, dicté et nommé par la dite dame marquise de Prie au dit Coignard, notaire, et par lui lu et relu à la dite dame marquise de Prie, en la dite étude. Et a déclaré y persister comme étant sa dernière volonté, l'an 1727, le 20 mars, en présence du sieur Pierre Guillottes, marchand à Rouen, demeurant rue aux Juifs, paroisse Saint-Lô, et du sieur Nicolas Barthe Queneville, bourgeois de Rouen, y demeurant rue de la Chèvre, paroisse Saint-Maclou, témoins qui ont avec la dite dame marquise de Prie signé sur les trois heures après

midi la minute des présentes demeurée au dit Coignard l'aîné, notaire, et contrôlée à Rouen.

Je soussignée, Agnès Berthelot de Pléneuf, épouse de Louis, marquis de Prie, chevalier des Ordres du Roy, lieutenant-général de Sa Majesté dans la province du Languedoc, considérant que rien n'est plus certain que la mort et rien de plus incertain que l'heure d'y celle, j'ai fait mon testament ainsi qu'il suit.

Premièrement, ai demandé à Dieu le Père tout-puissant, à Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur et Rédempteur, priant la très sainte vierge Marie, sainte Agnès, ma patronne, et tous les saints et saintes du Paradis d'être mes intéressés auprès de la Divine Majesté.

Je veux que si je décède en Normandie, mon corps soit porté en la terre de Courbépine, appartenant à mon mari M. de Prie, et si je meurs à Paris, soit porté et inhumé dans l'église de la paroisse où je décéderai, m'en rapportant pour mes funérailles à la discrétion de mon exécuteur testamentaire.

Je donne et lègue aux pauvres de la paroisse sur laquelle je serai enterrée trois mille livres une fois payées. Je veux qu'incontinent après mon décès il soit célébré mille fois la messe pour le repos de mon âme dans telle église qu'il plaira à mon exécuteur testamentaire, lesquelles messes seront payées à raison de vingt sols chaque, affectionnant plus l'église de l'Assomption de Paris, rue Saint-Honoré, qu'aucune autre église.

Je donne six cents livres une fois payées à la paroisse de Plasnes, pour m'être dit un annuel de messes.

Je donne et lègue à la demoiselle Henri, l'aînée, à présent en métier chez la dame Colsette, blanchisseuse, domiciliée à Versailles, trois cents livres une fois payées, pour achever d'apprendre son métier.

Je donne et lègue à la demoiselle Henri, la jeune, pensionnaire à la comté de Bernay, cent livres de pension viagère.

Je donne et lègue à la demoiselle Aubert, femme du sieur Aubert, musicien du Roy et de S. A. S. Mgr le Duc, cinq cents livres de pension viagère.

Je donne et legue au sieur de Bonneval, ci-devant attaché à

M. le comte de La Feuillade, cinquante livres de pension viagère.

Je donne et lègue à M. de Losilière, ci-devant employé par le Roy à Turin, trois actions de la Compagnie des Indes et ce qui se trouvera d'intérêts au jour de mon décès.

Je donne et lègue au sieur Berry, mon chirurgien, trois mille livres une fois payées.

Je donne et lègue au sieur Desmartrais, mon écuyer, quatre mille livres une fois payées.

Je donne et lègue à mon cuisinier deux mille livres une fois payées. et la somme de mille livres à Maillard, mon valet de chambre tapissier.

Je donne et lègue à la demoiselle Archer, ma femme de chambre et concierge à Paris, quatre cents livres de pension viagère.

Je donne et lègue à Tissot, mon officier, mille livres une fois payées, et mille livres une fois payées à Reval, mon suisse à ma maison de Paris.

Je donne et lègue à Lapierre, mon premier laquais, cent livres de pension viagère.

Je donne et lègue à Du Parc, ma première femme de chambre, trois mille livres une fois payées et quatre cents livres de pension viagère.

Je donne et lègue au sieur de Gaumont, mon maître d'hôtel, et à la dame de Gaumont, son épouse, ma deuxième femme de chambre, quatre mille livres une fois payées, et quatre cents livres de pension viagère sur la tête et pendant la vie de la dite dame de Gaumont, sa femme.

En outre, je veux que mes officiers et femmes de chambre et domestiques ci-dessus dénommés soient payés des gages et appointements qui leur seront dus au jour de mon décès, comme aussi j'exige qu'ils soient avec moi au jour de mon décès, parce que les legs faits à ceux ou celles qui ne seront pas avec moi le dit jour seront nuls et de nul effet.

Je donne et lègue à Mme de Montchesne, épouse du sieur de Montchesne, mon frère, une croix de diamant blanc. Je donne et lègue au sieur de Montchesne un diamant blanc en forme de bateau, du prix de dix mille livres. Ce diamant est monté en bague et peut aussi servir de pendeloque.

Je donne et lègue à Mme la comtesse de Verrue une aiguiere et deux pots pourris d'ancienne porcelaine garnie d'or.

Je donne et lègue à Louis de Prie, mon fils, les deux tiers de mes biens fonds et partie des Rentes sur l'hôtel de ville de Paris, et contrats sur les états de Bourgogne et particuliers.

Je lui donne la totalité des rentes qui sont sous son nom à prendre sur le Roi.

Je donne et lègue à Marie Victoire, ma fille, le tiers des dits biens fonds et partie des rentes sur l'hôtel de ville de Paris et contrats constitués sur les états de Bourgogne et sur particuliers.

Plus je lui donne la totalité des rentes viagères qui sont sous son nom à prendre sur le Roi.

Je donne à mon fils les trois quarts de mes meubles meublants, lits, tapisseries, chaises, tables, gros meubles, meubles d'ornement, cabinets et bureaux de la Chine, pendules, pierrieres, porcelaines, bijoux, vaisselle d'argent, toilette, garde-robe tant en habits faits et à faire que le linge et dentelles, linge de table et porcelaines à l'usage de la table, arrérages des rentes de quelque nature elles soient.

Je donne et lègue l'autre quart à ma fille. Je déclare que toutes les quittances d'icelles sont en dépôt chez le sieur Coignard l'aîné, notaire à Rouen, dans un coffret fermé à clef, scellé de mes armes.

J'institue M. de Sennecterre mon exécuteur testamentaire, le priant d'en prendre la peine et d'agréer le présent que je lui fais du diamant blanc formant la principale pendeloque de l'une de mes boucles d'oreilles.

Si l'un de mes enfants venait à mourir sans enfants le dernier héritier vivant, s'il mourait l'un et l'autre sans héritiers en ligne directe après le décès du sieur de Prie, mon époux, et avant le décès du sieur de Monchesne, mon frère, je fais ledit sieur de Monchesne dans ce cas mon légataire universel, à condition de donner cent mille livres à Mme de Mareuil, ma sœur; cent mille livres à une autre de mes sœurs à présent à marier, nommée Henriette Berthelot de Pléneuf, cent mille livres au plus jeune de mes frères, nommé Saint-Albau, et cent livres de pension viagère à une de mes sœurs religieuse au monastère des Filles-Sainte-Marie à Saint-Denis.

en augmentation de celle que je lui ai donnée et léguée de deux cents livres de pension viagère à courir du jour de mon décès.

Si mes enfants venaient à mourir sans enfants après le décès du sieur de Monchesne, je donne et lègue aux enfants du dit sieur de Monchesne cent cinquante mille livres en outre la portion qui leur reviendrait par droit naturel et suivant les lois.

Je révoque tous testaments ou codicilles par moi faits avant le présent, auquel seul je m'arrête comme étant ma dernière volonté.

Je veux qu'en l'instant de mon décès mon exécuteur testamentaire soit saisi de tous mes biens.

Fait ce 15 novembre 1726, etc.

Codicille

Par devant les conseillers du Roi, notaires, garde-notes à Rouen, soussignés, fut présent haut et puissant seigneur Henri de Sennecterre, lieutenant général des armées du Roi, demeurant ordinairement en son hôtel à Paris, rue Vivienne, paroisse Saint-Eustache, à présent en cette ville, logé rue des Carmes, lequel a requis M^e Coignard, notaire, d'annexer à la minute du dépôt du testament de ladite dame marquise de Prie, le codicille olographe de la dite dame commençant par ces mots : « Je, soussignée, Agnès Berthelot de Pléneuf, épouse, etc. » et finissant par ces mots : « Fait, au château de Courbépine, ce 19 septembre 1727. Agnès Berthelot de Pléneuf », ledit codicille contenant sept pages d'écriture sur moyen papier non timbré : plus le dit seigneur de Sennecterre a aussi requis le dit Coignard d'annexer auprès de la minute des présentes l'enveloppe cachetée des armes de la dite dame qui était sur le dit codicille, la dite enveloppe contenant ces mots écrits de la main de la dite dame : « Codicille pour être joint à mon testament après mon décès et être remis à M. le comte de Sennecterre, mon exécuteur testamentaire. »

De laquelle enveloppe qui contenait le dit codicille le dit sieur de Sennecterre a fait ouverture sans endommager le

cachet trouvé sain et entier, en présence du dit Coignard, notaire, aux mains duquel le dit codicille cacheté avait été mis par la dite dame marquise de Prie, pour la remettre après son décès au dit sieur de Sennecterre, qui a trouvé le dit paquet en bon et sain état. A été observé que au-dessous de la date et de la signature de la dite dame de Prie sont écrits ces mots : « De la main du dit Coignard, notaire, ainsi qui l'a reconnu, paraphé. Au dossier de l'acte passé à Rouen par M^e Coignard l'ainé, notaire. Furent témoins.... ce... septembre 1727, étant en suite d'un autre acte du 20 mars dernier. Et sont les dits codicilles et enveloppes demeurés joints à la minute représentée après avoir été du dit sieur de Sennecterre paraphés en présence des notaires soussignés pour en être du tout ainsi que dudit testament délivré des expéditions ainsi qu'il appartiendra. Dont acte, fait et passé en l'étude du dit Coignard, notaire, l'an 1727, le 21 octobre, après midi, etc., etc. »

Je soussignée Agnès Berthelot de Pléneuf, épouse séparée quant aux biens du marquis de Prie, etc., par forme de codicille à mon testament du 15 novembre 1726 déposé pour minute à Coignard, notaire à Rouen, le 20 mars dernier, je fais et écris de ma main ce qui suit.

Je révoque les cinq cents livres de pension viagère que je léguai par le dit testament à demoiselle Aubert, femme du sieur Aubert, musicien du Roi et de Son Altesse Monseigneur le Duc. Je donne à la demoiselle Aubert, fille à présent pensionnaire à Lisieux, cent cinquante livres de pension viagère sa vie durant et en outre les cinq cents livres de pension viagère que je lègue au sieur de Bonneval, ci-devant attaché à M. le comte de la Feuillade.

Je donne et lègue au dit sieur de Bonneval, pour augmentation, trois cents livres de pension viagère, ce qui fait en tout huit cents livres de pension viagère.

Je révoque le legs que j'ai fait à M. Lozilières, envoyé pour le Roi à la cour de Turin, de treize actions de la Compagnie des Indes, avec les intérêts au jour de mon décès. Je donne et lègue lesdites treize actions à Louis de Prie, mon fils.

Je révoque le legs que j'avais fait par le dit testament au sieur de Gaumont, maître d'hôtel, et à la demoiselle de Gaumont, son épouse, ma deuxième femme de chambre, de quatre

mille livres une fois payées et de quatre cents livres de pension viagère. Je leur donne seulement trois mille livres une fois payées au cas qu'ils seront à mon service ou l'un des deux au jour de mon décès.

Je donne et lègue à Bugier mon deuxième laquais, trois cents livres une fois payées au cas qu'il soit à mon service, etc.

Je donne et lègue au sieur Bastien, pour témoignage du contentement que j'ai de son zèle et de ses services, la somme de mille écus, à condition, etc.

Je révoque le legs que j'ai fait à Mme de Monchesne d'une croix de brillants blancs. Je révoque de mon testament l'article où je lègue à M. de Monchesne un diamant blanc en forme de bateau du prix de sept mille livres, et au lieu du diamant blanc dont je fais présent à M. de Sennecterre, mon exécuteur testamentaire, et qui sert de pendeloque à l'une de mes boucles d'oreilles, je le prie d'agréer le présent de mon diamant blanc monté en pendeloque.

Je donne et lègue à Mme de Sand (?) une paires de boucles d'oreilles et de...

Je révoque de mon testament la disposition qui établit M. de Monchesne, mon frère, mon légataire universel en cas de mort de mes enfants après la mort de M. de Prie, et le legs fait à Mme de Mareuil, demoiselle Berthelot de Pléneuf, et à mon frère nommé Saint-Alban, entendant que la dite disposition n'ait point lieu et que mon bien retournera à ma famille suivant les lois. J'entends que l'une de mes sœurs, religieuse au monastère des Filles de Sainte-Marie à Saint-Denis, proche Paris, jouisse sa vie durant, du jour de mon décès, des cinq cents livres de pension viagère que je lui ai léguées par ledit testament.

Je révoque aussi le legs que j'ai fait de cent cinquante mille livres aux enfants de M. de Monchesne.

J'entends au surplus, que mon dit testament soit exécuté et que le présent codicille y soit joint.

Fait au château de Courbépine, le 19 septembre 1727.

Agnès BERTHELOT DE PLÉNEUF.

LETTRES ET PLACETS ADRESSÉS A LA MARQUISE DE PRIE

Du duc de Richelieu.

J'ai reçu, Madame, l'extrait du journal de la Tour de Babel que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, et comme j'en suis un peu plus près que vous et que d'ailleurs cette cour-ci y ressemble beaucoup, je réponds dans le même style. De ces détails il y en a qui m'étaient fort inconnus, mais comme en ce pays-ci on aime mieux dire des sottises que de rester coi, je me conforme à l'usage, et vous verrez dans les galimatias que j'ai l'honneur de vous envoyer un modèle des conversations de ce pays-ci.

Ce que vous me faites l'honneur de me mander de celles du pays que vous habitez, où vous prétendez que vous avez entendu dire un peu de bien de moi me fait assurément grand plaisir et il y a des approbations qui flattent mon amour-propre de toutes façons, et assurément la vôtre est à la tête.

Car je vous assure, Madame, qu'il n'y a rien de si sérieux et qu'il n'y aura rien de si fidèle et de si sûr que les sentiments, j'ose dire de l'amitié, de l'attachement et du respect que j'aurai toute ma vie pour vous. L'inclination les a formés, la raison les justifie. Aussi il n'y en a point, je vous jure, sur qui vous devez tant compter.

J'ai appris avec bien de la joie les merveilleux changements de notre Cour et de la satisfaction ou tout le Royaume est de notre Reine. Cela en doit être une grande pour ceux qui ont contribué à nous la faire avoir, et si les suites répondent, comme il y a lieu de s'en flatter à d'aussi heureux commencements, la Cour deviendra bien aimable, la tranquillité du Royaume bien affermie par des Dauphins et les frondeurs bien confondus.

Le Roi a passé toutes espérances et achevé le bonheur de la Reine par ses bons procédés et ses promesses. Cela est encore plus agréable pour ceux qui étant obligés de le représenter pourraient sur ce chapitre l'imiter mieux que d'autres. Je crois pouvoir m'en flatter et avoir de quoi faire taire les

jaloux de ma gloire et convaincre ceux qui voudraient douter que je peux dignement représenter un tel maître, mais ce serait dommage de prodiguer des exploits aussi royaux aux beautés germaniques, qui ne méritent pas tant de soin. D'ailleurs, je crois que cela ne doit pas passer les sujets du Roi.

Si cependant on trouve à propos dans le conseil que de temps en temps je fasse voir ce que peuvent les Français et qu'ils ne sont pas dans l'état misérable où l'on voulait les décrier en Europe, cela me sera fort facile, mais je vous assure que cela étonnera beaucoup en ce pays, où l'on n'est point accoutumé à pareille chose, ce que j'ai vu par l'étonnement où toutes les Dames ont été en apprenant ces particularités, que je n'ai laissé ignorer à aucune.

Je vous assure, Madame, que je compte assez sur la solidité des bontés dont vous voulez bien m'assurer et sur les offres que vous daignez me faire pour m'adresser librement à vous si j'avais quelque chose à désirer à la Cour, mais la satisfaction où l'on me flatte qu'on est de moi, les bontés dont M. le Duc veut bien m'honorer combent tous mes vœux, et mes désirs ne vont pas au delà.

J'avais désiré en partant, fort vivement, d'être chevalier de l'Ordre. Je l'aurais désiré davantage si j'avais su la nécessité dont cela était dans ce pays et la surprise désagréable où l'on a été de ne me le point voir, mais je ne pense plus qu'à tâcher de bien voir arranger les affaires importantes qu'il y a ici et revenir avec cette satisfaction si je suis assez heureux de pouvoir mériter l'approbation du Roi, les bontés de M. le Duc et si je puis joindre à cela vos bonnes grâces et l'espérance de pouvoir avoir toujours en vous une amie solide, je vous assure que tous mes vœux seront comblés. Mais en ce pays l'ennui me gagne, je travaille comme un chien et la fatigue accable ma santé, qui n'est pas encore bien forte. La philosophie me tient à la gorge qui me fait désirer de la tranquillité et pouvoir venir jouir de la douce société de mes citoyens et citoyennes après être sorti de la situation frivole dont je m'étais enfariné. Quand je serai arrivé là, je serai heureux, surtout si vous êtes bien persuadée du respect et de l'atta-

chement avec lequel je serai tant que je vivrai, Madame, votre très humble et obéissant serviteur,

LE DUC DE RICHELIEU.

Je vous demande bien pardon de tout mon griffonage, mais j'ai reçu votre lettre hier. Il faut faire partir mon courrier, et c'est une chose pénible à un ambassadeur d'expédier un courrier. J'ai voulu vous écrire par lui et j'ai mieux aimé vous donner un peu de peine à déchiffrer tout cela que d'attendre plus longtemps par la poste une mauvaise réponse.

M. le marquis de Breilh (?), ministre du roi de Sardaigne, me charge de vous assurer de mille respects de sa part et de vous demander si vous vous ressouvenez de lui. Il vous respecte et vous honore beaucoup et prétend que vous l'aimiez un peu quand vous étiez à Turin, mais il a bien peur que vous l'ayez oublié.

De Vienne, le 17 octobre 1723.

DU REGISTRE DE MADAME DE PRIÉ

(Manuscrit de la Bibliothèque nationale. 21.748.)

Lettre de Lagrange à Mme de Prié.

Du 23 novembre 1723.

Le zèle que j'ai pour S. A. S. m'oblige à vous avertir que lundi dernier M. le comte de Königseck s'étant rendu chez M. de Goldremanse, il y trouva M. le marquis de Fénelon, vers lequel il s'avança pour lui faire des civilités, mais l'autre lui tourna le dos brusquement sans répondre. Ce ministre de l'Empereur prit ce procédé pour une inattention, de sorte que, l'ayant rejoint dans la chambre de Trèves il l'aborda pour la seconde fois et M. de Fénelon le traita comme la première en présence de tous les ministres étrangers. On dit que le premier mouvement du comte de Königseck fut de le suivre et de lui faire mettre l'épée à la main, mais la réflexion étant venue à son secours, il s'est contenté de mander à la comtesse comment la chose s'est passée, ce qui pourrait avoir des

suites fâcheuses et attirer par droit de représailles quelques mortifications à M. le duc de Richelieu de la part de la cour de Vienne. Je crois que S. M., informée de cette action qui fait ici grand bruit agirait avec sa prudence ordinaire si elle envoyait quelqu'un chez ce ministre pour lui dire qu'elle désapprouve le procédé de M. le marquis de Fénelon, et comme je suis sur les lieux, j'espère de m'acquitter aussi bien qu'un autre des ordres dont elle voudra m'honorer. Je crois cette démarche d'autant plus nécessaire que les ministres des puissances mal intentionnées pour la France publient que M. de Fénelon n'a agi que par les ordres de la cour.

En vérité, Madame, quand je devrais m'exposer au danger de déplaire à M. le comte de Morville qui le protège, je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il n'y a personne en France plus capable de gâter de bonnes affaires que M. de Fénelon par un orgueil et une présomption qui sont moins goûtés en ce pays-ci qu'en aucun autre endroit de la terre, et que les États Généraux sont si mal prévenus en sa faveur que peut-être en verrez-vous des effets contre leurs propres intérêts, surtout si l'on donne le temps à M. de Saint Philippe d'arriver avant que cette république ait accédé au traité d'Hanovre. La vérité arrive si rarement jusqu'aux princes que S. A. S. me doit savoir gré de celles que j'ai l'honneur de vous mander, en vous priant très humblement de n'attribuer mes avis qu'au zèle ardent que j'ai pour son service aussi bien qu'au dévouement très respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être
Madame...

Lettre de Dutartre

Du 27 mars 1723.

Madame,

Je prends la liberté de vous envoyer comme vous me l'avez ordonné, un mémoire pour M. de Beauvais et une lettre de Mademoiselle sa sœur et un mémoire pour M. Jeannin, vous priant d'y avoir attention surtout pour le premier, qui regarde M. de Maurepas, parce que c'est une justice que M. de Beauvais ait sa place.

De Bertolot de Monchesne

25 octobre 1725.

On m'a assuré, Madame, que M. de Vauchoux demandait un cordon rouge sous prétexte des services qu'il a rendus à la Reine. Il me semble que voilà une occasion naturelle de vous employer pour moi pour la même dignité, puisque vous avez bien voulu me mander que vous aviez lieu de croire que je serais le premier qui obtiendrait cette grâce. M. de Vauchoux est lieutenant-colonel et j'ai l'honneur d'être officier général depuis six ans et je ne risque rien en vous assurant qu'il peut y avoir quelque différence entre ses services et les miens. Je ne puis douter, Madame, qu'en vous intéressant sincèrement pour moi dans cette affaire, elle ne réussisse. Cela n'est point au-dessus de ma portée et ne coûte rien au Roi. M. le maréchal de Villars et M. le marquis de Breteuil m'ont fort approuvé dans la première demande que j'en ai faite. Je puis donc être joint à M. de Vauchoux et ce que vous ferez pour moi dans cette occasion ne peut assurément indisposer personne.

J'ai l'honneur d'être avec autant d'attachement que de respect, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

Bertolot.

A Belebat, le 25 octobre 1725.

De S. Delespau

5 novembre 1725.

Madame,

Vous voulez bien que je vous importune encore au sujet de mes appointements. Comme voici le temps que l'on fait l'état pour l'année prochaine, souffrez, Madame, que je vous prie de vouloir bien en parler à M. le duc d'Antin. J'ai déjà eu l'honneur de vous dire que j'ai été diminué deux fois depuis que je suis ici, ayant eu les premières années 4.600 (livres) et étant réduit à 3.000. Sur quoi il faut ôter le dixième de la capitation. Ainsi il ne me resta qu'environ 2.600 (livres), etc. Vous m'avez toujours marqué tant de bonté, etc.

A la Machine, 5 novembre 1725.

De Berthelot de Pléneuf

De Baye, le 10 novembre 1725.

J'avais grand raison, ma fille, de souhaiter et d'applaudir aux retraites enjouées que vous avez fait à Bellebat parce qu'elles ont rétabli votre santé qui avait besoin de relâche et qu'elles nous ont procuré des lettres remplies d'affection que l'assiduité de vos occupations vous dérobaient. Il me semble que vos fonctions en devenant moins vives ne doivent rien prendre dorénavant sur votre tempérament, et les tours de force que l'on peut hasarder dans les grandes occasions ne conviennent point dans l'habitude. Nous avons été informés des raisons qui s'opposent à ce que nous souhaitons de M. d'Ons en Bray, et nous nous y rendons en nous réduisant à une circonstance très simple expliquée dans un mémoire que j'ai envoyé à un ami de M. d'Ons en Bray, et ce n'est plus que cette circonstance que nous vous prions de protéger pour le petit agrément que nous en retirons.

Je laisse à votre mère à traiter la triste matière de la charge que nous avons à vendre. Si ce n'était pas notre unique ressource, sur les difficultés qui s'y rencontrent je ne voudrais pas que l'on vous en parlât. Mais comme une solitude peut autoriser les réflexions sur l'intérêt général de l'État, je ne puis me retenir de vous faire observer qu'une si grande diminution sur les fonds exige la plus scrupuleuse attention du prince qui nous gouverne pour examiner si les principes qui régissent ainsi les affaires du royaume sont les meilleurs entre ceux qui peuvent soutenir un grand État. Au moins le succès ne contribue pas à persuader qu'on les ait bien choisis puisque dans la situation présente les petites dettes sont capables d'absorber les plus grands fonds, et quoique l'on sente plus son mal que celui du prochain, je ne laisse pas de comprendre que nos embarras sont et deviendront communs à un grand nombre de gens plus recommandables que nous. Je ne pousserai pas plus loin ces raisonnements qui excèdent peut-être déjà ma portée à tous égards. Je renonce même à obtenir réponse sur cette article. J'abandonne M. Lescalo-

pièr aux mobiles très vertueux qui vous animent en sa faveur en me réservant de prendre ma part de l'obligation.

Les productions du dernier voyage de Belebat nous feront grand plaisir.

J'ai agi pour le Cordon de Saint-Lazare. Je ne mets pas le succès en doute, mais la dissipation ou tout le monde se trouve encore fait languir la réponse que j'attends et dont j'aurai grand soin de vous informer. Je vous embrasse, ma fille, avec la tendresse la plus sincère qui puisse être

Lettre de Mme de Plénief

11 novembre 1725

Vous ne pouviez, ma chère fille, me donner une nouvelle qui me fit plus de plaisir que l'entier rétablissement de votre santé, mais je vous conjure, quoique vous l'ayez recouverte facilement, de n'en être pas moins attentive à la conserver. Je vous le demande en marque d'amitié et vous ne m'en pouvez donner une qui me soit plus sensible. Je suis très persuadée, par la certitude que vous devez avoir de la satisfaction que me donnent vos lettres, que vous ne m'en privez que malgré vous. Aussi je vous rends sur cela entière justice. Il est bien douloureux qu'il se présente chaque jour quelque nouvelle difficulté qui prolonge l'affaire de votre frère, je vous conjure qu'elles ne vous rebutent point et d'examiner avec M. le duc de Noailles les moyens de satisfaire le ? et de finir. Me voici à l'article de la charge : quoique j'en aie écrit à votre frère et que je lui aie mandé de vous communiquer ma lettre, l'état où nous sommes est trop violent pour ne pas ouvrir mon cœur et vous informer des menaces de nos créanciers, qui ne vont pas à moins qu'à une saisie générale de tous nos revenus et même de nous obliger à vendre les fonds. Cette situation fait si fort craindre à votre père son retour à Paris que je le vois tout prêt d'abandonner pour ne point s'exposer aux justes plaintes de nos créanciers.

Je m'assure que nos intérêts vous sont chers et je me flatte que vous mettrez tout en œuvre, etc.

Lettre de sœur M. Éléonore de Bourbon

J'ai voulu écrire, Madame, comme j'en étais convenue avec vous, mais j'ai craint, comme je n'ai jamais fait de ces sortes de lettres, de ne pas me ressouvenir des termes dans lesquels vous m'avez dit de le faire. Aussi je vous prie, pour répondre à la confiance que j'ai en vous, de me faire le plaisir de me faire la lettre absolument et de me l'envoyer par le domestique qui vous portera deux pots de noix confites. Si vous les trouvez bonnes, je vous en renverrai encore et des lanternes et de la bougie de Fontevault.

Sur ce que vous m'avez dit que vous trouviez plus à propos de demander à mon frère une loterie, j'ai fait mes réflexions et j'ai pensé, Madame, que si M. le duc voulait me faire un vrai plaisir et me donner un vrai moyen de rétablir ma pauvre maison qui tombe en ruine, qui est une abbaye ancienne, et de façon à être rétablie par le roy quand même je n'en serais pas l'abbesse, il faudrait qu'il transporte à l'entière le privilège exclusif de faire une loterie telle qu'il l'avait accordé à la C^{te} des Indes pour le nombre d'années qu'il lui plairait, parce que si les loteries remultipliaient, celle qu'on m'accorde ne me servirait pas de grand'chose.

Je compte, Madame, que vous prenez quelque intérêt en moi et ma confiance en vous est si grande que je me remettrai à tout ce que vous me conseillerez.

Je vous prie aussi, Madame, de me mander si vous avez dit à mon frère l'envie que j'ai d'écrire à la Reine. Si vous ne l'avez pas fait, je serais bien aise que vous lui en disiez un mot, ne voulant faire aucune démarche qu'il ne sache ni qu'il n'approuve.

Je voudrais savoir aussi si vous n'en avez point parlé à Mme la Duchesse, parce que si elle le sait, je lui en parlerai, et si elle ne le sait point je ne lui en dirai rien.

Vous savez, Madame, que vous m'avez conseillé de parler à M. le cardinal de Rohan, pour placer Mme la Sous-Prieure. Je voudrais bien qu'il en fût prévenu par vous afin qu'il en prit cette affaire plus à cœur.

Je ne saurais trop vous répéter, Madame, quels sont mes

sentiments de confiance, d'amitié et de considération pour vous

Sœur M. ÉLÉONORE DE BOURBON.

Lettre de Ratol d'Ombrevail

Tours, 14 novembre 1725.

Madame,

J'ai eu l'honneur d'aller faire ma cour à S. A. S. Mme de Vermandois le lendemain que je suis revenu de ma tournée.

Elle m'a ordonné de vous mander qu'elle ne savait pas pourquoi vous l'aviez totalement oubliée, qu'elle ne reçoit aucune de vos lettres depuis plus de trois mois, dont elle était fort fâchée, je m'acquitte de mes ordres avec grand plaisir, puisqu'ils me procurent l'honneur de vous renouveler les assurances du respect avec lequel je suis,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Lettre du sieur Guyon

3 décembre 1725.

Je crains de me rendre importun, mais la triste situation où je me trouve ne me permettant pas de rester dans le silence, je prends encore la respectueuse liberté de vous l'exposer et de vous supplier d'avoir pitié d'un homme qui vous est très affectionné et qui vous a donné quelque preuve de l'attention qu'il a pour ce qui vous regarde.

Permettez-moi donc, madame, de vous supplier de me rendre un service auprès de Son Altesse Sérénissime. Le prince a donné des charges chez la Reine à tout le monde; il y en a encore à remplir dont il peut disposer. Je vous demande en grâce, madame, de vouloir bien demander pour moi celle de chef de panneterie du commun de la Reine. Je prends la liberté de vous adresser un placet à cet effet, pour Son Altesse Sérénissime. C'est la moindre récompense que me puisse faire

ce prince, auquel je ne puis m'adresser que par vous, madame, puisque vous connaissez une partie de la confiance que feu M. le maréchal de Tessé avait en moi, laquelle mérite, ce me semble, quelque récompense de la part d'un aussi grand prince, et je pense trop avantageusement de la noblesse de son cœur pour croire qu'il ne donnera pas de pain à un homme qui a manié les charbons et auquel ni Son Altesse Sérénissime ni M. le maréchal de Tessé n'ont pas donné pour un sol d'onguent pour la brûlure. Si vous avez la bonté, madame, de parler à Mgr le Duc du maniement des charbons, il entendra bien ce que c'est. Je suis persuadé qu'il ne me refusera pas la petite charge que je lui demande. Mais je vous prie de croire, madame, que soit que je sois exaucé ou refusé, bien ou mal traité, je vous garderai à l'un et à l'autre une fidélité inviolable et je vous serai toute ma vie, etc...

Je vous supplie, madame, que icelle lettre ne soit vue que de vous.

J'attends dans votre antichambre l'honneur de vos ordres.

Lettre de Mme de Bonnechose de Parfontaine

8 décembre 1723.

Je serais très fâchée de n'avoir pas l'honneur d'être fidèle à la parole que j'ai eu l'honneur de vous donner, que je ne vous laisserais point en repos jusque ce que j'eusse une réponse favorable. Faut-il, madame, que j'aie le crève-cœur de savoir que vous rendez tous les jours de grands services à Mme l'Abbesse de S. Saint, tandis qu'elle mande tous les jours à sa communauté de me faire sortir? Je ne lui ai rien fait, sinon que de me justifier sur un voyage que j'ai fait uniquement pour elle à Rouen. Une femme mariée a des mesures à garder et elle doit rendre un compte exact de toutes ses démarches. Ne souffrez donc pas, madame, que Mme l'Abbesse me maltraite. Il me semble qu'elle vous a assez d'obligations pour avoir de meilleures manières. Si je pouvais avoir l'honneur de vous entretenir comme elle, madame, je vous dirais bien des choses, que je ne peux point confier au papier. Si cependant elle continue, il y a une personne de mes parents

qui fera le voyage exprès pour avoir l'honneur, madame, de vous informer. J'ai l'honneur de vous être parente par M. de Prie, qui est de la famille des Bonnechose, dont mon cher père est l'aîné de la famille. Ayez donc pitié de moi, je vous en supplie, attendrissez-vous à mes fréquentes prières et mes malheurs. Comme j'ai eu l'honneur de vous instruire de tout, je ne rebattrai pas toujours la même chose. Je vis dans l'espérance et suis avec un profond respect, madame, etc.

Lettre de Berroyer Du Fresne

21 décembre 1723.

Madame,

M'étant rendu ce matin à votre hôtel sur les onze heures, et le suisse m'a dit que vous aviez fait savoir que vous ne viendriez pas. Le mémoire que M. Dutartre a eu l'honneur de vous remettre, que vous voulez bien, madame, appuyer de votre puissante protection pour le bien de l'État, est si succinct qu'il n'a pu donner qu'une légère idée des avantages infinis que l'on en peut tirer, ce qui me fait prendre la liberté, madame, de vous adresser celui-ci. Si je pouvais espérer que vous eussiez assez de bonté pour le lire avec votre attention, lumières et équité ordinaires, je me flatte que l'on en ferait usage.

M. Dutartre avait autre fois dit à mon frère l'avocat que vous vouliez lui faire l'honneur, Madame, de le consulter sur quelque affaire. Il s'estimerait fort heureux, aussi bien que moi, de pouvoir vous être utile.

Je suis, etc.

De William Barden, gentilhomme écossais.

Madame, je vous supplie très humblement de ne point trouver mauvais la représentation que je prends la liberté de vous faire dans la situation du monde la plus triste. C'est, madame, pour la dernière fois que je prends cette liberté. Je suis un gentilhomme écossais, neveu des défunts ducs de

Perth et de Melfort, qui n'étaient point inconnus dans leur infortune en France. J'ai servi plus de trente années en qualité d'officier dans les armées du roi Louis XIV, de glorieuse mémoire, sans récompense. En considération de quoi, j'espérais plus de trois ans, obtenir quelque petite pension; mais ne pouvant rien obtenir faute de protection et ne sachant que devenir faute de secours pour aller en Franche-Comté où j'ai une fille qui me reste, si la compassion généreuse que vous avez pour les objets dignes de pitié ne vous porte à m'accorder quelque part à vos libéralités, dont je vous aurai une reconnaissance éternelle, Madame, ayant l'honneur d'être avec un très profond respect, etc.

De Versailles, ce 16 décembre 1725.

De sœur Françoise Henriette Berthelot

M. le curé de Saint-Laurent supérieur de cette maison, m'engage, ma chère sœur, à vous prier de vouloir bien vous intéresser à une affaire qui le regarde et dont il souhaiterait que vous voulussiez bien dire un mot à M. Angran, maître des requêtes, afin qu'il en fasse son rapport promptement.

M. notre supérieur doit prendre la peine de vous aller trouver à Versailles, pour vous mettre au fait de ce dont il s'agit. Vous jugez bien, ma chère sœur, que j'ai grande envie que votre crédit soit utile à une personne pour laquelle j'ai avec raison toute la considération et le respect possibles. Toute notre communauté partagera ma reconnaissance et sera infiniment sensible à ce que vous voudrez faire en cette occasion.

Ainsi, ma chère sœur, je vous demande avec instance cette nouvelle preuve de votre amitié et vous supplie d'être toujours bien persuadée de la tendresse extrême avec laquelle je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

De notre monastère de Saint-Denis, ce 20 décembre 1725.

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

ACHERREAU (dame), 126
AGÉNOIS (D'), 7
ALBERONI (cardinal), 116, 227
ALBRET (Mlle D'), 166.
ALÈGRE (D'), 58, 99, 154
ALINCOURT (D'), 25, 27, 40, 99, 192.
ALINCOURT (Mme D'), 302.
AMÉDÉE (VICTOR), roi de Sardaigne, XXI, 16, 22, 25, 221, 231.
AMFREVILLE (abbé D'), 318.
ANGENNES (D'), 15.
ANGERVILLERS (D'), 318.
ANGRAN, 122.
ANJOU (duc D'), 92.
ANTIN (D'), 155, 178, 234, 252.
ANTRAIGUES (D'), 244, 246
ARGENSON (comte D'), 64, 67, 82, 94, 102, 120, 127, 146, 148.
ARGENSON (marquis D'), XIX, 217, 218, 323, 331.
ARGENSON (les), XX.
ARMAGNAC (le prince D'), 7, 29
ARMENONVILLE (D'), 58, 153, 234, 248, 295.
ARNAULD DE BOEXE, 122, 148, 181, 184, 186, 279.
ASFELDT (D'), 60, 64.
AUBIGNY (D'), 60, 64.
AURE (D'), 60.

AUXY (D'), 30.
AVERNES (Mme D'), I, 29

B

BADE (prince DE), 111
BADE (princesse DE), 112, 135, 186, 230.
BARBEZIEUX (DE), 5, 6.
BARRIER, XII, XV, 47, 65, 79, 81, 92, 123, 132, 156, 162, 189, 194, 235, 247, 296, 306, 320, 331.
BARRÈME, 309.
BAYE (chevalier DE), 224
BEAUJOLAIS (Mlle DE), 63, 93, 226
BELLE-ISLE (les), 15, 21, 41, 70, 82, 115, 116, 117, 124, 149, 163, 167, 196, 197, 198, 204, 208, 248, 290.
BALINCOURT (DE), 331
BELLE-ISLE (Mme DE), 28.
BELLE-ISLE (comte DE), VIII, 10, 22, 29, 42, 43, 45 et s., 62, 65, 66, 67, 70, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 79, 82, 94, 93, 96, 100, 110, 113, 114, 122, 123, 124, 125, 139, 141, 142, 147, 177, 190, 194, 198, 262, 279, 294, 298, 305, 329, 330, 331
BELLE-ISLE (chevalier DE), XIII, 11, 77, 108, 109, 110, 141, 164.
BELLEMARE (abbé DE), 322
BENOIST XII (pape), 173

- BERINGHEN (DE), 101.
 BERNARD (Samuel), 8, 54, 232, 306.
 BERRY (duc DE), xv, 126.
 BERTHELOT (les), xx, 2, 3, 11, 118, 146, 322.
 BERTHELOT (abbé), 118.
 BERTHELOT (François), 2, 4.
 BERTHELOT DE PLÈNEUF (Mlle), III, xx, 10, 14, 15, 16.
 BERTHELOT DE PLÈNEUF (Mme), 205.
 BERWICK (maréchal DE), XIII, 19, 49, 65, 80, 118, 134.
 BERWICK (fils du maréchal), 99.
 BAZIN DE BEZONS (dame), 12.
 BEZONS (maréchal DE), 12, 19, 20, 80, 114, 118, 134, 181, 185, 195, 197, 207, 309.
 BISSY (cardinal DE), 174.
 BLONDEL, 28, 29, 142.
 BOISJOURDAIN, 327.
 BOISMORANT (abbé DE), 163.
 BONNIER DE LA MOSSON, 8, 205.
 BONONCINI (Maestro), 171.
 BOSC, 146.
 BOUCHER, 47.
 BOUFFLERS (maréchal DE), 27.
 BOUILLON (duc DE), 230.
 BOUILLON (Les), 166.
 BOULOGNE (Louis DE), 102.
 BOURBON-CONTY (duchesse DE), xv, 30, 37.
 BOURBON (duchesse douairière DE), XIV, 38, 44, 156, 157, 169, 171, 178, 207, 213, 214, 215, 216, 218, 220, 229, 230, 272, 276, 286, 291, 293, 294, 296, 302, 305, 306, 310, 324.
 BOURG (maréchal DU), 40, 58, 99, 110, 216, 222.
 BOURGOGNE (duchesse DE), 101.
 BOURVALAIS, 8.
 BRANÇAS (duc DE), 182, 184.
 BRETEUIL (DE), 68, 73, 81, 88, 138, 153, 161, 232, 254, 289, 294.
 BRÉVEDENT (DE), 320.
 BROGLIE (DE), 49, 66, 99.
 BUVAT, 21, 67, 79.
- C**
- CAMBIS (marquis DE), 215.
 CANILLAC (marquis DE), 22, 49, 66, 155.
 CANON-DESTOUCHES, 7, 29, 30.
 CANY (marquis DE), 7.
 CARAMAN (Mme DE), 304.
 CARIGNAN (prince DE), 25.
 CARLOS (don), 63, 93, 227.
 CARTOUCHE, 47, 149.
 CASTÉJA (Mlle DE), 328, 332.
 CAUMARTIN (les), xx.
 CAYLUS (comte DE), 25, 31, 277.
 CAZES, 102.
 CELLAMARE, XIII, 20, 21, 41, 42, 109, 129, 173.
 CHAMILLARD, 5, 7, 14.
 CHARLES VI (empereur d'Allemagne), 226.
 CHAROLAIS (comte DE), XII, 25, 38, 157, 248, 286.
 CHAROLAIS (Mlle DE), 74, 228, 229, 230, 272, 273.
 CHAROST (duc DE), 289, 290, 291, 292.
 CHARTRES (duc DE), puis duc d'Orléans, x, XII, XIII, 50, 59, 61, 73, 74, 79, 82, 88, 89, 93, 94, 96, 97, 98, 102, 111, 118, 135, 136, 145, 146, 164, 169, 172, 174, 180, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 199, 200, 201, 207, 214, 218, 222, 224, 227, 230, 232, 249, 250, 274, 305.
 CHATEAUXROUX (duchesse DE), 320.
 CHATEAUNEUF (DE), 64, 74, 75.
 CHATILLON (DE), 28.
 CHAULIEU, 10.
 CHAULNES (duc DE), 156.
 CHAUVELIN (DE), 180.
 CHELLES (Mlle DE), 148.
 CHEVRON (DU), 126, 127, 132.
 CHIRAC, VIII, 100, 316, 321.
 CLERMONT (comte DE), 38, 48, 92, 155, 159, 166, 286.
 CLERMONT (Mlle DE), 156, 157, 228, 229, 286, 293, 296, 302.

CLERMONT d'ÉTAIEMES, 100.
 COGNAY (des), 155.
 COLBERT, 2, 3.
 CONCHES (de), 71, 113, 117, 125,
 149, 177, 196, 197, 198, 298.
 CONDÉS (des), XII, XVI, 39, 40, 41,
 42, 59, 61, 70, 79, 80, 82, 92,
 111, 160, 167, 169, 174, 191,
 193, 196, 200, 203, 212, 225,
 228, 229, 251, 254, 273, 275, 286.
 CONTY (les), 134, 305.
 CONTY (prince de), 25, 44, 61, 88,
 89, 91, 182, 183, 185, 187, 229,
 303.
 CONTY (princesse de), 228, 229.
 CONTY (princesse douairière de),
 102.
 CORRÈGE (Le), 32.
 COURTENVAUX (de), 157, 158.
 COUTURIER, VII.
 COYPEL (Ch. Ant.), 102.
 COYPEL (Noël), 102.
 GREQUY (chevalier de), 327.
 CROZAT (d'aine), 8, 32, 54, 108, 171.
 CURSAY (Mme de), 34.
 CUZZONI (La), 171.

D

DANCOURT, 278.
 DANGEAU (Counseiller de), 7.
 DAUPHINE (Mme LA), 4.
 DAUPHINE BAVIERE (Mme LA), 3.
 DODUN, 54, 58, 81, 108, 138, 153,
 160, 161, 205, 234, 254, 289, 294.
 DAUPHINÉ, 131, 327.
 DEFFAND (Mme de), 304, 324.
 DELPECH DE MERINVILLE, 180, 185.
 DUBOIS (cardinal), XVII, 20, 22,
 26, 28, 39, 42, 43, 44, 46, 47,
 49, 50, 57, 61, 62, 63, 65, 67,
 68, 69, 75, 76, 78, 79, 80, 82,
 87, 90, 91, 92, 95, 137, 173, 296,
 307.
 DUBARRY (LA), 1.
 DUCHY (Berthelot de), 6.
 DUCLOS, XVI, XIX, 46, 153, 320.
 DULAC, 126, 147, 148.

DUPLESSIS, 71, 198.
 DURAS (comte de), 7.
 DU VAL, 112, 130.

E

ÉCOMONT (Mme de), 138, 139, 233,
 272, 373.
 ÉPERNON (duc d'), 252.
 ÉPERNON (Mme de), 155, 158, 159.
 ÉPINOY (princesse d'), 166.
 ESPINASSY (d'), 245.
 EUGÈNE (prince), 27.
 ÈVREUX (comte d'), 69.

F

FARNÈSE (Elisabeth, reine d'Espa-
 gne), 225, 226.
 FAGON, 54, 205, 234.
 FAUVANNE (Henri de), 102.
 FERRAND (la présidente), 129.
 FÉRAVACQUES (de), 99.
 FEANDEN DE MONTEBLANC, 166.
 FÉLURY (év. de Frejus), X, 74, 90,
 91, 92, 96, 97, 98, 101, 136, 137,
 138, 139, 147, 150, 152, 155,
 161, 172, 173, 174, 207, 218,
 234, 248, 253, 254, 255, 256,
 258, 259, 260, 261, 262, 263,
 264, 265, 266, 267, 268, 269,
 270, 273, 274, 275, 276, 277,
 280, 283, 286, 287, 290, 292,
 293, 294, 295, 299, 303, 305,
 306, 307, 312, 313, 314, 320,
 324, 326, 329, 330, 332.
 FLORENCE (LA), 1.
 FONCAVILLE, 299.
 FONSENAY (de), 109, 164.
 FOUQUET, 40, 47, 71.
 FOURCALLE (de), 143.
 FRAZANT (chevalier de), 164.
 FRISON, 34.
 FUMERON (de), 14.

G

GAGLIACOMBE (des), 7, 99.
 GALLES (prince de), 215.

GAUMONT (DE), 54, 234.
 GEORGES I^{er}, 243, 269.
 GÈVRES (les Potier DE), xx.
 GÈVRES (duc DE), 263, 284.
 GÈVRES (cardinal DE), 134, 135.
 GERMAIN (les), 322.
 GERMINON, 242.
 GILBERT DES VOISINS, 248.
 GOBERT, 217.
 GONTAUT (Mme DE), 292.
 GRAMONT (DE), 99.
 GRASSIN, 113.
 GRAVE (Mme DE), 39, 155, 159.
 GUICHE (duc DE), x.

H

HARCOURT (maréchal D'), 331.
 HARLAY (DE), 64.
 HELVÉTIUS, 142, 203.
 HÉNAULT (président), xviii, 25, 91,
 296, 297, 300, 316, 321.
 HÉRAULT, 253, 279.
 HERBAULT (marquisat D'), 206.
 HERBIGNY (D'), 64, 148.
 HERBIGNY (Mme D') 109.
 HERBIGNY (les D'), 110.
 HERMANT, 163.
 HESSE-RHEINFELS (princesse de).
 217, 221, 331.
 HOLSTEIN (ducs), 216.
 HUMIÈRES (D'), 5.

I

INFANTE D'ESPAGNE (I'), 57, 174,
 200, 201, 211, 222, 225, 226,
 230, 231, 241, 255, 271.
 INNOCENT XIII (pape), 48, 145.

J

JANNEL, 239.
 JANSON (cardinal DE), 7, 111.
 JOUY (Berthelot DE), 4.
 JOYEUSE (duché DE), 179.

K

KÉROULAS (dame DE), 126.

L

LA BARRE, 126, 127, 128, 129,
 130, 132, 144, 290.
 LA BAUME (comte DE), 7.
 LA COMBE (Gazary DE), 128, 129,
 130, 131, 144, 183, 187.
 LA FARE (maréchal DE), 10, 21,
 50, 66, 70, 71, 82, 100.
 LA FEUILLADE (maréchal DE), 27,
 40, 95, 99, 100, 155, 176, 182,
 183, 184.
 LA FEUILLADE (comte DE), 242.
 LAFFITAU (le Père), 146.
 LA FLEUR, 164.
 LAINEZ, 277.
 LA JOIE, 144.
 LA JONCHÈRE, 51, 52, 53, 60, 61,
 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70,
 71, 73, 75, 76, 77, 82, 94, 95,
 96, 103, 104, 106, 107, 108, 109,
 110, 111, 114, 116, 117, 119,
 120, 121, 122, 123, 124, 131,
 162, 163, 177, 179, 190, 195,
 198, 249, 298, 305.
 LA JONCHÈRE (Mme DE), 117.
 LA MARCHE (comte DE), 303.
 LAMOTHE, 245.
 LA MARCK (comte DE), 155, 174,
 215.
 LANDIVISIAU, 17.
 LA NOÉ (abbé DE), 322.
 LA PEYRONIE, 78.
 LARCHER (les), xx.
 LA ROCHEFOUCAULT (les), 156.
 LA ROCHE-GUYON (duc DE), 100.
 LAULES (don Patricio), 201.
 LAUNAY (DE), 197, 198.
 LASSAY (comte DE), 38, 276.
 LA VALLIÈRE (duc DE), 100.
 LA VALLIÈRE (Mme DE), i.
 LA VRILLIÈRE, x, 7, 68, 153.
 LA VRILLIÈRE (Mme DE), x, 155,
 159.
 LAW, iv, xvii, 40, 44, 53, 54, 55,
 73, 81, 85, 86, 271.
 LE BAS DE MONTARGIS, 108.
 LE BAS DU PLESSIS, 67.

- LE BLANC**, XIII, 10, 12 et suiv.,
 18, 19, 20, 21, 22, 27, 29, 41,
 42, 43, 44, 45, 46 et suiv., 56,
 57, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65,
 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73,
 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 82,
 83, 87, 88, 89, 91, 96, 98, 99,
 103, 107, 109, 110, 111, 113,
 115, 116, 117, 118, 121, 122,
 124, 125, 126, 127, 128, 129,
 130, 131, 132, 133, 134, 135,
 138, 139, 141, 142, 143, 145,
 146, 147, 148, 149, 150, 152,
 162, 167, 177, 178, 179, 181,
 184, 185, 186, 187, 189, 190,
 192, 194, 195, 196, 197, 198,
 200, 204, 207, 208, 225, 247,
 248, 262, 279, 294, 297, 298,
 299, 306, 309, 313, 314, 329
LE BLANC (év. d'Avranches), 47,
 181, 198.
LE BLANC (év. de Sarlat), 47,
 181, 279.
LECZINSKA (la reine Marie), 194,
 216, 217, 220, 221, 222, 223,
 224, 250, 251, 252, 253, 256,
 257, 259, 260, 264, 265, 266,
 267, 269, 270, 272, 280, 281,
 283, 284, 285, 286, 287, 289,
 290, 292, 293, 302, 305, 326.
LECZINSKY (Stanislas), 215, 216,
 221, 222, 223, 224, 231, 251, 256
LE FÉRON, 126.
LE GENDRE, 17, 153.
LEGENDRE (abbé), 246.
LEMPEREUR, 114, 131, 196.
LE MOYNE, 102.
LÉOPOLD (duc de Lorraine), 212
LE PELETIER, 205.
LE PELLETIER DE LA HOUSSAYE,
 17, 54.
LE PELLETIER DES FORTS, 29, 60,
 234, 294.
LESSEVILLE (président DE), 304
LEVASSEUR, 71, 126, 198.
L'HOPITAL (marquis DE), 2
LIVRY (Sanguin DE), 40, 99, 206,
 225.
LIVRY (abbé DE), 222.
LOGES (duc DE), 278
LORRAINE (prince Charles DE),
 156.
Loo (Van), 32.
LOUIS XIV, XIII, 5, 6, 43, 46, 38,
 41, 55, 84, 92, 100, 101, 212,
 214, 231, 296.
LOUIS XV (le roi), VII, X, XVI, 46,
 36, 43, 57, 59, 60, 69, 85, 87,
 88, 90, 91, 92, 95, 96, 97, 98,
 100, 101, 111, 123, 127, 131,
 134, 135, 136, 137, 138, 139,
 140, 143, 147, 150, 151, 152,
 153, 155, 156, 157, 158, 159,
 160, 161, 162, 165, 167, 168,
 169, 170, 171, 172, 174, 175,
 178, 179, 180, 191, 193, 194,
 196, 198, 200, 202, 203, 207,
 208, 209, 210, 211, 215, 217,
 218, 220, 221, 223, 224, 225,
 227, 229, 230, 231, 232, 241,
 242, 244, 248, 250, 251, 252,
 254, 255, 256, 257, 258, 259,
 260, 261, 262, 263, 264, 265,
 266, 267, 268, 269, 270, 272,
 273, 274, 277, 279, 282, 283,
 284, 286, 287, 288, 289, 290,
 291, 292, 293, 294, 295, 297,
 298, 299, 300, 302, 303, 305,
 306, 324.
LOUVIGNY (comte DE), 156.
LOUVOIS, 3, 5, 43.
LOZILIÈRES (chevalier DE), 25, 215,
 300, 304, 311, 312, 315, 322.
LUDE (duc DU), 5
LUIS GLORE, 93, 111, 167, 169, 226
LUXEMBOURG (duc DE), 238
LUYNES (duc DE), 325, 326.

M

- MACHAULT**, 60
MAFFEI (nonce), XI, 218.
MAILLEBOIS (marquis DE), 169
MAILLEBOIS (Mme DE), 178
MAILLY (marquis DE), 286
MAILLY (Mme DE), 223, 224, 320

MAINE (les DU), 130.
 MAINE (duc DU), XIII, 4, 21, 88, 89, 90, 173, 201.
 MAINE (duchesse DU), 109, 173.
 MAINTENON (marquise DE), I, 8.
 MAISONS (DE), 180.
 MARAIS, XII, XVI, 21, 46, 47, 65, 96, 99, 104, 150, 159, 189, 194, 204, 242, 247, 250, 321, 325, 326, 327, 376.
 MARÉCHAL, II, 306.
 MAREUIL (Mine DE), 304, 317.
 MARGON (abbé), 148, 177.
 MARIGNY (DE), 115, 116, 117.
 MARIVAUX (DE), 171.
 MARSAN (les), XX.
 MATIGNON (Léonor DE), 301.
 MATIGNON (Mme DE), 223.
 MATIGNON (marquis DE), 135, 232.
 MATIGNON (les), XX, 40, 99, 100, 155, 159, 206.
 MATIGNON (maréchal DE), 4, 5, 99.
 MAUPEOU (DE), 180.
 MAUREPAS, XIX, 34, 43, 108, 153, 186, 196, 197, 295, 297, 321.
 MAZARIN (les), 137.
 MAIZIÈRES (DE), 149.
 MEDAVY (GRANCEY DE), 40, 99.
 MEILLERAYE (duc DE LA), 5, 7.
 MELUN (duc DE), 157, 166, 179, 224.
 MENGUY (abbé), 185.
 MENIN (le conseiller), 189, 190, 224.
 MENQUE (le sieur), 132, 133, 145, 148, 188, 298.
 MÉRÉ (chevalier DE), 215.
 MESMES (président DE), 81.
 MESTAYER (Marie), 1.
 MESTRE (les frères), 114, 115.
 MILLIN, 110, 195.
 MODÈNE (Mme DE), 216.
 MONCHESNE (BERTHELOT DE), 205, 300, 304, 309, 315, 317.
 MONTAUBAN (DE), 115, 117.
 MONTBAZON (Mme DE), 252.
 MONTÉLON (marquis DE), 201, 241

MONTESPAN (marquise DE), I, 38.
 MONTMORENCY (M. DE), 183.
 MONTPENSIER, reine d'Espagne (Mme DE), 93, 167, 226, 250.
 MOROSINI (ambassadeur), VIII, XII, XVI, 73, 75, 91, 98, 123, 136, 137, 154, 173, 203, 210, 258, 324.
 MORPHY (la), I.
 MORTEMART (duc DE), XIII, 263, 267, 268, 283, 284.
 MORVILLE (DE), 58, 81, 138, 153, 160, 174, 176, 254, 295.

N

NANGIS (DE), 101, 155, 206, 232.
 NARBONNE, 233, 235, 238.
 NASSIGNY (MOREAU DE), 29.
 NESLE (marquis DE), 99.
 NESLE (Mlle DE), 286.
 NESLE (Mme DE), XV, XIX, 32, 139, 155, 159, 178, 223.
 NÉRICAULT-DESTOUCHES, 7.
 NEWCASTLE (lord), 258.
 NOAILLES (duc DE), X, 49, 66, 137, 284.
 NOAILLES (cardinal DE), 105, 244.
 NOCÉ (DE), 49, 66.
 NOVION (président DE), 81, 100, 153, 180.
 NYERT, 267.

O

ORLÉANS (PHILIPPE D', régent), VII, VIII, X, XI, XII, XIII, XVI, 10, 17, 18, 19, 20, 22, 26, 27, 28, 29, 39, 41, 42, 43, 44 et s., 52, 57, 58, 61, 62, 63, 65, 66, 69, 72, 78, 79, 80, 81, 82, 85, 86, 88, 89, 90, 92, 100, 101, 108, 126, 130, 132, 152, 181, 184, 190, 201, 207, 210, 212, 233, 234, 265, 296.
 Orléans (Madame, duchesse D'), XI, XVI.
 Orléans (duchesse douairière D'),

XII, XIV, 41, 74, 79, 99, 169, 178.

ORLÉANS-BADE (duchesse d'), 94, 95, 164, 171, 193.

ORLÉANS (chevalier d'), VII.

ORLÉANS (les), XII, XIII, 21, 40, 41, 49, 70, 90, 93, 98, 134, 167, 170, 181, 191, 193, 194, 200, 201, 203, 207, 212, 222, 226, 228, 229, 248, 252.

ORLÉANS (le conseil d'), 148

ORMESSON (d'), 205, 234

P

PALAPRAT, 10, 277.

PALLU, 180, 185.

PARABÈRE (Mme DE), I, 28, 29, 32.

PARIS (les), 54, 56, 57, 59, 60, 61, 104, 106, 108, 114, 115, 138, 145, 153, 160, 161, 176, 191, 192, 193, 199, 206, 225, 231, 233, 235, 238, 243, 253, 271, 279.

PARFAIT (les), 322.

PARIS DU VERNAY, 55, 103, 104, 105, 110, 138, 146, 174, 188, 230, 232, 246, 256, 257, 259, 260, 261, 271, 272, 274, 275, 278, 283, 285, 288, 293, 298, 332.

PARIS LA MONTAGNE, 55, 299.

PARIS DE LA GUILLENNIÈRE, 105, 106, 110, 122, 126, 132, 143, 146, 188.

PARIS DE MONTMARTEL, 299.

PARLEMENT (le), XIII, 200

PELLETIER, 180.

PENTERRIEDER (baron DE), IX

PERRON (baron), 25.

PETIT DE PASSY (dame), 127.

PHALARIS (duchesse DE), VII.

PHILIPPE V (roi d'Espagne), 43, 90, 92, 93, 118, 136, 168, 169, 172, 200, 201, 202, 208, 210, 225, 226, 227, 228, 241, 242, 271, 278, 297, 324.

PIÉMONT (prince DE), 22.

PIÉMONT (princesse DE), 231.

PLÉNIEUF (des BERTHELOT DE), 8, 14, 110, 146, 194

PLÉNIEUF BERTHELOT DE, XII, XIII, 2, 3, 6, 8, 12, 14, 16, 17, 19, 22, 23, 24, 36, 37, 55, 58, 234, 300, 304, 309, 316, 331

PLÉNIEUF (Mme DE), XXII, XXIV, 1 et suiv., 6, 7, 8, 9, 11, 12, 15, 16, 17, 18 et suiv.

POLIGNAC (Mme DE), XV, 32

POLIGNAC (cardinal DE), 173.

POLLITZ (baron DE), 321.

POMPADOUR (M. DE), 109.

POMPADOUR (marquise DE), I, 100, 320.

PORTAIL (les), XX

PORTAIL (président), 180, 181.

POTIER DE NOVRON ET DE GEVRES (les), XX.

POTIER DE NOVION (président), 4.

PRIE (marquis DE), XX, XXI, XXII, XXIII, 16, 24, 25, 26, 28, 32, 56, 58, 277, 284, 288, 297, 300, 310, 315, 327, 328

PRIE (abbé DE), 304

PRIE (Louis DE), 34, 317, 325, 326.

PRIE (Victoire DE), 34, 309, 317, 325, 326, 327.

PRIE (famille DE), 322

PRIE (les DE), 146.

PRINCES LÉGITIMES (les), 200, 262

PRINCE (M. le), XIV, XVII.

PLAYSSEUR (de), 17.

Q

QUINACE (Mlle), X

R

RAVIGNAN (de), 60, 64

RAYOT D'OMBREVAL, 4, 60, 61, 102, 103, 104, 106, 113, 118, 120, 122, 132, 142, 163, 195, 198, 238, 240, 244, 253, 299

RAYMOND, XVII

REBOURSEAU (BERTHELOT DE), 4

RESTOUT, 102

- REYNOLDS. 45.
 RICHARD D'AUBE, 235.
 RICHEBOURG (dame DE), 148.
 RICHELIEU (les), 137.
 RICHELIEU (duc DE), XIX, 3, 7, 40, 95, 154, 182, 184, 229, 243, 272, 281, 282, 289, 307, 321.
 RICCOBONI, 278.
 RIOULT (les), 1, 2.
 RIOULT DE CURSAY, 1.
 RIOULT D'ESTOUY, 1.
 RIOULT D'OUILLY, 1.
 RIOULT D'OUILLY (Agnès), 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 40, 43, 47, 66, 67, 79, 82, 95, 116, 143, 165, 192, 300.
 RIPERDA (ministre), 227.
 ROANEZ (duc DE), 309.
 ROHAN (les), XIII, 26, 39, 80, 172, 173, 284.
 ROHAN (cardinal DE), 7, 39, 40, 48, 173, 174, 216, 224.
 ROHAN (chevalier DE), 65, 278.
 ROHAN (prince DE), 74, 156.
 ROHAN (princesse DE), 166, 232.
 ROISSY (Michel DE), 120.
 ROQUELAURE (duc DE), 99.
 ROSALBA-CARRIERA, 32.
 ROUILLÉ, 60.
 RUPPELMONDE (Mme DE), 155, 223.
- S**
- SABRAN (Mme DE), 32.
 SAILLANT (marquis DE), 155.
 SAINT-ALBAN (BERTHELOT DE), 4, 217.
 SAINT-CONTEST, IX, 17.
 SAINT-FLORENTIN, 289.
 SAINT-GERMAIN (Mme DE), 178.
 SAINT-PÔ, 291.
 SAINT-REMY, 288.
 SAINT-SERRAN (Mme DE), 129.
 SAINT-SIMON (duc DE), XVI, XIX, XXII, 8, 9, 11, 14, 19, 66, 67, 203.
 SAINT-VALLIER (COCHIN DE), 186.
- SANDRIER DE MÉTRY, 51, 52, 53, 60, 62, 63, 74, 106, 114, 115, 116, 122, 130, 131, 132, 144, 145, 164, 188.
 SAVOIE (Mme DE), 158.
 SAXE (comte DE), 155, 157, 158.
 SÉCHELLES (Mme DE), 26, 29, 30, 300.
 SÉCHELLES (MOREAU DE), 11, 15, 70, 79, 82, 110, 113, 116, 121, 139, 141, 142, 149, 162, 165, 194, 196, 197, 198, 298, 305, 331.
 SENS (Mlle DE), 98, 111, 217, 218, 228, 229.
 SEIGNELAY (DE), 3.
 SENECTERRE (DE), 11, 28, 31, 37, 44, 100, 304, 316, 317, 321.
 SESSAC (Mme DE), 28, 30.
 SILLY (DE), 99, 272.
 SIMIANE (DE), 22, 99, 100.
 SILVA, 316.
 SOBIESKA (princesse), 230.
 SOUBISE (prince DE), 166.
 SOURDIS (DE), 3.
 STAEL-DELAUNAY (Mme DE), 21.
 STIEMART, 32.
 SULLY (duc DE), 100.
- T**
- TALLARD (duchesse DE), 250, 252.
 TALLARD (Hostun DE), 99, 325, 326.
 TALLARD (maréchal), XIII, 5, 7, 206, 232, 337.
 TAVANNES (comte DE), 99, 232, 303.
 TESSÉ (maréchal DE), 40, 100, 206, 226.
 TESSÉ (chevalier DE), 155, 232.
 THÉVENIN, 8.
 THIÉRIOT, 308.
 TINGRY (prince DE), 65, 99.
 TORCY (DE), 16, 19, 24, 26, 27.
 TOULOUSE (comte DE), XIII, 21, 80, 201.
 TOULOUSE (comtesse DE), 262, 284, 299.
 TOUSSAINT, XIX.

TROY (J.-F. DE), 102.
 TRAISNEL (marquis DE), 68, 198,
 307.
 TRAISNEL (marquise DE), 329.

U

UZES (comte D'), 156.

V

VATAN, 60, 148, 299.
 VAUCHOUX (M. DE), 215, 216.
 VELLERON (chevalier DE), 7.
 VAUDEMONT (prince DE), 5.
 VENDÔME (les), 10.
 VENDÔME (duc DE), 5, 10.
 VENDÔME (grand prieur DE), 10.
 VENTADOUR (Mme DE), 16, 34, 151.
 VERDIER, 102.
 VÉRAC (DE), 155.
 VERGIER, 277.
 VERMANDOIS (Mlle DE), 217, 218,
 219, 220, 221, 256.
 VERRUE (Mme DE), 30.
 VERTON (DE), 7.
 VILLARS (maréchal DE), 19, 20, 40,

60, 64, 69, 95, 98, 106, 132, 133,
 152, 154, 155, 161, 174, 176,
 179, 182, 185, 186, 189, 234,
 244, 254, 265, 267, 269, 270,
 276, 288, 303, 304, 306, 310,
 320.

VILLARS (duchesse DE), 223.

VILLEROY (maréchal DE), XIII, 25,
 49, 57, 97, 139, 150, 151, 152,
 167, 169, 254, 265, 284.

VILLEROY (archevêque de Lyon),
 151.

VILLEROY (duc DE), 151.

VOLTAIRE, 278, 308.

VOYSIN, 14, 17.

VRENIN (conseiller), 187.

W

WALPOLE (Horace), 255, 257, 258,
 261, 269, 270, 286, 287.

WALPOLE (lord), 38, 192, 255.

WHITWORTH (lord), IX.

Z

ZURLAUBEN (Mme DE), xv.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	I
INTRODUCTION.....	VII

I

MÈRE ET FILLE

Mme de Pleneuf et Mme de Prie.....	4
------------------------------------	---

II

FAVORITE ET MINISTRE

Mme de Prie et le ministre Le Blanc.....	84
--	----

III

FIN DU MINISTÈRE DE M. LE DUC

Sa disgrâce. — Disgrâce de Mme de Prie.....	200
CONCLUSION.....	324
APPENDICE.....	333
INDEX ALPHABÉTIQUE.....	353

DC Thirion, Henry
135 Madame de Prie
P87T45

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

